

ANTIQUITÉS DU FINISTÈRE,

SECONDE PARTIE

CONTENANT LA DESCRIPTION DES ANCIENS MONUMENS DE LA CORNOUAILLES ET UN SUPPLÉMENT NOTABLE A CRUX DU LÉONNAIS ; SUIVIE D'UN RECUEIL IMPORTANT DE PIÈCES ET DE TITRES AUTHENTIQUES RELATIFS A L'HISTOIRE PARTICULIÈRE DE CES CONTRÉES DE L'ANCIENNE BRETAGNE ;

PAR

M. le Ch^{er} de Fréminville,

Capitaine des Frigates du Roi,

CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE SAINT-LOUIS, DE L'ORDRE MILITAIRE ET HOSPITALIER DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

O pierres ! de concert avec les chants
des Bardes, préservez-vous mon nom
de l'oubli ?

(*Ossian, poème de Témora.*)

I.

BREST.

IMPRIMERIE DE COME ET BONETBEAU,
ÉDITEURS, RUE DU CHATEAU, 44.

A LA LIBRAIRIE DE COME, AINÉ,
Rue St.-Yves, au coin de la rue de Traverse.

1833.

AVANT-PROPOS.

PAR suite des malheurs du temps, et par l'effet de circonstances qui m'étaient purement personnelles, la publication de la première partie de mon travail sur les *Antiquités du Finistère* avait été faite avec quelque précipitation. N'ayant pas été maître d'y donner tous les soins qu'exigeait un ouvrage de cette nature, il s'en est suivi qu'il était fort incomplet, et loin encore d'offrir l'ensemble, l'aperçu général de

tous les monumens d'antiquités , tant celtiques que du moyen âge, répandus dans ce département, si digne, sous tous les rapports, de fixer l'intérêt des hommes éclairés.

Malgré son imperfection, le public a accueilli mon livre avec un empressement qui a été pour moi un puissant motif d'encouragement à continuer mes recherches , ainsi que mes travaux historiques et archéologiques sur la contrée la moins connue et la moins explorée de l'ancienne Bretagne. J'en ai parcouru toutes les parties, visité tout ce qu'elles contenaient encore de curieux et de remarquable sous le rapport de l'antiquité ; j'y ai recueilli plusieurs documens historiques, originaux ou inédits ; enfin , j'ai rassemblé une masse de matériaux assez considérable pour compléter, dans cette seconde partie, ce qu'on s'est plaint, avec raison, quoique ce n'ait pas été ma faute, de n'avoir pas trouvé dans la première.

Je me suis particulièrement appliqué, dans ce complément, à l'examen et à la description des antiquités de l'ancienne Cornouailles, qui manquaient presque en totalité à la première partie. On y trouvera de plus un supplément à celles de l'ancien évêché de Léon, qui mentionnera plusieurs objets d'un intérêt majeur.

La nature des sujets que j'ai traités dans ce volume m'a conduit naturellement à des dissertations sur le roi Gradlon, sur la fameuse ville d'Is, sur l'origine de celle de Carhaix, sur l'île de Sen, ainsi qu'à des détails biographiques sur Fontenelle, La Tour d'Auvergne, etc., toutes choses environnées d'un grand intérêt historique.

Enfin, j'ai réuni, à la fin du volume, un recueil de pièces historiques inédites ou peu connues, et toutes relatives à l'étude des antiquités de la Bretagne.

J'ose donc me flatter que cette seconde partie obtiendra le suffrage de ceux qui ont

bien voulu accueillir la première avec indulgence, et qu'elle satisfera les personnes qui se livrent à l'étude de l'archéologie armoricaine.

Lorsqu'un auteur lance ses ouvrages dans le monde et les livre au jugement du public, il doit s'attendre à la critique que chacun a le droit d'exercer sur ses œuvres, et s'y soumettre avec résignation. En conséquence, j'ai été le premier à reconnaître que la première partie de mes *Antiquités du Finistère* pouvait renfermer des imperfections susceptibles d'être justement censurées. Mais il serait à désirer que ceux qui s'arrogent le droit d'exercer cette censure fussent des gens versés dans la matière dont traite l'ouvrage, et c'est ce qui n'a pas lieu la plupart du temps. Le rôle d'Aristarque n'est pas si facile à remplir qu'on le croirait, en raison du grand nombre de ceux qui s'en mêlent. En effet, pour critiquer un ouvrage scientifique avec quelque raison, il

faut être plus instruit que son auteur, condition *sinè quâ non*, sans cela on s'expose à faire de grandes bévues.

Par exemple, un journal m'a reproché d'avoir oublié de parler des *curieuses et magnifiques statues de Saint-Thégonec*, du tombeau d'un chevalier placé dans le parc de Keranroux, près Morlaix, etc. Si je ne l'ai pas fait, c'est que je ne devais pas le faire : ces statues de Saint-Thégonec, si prônées et si vantées, n'en valent pas du tout la peine. Outre qu'elles ne sont pas anciennes, ce qui naturellement les exclut de mon sujet, elles n'ont rien de remarquable. Ce ne sont que les personnages d'un calvaire mesquin érigé dans le cimetière de la paroisse, dans le dix-septième siècle. Mon critique, qui ne les avait pas même vues, ignorait tout cela, mais il fallait qu'il parlât.

Quant au chevalier dont mon ami, M. le comte de La Fruglaye, a fait restaurer le

monument, dans son parc de Keranroux, si je n'en ai pas parlé, ce n'est certes pas faute de le connaître, il y a plus de vingt-cinq ans que je l'ai vu et dessiné pour la première fois; mais c'est parce que ce monument n'appartient point au département du Finistère, mais bien à celui des Côtes-du-Nord. Il y était placé dans la chapelle du château de Pennelan, appartenant à Mad^e la comtesse de Loz, et il fut érigé à un personnage historique de ce canton, Gilles de Lanoë, sire de Couespeur. M. de La Fruglaye, héritier de Mad^e de Loz, a fait transporter récemment dans son parc le tombeau de ce chevalier. Mais, dans ceſ ouvrage, nous devons le rendre à son pays originaire, et c'est dans les antiquités du département des Côtes-du-Nord, dont nous traiterons dans le volume suivant, que l'on en trouvera l'histoire et la description. Le journaliste ignorait encore tous ces faits, dont il aurait dû s'enquérir avant de se hâter de parler,

Le même journal me reproche encore les listes chronologiques d'*évêques et de hobereaux* (ce sont ses expressions) dont j'ai inutilement , dit-il , grossi mon volume. Il est aisé de voir quel est l'esprit qui a dicté ce reproche ; et à cela je répondrai que je n'écris point pour les hommes à parti ni à passion, mais pour les hommes de bonne foi et impartiaux, pour ceux qui désirent s'instruire dans l'histoire de leur pays. Pour ceux-là, les documens historiques que blâme si aigrement le critique sont d'un intérêt général, et ils sont d'un intérêt particulier pour l'histoire des familles aborigènes, qui peuvent y attacher beaucoup d'importance, et me savoir beaucoup de gré de les avoir produits. Or, j'avoue que, de mon côté, je me fais un grand plaisir de faire quelque chose d'utile aux familles anciennes d'une province devenue pour moi une seconde patrie.

Quant à l'épithète de *hobereaux*, qu'il

plaît à ce journal de donner aux anciens gentilshommes bretons, j'ignore quel sens il y attache. Mais ceux qu'il qualifie de la sorte étaient de braves guerriers, les seuls militaires de leur époque si fertile en brillans faits d'armes, les seuls chargés de l'honorable devoir de défendre leur patrie et de soutenir l'honneur de leur drapeau. Ils se sont toujours acquittés glorieusement de cette double tâche, n'ont jamais trahi leurs sermens, n'ont jamais changé la couleur de leurs écharpes, n'ont rien enfin à envier à ceux qui leur ont succédé depuis, et qui, de leur côté, n'auraient rien de mieux à faire que de les prendre pour modèles.

Une autre brochure, un journal démagogue, mort-né, dont quelques numéros ont circulé en Basse-Bretagne, il y a deux ans, mais que l'exagération de ses principes subversifs a fait rejeter des hommes même de son propre parti ; ce journal, dis-je, a aussi inséré dans ses pages une critique de

mon ouvrage sur le Finistère. Il règne d'un bout à l'autre de cette critique une méchanceté si plate et si absurde , et surtout une si insigne mauvaise foi , qu'il est aisé de voir que , dictée par la haine à une plume révolutionnaire, ce n'est pas le livre qu'elle attaque, mais le gentilhomme qui l'a fait. Des sarcasmes, de mauvaises railleries n'étant point des raisons , nous ne nous abaisserons point à y répondre. Quel que soit d'ailleurs l'auteur de cet article, qui n'est pas signé, il y montre bien moins d'instruction que d'insolence, et chacun convient que son misérable écrit tombe de lui-même.

Je ne veux pas terminer cet avant-propos sans témoigner mes remerciemens et ma reconnaissance à plusieurs habitans du Finistère, dont l'extrême complaisance , les conseils et les indications m'ont puissamment secondé, et m'ont été du plus grand secours pour faciliter mes recherches et mener à fin cet ouvrage. Je me fais donc un plaisir et un

devoir de déclarer ici tout ce que je dois ,
sous ce rapport, à MM. Martret de Préville,
Le Bastard du Mesmeur et Miorcec de Ker-
danet, qui ont été pour moi de très-utiles
auxiliaires.

ANTIQUITÉS DU FINISTÈRE.

Seconde Partie.

Lorsqu'on a traversé du nord au sud le magnifique bassin de la rade de Brest, on aborde la péninsule de Crozon, au pied du fort Lanveoc'h. Dans une anse qui se trouve à une petite demi-lieue dans l'est, est le château du Poulmic ; ce fut le premier objet que je fus visiter dans ce canton.

1. Château du Poulmic.

Le Poulmic était un grand fief dépendant en arrière vasselage de la maison de Rohan ; on y voyait jadis un château très-fort qui fut ruiné à l'époque où le cardinal de Richelieu, voulant anéantir la féodalité, s'acharna à la destruction de ces forteresses qui en faisaient le plus ferme appui. Un château bâti dans le style d'archi-

ANTIQUITÉS

teature du temps de Louis XIII remplaça l'antique citadelle , et ce domaine passa en diverses autres mains. Le titre de baronnie lui fut néanmoins toujours affecté , et la maison du Poulmic portait pour armoirie, échiquetée d'argent et de gueules , cette devise : *De bien en mieux*. *

On ne voit donc plus aujourd'hui que les restes des bâtimens construits sous Louis XIII. A leurs hauts fatigages , à leurs longues cheminées , au style d'ornemens des fenêtres et des corniches , on reconnaît facilement le cachet de cette époque. Ces bâtimens en ruines ne sont que peu de chose par eux-mêmes, cependant on ne les considère pas sans intérêt en songeant qu'ils furent habités, il y a cent cinquante ans, par le maréchal de Château-Renaud, qui y avait établi un observatoire et un poste de signaux. C'est de là que même, dans ses momens de loisirs, cet illustre marin transmettait des ordres à son escadre, et qu'il faisait évoluer dans la rade de Brest une armée de cent vaisseaux de ligne. **

* Ce domaine appartient actuellement à M. Le Gentil de Quélern.

** Nous avons vu depuis le brave amiral Latouche-Tréville imiter cet exemple, lorsqu'il commandait nos forces navales dans la Méditerranée, de la maison de campagne qu'il possédait près Toulon , et où il se retirait quelquefois pour prendre quelque distraction. Il faisait ainsi , au moyen des signaux qu'il y avait établis, manœuvrer son escadre en rade pour exercer et instruire ses officiers et ses équipages.

La péninsule de Crozon est sans contredit le point le plus remarquable et le plus curieux de toutes les côtes du Finistère , tant sous le rapport géologique que sous celui de l'archéologie. Cette péninsule , comprise entre les baies de Brest et de Douarnenez , s'étend de l'est à l'ouest , depuis les bords de la rivière d' Aoûn (improprement d'Aulne) jusqu'à la pointe de Toulinguet, qui en est l'extrémité la plus occidentale. Ses côtes escarpées , découpées et profondément échancrées , se subdivisent encore en trois autres presqu'îles , celle de Quélern , l'île Longue et la pointe de la Chèvre. On y remarque plusieurs baies ou anses , telles que celles du Poulmic , du Fret , de Roscanvel ; la rade de Camaret , qui offre , en cas de besoin , un utile abri aux vaisseaux ; l'anse de Dinan et celle de Morgatte. Ses rivages , continuellement sapés par les efforts d'une mer orageuse , sont accidentés de mille et mille manières , et présentent les aspects les plus singuliers , les plus extraordinaires et les plus imposans. Ainsi l'on voit dans l'anse de Dinan une arcade naturelle d'une admirable hardiesse , et dans celle de Morgatte , ces belles grottes que les étrangers , et même les parisiens , s'empressent de venir contempler , et où ils se convainquent que les grandes scènes de la nature l'emportent de beaucoup sur tout le prestige que peuvent produire les merveilles de l'art.

Placée au dernier terme d'un vaste continent, long-temps inculte, déserte, et presque inaccessible, la presqu'île de Crozon devait être naturellement un des séjours de prédilection des Druides de la vieille Armorique. On sait, en effet, que c'était toujours dans les lieux les moins fréquentés, les plus éloignés de l'habitation des autres hommes, que ces prêtres se réunissaient de préférence et établissaient leurs monumens sacrés, autant pour pouvoir se livrer dans la solitude à leurs méditations, que pour envelopper les pratiques de leur culte de ce prestige mystérieux qui en impose aux peuples et leur inspire une vénération plus profonde pour toutes les matières religieuses.

La péninsule de Crozon est donc, encore aujourd'hui, couverte de monumens druidiques non moins remarquables par leur nombre que par l'ensemble que présentent plusieurs d'entre eux, et d'où l'on peut tirer quelques inductions relatives à la religion des Celtes. Nous les avons tous visités, dessinés et examinés avec le plus grand soin; mais nous devons reconnaître ici que nos recherches eussent été de moitié moins fructueuses, si elles n'eussent été puissamment secondées par M. Le Bastard du Mesmeur, habitant de la paroisse de Crozon, et lui-même zélé antiquaire breton. Nous lui devons bien de la reconnaissance

tant pour son utile coopération, que pour l'accueil qu'il nous a fait dans son manoir de Lescoat, où nous avons trouvé une hospitalité embellie encore par les grâces de son aimable et charmante épouse.

Avant de commencer l'examen détaillé des monumens de la paroisse de Crozon, je crois utile de remettre sous les yeux de mes lecteurs des notions générales, et de fixer leurs idées sur la nature des monumens celtiques et sur leur nomenclature, qui a été mal conçue ou mal interprétée par quelques auteurs qui ont aussi traité cette matière.

Les monumens celtiques, toujours formés de pierres brutes *, doivent se diviser en trois classes principales, savoir : les monumens religieux, les monumens funèbres, et les monumens mémoratifs.

Les monumens religieux comprennent :

1° *Les Dolmens ou Autels*, composés, comme on sait, d'une ou plusieurs pierres aplaties et horizontales, soutenues par des piliers verticaux qui élèvent cette plateforme à plusieurs pieds au-dessus du sol. Sur ces autels

* Ce qui les a fait appeler, par quelques antiquaires, monumens *Cyclopéens*, dénomination impropre, parce qu'elle rappellerait à l'esprit une tradition étrangère à la mythologie celtique.

se faisaient les sacrifices dans lesquels figuraient souvent des victimes humaines. Du haut de leur plate-forme les Druides prêchaient au peuple assemblé à l'entour leur morale religieuse. Il paraît même que les grands Dolmens servaient à ces pontifes de retraite et d'habitation, et qu'à leur mort on les inhumait dessous. Du moins, dans plusieurs fouilles faites sous ces autels barbares, on a trouvé des ossemens et des crânes humains. On y a trouvé aussi des charbons, ce qui a fait penser qu'on y entretenait sans cesse du feu, et que c'était sous le Dolmen le plus voisin de son habitation que chaque famille gauloise venait chaque jour chercher le feu dont elle avait besoin pour ses occupations de ménage, et que chaque soir elle était forcée d'éteindre. Ce serait alors sans doute à cet usage que fut dû dans la suite la loi du couvre-feu, dont l'origine se perd dans la nuit des temps. *

Dans le nombre des Dolmens, il en est dont la plate-forme est en plan incliné, reposant d'un bout sur la terre, et soulevée seulement par son autre extrémité. Ceux-ci sont beaucoup moins communs que les Dolmens horizontaux dont le sol de la Bretagne est encore couvert.

* Guillaume le Conquérant n'en est pas l'auteur, comme l'ont cru quelques-uns; il ne fit qu'imposer à l'Angleterre cette loi, qui existait de temps immémorial chez les Scandinaves, ses aïeux.

La plupart des autels druidiques sont isolés, mais souvent aussi ils accompagnent un sanctuaire, ou ensemble complet de monumens religieux.

2^o Les sanctuaires, ou temples druidiques, se composent de plusieurs masses de pierres posées à nu sur le sol, ou plantées verticalement, mais alignées et rangées dans un certain ordre, de manière à former des enceintes carrées, ou parallélogrammes, ou en trapèze, ou quelquefois en triangle. Il y en a qui figurent un cercle ou une ellipse, et, dans ce cas, on leur donne leur vrai nom celtique de *Crom-lec'hs* (littéralement, pierres courbées, arquées); mais ces enceintes circulaires sont infiniment rares en Basse-Bretagne.

C'est dans ces temples grossiers que les Druides se rassemblaient pour conférer entre eux sur les points dogmatiques de leur culte, et s'y livrer, loin des regards du vulgaire, à leurs rites mystérieux. Toujours, à quelque distance de ces enceintes consacrées, on voit une très-haute pierre plantée debout, comme une sentinelle d'avant-garde, comme pour avertir les profanes de ne point passer plus avant, et de ne point approcher du lieu de réunion des chefs de la loi religieuse. Ces enceintes sont aussi ordinairement accompagnées d'un ou de deux Dolmens.

Les monumens funèbres sont :

1° *Les Men-hirs ou Peul-vens*, longues pierres verticalement plantées en terre, et dont plusieurs étonnent par leur masse, leur hauteur et leur poids, qui persuadent qu'il a fallu, pour les ériger, employer les efforts les plus prodigieux.

Les Men-hirs sont tantôt isolés, tantôt groupés sans ordre, tantôt réunis et rangés régulièrement sur un ou plusieurs alignemens, tels que ceux des cimetières de Karnac et d'Ardven, dans le Morbihan. (Voyez notre ouvrage sur les Antiquités de ce département.)

2° *Les Carneilloux*. Nous appelons ainsi, avec les Celto-Bretons, un assemblage d'énormes blocs de pierres informes, simplement posées sur le sol et dispersées sans ordre dans une lande, une plaine, ou sur la croupe d'une colline. Ce sont, comme l'indique leur nom, de véritables cimetières, et chaque pierre marque la place d'une sépulture au moins.

3° *Les Tombelles*, ou buttes de terre amoncelées en forme de cônes plus ou moins surbaissés. D'après les fouilles nombreuses faites dans ces monticules, il résulte qu'ils ne contiennent quelquefois qu'un cadavre; mais souvent aussi on a trouvé qu'ils en recouvraient un grand nombre, et même plus d'une centaine.

Il faut bien prendre garde à ne pas confondre les Tom-

belles funéraires avec ces autres monticules factices, ou *Keeps*, qui sont des restes d'anciennes fortifications ; ceux-ci sont reconnaissables, en ce qu'ils sont tronqués sur leur sommet pour y asseoir la base d'une tour, et à ce qu'ils sont toujours environnés d'un fossé, et souvent même d'une contrescarpe.

Il y a des Tombelles funéraires qui sont composées d'un monceau de petites pierres entassées les unes sur les autres ; nous distinguons celles-ci par le nom de *Galgat*. C'est celui que leur donnaient les Celtes. Il signifie effectivement, en leur langue, un amoncèlement de petites pierres (*gals*, d'où vient notre mot *galet*, donné en plusieurs endroits de nos côtes aux cailloux roulés du rivage.)

Les monumens mémoratifs, ou destinés à transmettre le souvenir de quelque fait important, de quelque action remarquable, telle qu'une grande bataille, une victoire, etc., sont encore des *Men-hirs* ou obélisques bruts plantés debout en terre, et généralement de très-grandes dimensions. Cependant on ne peut que par des fouilles les distinguer d'avec les *Men-hirs* plantés sur des sépultures.

Tels sont, avec les pierres vacillantes et les pierres percées, les diverses espèces de monumens celtiques que l'on connaît jusqu'à ce jour. Ceux que quelques obser-

vateurs superficiels désignent sous le nom particulier de *roches aux fées*, ne sont que de grands Dolmens, dont la cavité ou l'intérieur est partagée en deux ou trois chambres par des cloisons de pierre. Maintenant que nous avons fixé les idées du lecteur sur ces différentes sortes de monumens et sur leur véritable définition, venons à l'examen de ceux de la péninsule de Crozon.

b. Sanctuaire
druidique
de
Landaoudec.

Ceux qui doivent nous occuper les premiers sont les monumens qui avoisinent le moulin et le manoir de Landaoudec, parce que leur ensemble paraît compléter un temple ou sanctuaire druidique considérable, avec tous ses accessoires. (Voyez la pl. I.)

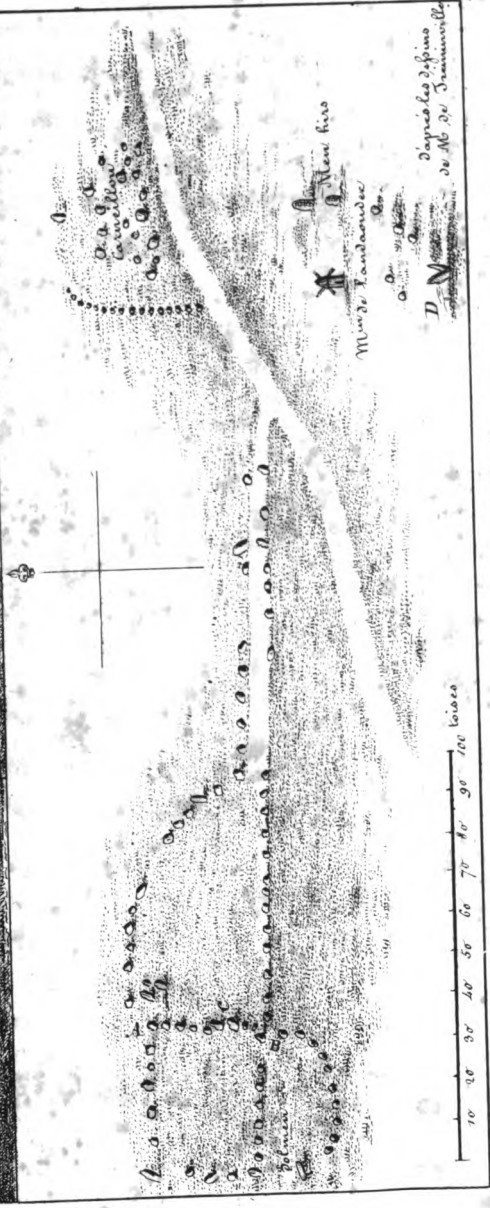
Ce sanctuaire est établi dans une lande qui avoisine un chemin conduisant de Lanveoc'h au manoir de Lescoat. Quelques gros blocs de pierre et trois Men-hirs dispersés autour du moulin en annoncent l'approche. Deux rangs parallèles de pierres, les unes plantées, les autres posées simplement sur le sol, forment une espèce d'allée ou d'avenue longue de soixante-dix-sept toises, et qui conduit à l'angle oriental de la première enceinte.

Cette enceinte, de figure triangulaire, est formée par des blocs de pierres posés ou plantés debout sur le terrain. Deux des côtés du triangle sont droits; le troisième est un segment de cercle, c'est celui du nord. Celui du sud

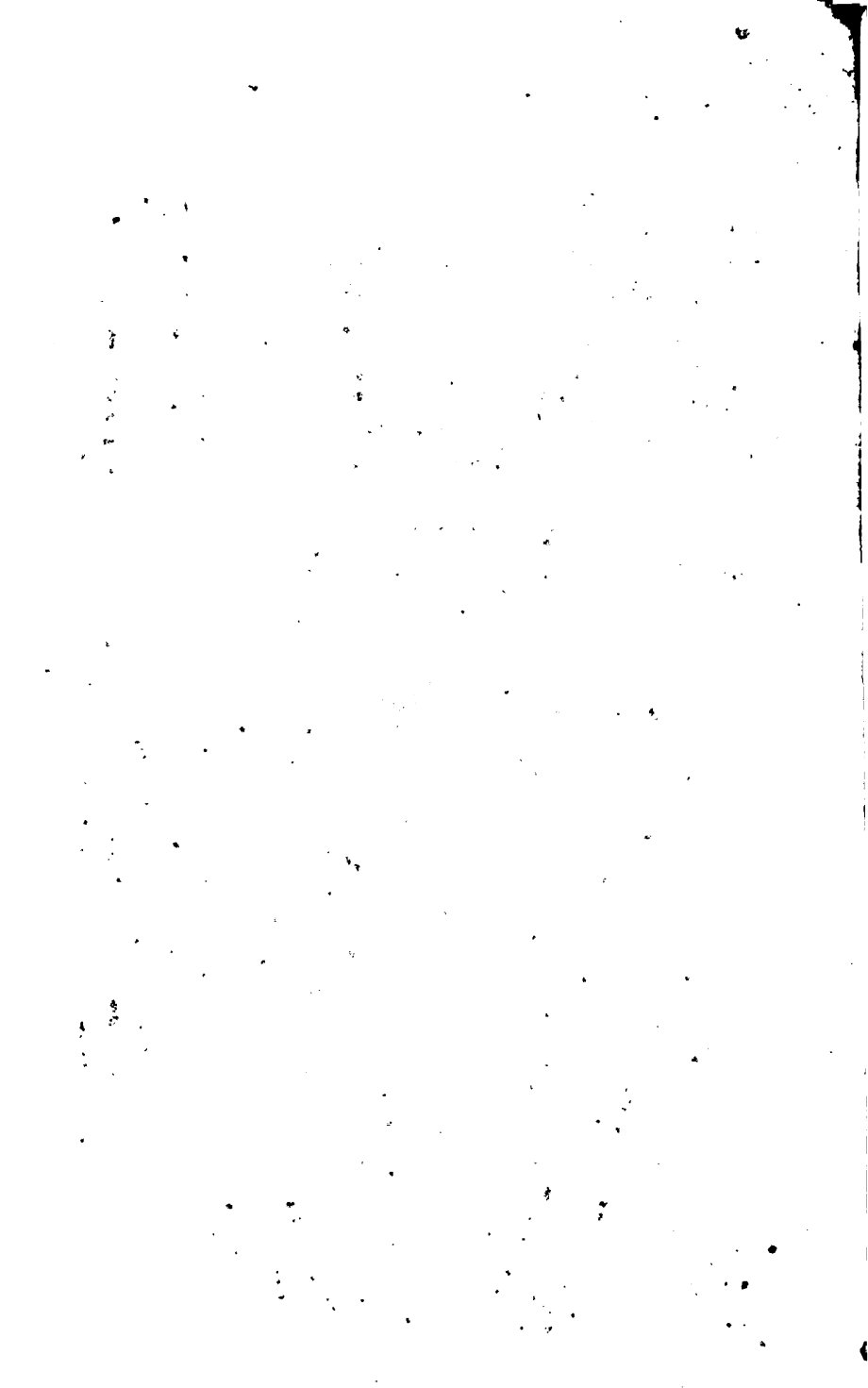
le Menhir D

les Deux Menhirs C

Vue partielle de l'alignement AB



Plan du Campé Prindique de Landaudou en Crozon



a soixante-quatre toises de longueur, et celui de l'ouest, qui forme avec lui un angle droit, en a vingt-six. C'est sur ce dernier, composé de dix pierres, que l'on remarque deux Men-hirs plantés à côté l'un de l'autre, et paraissant marquer une espèce de porte; l'un a sept pieds et demi de hauteur, l'autre six pieds et demi.

A cette enceinte triangulaire est adjacente, du côté de l'occident, une seconde, qui est de figure carrée et a avec la première un côté commun. Ce carré, formé de blocs posés ou plantés en Men-hirs, a trente-quatre toises d'étendue de l'est à l'ouest, et vingt-six du nord au sud.

De l'extrémité sud du côté qui lui est commun avec l'enceinte triangulaire, part une rangée de pierres formant le demi-cercle, et au bout de laquelle se voit le Dolmen ou autel dépendant du temple; mais il est très-mutilé. Sa position nous fournit l'occasion d'une importante remarque, que nous avons souvent réitérée : c'est que dans tous les temples druidiques que nous connaissons, les Dolmens qui les accompagnent, au lieu d'être placés dans l'intérieur du sanctuaire, comme les autels des temples de tous les cultes connus, sont toujours érigés à l'écart et en dehors des enceintes. * On pourrait en con-

* Voyez dans la première partie de cet ouvrage la description du

chère peut-être que les Druides ne voulaient pas que leurs enceintes sacrées fussent souillées par le sang des victimes sacrifiées sur ces Dolmens.

L'étendue du temple de Landaoudec, depuis l'extrémité de l'avenue à l'est, jusqu'à celle de l'enceinte carrée à l'ouest, est en totalité de cent soixante - quinze toises ; la distance entre chacune des pierres qui le composent est inégale, mais assez étendue en général.

Tout auprès, et à l'orient de ce monument, on voit un alignement composé de 63 pierres peu élevées, et rapprochées les unes des autres. Il se dirige d'abord en ligne droite du sud au nord, mais prend, à son extrémité, une légère courbure. Cet alignement semble avoir fait partie d'une enceinte particulière qui entourait un terrain tout couvert de grosses pierres posées simplement sur le sol, et que nous regardons comme marquant autant de sépultures. Le terrain qu'elles couvrent était donc un cimetière. De nombreuses observations nous ont prouvé que les lieux funéraires des Celtes accompagnaient ou avoisinaient toujours les monumens consacrés au culte religieux. Le christianisme a conservé cet usage de la

Cromlec'h ou sanctuaire druidique de la presqu'île de Kermorvan, près du Conquet.

religion qu'il a remplacée ; nos cimetières environnèrent les églises, nos prêtres mêmes eurent leur sépulture dans leur intérieur, dans le chœur, au pied de l'autel, à l'imitation des Druides, qui avaient la leur sous les Dolmens. Bien d'autres usages encore ont ainsi passés d'une religion dans l'autre, ainsi que nous croyons l'avoir déjà fait remarquer plus d'une fois.

Le moulin de Landaoudec est, comme nous l'avons dit, entouré de pierres celtiques dispersées sans ordre, mais qui sont trop voisines du temple que nous venons de décrire pour n'en pas avoir fait une dépendance. On y voit trois Men-hirs, dont l'un haut de neuf pieds et demi, un autre de sept pieds, et le troisième de huit. Ce dernier, qui est dans le sud du moulin, est remarquable en ce qu'il a été fendu verticalement en deux ; les deux surfaces de la cassure sont d'une netteté si étonnante qu'on ne devine pas par quels moyens on a pu l'opérer. Nous avons déjà remarqué des faits analogues et encore plus extraordinaires dans les gigantesques monumens de Locmariaquer (voyez nos Antiquités du Morbihan), dont plusieurs, à des époques extrêmement reculées, ont subi des mutilations considérables.

A trois ou quatre cents toises dans l'est du sanctuaire on trouve, sur le versant d'une petite vallée, un Dolmen

bien conservé, composé de sept pierres qui soutiennent une table massive de huit pieds de surface. Ce Dolmen dépendait encore peut-être du monument de Landaoudec.

3. Manoir
de
Landaoudec.

Le manoir de Landaoudec, situé à peu de distance du temple druidique, est aujourd'hui très-dégradé et converti en ferme. Il peut avoir été bâti à la fin du quinzième siècle, mais rien n'annonce qu'il ait jamais été quelque chose de considérable. Cependant, nous trouvons qu'un sieur de Landaoudec se présenta pour servir en qualité d'arquebusier à cheval à une montre de la noblesse de Cornouailles, passée à Quimper en 1562. Les arquebusiers à cheval avaient alors remplacé ce qu'on appelait précédemment *archers en brigandine*; et pour servir en cette qualité, il fallait posséder un fief d'un revenu assez élevé.

4. Pierres
celtiques
du Leuré.

À une demi-lieue dans l'ouest, on voit, sur le haut d'une colline, et près du manoir du Leuré, deux alignemens de pierres celtiques se joignant à angle droit. L'un est composé de six pierres, l'autre seulement de quatre. L'une des pierres du premier est un Men-hir haut de neuf pieds. De ces alignemens on découvre en plein le sanctuaire de Landaoudec, et ils sont, relativement à lui, dans une même ligne est et ouest. Auraient-ils eu ensemble quelques rapports?

S'il faut en croire les anciennes traditions du Nord, rapportées par Olaus Magnus, les alignemens angulaires du Leuré seraient des sculptures de guerriers combattant à cheval. *Ordo cuneato equestrium designans sepulchras.* (Ol. Magnus, ant. sept.)

Entre ces alignemens et le fond de la baie du Fret, on rencontre un Men-hir isolé de six pieds d'élévation. Tout auprès, on voit les débris d'un Dolmen.

En avançant du Leuré vers les lignes de Quélern, on parcourt la partie la plus riante de toute la péninsule de Crozon. Elle est agréablement variée de riches cultures, de bosquets, de jardins, et les rivages des anses de Rostellec et de Roscanvel offrent des sites charmans. La presqu'île de Quélern, sur laquelle, pendant la Ligue, les Espagnols avaient établi ce fameux fort qu'on eut tant de peine à leur prendre, en 1594, semble avoir été formée par la nature pour être le Gibraltar de la Bretagne et le point de défense le plus important des abords de la rade de Brest; aussi Vauban, qui savait tout apprécier, reconnut de suite cette importance, et, pour empêcher qu'à l'avenir l'ennemi ne pût, comme l'avaient fait les Espagnols cent ans auparavant, s'y établir d'une manière inexpugnable, il fit couper l'isthme qui la joint à la grande terre par la belle ligne de

Lignes
et
Manoir
de
Quélern.

fortifications que l'on y voit aujourd'hui et qu'il serait bien difficile de forcer.

Le manoir de Quélern *, ou plutôt Kerlern (lieu des renards , parce qu'autrefois le canton fourmillait de ces animaux), est à peu de distance des lignes. C'est le berceau de l'ancienne et noble famille Le Gentil, dont l'origine remonte au milieu du treizième siècle. Toutefois le manoir actuel ne date que du dix-septième, et a été bâti sur les ruines de l'ancien. Lors de l'attaque de Camaret par les Anglais, en 1694, le comte de Langeron, lieutenant-général sous les ordres de Vauban, y avait établi son quartier-général.

En 1481, Simon Le Gentil, archer en brigandine, comparait à une montre de la noblesse de Cornouailles.

Yvon Le Gentil paraît à la même montre et en la même qualité.

Lors de la convocation des ban et arrière-ban de Cornouailles, en 1694, nous voyons un Le Gentil figurer comme cavalier dans la première compagnie que commandait le marquis de Nevet.

M. Le Gentil de Quélern, colonel du génie, membre de

* Ce nom s'écrit indistinctement *Kerlern*, *Klern* ou *Quélern*.

l'institut d'Égypte, et directeur des fortifications jusqu'en 1830, est le dernier descendant direct de cette famille. Cet ouvrage doit beaucoup aux communications qui m'ont été faites par ce savant officier.

On voyait, dans la presqu'île de Quélern, il y a quelques années, un Men-hir de quatorze pieds d'élévation, planté au bord du chemin qui va du village de Roscanvel aux lignes de fortifications. Ce monument, comme tant d'autres semblables, passait dans l'esprit des paysans pour recouvrir un trésor. Un soldat, de service aux lignes, ajouta foi à cette fable, et, pour s'emparer de ces richesses, fouilla au pied du Men-hir. Mais sa cupidité fut cruellement punie. La pierre déracinée perdit son équilibre, tomba par terre, et l'avare militaire fut écrasé par sa chute. Un autre monument semblable, haut de treize pieds seulement, existe encore à côté.

La baie de Camaret est comprise entre les terres de la presqu'île de Quélern et la pointe du grand Gouin. Elle est spacieuse, le mouillage en est sûr, et elle est d'une grande ressource, surtout pour les bâtimens caboteurs. Une anse qui se voit à sa partie orientale porte le nom d'*Anse de la mort à l'Anglais*, parce que c'est là que furent impitoyablement massacrés, par les paysans des environs, les Anglais qui y prirent terre lors de leur descente de 1694.

5. Camaret.

Ils furent tous enterrés dans un champ voisin du rivage.

Le bourg de Camaret n'offre rien de remarquable. Son château, construit sur le môle, n'était qu'un petit fort auquel Vauban ajouta quelques ouvrages. Auprès se voit une petite chapelle du 16^e siècle.

Les environs de Camaret sont nus, sablonneux, presque incultes et stériles. En butte à la fureur des vents pendant l'hiver, ils sont pendant l'été brûlés par un soleil ardent. En sortant du bourg, et se dirigeant vers la pointe de Toulinguet, le terrain s'élève rapidement, car cette pointe, qui est le dernier terme de la chaîne des montagnes d'Arès, est elle-même fort élevée. On trouve, près du moulin de Camaret, un Dolmen incliné dont la table a six pieds de longueur; un de ses bouts repose à terre, l'autre est soutenu, à quatre pieds du sol, par une pierre verticale. A peu de distance on voit un second Dolmen dont la table, de figure carrée, est longue de sept pieds; elle était supportée sur quatre pierres debout, mais a été déplacée et est présentement à demi-renversée.

6. Monument de Toulinguet. En approchant de la pointe de Toulinguet, entre cette pointe et celle de Pen-Hir, on voit un monument extrêmement remarquable, c'est un alignement de quarante-et-une pierres plantées, se dirigeant directement du nord

au sud. Deux autres alignemens parallèles entre eux viennent le rencontrer à angle droit vers son milieu, leur direction étant de l'ouest à l'est; de sorte que l'ensemble du monument dessine cette figure :

- Dolmen.

▲ Men-hir.

La plus au nord des lignes est et ouest se compose de douze pierres, dont deux sont des Men-hirs de cinq à six pieds d'élévation; la plus au sud a quatorze pierres.

Tout auprès, et à l'est de l'alignement nord et sud, est un Men-hir de sept pieds; c'est la pierre d'avertissement, celle qui annonçait l'approche d'un monument sacré. A côté de ce Men-hir est l'autel de sacrifice; c'est un Dol-

men très-mutilé. A quelque distance, du côté de l'ouest, est un autre Men-hir isolé, de cinq pieds et demi de haut.

La longueur du grand alignement est de dix-huit cents pieds.

M. l'amiral Thévenard a le premier fait connaître le monument de Toulinguet, dans son *Recueil de Mémoires relatifs à la marine*. Sans chercher positivement à l'expliquer, il donne à entendre que ce monument, érigé sur un cap élevé qui domine l'Océan, peut bien l'avoir été en mémoire d'une victoire navale, et que son ensemble figure l'ordre de bataille observé par les vaisseaux armoricains. Cette opinion, toute hasardée qu'elle soit, n'est pas dénuée de vraisemblance. Cependant les accessoires des alignemens de Toulinguet, le Dolmen et les Men-hirs placés hors de rang, et tout auprès, entraîneraient le caractère d'un monument religieux, quoique ce ne soit pas un sanctuaire fermé. Il est impossible de rien décider dans une matière aussi obscure; et ici, par malheur, aucune dénomination locale particulière, aucune tradition, ne sont venues nous éclairer de leur flambeau, qui, en pareil cas, est d'un si grand secours.

7. Monumens
des environs
de la
baie de Dinan.

En redescendant de Toulinguet, dans une vallée qui s'ouvre au fond de la baie de Dinan, je trouvai, sur le versant opposé de cette vallée, près du village de Goulien,

un Men-hir isolé qui a quinze pieds d'élévation. Ici la tradition, du moins, n'est pas muette : ce monument, pour lequel les habitans du village ont encore une grande vénération, passe dans leur esprit pour marquer le lieu de la sépulture d'un chef important ; et il n'y a pas de doute que ce ne soit là sa véritable destination.

A une demi-lieue dans le sud de ce Men-hir, j'en vis quatre autres fort gros, mais moins élevés, et comme groupés ensemble. Ils étaient accompagnés d'un petit Dolmen.

On peut juger, par tout ce qui précède, combien les monumens celtiques sont multipliés dans la presqu'île de Crozon ; nous allons en trouver encore beaucoup d'autres.

En approchant des côtes escarpées qui dominent l'anse dite de la Pallue, au nord du bec de la Chèvre, je trouvai un ensemble remarquable de pierres celtiques. D'abord un *Carneillou*, ou cimetière, composé de nombreux blocs dispersés sans ordre sur un sol couvert d'ajonc et de bruyère ; ensuite deux alignemens parallèles partaient de ce *Carneillou* et se dirigeaient à l'orient. On compte onze pierres sur le plus grand de ces alignemens ; il n'en reste plus que trois sur le second. Au sud, et hors de rang, se trouve le *Men-hir d'avertissement*, beaucoup plus haut que toutes les autres pierres (il a douze pieds). Je

8. Monumens
funèbres
près l'anse
de la Pallue.

m'attendais à trouver aussi un Dolmen pour compléter la consécration religieuse de ce lieu funèbre, mais je n'en vis point. Je suis persuadé pourtant qu'il en a existé un dans le voisinage, mais qu'il aura été détruit : car chaque jour nos *faiseurs* se dépêchent d'anéantir les monumens druidiques qui leur présentent un grand nombre de matériaux de bâtisse tout extraits de la carrière. Les autorités locales sont sourdes à la voix des antiquaires, qui réclament vainement contre ces mutilations de vandales.

En continuant de m'avancer vers le sud, je parvins à l'extrémité du bec de la Chèvre (beg ar C'haor), pointe la plus méridionale de la péninsule de Crozon. Cette pointe, très-élevée, escarpée, déserte et inculte, est encore un des derniers mamelons de la chaîne d'Arès. Je ne vis sur son sommet aride aucune espèce de monument ; mais en revenant vers le nord-est, après avoir passé la pointe et le village de Rostudel, je rencontrai un Dolmen d'une conservation parfaite. Sa table, ou plate-forme, a dix pieds de longueur ; elle est soutenue horizontalement par trois pierres debout. La hauteur totale de cet autel est de cinq pieds et demi : c'est le plus beau de toute la péninsule.

9. Dolmen
de
Rostudel.

En continuant de cheminer dans la même direction, j'arrivai à un sanctuaire druidique considérable, dont les

longs alignemens s'étendent entre la pointe de St.-Hernot et celle de Morgatte, près d'un hameau nommé Kercolleoc'h. Le principal de ces alignemens a onze cents pieds d'étendue vers l'ouest ; il forme un angle obtus, et aboutit à une enceinte trapézoïdiforme ayant une avenue de pierres. Tout à côté, et hors de rang, est une autre enceinte carrée, formée d'un double rang de pierres plantées, très-serrées les unes contre les autres, et assez élevées. Cette enceinte, la seule que nous connaissions à double rang, porte dans la contrée le nom vulgaire de *Maison du Curé*. Ce nom est-il dû à une ancienne tradition ? un Druide aurait-il habité ce lieu, et les premiers Chrétiens auraient-ils substitué le mot *Curé* à celui de *Druide*, pour qualifier le pontife de l'ancienne religion ?

10. Sanctuaire druidique de Kercolleoc'h.

L'anse de Morgatte, où ma route me conduisit ensuite, est une belle et vaste plage de sable qui s'étend depuis la pointe du même nom jusqu'à la pointe de Trébéron* ; elle est ceinte dans son contour par ces escarpemens de roc dans lesquels la nature a pratiqué ces belles grottes justement admirées de tout le monde. Au-dessus de ces

11. Men-hirs de l'anse de Morgatte.

* Cette pointe reçoit son nom d'un manoir qui le porte, et qui en est peu éloigné. Il ne faut pas confondre cette localité avec les îles de Trébéron, situées dans la baie de Roscanvel, du côté opposé de la péninsule, et où mouillent les vaisseaux du roi mis en quarantaine.

rochers escarpés sont deux Men-hirs placés l'un auprès de l'autre. L'un, qui a été déplanté, n'a que sept pieds, et est gisant sur le sol ; celui qui est resté debout a dix pieds de haut. A quelque distance de là, et sur la pointe même de Trébéron, on en voit un troisième, de six pieds de hauteur seulement. Ces monumens, érigés sur des points très-élevés, dans l'intention sans doute qu'ils fussent plus en évidence et remarqués nécessairement par la multitude, sont probablement des monumens commémoratifs.

12. Ruines
du château
du Mur
dans l'île de
Roazan.

Si l'on continue de suivre le rivage, à l'est de l'anse de Morgatte, on arrive bientôt à l'embouchure de la petite rivière de Laber, ou de Saint-Laurent. Dans cette embouchure est un petit flot assez élevé, sur lequel on voit les vestiges d'une de ces antiques tours isolées qui furent les premières forteresses féodales.

La terre, relevée sur les fondations de cette tour, en marque encore l'enceinte, qui paraît avoir été pentagone. Une coupure qui, d'un côté, interrompt cette enceinte, en désigne la porte d'entrée. Je remarquai que l'intérieur de la tour avait été partagé en deux par un mur de refend en maçonnerie, dont la base paraît encore à fleur de terre ; elle est, du reste, comme toutes les fortifications du même genre, environnée d'un fossé.

C'est généralement aux 9^e et 10^e siècles qu'il faut rapporter la construction de ces premières habitations seigneuriales, dont le Finistère possède un grand nombre de vestiges. Celle dont nous faisons ici une mention particulière paraît avoir été établie dans la petite île de Rozan, pour défendre l'entrée de la rivière de Laber contre les entreprises des pirates normands, et les empêcher de remonter avec leurs pirogues dans l'intérieur du pays. Les paysans des environs lui donnent encore le nom de *Château de Mur*. Le mot *mur*, en celto-breton, a la même signification que ce même mot en français : il désigne un mur, une muraille. Appliqué à une forteresse, il exprimait pour elle le mur principal, le mur par excellence, le mur de défense du pays et l'habitation du seigneur.

En quittant l'île de Rozan, et traversant tout à fait la rivière, nous retrouvons, au-dessus de la rive gauche, des monumens celtiques fort remarquables ; savoir : un sanctuaire composé de pierres disposées en carré long et très-rapprochées les unes des autres, quelques-unes sont très-grosses. Les plus grands côtés de ce carré ont soixante-quinze pieds d'étendue ; les plus petits n'en ont que la moitié. Tout auprès est une métairie qui porte le nom de Raguénez.

13. Monumens
celtiques
des bords de
la rivière
de Laber.

Un peu plus loin, près de la ferme de Kerglentin, se

trouve un alignement de sept pierres, dont deux sont des Men-hirs de dix pieds de haut. Cet alignement se dirige directement de l'est à l'ouest.

Ici nous sommes parvenus au terme du littoral méridional de la presqu'île de Crozon; nous repassons la rivière de Laber pour rentrer dans son intérieur, et nous allons rejoindre, sur la hauteur qui la domine, la petite chapelle de Saint-Laurent, dont les ruines ont été relevées depuis peu d'années. En revenant dans l'ouest, vers le manoir de Trébéron, nous trouvons, à peu de distance de ce manoir, une tombelle ou butte sépulcrale artificielle en forme de cône très-écrasé, car, sur deux cent quatre-vingts pieds de circonférence à sa base, elle n'a que dix pieds d'élévation perpendiculaire. Cette tombelle est généralement connue dans le pays sous le nom de *Tombeau d'Artus*, mais la tradition ne nous apprend pas quel était cet Artus. Quoique les souvenirs des héros de la table ronde soient encore répandus dans la Bretagne, on ne peut penser qu'il soit ici question du fameux roi Artus, chef de tous ces héros. Le lieu de sa sépulture est d'ailleurs connu, et il n'est pas dans la paroisse de Crozon*. Au surplus, ce nom d'*Artus*, ou *Artur*, était

14. Tombelle
appelée
le tombeau
d'Artus.

* Le roi Artus fut enterré dans l'île d'*Aval* ou d'*Avalon*, sur les

très-répandu parmi les anciens chefs des tribus celtiques ou les princes bretons des premiers siècles de notre ère; plusieurs d'entre eux l'ont porté, et nous le retrouverons encore rattaché à d'autres montumens fort anciens.

Au-devant de ce *Tumulus* s'étend, sur le flanc d'une colline couverte de bruyère, un *Carneillou*, ou cimetière druidique, composé d'un grand nombre de pierres brutes dispersées çà et là, et accompagnées de deux Dolmens, dont l'un, à table inclinée, est composé de deux pierres seulement, et l'autre, qui était horizontal, se trouve aujourd'hui très-mutilé. A cinq cents toises de ce champ funèbre est un Men-hir isolé de cinq à six pieds de hauteur.

15. Carneillon
de
Trébéron.

Près la ferme de Kersenvéz, et dans un champ qui borde le chemin de Crozon à Landevennec, on voit un autre Dolmen bien conservé, dont la table supérieure est extrêmement massive. Elle est soutenue par trois pierres debout, mais la hauteur totale de ce monument n'excède pas cinq pieds.

16. Dolmen
de
Kersenvéz.

côtes qui avoisinent Lannion, et à peu de distance de son séjour favori, ce château de Carduel ou Kerduel, si célèbre par les chroniques de la table ronde, et appartenant aujourd'hui aux enfans de M. de La Fruglaye. Les Anglais ont voulu, mais à tort, s'approprier ces localités.

Enfin , près du bourg même de Crozon , on trouve un Dolmen incliné , haut de six pieds , et un peu plus loin un Men-hir qui en a sept d'élévation.

Quelque monotone qu'aient pu paraître la nomenclature et la description de tous ces monumens celtiques , j'ai cru cependant n'en devoir omettre aucun , pour mettre le lecteur à portée de juger combien ils sont nombreux dans la presqu'île de Crozon. Tant de Men-hirs , de Dolmens , d'Alignemens , et surtout quatre Sanctuaires principaux , circonscrits dans un espace de cinq lieues carrées environ , ne peuvent laisser douter que cette presqu'île n'ait été jadis un des grands théâtres , un des points principaux du culte druidique dans la Cornouailles Armorique. Plus tard , dans le moyen-âge , la paroisse de Crozon devint un des grands fiefs de l'évêché de Cornouailles , et ses seigneurs levaient bannières ; ils étaient issus des anciens rois de Cornouailles , et furent la tige de l'illustre maison de Rosmadec.

17. Crozon. Le bourg de Crozon , assez considérable , contient plusieurs maisons anciennes. Beaucoup sont dans le style de l'époque de la renaissance des arts , mal exécutées il est vrai par de grossiers architectes. Son église , comme l'immense majorité de toutes celles du Finistère , date du 16^e siècle ; mais son portail et la tour du clocher sont un

peu moins anciens. Sur la porte qui est au pied de cette tour, on lit cette inscription :

An l'an 1602 A. P. Keraudren Fabrique.

Et au côté gauche sont inscrits les noms :

A. Sénéchal

P. Anibras

R. Gallou

Dans le campannier du clocher, on voit cette autre inscription :

H. Le Du Fabliqe. J : Le Braz. Be : Grenou

l'an 1615

L'église de Crozon possède un reliquaire infiniment curieux ; il est d'argent, a la forme d'une église gothique d'un travail et d'un fini très-précieux. Il contient des reliques des dix mille martyrs. Au-dessous, on lit cette inscription, gravée en caractères gothiques carrés :

Gouzien fait faire ceste reliquere en l'onneur de Dieu, pour Sainct-Pierre et les diz mille martyrs et pour la paroisse de Crauzon.

Quoique cette inscription ne porte pas de date, nous jugeons, au genre d'ornement et au style de ce beau mor-

ceau d'orfèvrerie, qu'il a dû être exécuté dans les trente premières années du seizième siècle. Son travail fait honneur à l'artiste qui en est l'auteur.

On voyait autrefois, dans la nef de l'église de Crozon, le mausolée en kersanton d'un ancien seigneur de Gouandour (fief du voisinage). Ce mausolée, orné d'écussons représentant les armoiries et les alliances de ce seigneur, a été détruit parce qu'il gênait la marche des processions. M. de Mesmeur en a recueilli les débris et l'a restauré dans un bosquet de son jardin de Lescoat.

18. Manoir
de
Gouandour.

Le vieux manoir du Gouandour se voit sur une colline dominant la vallée qui règne dans toute la longueur de la péninsule de Crozon, et la partage en deux parties. Ce manoir, presque en ruine, fait un effet très-pittoresque au milieu des grands frênes qui l'environnent. Il est dans le style du seizième siècle. Un mur assez fort l'environne, et était muni, dans ses angles, de petites tours rondes, dont la base subsiste encore. Le portail gothique pratiqué dans cette enceinte, sous un pavillon carré, donne accès dans la principale cour. La façade du corps-de-logis, percée de fenêtres longues et étroites, a un air de vétusté qui contraste d'une manière frappante avec la riante verdure d'une vigne dont les longues guirlandes s'étendent

dans toute sa longueur et couronnent ses pierres presque désunies.

Ce manoir est aujourd'hui converti en ferme. Il existait dans tout son entier à l'époque de la révolution, et appartenait encore alors à la famille dont il porte le nom ; famille ancienne dans le pays, puisqu'en 1562, nous trouvons qu'un sieur de Gouandour fut convoqué à la montre pour servir en qualité d'arquebusier à cheval.

Après avoir examiné, décrit et dessiné tous les monuments anciens que renferme la paroisse de Crozon, j'étais impatient d'aller visiter les ruines de la célèbre abbaye de Landevennec, le plus ancien monument du Finistère après ceux des Druides, puisqu'il date des premières époques de l'introduction du Christianisme dans la Bretagne. Je m'empressai donc de m'y rendre, et d'autant plus que ces ruines, déjà si défigurées, sont menacées d'une totale et prochaine destruction, la main vandale des industriels d'aujourd'hui ne respectant rien, et leur âme étroite et desséchée ne voyant qu'une carrière de pierres à exploiter dans les restes des anciens édifices les plus recommandables, soit sous le rapport de l'art, soit sous celui des souvenirs historiques qu'ils nous rappellent.

19. Abbaye
de
Landevennec.

Rien de plus romantique que la position de l'abbaye de

Landevennec, sur un petit promontoire situé aux confluens de la rivière d'Aoûn et de celle du Faou , et dominée par des collines toutes couvertes de bois épais. Les aspects charmans qu'offrent les rives des deux rivières, les forêts silencieuses qui les bordent, semblent se réunir pour inspirer à l'ame cette mélancolie contemplative si propre aux méditations religieuses. Mais, en approchant des décombres entassés, des murs à demi-écroulés de l'abbaye, comment se défendre d'un sentiment pénible, en songeant que, malgré sa haute antiquité, ces destructions ne sont pas l'ouvrage du temps, mais bien celui des hommes ? Des mains rapaces et sacrilèges ont renversé ces murs érigés jadis par les mains royales d'un des premiers princes chrétiens de l'Armorique ; elles ont violé son tombeau et dispersé ses cendres, respectés pendant tant de siècles ! Comment ne pas gémir, en voyant que tant de déplorables dévastations ne peuvent avoir de termes, et que, malgré les regrets du peuple auquel on arrache ainsi chaque jour tous les objets d'un respect héréditaire, malgré les réclamations des hommes éclairés, des historiens, qui regrettent les monumens de nos annales, celles des savans et des artistes, rien ne vient encore en arrêter le cours ?

Les bâtimens de l'abbaye de Landevennec étaient autrefois très-considérables. Son église seule, dont les ruines

nous restent , datait du temps de sa fondation première ; nous en parlerons tout à l'heure. Le cloître , bien moins ancien , et construit dans le style gothique arabe , ou à ogives , paraissait avoir été construit dans le quatorzième siècle, si j'en juge par les débris que j'en ai pu voir encore. Les logemens des religieux , ceux de l'abbé, et toutes leurs servitudes, sont encore debout , mais tout à fait modernes.

Les ruines de l'église consistent 1° dans son portail , composé de trois arcades à plein ceintre, dont celle du milieu , qui est la moins élevée, est la seule qui soit percée. De chaque côté de ces arcades est un contre-fort , puis une petite fenêtre ceintrée , longue et étroite, allant en s'évasant de dehors en dedans , à la manière des meurtrières de nos châteaux du moyen-âge. A la forme des ceintres de cette façade, à la disposition de leurs voussoirs , on reconnaît de suite le style de l'architecture des premiers siècles de la monarchie française , époque à laquelle des artistes grossiers s'efforçaient d'imiter, dans leurs ouvrages, l'architecture romaine du Bas-Empire , elle-même alors très-dégénérée. En dedans de la porte principale, ou arcade du milieu , des colonnes , courtes et engagées , supportent des moulures qui encadrent les voussoirs. Les chapiteaux de ces colonnes , ainsi que ceux des colonnes qui soutenaient les premiers arceaux de la

néf, sont couverts d'ornemens consistant en des entrelacs assez compliqués, ou des figures bizarres, toutes choses qui appartiennent aux plus anciens monumens de l'architecture française.

2° Les ruines du chœur et de l'abside donnent directement à l'est, et forment un rond-point flanqué de chapelles latérales, elles-mêmes de forme ronde et extérieurement garnies de contre-forts. Les portes et les fenêtres de cette abside sont toutes à ceintres pleins, soutenues, dans quelques-unes, par des colonnes engagées, et ayant leurs arcades doubles. Toute cette partie de l'édifice, malgré son état de dégradation extrême, offre encore un ensemble remarquable, et où l'on reconnaît le cachet d'une haute antiquité.

Tout l'édifice était construit en pierres de taille, mais de petites dimensions.

C'est tout au bas du bas côté de la droite de l'église qu'on se trouvait le tombeau du roi Gralon, ou Gradlon, qui en fut le fondateur, et qui fut l'un des premiers et des plus célèbres rois de la Cornouailles Armorique. Ce tombeau, qui existait encore il y a une vingtaine d'années, était placé dans une petite chapelle fort basse et fort sombre, et consistait, comme tous les tombeaux antérieurs à l'an 800, en un simple sarcophage, ou coffre de pierre, sur

Tombeau
du
roi Gralon.

lequel était sculptée une grande croix. Au-dessus du ceintre de la chapelle sépulcrale, on avait tracé, dans des temps bien postérieurs, l'építaphe que voici :

Hoc in Sarcophago jacet inclyta magna propago
 Gradlonus magnus Britonum rex mitis ut agnus ;
 Noster fundator, vitæ cœlestis amator,
 Illi propitia sit semper virgo maria.

Obiit anno domini CCCCV.

D'après cette építaphe, composée d'ailleurs dans des temps modernes, on serait porté à croire que Gradlon était roi de toute la Bretagne, et ce serait une erreur. Nous avons déjà dit combien est confuse et incertaine l'histoire de cette province pendant les premiers siècles. Nous avons déjà fait observer, dans notre première partie du Finistère, que les historiens, même les plus érudits, s'étaient obstinés à vouloir toujours donner, dans ces temps reculés, un roi unique à la Bretagne entière, tandis qu'elle était gouvernée en même temps par plusieurs chefs, dont chacun en avait une portion pour domaine. Les historiens romains et nos chroniqueurs des 6^e et 7^e siècles ont donné à ces chefs le titre de rois, parce qu'ils n'en connaissaient pas d'autre pour qualifier un prince puissant et absolu ; mais tous ces princes bretons ne le prenaient pas dans leur pays, ni dans leur langue. Espèces

de chefs de tribus, ou de clans, ils portaient le titre de *Jarles*, mot celtique que l'on a cru devoir traduire par celui de *Comte*, non pourtant avec l'acception qu'il a eue de nos jours, mais avec celle qui lui appartenait sous nos rois de la première race.

Dans les Cartulaires originaux des abbayes de Landevennec et de Sainte-Croix de Quimperlé, que nous avons eus sous les yeux, Gradlon ne porte que le titre de comte de Cornouailles. (*Cornubiæ comitum.*)

La date de cette épitaphe, donne aussi matière à une discussion importante : elle fait mourir Gradlon en l'an 405. Le père Albert-le-Grand donne aussi la même date pour la mort de ce prince. Cependant les savans auteurs de la grande histoire de Bretagne placent la mort de Gradlon au 5 janvier de l'an 444, sans pourtant nous en donner de meilleure preuve que la mention que fait d'un roi Gradlon Sidoine Apollinaire, dans son panégyrique de l'empereur Majorian.

Dom Lobineau et Dom Morice disent que Gradlon était l'un des lieutenans de Conan Mériadec, et que ce dernier, pour récompenser ses services, l'investit du royaume de Cornouailles, investiture qui lui fut confirmée par le roi Salomon 1^{er}. Mais ici se présente une autre divergence. Ce Salomon 1^{er}, que l'on fait régner sur la Bre-

tagne entière, au commencement du 5^e siècle, n'est point mentionné dans le Cartulaire de Landevennec, non plus que dans celui de Quimperlé. Et, d'une autre part, Moreri place son règne après la mort même de Gradlon.

Il eût été bien à désirer que le P. Albert-le-Grand, ou les derniers religieux de Landevennec eux-mêmes, nous eussent appris sur quelle autorité celui qui a composé l'épithaphe de Gradlon a donné l'an 405 pour date de sa mort. Mais ce qui me paraît le plus probable en tout ceci, c'est qu'il y a eu, à des époques fort reculées, plusieurs princes bretons de ce même nom de *Gradlon*; que la tradition a réuni sur un seul les événemens et les faits particuliers aux autres; de même que, dans les temps fabuleux de l'antiquité, on a mis sur le compte d'un seul Hercule, d'un seul Thésée, etc., les grandes actions accomplies par plusieurs princes du même nom. Ici les faits de tous les Gradlon ont été réunis sur la tête de celui qu'on a, pour le distinguer des autres, appelé *Gradlon le Grand* (Gradlon Mur). D'après la confusion qui règne dans la chronologie des temps obscurs où il existait, et d'après la grande divergence des meilleurs auteurs qui ont traité sur ce sujet, il nous paraît difficile de décider si ce Gradlon le Grand mourut plutôt en 405 qu'en 444; mais toujours ne peut-on douter qu'il n'ait vécu dans les

premières années du 5^e siècle : il fut alors de tous les chefs bretons celui qui montra le plus d'énergie et le plus de courage pour s'opposer à l'envahissement de la puissance romaine; il s'allia pour la combattre et la repousser avec plusieurs autres chefs qui, dans cette occasion, le reconnurent pour général, et c'est là probablement ce qui a donné lieu de croire qu'il avait régné sur la Bretagne entière.

D'après les Cartulaires que nous avons cités, et dont nous donnerons des extraits, Gradlon le Grand fut le quatrième comte ou roi connu de la Cornouailles Armorique. Ses trois prédécesseurs, suivant ces titres authentiques, furent *Rimelen* ou *Rivelen* *mur Marc'hou*, *Rimelen Marc'hou*, et *Cungar*. Ces mêmes titres ne laissent pas douter que ce ne soit Gradlon le Grand qui fut enterré à Landevennec.

Les faits et gestes de ce prince avaient trouvé un panégyriste parmi les bardes ses contemporains; un poème en vers bretons, intitulé *Gradlon Mur*, avait été composé sur son sujet dans le temps même, et le manuscrit original existait encore à la bibliothèque du roi, à Paris, au siècle dernier. Le célèbre d^om Bernard de Montfaucon, qui l'avait vu, atteste que l'écriture en paraissait précisément du 5^e siècle; quant au langage, il ne pouvait le

comprendre , ne sachant pas la langue bretonne. Il nous avait du moins donné le numéro de ce précieux manuscrit. Guidé par cette indication , j'ai fait , conjointement avec MM. les employés de la bibliothèque royale , de bien grandes recherches pour retrouver ce curieux monument de la poésie celto-bretonne , qui eût , en outre , jeté une grande lumière sur l'histoire si vague des premiers princes bretons : elles ont été infructueuses ; nous n'avons pu le découvrir. Que sera-t-il devenu ? Personne , depuis Montfaucon , ne s'en était inquiété. Oublié pendant cent ans , les différens arrangemens subis par la bibliothèque l'auront fait déplacer , et il a été négligé par des personnes qui n'en ont pu soupçonner l'importance. Egaré dans quelque recoin de cet immense dépôt , espérons qu'un hasard heureux le fera découvrir un jour , et qu'alors on saura apprécier sa valeur ,

Outre ce poème historique , une chanson fort longue avait été composée , plus anciennement peut-être encore , sur le sujet de Gradlon Mur. Je dis plus anciennement , parce qu'elle ne roule guère que sur ses amours et les aventures de sa jeunesse. Elle devint populaire , et les paysans la chantaient encore , en Bretagne , vers le milieu du 13^e siècle. Celle-là du moins nous a été conservée , non malheureusement dans sa langue originale , mais en français

du temps de Saint-Louis. A cette époque, Marie de France, poète féminin, dont il nous reste quelques ouvrages, recueillit le lai de Gradlon Mur de la bouche même d'un trouvère breton, qui le lui traduisit en français. * Nous en donnerons un extrait, en langage actuel, à la fin de ce volume; il ne sera pas sans intérêt pour l'histoire. On y verra la preuve qu'en effet Gradlon n'était dans le principe qu'un simple guerrier à la solde d'un roi puissant (Conan Mériadec, ou Salomon I, s'il a réellement existé), et qu'il ne dut son élévation et sa grandeur qu'à sa valeur jointe à sa galanterie.

Tombeau
de
St.-Guenolé.

Dans la chapelle qui faisait l'extrémité de l'aile gauche de la croisée de l'église de Landevennec, était le tombeau de Saint-Guenolé, premier abbé de ce monastère, mort le 3 mars l'an 448, selon Albert-le-Grand; le même jour de l'an 504, selon Dom Taillandier. Ce tombeau, de même

* Une chose digne de remarque, c'est que, du temps de Saint-Louis, il existait encore en Bretagne beaucoup d'anciens poèmes en langue bretonne, et dont le sujet roulait sur de très-anciens héros de cette province. Ils y étaient chantés, non-seulement par les trouvères, mais encore par le peuple, et surtout celui des campagnes. Aujourd'hui on n'en trouve plus de traces, ce qui est étonnant dans une contrée où les plus anciennes traditions se sont conservées jusqu'à nos jours. Quelques-uns de ces *lais*, ou poèmes en musique, nous ont été transmis en français par des trouvères du 13^e siècle, qui avouent les tenir des Bretons.

que celui du roi Gradlon, n'était qu'un simple sarcophage de pierre en forme d'auge, mais il était supporté par des pilastres de deux pieds et demi de haut. Il n'a été détruit que depuis peu d'années.

Saint-Guenolé, Wenolé, Guengolvé ou Wingalois (car les légendes lui donnent ces différens noms, qui du reste signifient la même chose), naquit en Léonnais, dans le château de Les-Guen. * Son père, nommé *Fragan*, était neveu de Conan Mériadec, et sa mère s'appelait *Guen* (Blanche). **

Le jeune Guenolé fut naturellement destiné à la profession des armes, et élevé conformément à ce dessein. Mais son caractère doux et ses inclinations pacifiques le faisaient répugner à parcourir cette carrière, et il supplia son père Fragan de lui permettre de se vouer au culte des autels. Fragan, guerrier célèbre de l'époque, et qui désirait avoir dans son fils un digne successeur de ses hauts faits d'armes, résista à sa volonté. Mais se trouvant un

* Ce château n'existe plus, mais le lieu où il était, dans la paroisse de Plouguen, porte encore son nom.

** Dans les premières époques de l'histoire de Bretagne, on trouve beaucoup de princesses de ce nom de *Guen*; n'est-ce pas par une imitation traditionnelle que nous trouvons au moyen âge tant de princesses du nom de *Blanche*, qui n'est que la traduction du premier?

jour surpris à la chasse par un orage affreux il fut épou-
 vanté de ce bouleversement des éléments, dont les causes
 physiques, alors ignorées, frappaient de terreur les âmes
 les plus fortement trempées. Fragan, dans son effroi, fit
 vœu que, s'il échappait au danger dont il se croyait me-
 nacé, il ne s'opposerait plus à la vocation de son fils.
 Etant donc parvenu à regagner sain et sauf le château
 de Les-Guen, il accomplit sa promesse, et laissa le jeune
 Guenolé libre de suivre son inclination pour l'état ecclé-
 siastique.

Un pieux anachorète, nommé Corentin (depuis Saint-
 Corentin), qui avait alors une haute réputation de sainteté
 et de doctrine, vivait solitairement dans un humble er-
 mitage, situé au sommet de la montagne de Menez-C'hom.
 Ce fut à ce saint homme que Fragan crut devoir confier
 l'éducation du jeune néophyte. Il lui conduisit Guenolé,
 et le supplia de lui donner l'instruction nécessaire à l'état
 qu'il allait suivre. Corentin accepta volontiers cette tâche,
 et donna pour condisciples au fils du prince breton deux
 religieux, devenus célèbres depuis, et honorés même
 comme saints (Saint-Tugdïn et Saint-Jacut).

Gradlon régnait alors en Cornouailles et habitait cette
 ville d'Is si fameuse dans les plus antiques traditions ar-
 moricaines, par l'analogie de sa destinée avec celle de la

Solème de la Genèse. * A peine chrétien lui-même, il se plaisait néanmoins à visiter le pieux Corentin, à converser avec lui et avec son disciple Guenolé, pour lequel il conçut dès-lors une forte inclination.

Nous ne détaillerons pas ici les nombreux miracles qui, dès son début, rendirent Guenolé un objet de vénération universelle. Rendre la vue aux aveugles, marcher sur la mer à pied sec, ressusciter les morts, etc., etc., etc., sont des choses qui lui furent communes avec tous les autres saints de ce temps-là. Nous dirons seulement que, dès qu'il eut atteint l'âge requis, il fut ordonné prêtre ; et, ayant pris congé de son maître Corentin, il se retira dans l'île de Sen, pour être encore plus isolé, plus séparé d'un monde auquel il avait renoncé, et pouvoir se livrer, sans distraction aucune, à ses pieuses méditations. Cependant, son séjour dans cette île ne fut pas de longue durée. Les sauvages habitans de cet affreux rocher étaient encore

* L'existence de cette ville d'Is, dont les légendaires parlent comme d'une fort grande cité, est fort problématique ; nous en déduisons plus bas les raisons. Les traditions qui lui sont relatives remontent aux temps mythologiques ou presque fabuleux de l'histoire de Bretagne. Si réellement il a existé dans cette province une ville de ce nom, il paraît qu'elle était assise vers la pointe du Raz, du côté qui regarde la baie de Douarnenez. Elle fut submergée, disent ces traditions, en punition des crimes de ses habitans.

payens , et ne virent pas sans mécontentement l'apôtre d'une religion nouvelle ; ils le persécutèrent au point de l'obliger à les quitter et repasser sur le continent.

Guenolé , comme la colombe de l'arche , guida ses pas vers l'ermitage où il avait passé sa jeunesse , pour y redemander encore un asile au vénérable Corentin ; mais il ne l'y trouva plus. Gradlon , voulant étendre dans ses états les lumières de la religion du Christ , avait résolu d'établir un siège épiscopal dans la ville de Kimper , et en avait investi le cénobite. Guenolé se rendit donc à Kimper , où il fut accueilli avec grand empressement par son ancien maître.

Gradlon , appréciant chaque jour de plus en plus la sagesse du maître et celle du disciple , les adjoignit tous deux à l'ambassade solennelle qu'il adressa à St.-Martin de Tours , tant pour faire sacrer Corentin évêque de Cornouailles , que pour obtenir la permission de fonder deux monastères dans cette province. St.-Martin octroya ces deux demandes sans difficulté ; et les pieux religieux revenus en Bretagne , Gradlon nomma Guenolé abbé du nouveau monastère de Landevennec , dont la construction venait d'être achevée.

Le séjour de cette abbaye plaisait au prince. Se dérochant au séjour fastueux de la cour qu'il tenait à Is , il

aimait à venir souvent se reposer des travaux de son gouvernement dans la charmante et paisible solitude de Landevennec. Il goûtait surtout beaucoup les conseils de l'abbé. Il le consultait sur tout ce qui était relatif aux affaires de ses états, et surtout au progrès de la civilisation de ses sujets encore à demi-sauvages. Ses conversations fréquentes avec Guenolé contribuèrent à adoucir ses mœurs à lui-même ; car, s'il en faut croire les meilleurs historiens, Gradlon avait un caractère impétueux et violent, qui lui fit souvent porter la bravoure jusqu'à la férocité, et commettre des actions cruelles. Un tel caractère n'a rien d'étonnant dans un prince de cette époque, où le carnage était une partie de plaisir, et où la bravoure était à peu près la seule vertu qu'on fût jaloux de posséder.

Guenolé, de son côté, allait fréquemment visiter le roi dans sa ville d'Is ; il y prêchait publiquement contre le luxe de ses habitans et l'affreux dérèglement de leurs mœurs, surtout ceux de la princesse *Dahut*, fille de Gradlon ; et la Messaline de sa cour. Une nuit, le saint religieux eut en songe une révélation, qui lui apprit que Dieu, lassé des crimes dont la ville d'Is était le théâtre, et contre lesquels il se déchainait en vain, allait la châtier d'une façon terrible en la faisant engloutir par les eaux de l'Océan.

Frappé de cette révélation , il fut sur-le-champ la communiquer au roi , en l'engageant à fuir au plus tôt un lieu réprouvé par le courroux céleste. Gradlon , accoutumé à suivre les conseils de l'abbé de Landevennec , ne négligea pas celui-ci , il monta à cheval , emportant ce qu'il avait de plus précieux , et sa fille Dahut en croupe. A peine commençait-il à s'éloigner , qu'il s'éleva une furieuse tempête qui , jointe à une marée extraordinaire , fit sortir la mer de ses limites , et les flots engloutirent la ville d'Is , dont tous les habitans furent noyés. La tradition raconte que les vagues furieuses poursuivaient le roi en roulant leurs longues volutes , et qu'elles étaient prêtes à l'atteindre , quoiqu'il s'enfuit au galop , lorsque le prince entendit une voix qui lui criait : « *Roi Gradlon , si tu ne veux périr , débarrasse-toi du démon que tu portes en croupe.* » Comprenant qu'il s'agissait de sa fille , Gradlon précipita de son cheval la malheureuse Dahut , qui tomba dans les flots , et la mer s'arrêtant aussitôt , il put , sans autre péril , effectuer sa retraite. Le lieu où la princesse fut engloutie porte encore aujourd'hui le nom de *Toul-Dahut* (trou ou pertuis de Dahut).

Le lecteur s'aperçoit que cette histoire est absolument calquée sur celle de Sodôme et Gomorrhe ; que Gradlon remplace Loth et sa famille , et que sa femme est représentée

dans la tradition bretonne par la princesse Dahut. Les seules divergences qu'on y remarque, c'est que les villes de la Judée furent brûlées, tandis qu'Is fut submergée par la mer, et que la femme de Loth est changée en statue de sel, au lieu d'être noyée comme l'impudique Dahut.

Mais une chose extrêmement remarquable, et bien digne de l'attention de ceux qui se plaisent à remonter jusqu'au berceau de l'histoire des hommes, c'est que cette tradition du châtement d'une ville criminelle n'est pas particulière à Sodôme et à Is, elle se rattache encore, avec des circonstances toutes semblables, à plusieurs autres localités*, chez des peuples très-différens et très-éloignés les uns des autres. On serait porté à croire que ces traditions si analogues ont toutes eu une origine commune, et que dans la suite chacun aura voulu placer dans sa patrie le théâtre d'un événement si mémorable, et le rattacher au règne de quelque prince fameux pour lui donner de l'illustration. Si cette hypothèse était vraie, à quelle haute antiquité elle ferait remonter l'origine de la tradition première ! Mais chez quelle nation faudrait-il l'aller chercher ?

* Nous la retrouvons au lac de Grand-Lieu, département de la Loire-Inférieure. A la place de ce lac existait la ville d'Herbauge (Herbadilla), dont les habitans se livraient aux plus honteuses débauches. Dieu, pour les punir, fit surgir un lac, qui engloutit à la fois la ville et tous ceux qui y demeuraient.

Saint-Guenolé parvint à un âge très-avancé. Comme nous l'avons dit plus haut, les chroniqueurs ne s'accordent pas sur l'époque précise de sa mort, les uns la plaçant en 448, d'autres en 504.

Autres tombeaux
de l'abbaye
de
Landevennec.

L'église de l'abbaye de Landevennec contenait encore plusieurs autres tombeaux remarquables, tels que celui de l'abbé Jean du Vieux Chastel, mort en 1521. Il se voyait hors du chœur, du côté de l'évangile, orné de la statue de cet abbé. Et celui d'Arnould Briand, autre abbé du même monastère, mort en 1553. Arnould Briand fit faire de grandes réparations au chœur de l'église, au milieu duquel il fut enterré.

Dans une chapelle latérale, du côté de l'évangile, était le monument de Jean Briand, abbé commandataire de Landevennec, docteur en droit, chanoine et grand archidiaque de Cornouailles, et recteur de la paroisse de Crozon. C'est lui qui fit construire les bâtimens de l'abbatiale que l'on voit encore aujourd'hui. Il mourut le 22 mai 1632.

Voici l'épithaphe qu'on lisait sur son tombeau :

*Hic expectat resurrectionem mortuorum R. ac V.
vir Joannes Brient curiosolita, qui superstes juris
utriusque doctor archidiaconus ac canonicus Corisopitensis hujusque cœnobii archimandrita, ejusque*

reformationis autor, œdium œdificiorumque restaurator, novarumque pervigil extitit extractor.

Si l'on faisait des fouilles derrière et dessous l'emplacement du maître-autel, il y a tout lieu de croire qu'elles feraient découvrir les sépultures des plus anciens abbés. Ces recherches seraient d'un intérêt d'autant plus grand pour l'archéologie que, certainement, selon l'usage du temps, ces religieux ont été inhumés revêtus de leurs habits et des insignes de leurs dignités, que l'on trouverait encore intacts dans leurs cercueils, de même que ceux que j'ai vu trouver autrefois dans les tombeaux d'Ingon et de Morard, abbés de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, aux 10^e et 11^e siècles. Leurs riches habits, leurs mitres, leurs crosses précieusement travaillées, étaient encore parfaitement bien conservés.

Il y a quelques années que le sieur Le Cann, cultivateur à Landevennec, trouva, en labourant un champ voisin de ce lieu, un grand vase de terre qui contenait plusieurs écuelles d'argent, des agrafes de ceinturon en vermeil, richement travaillées, et plusieurs bagues pastorales ou anneaux abbatiaux, aussi en vermeil, et dont le travail annonçait une très-haute ancienneté. Il n'y a pas de doute que ces objets curieux ne provinssent originairement de

Objets anti-
ques
trouvés dans
le voisinage
de
Landevennec.

l'abbaye, dont à l'époque des fréquentes irruptions des Normands, les religieux sans défense cachaient sous terre leur argenterie et leurs objets les plus précieux, pour les soustraire à la rapacité de ces barbares. Ceux que le sieur Le Cann a trouvés aïront été oubliés, ou le lieu de la cachette perdu. Malheureusement ce cultivateur, après les avoir gardés assez long-temps, les a vendus à un orfèvre de Brest, qui de suite les a livrés au creuset. Le Cann a cependant conservé deux des bagues, que j'ai vues chez lui. Elles sont extrêmement massives; l'une est d'argent, l'autre de vermeil avec un chaton en losange orné de pommettes et chargé d'une croix patée, émaillée en rouge. Au style du travail de ces bijoux, je crois pouvoir assurer qu'ils ont été fabriqués dans le 7^e ou le 8^e siècle au plus tard. Leur possesseur actuel paraît y attacher un très-haut prix; espérons qu'ils ne seront pas anéantis comme les autres.

Le cloître de l'abbaye était pavé d'un grand nombre de tombes plates, qui recouvraient les restes des religieux de ce couvent et de beaucoup de gentilshommes de la contrée. Presque toutes ces tombes ne remontaient qu'au 16^e, 15^e et 14^e siècles. Elles ont été déplacées, vendues et transportées à Brest, comme matériaux, avec les autres débris du cloître.

Les moines de Landevennec étaient de l'ordre de Saint-

Benoit , de cette congrégation savante qui a rendu aux lettres et aux sciences de si grands services par ses immenses et immortels travaux. Le célèbre Dom Lepelletier , auteur d'un dictionnaire celtobreton regardé à juste titre comme un chef - d'œuvre d'érudition , était du nombre des religieux de Landevennec. Il y termina sa laborieuse carrière en 1733 , et c'est là que reposent ses restes , aujourd'hui ignorés des êtres insoucians qui végètent à l'entour. Mais avec quels sentimens d'admiration et de respect l'historien antiquaire ne doit-il pas s'approcher des ruines de Landevennec , de ces ruines vénérables qui furent , pour ainsi dire , le berceau de l'histoire de Bretagne , et dont le sol sacré recouvrait la cendre des rois et des saints ! Que de souvenirs il retrouve au milieu de cette enceinte aujourd'hui déserte et silencieuse , et dont les derniers débris disparaîtront peut-être bientôt aux regards des hommes !

La bibliothèque et le chartrier de l'abbaye de Landevennec contenaient un grand nombre de manuscrits et de titres aussi précieux par leur antiquité que par leur importance historique. Ces importantes archives de l'histoire nationale des Bretons ont été pillées et dispersées en 1793 ; cette perte est inappréciable et malheureusement irréparable. Un hasard heureux a du moins fait retrouver

dernièrement le Cartulaire de l'abbaye ; il a été acquis par le département, à la recommandation de M. de Larchantel, ex-maire de Quimper, et il est aujourd'hui déposé dans la bibliothèque de cette ville.

Nous terminerons cet article sur l'abbaye de Landevennec, par la liste chronologique des abbés qui l'ont successivement gouvernée.

ABBÉS RÉGULIERS DE LANDEVENNEC.

- 1° St.-Guenolé, ou Guengolvé, mort en 448 ou 504.
- 2° St.-Guennaël, mort en 518.
- 3° St.-Judueus, ou Judulus. L'époque de sa mort est ignorée, et on n'a que de vagues notions de son histoire.
- 4° Orscand, *idem*.
- 5° Matmunuc, *idem*.
- 6° Even, *idem*.
- 7° Segnus, *idem*.
- 8° Alain, *idem*.
- 9° Gurdistan, *idem*.
- 10° Justin, *idem*.
- 11° Gurdiler, *idem*.
- 12° Jean, *idem*.
- 13° Clément, *idem*.
- 14° Orscand II, *idem*.

- 15° Matmonoc , ou Matmunoc II , vivait en 818.
- 16° Jean II , date de la mort ignorée.
- 17° Gulohet , *idem*.
- 18° Grallon , *idem*.
- 19° Benoît II , mort en 954.
- 20° Jean III , dénommé dans un acte de l'an 959.
- 21° Cadiocus , ou Cadiou , date de la mort ignorée.
- 22° Rivallon , *idem*.
- 23° Olivier , *idem*.
- 24° Jacques , *idem*.
- 25° Blénliguet est désigné pour avoir assisté à la fondation de l'église de Locronan , par le duc Alain Caignart , en 1031.
- 26° Killac , mort en 1045.
- 27° Elizée , mort en 1055.
- 28° Justin , nommé dans une charte de l'abbaye de Redon , de l'an 1089.
- 29° Filmar , ou Vilmar , mort en 1142.
- 30° Grallon II est désigné dans une charte donnée par le duc Conan en faveur des chevaliers du Temple , en l'an 1160.
- 31° Judicaël , mort en 1171.
- 32° Lancelin , douteux.

- 33° Orscaud III, douteux.
- 34° Rivallon du Faou, mort en 1216.
- 35° Jacques II vivait en 1218.
- 36° Hemery vivait en 1220.
- 37° Rivallon de Broërech vivait encore en 1236.
- 38° Tadic, mort en 1240.
- 39° Rivallon de Plomergat, en 1254.
- 40° Rivallon de Treffès, en 1256.
- 41° Bernard de Edern, en 1271.
- 42° Bernard de Kerlauré, en 1280.
- 43° Rivallon de Kemperlé, en 1282.
- 44 Riocus, de la maison de Rosmadec, en 1283.
- 45° Jean de Léon, en 1293.
- 46° Gradlon de Kemperlé, en 1307.
- 47° Jean Le Porc, en 1309.
- 48° Guillaume, en 1311.
- 49° Pierre Kerguz, date de la mort ignorée.
- 50° Yves Gormon, mort en 1344.
- 51° Armel de Languern, ou de Lanven, en 1362.
- 52° Alain de Daoulas, en 1371.
- 53° Guillaume de Parthenay, en 1399.
- 54° Yves de Poulmic, en 1426.
- 55° Henry Morillon, en 1442.
- 56° Jacques de Villeblanche, en 1490.

57° Mathieu Hemery , mort en 1496.

58° Jean du Vieux-Châtel , en 1552.

ABBÉS COMMANDATAIRES.

1° Louis de Kerguern vivait en 1533.

2° Maurice Brient , ou Briand , mort en 1508.

3° Arnould Briand , en 1555.

4° Maurice de Commacre vivait en 1577.

5° Pierre Loargan , mort en 1601.

6° Jean Briand , en 1632.

7° Pierre Tangui , en 1669.

8° Pierre de Lennebaux de La Brosse , en 1700.

9° Balthazar Rousselet de Château-Renaud , en 1712.

10° Charles-Marie du Plessix d'Argentré , en 1713.

11° Jacques-Philippe de Varennes , en 1745.

12° Jean-Baptiste-Marie Champion de Cicé,

Le petit bourg de Landevennec possède une église paroissiale particulière, mais qui n'offre rien de remarquable et ne renferme point de monumens intéressans. Bâtie au 16^e siècle, elle est aujourd'hui desservie par un curé qui est bien éloigné d'exercer envers les étrangers la noble hospitalité avec laquelle les accueillaien autrefois les savans religieux qui habitaient l'abbaye.

20. Eglise
de Plonevez-
Porzay.

Après avoir examiné et dessiné dans tous leurs détails les ruines éloquentes de Landevennec , je les quittai avec regret, et en faisant des vœux pour que d'autres amis de l'ancienne France puissent long-temps encore aller les contempler. Je rejoignis , à Saint-Laurent , la route qui conduit de Lanveoc'h à Quimper , et je la suivis jusqu'à Locronan. A une lieue avant d'arriver à cette ville , je traversai le petit village de Plonevez-Porzay , dont la position agreste est encore embellie par les vieux et beaux arbres qui ombragent ses humbles chaumières , et parmi lesquels s'élève une église gothique beaucoup plus grande que ne semble le comporter un lieu aussi petit. Cette église est remarquable par une statue de Saint-Michel placée contre son portail , et assez bien exécutée pour le temps. Le saint est représenté , selon l'usage , terrassant un dragon ; il est armé de toutes pièces , et son armure a été assez soigneusement exécutée par le sculpteur pour que l'on y reconnaisse parfaitement le genre d'armure usitée au commencement du 16^e siècle. C'est aussi l'époque de la fondation de l'église de Plonevez-Porzay.

En 1481 cette paroisse ne possédait qu'un seul fief noble comportant le service militaire ; il était alors possédé par Yvon Le Gentil , qui se fit représenter à la montre par Guillaume Le Bras , archer en brigandine.

En 1562 elle en possédait trois; en conséquence, furent convoqués pour faire montre, la dame de Trescaol, Jacques sieur de Moelien, et Jean de Saint-Guesel sieur de Ker-doutoux.

La petite ville de Locronan, ou plutôt Loc-Ronan, est bâtie sur le penchant d'une haute montagne, et tout y porte le cachet d'une haute ancienneté. Ses vieilles maisons, noircies par le temps, sont d'une architecture massive et lourde. On la désignait jadis sous le nom de *Locronan Coat-Nevet*, pour la distinguer de la ville de St.-Renan, près Brest, appelée alors *Loc-Ronan ar Francq*, et de laquelle nous avons parlé dans notre 1^{re} partie. * L'église de Locronan est vaste; on y admirait autrefois une flèche très-élevée et très-hardie, mais qui a été renversée par la foudre. Du reste, cet édifice, construit au 16^e siècle, sur l'emplacement d'une église bien plus ancienne, est d'un style d'architecture qui indique la décadence absolue du gothique, à l'époque où ce genre, si long-temps usité dans presque toute l'Europe, luttait contre les premiers efforts de la renaissance des beaux-arts.

21. Tombeau
de
St.-Ronan.

Elle renferme le tombeau du saint qui a donné son nom à la ville, et qui y fut enterré. Il est en pierre de

* Voyez la 1^{re} partie, page 238, de nos *Antiquités du Finistère*.

kersanton , et consiste en une table massive sur laquelle est la statue couchée de St.-Ronan , représenté en habits épiscopaux , la mitre en tête et la crosse dans la main gauche ; il foule sous ses pieds un animal monstrueux , emblème du paganisme , qu'il contribua l'un des premiers à extirper de ces contrées.

Sa tête repose sur un oreiller soutenu par deux petites figures drapées dans de longues robes.

La table sur laquelle cette statue est couchée est élevée à environ trois pieds du sol , par six pilastres auxquels sont adossées autant de figures d'anges , dont les uns tiennent un livre , les autres des écussons.

Ce monument , qui n'a pas d'épithaphe , est bien éloigné de dater de l'époque de la mort du saint ; il n'est pas plus ancien que l'église qui le possède , ce qui est facile à reconnaître par le costume des personnages qui y sont représentés , aussi bien que par le style de la sculpture. D'ailleurs , ainsi que nous croyons l'avoir déjà dit , les tombeaux antérieurs à l'an 900 , même ceux des plus grands personnages , n'étaient que de simples cercueils de pierre , en forme d'auge , sans aucune espèce d'ornemens , ni de sculpture , si ce n'est quelquefois une simple croix grossièrement gravée.

St.-Ronan était irlandais; ses parens étaient des gens de la classe du peuple, et tous étaient idolâtres. Vers le milieu du 4^e siècle, le christianisme commençant à faire de grands progrès dans l'île de la Grande-Bretagne, la grande réputation de ses premiers apôtres frappa Ronan, qui désira les voir de près et converser avec eux, pour s'assurer si leurs doctrines religieuses étaient supérieures à celles que lui avaient inculquées ses parens. Il passa donc en Angleterre, où bientôt convaincu des vérités de la religion chrétienne, il l'embrassa; puis, peu après, vint dans la Bretagne Armorique, où il vécut saintement et dans une retraite profonde. Jamais il ne posséda ni dignités, ni bénéfices ecclésiastiques, et il fut toute sa vie un modeste et pauvre ermite, dont la cellule existait sur la lisière de la forêt de Nevet, au lieu même où est sise aujourd'hui la ville de Loc-Ronan (lieu de Ronan).

On n'a aucune date qui fixe précisément l'époque de sa naissance, ni celle de son décès; il paraît cependant, d'après les anciens légendaires de Léon et de Cornouailles, qu'il existait dans les premières années du règne de Gradlon, et qu'il fut un peu antérieur à celles où fleurirent St.-Corentin et St.-Guenolé.

Sa fête se célèbre le premier jour de juin. Elle est encore en grande solennité dans le pays. Ce jour-là les

paysans affligés de quelques infirmités ou maladies affluent à Loc-Ronan, et viennent passer en se traînant sous la table funèbre qui supporte l'effigie du saint, persuadés que par là ils obtiendront son intercession pour la guérison de leurs maux.

La petite ville de Loc-Ronan n'a jamais eu ni château, ni fortifications quelconques.

22. Douarnenez et l'île Tristan.

Quittant ici la route de Quimper, je me dirigeai sur la droite, en longeant les bords de la magnifique baie de Douarnenez, vaste bassin qui l'emporterait sur celui de la baie de Brest, s'il était aussi étroitement fermé; mais sa large entrée, entre le bec de la Chèvre et la pointe du Raz, laisse un trop libre accès aux tempêtes si fréquentes dans ces parages, et ne pourrait d'ailleurs être défendue par des forts.

Eglise de Ploaré.

J'arrivai à Douarnenez, petit port qui n'a rien de recommandable, que le grand commerce qui s'y fait de sardines et le nombre considérable de bateaux qui l'équipent chaque année pour la pêche de ce poisson. Au-dessus, sur une hauteur, on voit l'église de Ploaré, construction du 16^e siècle, remarquable par la hauteur et la hardiesse de son clocher, qui s'aperçoit de fort loin en mer. Au portail et sur les murs extérieurs de cette église sont sculptés plusieurs poissons. Ils indiquent que l'édification

de ce monument est due en grande partie aux pieuses donations faites par les plus riches armateurs des bateaux de pêche de Douarnenez, et prouvent que dès le commencement du 16^e siècle, et probablement long-temps avant, la pêche de la sardine était en cet endroit l'objet d'un commerce lucratif.

J'étais depuis long-temps curieux de voir l'île Tristan, L'île Tristan.
petite île située presqu'en face de Douarnenez, et fameuse, dans les annales de la Bretagne, pour avoir été le principal repaire de ce Fontenelle chef de partisans du temps de la Ligue, devenu lui-même célèbre par ses atroces cruautés et ses déprédations infames. Je m'y rendis à marée basse, car elle est tellement voisine du rivage qu'alors l'intervalle qui l'en sépare se trouve entièrement à sec. Il paraît même qu'anciennement il formait un isthme continuellement au-dessus de l'eau, car j'y vis un Dolmen celtique de vingt pieds de longueur, et qui aujourd'hui se trouve tout à fait submergé à l'heure de la haute marée.

D'après ce que disent les historiens contemporains, Fontenelle s'était fortifié dans l'île Tristan d'une manière inexpugnable; et, en effet, il ne put jamais y être forcé, même par les troupes que le maréchal d'Aumont envoya pour l'assiéger, et que Sourdéac, gouverneur de Brest, commandait en personne. J'imaginai que, quoique ces

fortifications eussent été démantelées depuis fort longtemps, j'en trouverais quelques restes, assez du moins pour me donner une idée de leur plan. Mais j'eus beau chercher, j'eus beau parcourir l'île dans tous les sens, il me fut impossible d'en découvrir le moindre vestige.

Fontenelle, malgré ses crimes, a joué un si grand rôle en Bretagne, pendant la guerre de la Ligue, que ses actions inouïes l'en ont rendu un des principaux acteurs, et en ont fait un personnage en quelque sorte dramatique. On me saura gré, je n'en doute pas, d'insérer ici sur son sujet une notice biographique composée sur les documens les plus authentiques que j'ai pu recueillir, et principalement dans des manuscrits de l'époque. Je vais donc mettre sous les yeux du lecteur le tableau de la vie de ce tigre, dont un sot et plat auteur a osé récemment se faire le pa-négyriste. *

Notice histo-
rique sur
Fontenelle.

Son véritable nom était Guy Eder, et il était d'une branche cadette de la maison de Beaumanoir-Eder **, de

* Dans un roman historique intitulé *Gui Eder, ou la Ligue en Bretagne*, amas de sottises qui font hausser les épaules, aux Bretons surtout.

** Il ne faut pas confondre cette famille avec l'illustre maison des Beaumanoir, maréchaux de Bretagne, qui était de la paroisse de Bothoa,

la paroisse du vieux bourg de Quintin. Étant enfant, on l'envoya au collège, à Paris ; mais là son caractère bouillant et indisciplinable put faire présager ce qu'il deviendrait un jour. « Il estait, dit le chanoine Moreau, tousjours » aux mains avec ses compaignons de classe, plus prompt » aux coups qu'à la parole. » En 1589, ennuyé de l'étude, et ne pouvant se plier sous l'autorité de ses maîtres, il vendit ses livres et sa robe de chambre pour avoir de quoi acheter une épée et un poignard, puis il s'évada du collège et se dirigea vers Orléans. Dévalisé par quelques soldats maraudeurs de la garnison d'Etampes, il fut forcé de retourner à son collège, mais ce ne fut pas pour longtemps. Ayant appris à quels troubles sa province natale était livrée, par suite de la guerre civile que le fanatisme y avait allumée, il crut l'occasion favorable pour se livrer à ses penchans querelleurs et farouches. Il s'enfuit une seconde fois, atteignit la Bretagne sans accident, et là se mit à la tête d'un ramassis de populace armée soi-disant dans l'intérêt de la Ligue, mais à la vérité dans celui du pillage, avec l'espoir de profiter des circonstances pour se livrer à tous les genres de désordre, et brigander impunément. Quoiqu'il n'eût guère alors que seize ans, ses compaignons lui obéissaient volontiers, le nom de sa famille, son caractère actif et déterminé, joints à quel-

ques talens militaires , lui donnant un grand ascendant sur ces bandits.

Il prit le titre de *baron de Fontenelle*, maison noble de son patrimoine ; débaucha plusieurs des serviteurs de son frère aîné, brave et honorable gentilhomme, que sa conduite couvrait de honte ; enfin , plusieurs autres jeunes gens de famille , aussi mauvais sujets que lui , l'étant venu joindre , Fontenelle se vit à la tête d'un corps de troupe assez considérable pour se livrer aux entreprises les plus audacieuses , et rendre son nom la terreur de la Basse-Bretagne.

Il commença par piller et rançonner les bourgs et les villages ; et quoiqu'il eût arboré l'étendard de la Ligue , il faisait indistinctement des prisonniers parmi les ligueurs ou les royalistes , s'inquiétant peu de la couleur de leurs écharpes , pourvu qu'il en pût tirer de bonnes rançons. Il partageait son butin avec tous ses gens ; de sorte que l'espoir de s'enrichir avec lui amena sous son drapeau une foule de gens sans aveu , de brigands et de voleurs. Sa troupe ainsi grossie , il conçut le projet téméraire de s'emparer de la ville de Guingamp , pour s'en faire une place de sûreté. Cette entreprise ayant été déjouée par la vigilance du sieur de Kergomar , il tourna ses vues sur le château de Coat-Frec , près Lannion , et s'en empara. Ce

château étant bien fortifié, il s'y établit, et fit de là des courses dans le pays environnant. Il pilla et ravagea Lannion et Paimpol; puis, se rabattant sur le pays de Léon, il surprit la ville de Landerneau, qu'il livra au pillage, et où il fit un butin considérable. Satisfait de cette dernière expédition, il se retira promptement à Coat-Frec pour y mettre en sûreté le fruit de ses rapines.

On résolut à la fin d'y mettre un terme par la force. La garnison de Tréguier vint l'assiéger dans sa place, et le pressa si vivement que, se voyant près d'être forcé, il demanda à capituler; on eut la faiblesse de souscrire à cette demande. Il rendit le château de Coat-Frec, et en sortit avec tout son monde vies et bagues saines, à condition qu'il évacuerait le pays environnant.

Fontenelle tint d'abord parole, et s'éloigna de l'évêché de Tréguier pour rentrer en Cornouailles; mais, voulant y avoir une place où il pût se réfugier, il marcha sur Carhaix et s'y fortifia, le mieux qu'il put, dans l'église de Saint-Tromeur. De là il recommença ses courses de brigandage dans le pays environnant, et y commit de tels désordres que les habitans de Châteauneuf-du-Faou implorèrent contre lui la justice du duc de Mercœur, gouverneur de la province et généralissime des armées de la Ligue en Bretagne. Ce prince le fit arrêter, et son procès allait

s'instruire , lorsqu'il fut obligé d'aller au secours de la ville Cráon , assiégée par les royaux , et prête à capituler. N'ayant que peu de troupes de disponibles pour cette opération , il regretta celle de Fontenelle , qui s'était dispersée depuis son arrestation. Quelques amis du brigand profitèrent de la circonstance pour demander sa grâce au duc ; il l'accorda , et fit mettre Fontenelle en liberté , à condition qu'il rassemblerait de suite tous ses gens et marcherait à leur tête au secours de la ville assiégée , ce qu'il exécuta. Dans cette occasion , où le duc de Mercœur se montra lui-même avec éclat , il fit preuve d'une grande valeur et s'acquitta la réputation d'un excellent capitaine.

Cette opération militaire terminée , Fontenelle reprit sa vie de partisan et se remit à brigander la plus belle , ayant toujours pour lieu de retraite l'église de Saint-Troméur de Carhaix. Mais un lieu pareil n'était guère commode , tant pour s'y loger que pour y mettre le butin en sûreté ; Fontenelle s'y déplaissait , et eût préféré un château fort. La difficulté était d'en trouver un. Le petit nombre de ceux qui tenaient pour le roi était gardé avec tant de vigilance et par de si bonnes troupes , qu'il n'y avait pas moyen de s'y jouer. S'emparer d'un château ligueur paraissait une action indigne dans un homme du même parti ; mais ce scrupule n'arrêta pas long-temps Fontenelle. Il convoitait fortement

le château du Granec , place très-forte , située entre Collorec et Landelleau ; et quoique ce château appartint à Bellanger de Pratmaria , gentilhomme ligueur lui-même , il résolut de s'en rendre maître.

Il n'osa pas attaquer cette forteresse à force ouverte , il aima mieux s'en emparer par la ruse.

Pratmaria se trouvait dans l'appréhension d'être assiégé par les royalistes ; mais il espérait que le sieur Carné de Rosampoul , gouverneur de Morlaix , lui enverrait quelques secours. Fontenelle, instruit de cela , s'approcha du Granec avec bon nombre d'hommes , qu'il cacha dans les bois environnans ; puis , en ayant choisi dix des plus hardis , il leur donna ses instructions avec ordre de se présenter devant le château , et d'en demander l'entrée en qualité d'amis. Ces dix soldats , arrivés au bord du fossé , dirent à la sentinelle qu'ils étaient bons ligueurs , venant de Morlaix , et que le sieur de Rosampoul les envoyait à leur maître pour renforcer sa faible garnison. Pratmaria , enchanté et tout à fait dupe de ce stratagème , fit baisser le pont-levis , et les fit entrer dans le corps-de-garde , où ses propres soldats , sans défiance , avaient mis leurs armes sur le râtelier. Aussitôt les dix nouveaux venus sautèrent dessus , et couchèrent en joue ceux de la garnison , qui , surpris de la sorte , se rendirent sans résistance. Prat-

maria fut saisi , garrotté et enfermé dans le donjon. Fontenelle , averti du succès , s'avança avec tout son monde , et s'empara de la place. Pratomaria eut beau réclamer , éclater en reproches , et dire qu'il était indigne d'en agir de la sorte entre gens du même parti , il fut mis à la porte de son propre château , sans qu'on lui laissât même emporter ses meubles ni son argenterie , que Fontenelle jugea de bonne prise. Ainsi donc bien établi dans un fort château , il en augmenta encore les défenses par quelques ouvrages extérieurs , et s'y considéra comme en parfaite sûreté. Il conserva néanmoins toujours un poste considérable à Carhaix.

Ses brigandages dans le pays environnant exaspérèrent les paysans au point qu'ils résolurent de tout risquer pour s'en délivrer , et surtout détruire son repaire. Ils se rassemblèrent en nombre considérable , et , profitant d'un moment où Fontenelle était allé , avec la plus grande partie de ses gens , faire une expédition du côté de Morlaix , ils vinrent bloquer le Granec , espérant qu'avant peu la garnison qui y était demeurée serait forcée de se rendre faute de vivres. Ils l'investirent ainsi pendant une dizaine de jours. Mais tous ces paysans , fort peu experts en matière de guerre , n'avaient pris presque aucune précaution contre leurs ennemis ; ils s'étaient contentés d'élever quelques retranche-

mens en terre , derrière lesquels ils bivouaquaient la plus part du temps , sans placer ni gardes , ni sentinelles , sans songer à se précautionner contre une sortie , et se fiant absolument en la grande supériorité de leur nombre. Fontenelle , prévenu du danger que courait son château , se hâta d'y revenir , et , un matin , une demi-heure avant le point du jour , il tomba sur les assiégeans , qu'il surprit tout endormis et dans le plus grand désordre. Frappés d'une terreur panique , ces malheureux paysans ne songèrent ni à se rallier , ni à se défendre. Il en fut fait un massacre affreux ; plus de huit cents demeurèrent sur la place ; le reste prit la fuite , et , le pays étant très-boisé , parvint aisément à se cacher et à se soustraire à la fureur des soldats. Fontenelle , outré de leur entreprise , ne voulut pas permettre qu'on enterrât les morts. Il poussa la cruauté jusqu'à les faire garder par des gens embusqués derrière les broussailles ; et lorsque , quelques jours après , les parens et les amis de ceux qui avaient été tués vinrent sur le champ de bataille pour les reconnaître et leur donner la sépulture , ils furent arquebusés sans miséricorde. Tous ces cadavres demeurèrent donc ainsi dispersés sur le terrain ; et , comme on était alors dans les plus grandes chaleurs de l'été , ils ne tardèrent pas à répandre dans tous les environs une infection insupportable. Cela ne fit

pas revenir Fontenelle sur son odieuse décision. Comme il se promenait un jour hors du château, accompagné de quelques-uns de ses officiers, l'un d'eux lui demanda comment il pouvait souffrir le dégoûtant spectacle de tous ces corps en putréfaction, et l'odeur qui s'en exhalait. Il répondit, comme Vitellius : « le corps d'un ennemi mort » sent toujours bon. »

Quelque temps après, il fut attaquer le château de Corlay, occupé par les troupes du roi, et il réussit à s'en emparer. Il y mit une garnison des siens, et, par là, il tint en alarmes toute la Cornouailles, allant sans cesse d'une de ses places dans l'autre, faisant des courses dans toutes les directions, et exerçant partout ses exactions et ses rapines. Il poussa même une pointe jusqu'en Léon, et attaqua la ville de Roscoff, où il fit un immense butin. Le duc de Mercœur fermait les yeux sur ses désordres, parce qu'il avait fort affaire lui-même contre les armées de Henri-le-Grand, et qu'il avait, au besoin, dans les bandes de Fontenelle, de très-utiles auxiliaires.

Le maréchal d'Aumont, qui venait d'obtenir en Bretagne de grands avantages sur les ligueurs, par la prise du fort Espagnol, près Crozon*, et celle de la ville de

* Voyez notre première partie, page 164.

Quimper , marcha contre le château de Corlay , qu'il voulait reprendre à Fontenelle. Celui-ci eut d'abord l'intention de résister ; mais le maréchal lui fit dire que , s'il avait l'audace d'attendre que son canon fût mis en batterie , et la prétention de résister aux troupes royales , commandées par un maréchal de France en personne , il ne ferait quartier à pas un des gens de sa garnison , et que tous seraient pendus , lui premier. Cette menace l'intimida. Il se rendit à composition , et se retira dans les environs du Faou. Les succès des royaux lui firent craindre de n'être plus en sûreté au Granec ; il l'évacua , et , pour se procurer une meilleure retraite , il fut tomber à l'improviste sur Douarnenez , surprit le fort de l'île Tristan , et ce fut là qu'il s'établit d'une manière définitive , après s'y être si bien retranché qu'on ne pût jamais réussir à l'en débusquer. Il exerça de grandes cruautés envers les prisonniers qu'il avait faits à Douarnenez , se complaisant à les voir dans les tortures , et ne sachant qu'imaginer pour les leur rendre plus cruelles.

La présence de ce monstre dans l'île Tristan répandit l'épouvante et l'indignation dans toute la contrée environnante. Les paysans , pour se délivrer de ce fléau , se soulevèrent une seconde fois en masse ; et s'étant réunis en grand nombre à Plogastel-St.-Germain , ils marchèrent

de là sur Douarnenez. Les fortifications que Fontenelle faisait exécuter n'étaient pas encore achevées ; il ne voulut pas attendre l'ennemi dans sa place, où il eût pu être forcé ; il préféra aller au-devant de lui et l'attirer dans une embuscade où il savait bien que l'inexpérience de tous ces paysans, réunis en tumulte, les ferait facilement tomber. Il fit donc monter tous ses gens à cheval, et les embusqua près d'une lande par où les gens des communes devaient passer. Lorsqu'il les vit s'en approcher, il détacha une douzaine de cavaliers dans la lande ; à leur vue, les paysans se ruèrent sur eux en désordre et en poussant des cris de fureur. Ces cavaliers, faisant alors semblant de s'enfuir, comme épouvantés de cette multitude d'ennemis, se retirèrent vers l'embuscade, qui, se démasquant tout à coup, fondit au grand galop sur cette populace en désordre. On en fit un si grand carnage qu'au dire des historiens contemporains, quinze cents restèrent sur la place. Cette défaite acheva de rendre le nom de Fontenelle tellement redoutable que tout trembla et plia devant lui, et que les gens de campagne n'osèrent plus désormais faire contre lui aucune tentative.

Il ne restait plus que lui en Basse-Bretagne à tenir le parti de la Ligue ; tous les autres capitaines, voyant partout les armes de Henri IV victorieuses, avaient successivement

fait leur soumission. Seul, il résistait opiniâtrément, sa troupe étant nombreuse et sa position avantageuse dans l'île de Tristan, qu'il avait rendue inattaquable. Il avait fait démolir presque toutes les maisons de Douagnenez, et en avait employé les matériaux à la bâtisse de son fort. Il se considéra dès lors comme un très-important personnage, levant partout des contributions, et pillant sur terre et sur mer; car il avait armé quelques navires qu'il faisait courir sur tous ceux qui portaient le pavillon blanc, ainsi que sur les Anglais et les Irlandais. Lorsque les siens avaient amariné quelque bâtiment, ils en enlevaient les marchandises, après en avoir jeté l'équipage à la mer.

Fontenelle était alors au plus haut point de sa prospérité; il vivait dans son île avec le plus grand faste, et se faisait appeler Monseigneur. Il eut l'impudence d'aller étaler son luxe et son orgueil devant le duc de Mercœur, alors retiré à Nantes. Il se vêtit magnifiquement, et se présenta devant le prince avec un riche manteau de velours brodé d'or et fourré d'hermine, orné d'une agrafe en pierreries de telle valeur qu'un roi, dit Moreau, n'eût su en avoir de pareille à son sacre. Le duc de Mercœur, en le voyant, lui dit avec ironie : « M. de Fontenelle, combien de gens ont aidé à payer ce beau manteau ? » Pour toute réponse, il ne fit que rire, tant le besoin que la

Ligue expirante avait de ses services lui assurait l'impunité.

Il avait laissé , pendant son absence , le commandement de l'île Tristan à son lieutenant , nommé La Boule , cor-donnier de son métier , mais déterminé soldat. Ce La Boule , encore plus féroce et plus dur que son chef , avait mécontenté plusieurs hommes de sa garnison , au point que ceux-ci résolurent de le perdre , et s'abouchèrent secrètement avec les royalistes pour leur livrer la place. Le retour inopiné de Fontenelle vint déjouer ce complot ; il fut découvert , et ceux qui y avaient pris part furent jetés à la mer et noyés.

Il fit une nouvelle course en Léon , et se présenta avec sa suite au manoir de Mésarnou , dans les environs de Lan-derneau. Le seigneur de Mésarnou était son parent , et il entra chez lui comme s'il y venait en visite d'amitié. On le reçut très-bien , lui et les siens , et on leur donna un souper magnifique. La superbe vaisselle plate qui y fut servie excita la cupidité du brigand , qui , sans égard pour les liens de la parenté , et encore moins pour les droits de l'hospitalité , enleva cette argenterie le lendemain matin. Il ne s'en tint pas là , car il emmena encore avec lui la jeune héritière de Mésarnou , la conduisit à l'île Tristan , où il l'épousa , quoiqu'elle eût à peine l'âge de dix ans.

La ville de Penmarc'h , dont nous aurons bientôt à parler plus en détail , avait jadis été très-florissante ; elle était encore opulente au temps de la Ligue , par suite de son grand commerce maritime. Les richesses qu'elle renfermait tentaient fortement Fontenelle ; mais il savait que sa population , entièrement composée de marins braves et déterminés , se tenait sur ses gardes , et que , pour mieux lui résister , au besoin , elle avait fortifié l'église de Tréoul-trez , et une maison forte de Kerity , dans laquelle ils avaient enfermé tout ce qu'ils avaient de plus précieux. Il ne désespéra pas pourtant d'en venir à bout ; mais il voulut auparavant s'assurer par lui-même des moyens de résistance qu'on pourrait lui opposer , et de la nature des obstacles qu'il aurait à vaincre. Pour cela , il se rendit à Penmarc'h , suivi seulement de sept ou huit des siens , tous déguisés en paysans. C'était un jour de fête ; les habitans du lieu étaient à se divertir. Fontenelle se mêla parmi eux , et , comme s'il eût été de leurs meilleurs amis , il se mit , lui et ses gens , à boire et à jouer avec eux aux quilles et à la boule , ne laissant pas de faire en même temps toutes ses remarques. Sa témérité cependant pensa cette fois lui coûter la vie ; quelqu'un le reconnut , et en ayant averti aussitôt plusieurs des habitans , ils résolurent de le tuer et de profiter d'une si belle occasion de se délivrer ,

une bonne fois, d'un homme qui était le fléau du pays. Ils furent détournés d'exécuter cette résolution par le principal armateur de Penmarc'h, qui avait dans la ville une très-grande influence ; il représenta à ses concitoyens que s'ils massacraient ainsi Fontenelle, sans aucune provocation de sa part, ce serait s'exposer à de terribles représailles de la part de ses troupes, qui voudraient bien sûrement venger la mort de leur capitaine. Ce raisonnement les persuada, et ils laissèrent ce scélérat se retirer paisiblement. On va juger s'ils n'auraient pas mieux fait de suivre leur premier mouvement.

Fontenelle ayant bien reconnu les lieux, et pris toutes ses mesures ; ayant vu que, cette fois encore, il aurait affaire à des gens qui, quoique braves, n'entendaient rien à l'art militaire, et donneraient facilement dans quelque piège, retourna quelques jours après à Penmarc'h à la tête d'une bande nombreuse. A son approche, les habitans sonnèrent l'alarme, et se renfermèrent dans leurs forts. Fontenelle attaqua d'abord celui de l'église, où il y avait le plus de monde. Dans le premier moment, il eut du désavantage ; ceux du dedans, bien retranchés, arquebusaient ses soldats sans qu'il pût leur faire le moindre mal ; et, comme il manquait d'artillerie, il vit bien qu'il ne pourrait, du moins sans grande perte, les réduire de vive force. Il eut alors

recours à la ruse, genre de guerroyer dans lequel il était maître passé; il offrit aux gens de Penmarc'h de composer avec lui. Le feu cessa, et on se mit à parlementer. Fontenelle les amusa de paroles le plus long-temps qu'il put, et les pauvres gens ne s'aperçurent pas que pendant ce temps il faisait filer un gros détachement par derrière l'église pour attaquer une fausse porte qu'ils avaient dégarnie, ceux qui la gardaient étant venus sur la plate-forme du clocher pour écouter ses belles propositions. Ce détachement enfonça cette porte de derrière, entra dans l'église et y massacra la plus grande partie de ces idiots; les autres furent pris à discrétion. Ce coup de main achevé, Fontenelle marcha sur la maison forte de Kerity; mais ceux qui la gardaient, effrayés du sort de leurs concitoyens, se rendirent sans coup-férir, et seulement à condition qu'ils auraient la vie sauve. Cette expédition procura à Fontenelle un butin si considérable, qu'il fallut trois cents barques pour le transporter dans son fort de l'île Tristan.

Cependant Henri IV, indigné de l'audace de ce brigand, et plus encore de ses cruautés, fut très-mécontent du gouverneur de Quimper, le capitaine Du Pré. Il lui reprocha de n'avoir pas tout tenté pour s'emparer de sa personne, et surtout de lui avoir donné le temps de se retrancher comme il l'avait fait dans l'île qui lui servait de

retraite, sans faire aucun effort pour l'en empêcher. Du Pré étant allé faire un voyage à Paris, le roi lui exprima son mécontentement de cette conduite avec la plus grande sévérité; il était même si irrité de son indolence en pareille occasion, qu'il fut au moment de le faire arrêter et de lui faire faire son procès par un conseil de guerre. Il se laissa fléchir par les marques de repentir de Du Pré, et surtout par la promesse solennelle qu'il fit de se conduire désormais d'une manière plus digne d'un soldat. Il jura au roi qu'il irait attaquer le fort de Fontenelle, et qu'il le prendrait ou y perdrait la vie. Il tint parole, mais de la manière la moins heureuse. Pénétré de regrets d'une part, et de l'autre touché de la bonté du souverain, brûlant d'effacer ses torts, il accourut en Bretagne, réunit une troupe de mille hommes, y compris sa garnison de Quimper, et fut à leur tête se présenter sur la grève de l'île Tristan. Il s'approcha jusque sous les murs du fort, et provoqua Fontenelle à une sortie en nombre égal. Son défi fut accepté; le combat s'engagea sur l'isthme; mais, dès les premières décharges, l'infortuné Du Pré tomba sans vie. Sa mort détermina la déroute des siens, et Fontenelle rentra victorieux dans sa place.

Au milieu des orgies auxquelles il s'y livrait continuellement avec ses compagnons, son passe-temps principal

était de torturer les prisonniers entassés dans ses cachots. Ces infortunés y étaient dans la fange jusqu'aux genoux, et si pressés les uns contre les autres que quelques-uns y moururent étouffés. Pour déblayer ses prisons, Fontenelle s'amusa à faire sauter dans la mer et noyer ceux dont il ne pouvait attendre de rançon. Un jour il se mit en tête d'en laisser mourir un de faim, et un autre à force de trop manger, pour voir lequel des deux souffrirait le plus; enfin, il n'y avait pas d'atrocités auxquelles il ne se livrât envers ces malheureuses victimes de sa cupidité et de son caractère féroce.

Il avait un ennemi redoutable dans la personne de Sourdéac, gouverneur pour le roi des trois évêchés de Léon, Tréguier et Cornouailles, et capitaine de la ville de Brest, brave et intrépide gentilhomme, qui avait juré la perte de ce monstre. Sourdéac, résolu d'en finir avec lui, manda, pour aller l'assiéger, les garnisons de Guingamp, du fort la Latte, de Tonquedec, Lannion, Morlaix, Tréguier, Concarneau et Quimper; il y joignit trois compagnies de Suisses; toutes ces troupes réunies formaient un corps d'environ quatre mille hommes, tant infanterie que cavalerie. Il se mit à leur tête, amenant avec lui quelques canons tirés du château de Brest, et vint avec ces forces assiéger l'île Tristan. Telle était alors

la force de la place, que les assiégans ne purent l'entamer, et qu'après six semaines de batterie, ils n'avaient encore fait aucun progrès. Sourdéac, rebuté par ces longueurs et par les pertes que les assiégés lui avaient fait éprouver dans plusieurs sorties, leva le siège, et renvoya ses troupes dans leurs quartiers respectifs. Il ignorait malheureusement qu'au moment où il prenait ce parti, ses ennemis, réduits à l'extrémité par la famine, et d'ailleurs ayant épuisé leurs munitions, étaient au moment de capituler, et cherchaient déjà entre eux le moyen d'obtenir quelque condition honorable. On a beaucoup reproché à Sourdéac de n'avoir pas eu plus de persévérance. Il chercha à se dédommager en allant attaquer Penmarc'h, où Fontenelle avait laissé garnison des siens. Il reprit cette ville sans peine, et ne fit aucun quartier aux hommes de la garnison; ceux qui ne furent point passés au fil de l'épée furent pendus sans miséricorde.

Fontenelle, de son côté, tout gonflé d'orgueil d'avoir fait lever le siège de son fle, conçut le hardi projet de s'emparer de la ville de Quimper. Il espérait de s'en rendre maître d'autant plus facilement qu'il avait quelque intelligence dans la garnison de cette ville, dont il promit le pillage à ses soldats pour mieux les animer à l'entreprise; et il était convenu entre eux qu'ils feraient

main basse sur la totalité des habitans , ne laissant la vie qu'aux femmes qu'ils prétendaient épouser. •

Fontenelle avait effectivement des relations avec un certain officier de la garnison de Quimper, appelé le capitaine Du Clou, lequel s'était engagé à lui procurer les moyens de pénétrer aisément dans la ville. Ce traître, pour pouvoir plus aisément se concerter avec Fontenelle, s'était posté avec sa compagnie à Kerguelenen, village qui n'était qu'à une lieue de l'He Tristan, sous prétexte d'observer l'ennemi de plus près, et de le tenir en bride. Mais, au contraire, il avait presque toutes les nuits des conférences avec lui. Ses menées cependant ne furent pas tellement secrètes qu'on en n'eût quelques soupçons. Il fut épié, découvert et arrêté. Saint-Luc, commandant alors à Quimper, voulut le faire pendre. Mais ce Du Clou, qui était un adroit coquin, lui jura que tout ce qu'il avait fait n'était qu'à bonne intention, et pour faire prendre Fontenelle lui-même en l'attirant dans un piège. Il promit, avec serment, de l'y faire infailliblement tomber, si on voulait lui faire grâce et lui laisser continuer l'entreprise. Saint-Luc y consentit, tout en le faisant surveiller de près. Du Clou écrivit sous sa dictée une lettre à Fontenelle, dans laquelle il lui disait de se rendre seul le lendemain au lieu de leurs conférences habituelles, et qu'il

y viendrait de son côté , pour s'y entendre et prendre les dernières mesures pour qu'il l'introduisît dans la ville la nuit suivante. Le rendez-vous fut accepté. Du Clou y vint de bonne heure avec trente arquebusiers qu'il embusqua des deux côtés du chemin. Fontenelle arriva ensuite , accompagné seulement de son lieutenant La Boulle et d'un laquais. Ils mirent pied à terre , s'embrassèrent amicalement de part et d'autre, et commencèrent leur conversation. Tout à coup Du Clou l'interrompit par un signal. Les arquebusiers fondirent aussitôt sur Fontenelle, et, l'ayant désarmé et lié , le conduisirent à Quimper , où il fut mis en prison. Quant à La Boulle, dès qu'il eut entendu le signal , il comprit la trahison , sauta à cheval et se sauva à toute bride. La capture la plus importante était faite , on ne songea pas à le poursuivre.

Cette capture produisit une grande sensation dans la province ; le peuple s'y livra à la joie. Il n'y eut personne qui doutât qu'enfin la justice du ciel et celle des hommes ne livrât le scélérat Fontenelle à un châtement aussi terrible que mérité. Il en fut autrement. Le parlement de Rennes voulut s'emparer du procès de ce grand coupable ; et, en attendant qu'il s'instruisit , Sourdéac s'offrit de le garder dans sa forteresse de Brest , ne trouvant pas la prison de Quimper assez sûre ; il disposa même une forte

escorte pour l'aller chercher. La lâche et honteuse avarice de Saint-Luc déjoua toutes ces mesures et retarda la punition du brigand, qui offrit une forte rançon pour être traité en prisonnier de guerre et rendu à la liberté. Le commandant de Quimper l'accepta, et démusela le tigre.

Fontenelle, furieux d'avoir été contraint, en payant sa rançon, de regorger une partie des sommes arrachées par ses rapines, jura qu'il s'en ferait rembourser avec usure par les habitans du pays. Il recommença donc ses brigandages avec plus de rage que jamais, et ravagea de nouveau la Cornouailles. Il souhaitait fort surtout prendre la ville de Quimper, pour y exercer les plus cruelles vengeances. Il essaya une seconde fois de la surprendre, au moyen des intelligences qu'il avait parmi les bourgeois, qui étaient d'opiniâtres ligueurs; mais il manqua encore son coup, fut découvert, et repoussé après avoir perdu beaucoup de ses gens.

Voyant que les ruses et les stratagèmes ne lui servaient à rien pour arriver à son but, il se détermina à la fin à agir de bonne guerre et à faire une tentative à force ouverte. Il rassembla toutes les garnisons des petites places qui restaient encore à la Ligue dans la Basse-Bretagne, et, en ayant formé un corps de douze cents hommes, il marcha à la tête, tambours battant et drapeaux déployés, con-

tre la ville de Quimper. Fort du nombre de sa troupe, il comptait tellement sur le succès, qu'il avait fait approcher beaucoup de charrettes et de bateaux pour emporter le butin dont il se croyait assuré. Il fit son attaque brusquement, du côté des Capucins, força la barrière du faubourg et s'avança jusqu'à la place de Saint-Mathieu, qui, comme on sait, était et est encore hors de l'enceinte des fortifications.

Enhardies par ce succès, les troupes de Fontenelle s'avancèrent vers les remparts; mais une vigoureuse sortie de cavalerie, commandée par le capitaine Magence et le sieur de Crec'holain, les repoussa avec perte. Ils prirent l'épouvante et s'enfuirent en désordre, laissant quarante morts sur la place, soixante chevaux, beaucoup d'armes, et regagnèrent en hâte le repaire de Douarnenez, n'y rapportant d'autre butin que la honte de leur défaite.

Ce double échec augmenta encore l'exaspération de Fontenelle; il voulut l'assouvir sur la petite ville de Pont-Croix, qu'il fut attaquer quelque temps après. Cette ville n'a point de fortifications, mais ses habitans, commandés par le sieur de Ville-Rouault, y avaient pratiqué à la hâte quelques barrières retranchées, et avaient barricadé l'église, grand et bel édifice gothique, après y avoir renfermé leurs effets les plus précieux. Fontenelle assaillit les

retranchemens , qui furent vaillamment défendus , et il ne les emporta qu'après y avoir perdu beaucoup de monde. Ses gens pénétrèrent dans les rues et s'y répandirent , tuant et massacrant tous ceux qu'ils y trouvèrent , au point que le sang y coulait à pleins ruisseaux. Ville-Rouault et les principaux habitans s'enfermèrent dans l'église , mais elle fut bientôt forcée. Alors ils se retirèrent dans le clocher , grande et forte tour en pierre , et ils s'y barricadèrent. De là , tirant avec avantage sur les ennemis , ils en tuèrent un grand nombre , ce qui commença à décourager Fontenelle. Il vit qu'il ne pourrait forcer ce clocher sans artillerie , et il n'en avait pas. Perdant sans succès beaucoup de soldats , il fut le premier à demander à parlementer , et dit à Ville-Rouault que , s'il voulait capituler , il lui accorderait bonne et honorable composition. Ce capitaine , qui tremblait pour les jours de son épouse et pour ceux d'un vénérable prêtre , retirés avec lui dans le clocher , se contenta de demander la permission de se retirer avec les siens , vies et bagues sauvées. Ce que Fontenelle accorda et jura d'observer avec serment.

Ville-Rouault ouvrit alors la porte du clocher , et en sortit avec son monde. Mais à l'instant l'abominable Fontenelle le fit saisir et attacher à un pilier de l'église , puis il eut l'infamie de faire violer son épouse par ses soldats

en sa présence même. Après cette horrible scène, l'infortuné gentilhomme et le vieux prêtre qui était avec lui furent pendus sur la place de Pont-Croix. C'est ainsi que le monstre observait la foi des traités. Cette action atroce, digne, comme le dit Moreau, de mille roues et gibets, et qui finit effectivement par y conduire Fontenelle, acheva de le rendre un objet d'exécration et d'horreur dans la Bretagne entière.

Sourdeac, suivi des sieurs de Molac et de Kergourna-dec'h, fut une seconde fois l'assiéger dans son fort. Mais au moment où les opérations de ce siège se poussaient avec vigueur, il fut une seconde fois forcé de le lever, obligé de marcher avec son artillerie au secours de Quimper, menacé par les ligueurs.

L'abjuration du roi et sa conversion au catholicisme portèrent un coup mortel à la Ligue. Tous ceux des capitaines qui avaient suivi ce parti, convenant qu'il n'y avait plus aucun prétexte pour lui faire la guerre, se soumirent de bonne foi. Le duc de Mercœur, qui avait résisté le plus long-temps, finit par suivre l'exemple général, et fit aussi sa soumission. Fontenelle seul osa résister encore. On lui fit dire que si, dans l'espace de quinze jours, il ne rentrait pas dans le devoir, il n'y aurait aucun quartier à espérer pour lui. Il comprit enfin sa

position et reconnut l'autorité de son souverain légitime.

Tels furent, à cette époque, et le malheur des temps, et la position difficile où se trouva Henri IV, obligé de faire de grandes concessions pour calmer l'irritation des partis et tarir les sources de divisions si funestes à la patrie, que ce grand prince fut obligé d'accorder aux ligueurs l'oubli complet du passé et amnistie générale pour tout ce qui avait eu lieu de part et d'autre pour *fait de guerre*. Fontenelle, compris dans cette amnistie, ne fut pas plus recherché que les autres capitaines ligueurs, et le roi même eut l'extrême bonté de le prendre à son service en qualité de gouverneur de Douarnenez. Ce monstre eût donc pu jouir en paix de l'impunité de tant de scélératesses, si la famille de la dame de Ville-Roiuault ne l'eût repris en sous-œuvre pour l'atrocité dont il avait usé à son égard lors du sac de la ville de Pont-Croix. Plainte en fut portée au parlement de Paris, qui représenta au roi que cette action révoltante ne pouvait être considérée comme *fait de guerre*, et que par conséquent son amnistie royale n'y était point applicable. La chose était vraie; le viol de cette dame, ordonné de sang-froid, et exécuté au mépris d'une capitulation jurée solennellement, n'était plus une action de guerre, et elle n'était point

pardonnaire. Henri IV n'a donc pas manqué de foi à ce brigand, comme l'a osé dire un écrivain moderne, en autorisant le parlement à lui faire son procès.

Fontenelle fut condamné à être rompu vif, et l'arrêt exécuté en place de Grève, à Paris, le 27 septembre 1602. C'est ainsi qu'enfin ce scélérat reçut le juste prix de tous ses forfaits. Il avait subi préalablement la question ordinaire et extraordinaire; ses membres ayant été brisés sur la roue, il y languit pendant six quarts d'heures, et expira.

Cet article biographique sera peut-être trouvé un peu long; je crois pourtant aussi que beaucoup de personnes me sauront gré d'avoir réuni dans une narration suivie toutes les actions de la vie de Fontenelle, dont les récits se trouvent il est vrai dans d'autres ouvrages, mais morcelés et dispersés par lambeaux. D'ailleurs, ces ouvrages eux-mêmes sont rares, et peu de mes lecteurs seront à portée de les consulter. Les voyageurs que la curiosité portera comme moi à visiter l'île Tristan seront surtout bien aise d'avoir sous les yeux, en parcourant son enceinte, l'histoire de l'homme trop fameux qui l'a rendue célèbre en y fixant sa résidence.

Je désirais aller visiter d'autres lieux non moins renommés, cette pointe du Raz, l'une des extrémités du

vieux monde, ce cap le plus occidental de la France *, paragge effrayant, hérissé d'écueils trop souvent funestes aux navigateurs; ce cap enfin où d'anciennes traditions ont placé la ville d'Is, et où le chanoine Moreau dit avoir vu lui-même des traces de monumens antiques, qui peut-être en étaient les derniers vestiges. Je quittai donc Douarnenez, et je m'avançai dans ce promontoire compris entre la baie du même nom et celle d'Audierne, et que l'on nomme en général le *Cap-Sizun*. Beaucoup de savans prétendent que ce cap était le *Promotorium gobœum* de Ptolomée. Mais les érudits les plus judicieux ont démontré que, sous ce nom de *gobœum*, Ptolomée, qui d'ailleurs n'a parlé de la Bretagne que d'une manière vague et inexacte, désignait toute l'extrémité occidentale de l'Armorique, c'est-à-dire toutes les terres comprises entre la pointe de Benmarc'h et les rochers de Porsal.

Après avoir traversé l'embouchure de la petite rivière de Tréboul, je me dirigeai sur Poullan, et je me tardai pas à rencontrer un Men-hir de onze pieds d'élévation. Plus loin, j'en découvris deux autres plantés près l'un de l'autre. Le plus petit de ces derniers avait six pieds et demi, l'autre quinze pieds de haut.

23. Men-hirs
entre
Douarnenez et
Poullan.

* Avec celui de St.-Mathieu, dont la longueur est la même.

Cette rencontre me fit espérer d'abord que j'allais trouver la péninsule du Cap-Sizun aussi couverte de monumens druidiques que l'est celle de Crozon ; qui lui correspond de l'autre côté de la baie de Douarbez ; mais mon espoir fut trompé ; je parcourus vainement les landes incultes et désertes qui s'étendent de Poullan à Beuzec-Cap-Sizun et Goulien , je ne fis en ce genre aucune nouvelle découverte. Les églises des villages que je viens de nommer ne m'offrirent non plus rien de remarquable ; elles sont du seizième siècle. Celle de Cléden, où je fus prendre, le soir , un détestable gîte , est tout à fait moderne.

24. Antiquités
indiquées
par Moreau
à la
pointe du Raz.

C'est en allant de ce bourg vers la pointe du Raz que le chanoine Moreau indique plusieurs débris antiques qu'il eût été pour moi bien important de retrouver , et dont j'eusse désiré constater l'existence. Il parle d'abord d'une ville , appelée *Roc'h-Guen-Cap-Sizun* , défendue , du côté de la terre , par une triple enceinte de murailles , et , du côté de la mer , par un précipice escarpé , dans lequel cependant était pratiqué un escalier étroit qui descendait jusqu'au rivage. Cette ville , ou forteresse de *Roc'h-Guen* , était , à ce qu'il paraît , assise tout à fait à l'extrémité du cap. Une autre place très-forte , et qui , dit le vieil auteur cité , ne pouvait être forcée que par famine , se trouvait plus près de Cléden.

« Sur la dernière pointe, entre Clédon et Plogoff, dit
 » encore Moreau, dont nous rapportons ici le texte, estoit
 » une figure quarrée en forme d'ung grand cloistre de
 » trois toises de haut, faict à ciment de cailloux, vis-à-vis
 » l'isle de Sizun ou de Sen, distant de la pointe de terre
 » de trois ou quatre lieues* vers l'occident. Ceste muraille,
 » qui autrefois estoit un grand œuvre, estoit en 1586 pour
 » la pluspart desmoly, et sans mémoire d'homme. Les
 » habitans voisins, pour aggrandir leur labouraige, estant
 » en bonne terre, l'auroient du tout razée, sans que le
 » procureur de Quimper, qui estoit Jacques Mocam, en-
 » viron 1576, recquit que défenses fussent faictes aux ha-
 » bitans d'attenter ny toucher à ce mur. Et demeura en
 » l'estat pour une marque d'antiquité l'enclos de cette mu-
 » raille, qu'ils nomment en breton *moguer-guis*. Et aux
 » environs d'icelle les laboureurs fouissant ont trouvé et
 » par fois y trouvent des urnes ou auges de pierres étran-
 » gères et de diverses sortes, et quelques-unes couvertes
 » d'une plaine de pierres garnie pour mieux joindre et
 » cimenter. Quelquefois l'on a trouvé engravées quelques
 » lettres non lisibles. On présume aussi que l'on a voulu

* Ici Moreau commet une erreur ; il n'y a pas plus d'une lieue et
 demie de l'extrémité du bec du Raz à l'île de Sen.

» bastir ladicté muraille de petits cailloux qu'il a fallu
 » faire apporter de la mer avec grande difficulté, attendu la
 » hauteur de la coste, qui sont hauts précipices, où un
 » homme, tant disposoit-il n'y scauroit descendre qu'avec
 » péril, et moins peut-on charroyer avec chevaux. Veu
 » aussi que c'est un endroit où l'on trouve à fleur de terre
 » de belle pierre de taille et la meilleure de tout le quar-
 » tier, et néanmoins ne s'en trouve aucune dans ceste
 » muraille. Depuis ceste muraille il y avoit un pavé fait
 » pour la plupart de pareilles pierres, conduisant d'icelle
 » jusques à Quimper ou assez près, distant de neuf lieues.
 » Lequel pavé encore qu'il soit interrompu en plusieurs
 » endroits (en 1586) où la terre est molle, et se remarque
 » le même pavé. On en trouve un autre conduisant de
 » Carhaix jusqu'au rivage de Douarnenez, distant de Car-
 » haix de douze à treize lieues, fait aussi de telles petites
 » pierres, et on prétend que ce sont pavés pour arriver à
 » la ville d'Is, que l'on dict avoir existé où est présen-
 » tement la baye de Douarnenez, ou à la pointe du Raz.
 » Et qui depuis a esté, par succession du temps, conquise
 » par la mer, il y a douze ou treize cens ans, sçavoir est
 » au temps des saints personnaiges Corentin Guenolé,
 » Judec, reigning en ces temps en la Bretagne le roy
 » Grallon, prince et souverain fondateur des églises de

» Kemper et de Landevennec. Et le tout arrivé par une
 » juste punition de Dieu, pour les péchés du peuple de
 » ladite ville d'Is. »

J'en employai une journée entière à chercher avec la plus grande attention si je pourrais découvrir des débris de ces murs et de ces chemins que Moreau a pu voir encore, je n'en pus retrouver la moindre trace. Les autorités locales des temps modernes n'ont pas malheureusement imité le procureur Jacques Mocam, et n'ont pas profité de leur influence pour empêcher la destruction entière de ces ruines si intéressantes, en ce qu'elles pouvaient surtout servir à constater la tradition historique relative à la ville d'Is.

En effet, quoique la description qu'en donne Moreau soit très-diffuse, ainsi qu'on a pu en juger, si elle est exacte, il y aurait tout lieu de croire que cette *grande muraille carrée* dont il parle était une dépendance de la ville d'Is. Il est certain que la nature de sa maçonnerie indiquait une très-haute ancienneté. Ces constructions, en galets ou cailloutages noyés dans un ciment, datent en France d'une époque très-reculée, et, d'une autre part, elles n'ont aucun rapport avec les maçonneries romaines.

Les chemins ferrés qui partaient d'auprès de cette muraille, pour se diriger vers d'autres villes des plus an-

ciennes de la contrée, indiquent encore que là où était leur origine devait être aussi une cité importante dont ils formaient les communications.

Enfin, ces *auges de pierres* que, du temps du chroniqueur historien, on trouvait encore fréquemment au même lieu, étaient des cercueils, et précisément du genre de ceux des quatrième et cinquième siècles, et ce fut vers la fin de ce dernier que les légendes placent la submersion de la ville d'Is.

25. Men-hir sur la pointe du Raz. Je ne trouvai sur la pointe du Raz d'autre monument antique encore existant qu'un Men-hir, planté près des mâts de pavillon de signaux. Il est remarquable par sa forme large et excessivement comprimée; car, quoiqu'il ait onze pieds d'élévation, il n'a pas plus d'un pied et demi d'épaisseur, et ressemble à une table qui serait posée sur champ.

26. Ile de Sen. Vis-à-vis du bec du Raz est l'île de *Sen*, et non pas des *Saints*, comme on la nomme souvent mal à propos. Ce n'est qu'un plateau de rocher, séparé du continent par un canal semé d'écueils et large d'une ligne et demie. On y voyait jadis un assez grand Dolmen; les habitans s'en servaient, en guise de poudrière, pour abriter les munitions d'une petite batterie établie sur l'île. Pendant la guerre de la révolution, les Anglais y étant descendus,

détruisent ce monument celtique en même temps que la batterie.

Tous les écrivains modernes qui ont parlé de l'île de Sen sont tombés à son égard dans une grossière erreur ; ils ont répété, les uns après les autres ; que dans cette île était jadis un célèbre collège de druidesses , se fondant sur l'assertion vague de Pom. Mela , qui dit qu'il existait un collège de ces prêtresses *dans une île située vis-à-vis de la côte occidentale de l'Armorique* ; mais rien dans cette assertion ne précise que cette île fût celle de Sen plutôt que celles d'Ouessant, Molène, Grois, ou Belle-Île, situées pareillement sur les côtes occidentales de la Bretagne. La plus légère connaissance de la langue celtique suffit pour démontrer l'erreur commise par les écrivains modernes en plaçant dans l'île de Sen les druidesses dont parle Pomp. Mela. Effectivement ; le mot *Sen*, en cette langue ; signifie *vieillard* : l'île de Sen était donc l'île des vieillards ou des druides ; c'était donc un collège de druides , et non un collège de druidesses , qu'il y avait dans cette île à l'époque des invasions romaines dans les Gaules.

Cependant , si l'assertion de Pomp. Mela est vague , il ne s'ensuit pas qu'elle soit fautive. Il existait , en effet , à la même époque, une réunion de druidesses célèbres dans

une île voisine du continent armoricain ; mais cette île était celle de Groas, ou Grois, vis-à-vis Lorient, et non pas celle de Sen. L'étymologie seule de son nom suffit pour l'attester. *Groas*, ou *Groach*, en langue celtique, veut dire une *vieille sorcière*, une *fée*, une *magicienne*, et tous les celtologues conviennent que par ces *fées* ou *vieilles* il faut entendre des druidesses.

J'ai déjà relevé cette opinion erronée, et éternellement répétée, dans un mémoire spécial relatif à l'île de Sen, publié dans les *Annales Maritimes*.

Après avoir visité toute la pointe du Raz, je descendis vers le village de Plogoff, dans l'intention de prendre le chemin d'Audierne. L'église de Plogoff, la petite chapelle de Notre-Dame de Bon-Voyage, que l'on voit un peu plus loin, sont toujours des édifices du seizième siècle, et ne m'ont rien offert de remarquable.

Moreau indique, près du village de Primelen, les ruines d'une forteresse considérable ; mais si ces ruines existaient encore de son temps, elles ont aujourd'hui totalement disparu, du moins n'ai-je pu en retrouver la moindre trace.

27. Fontaine sacrée sous un Dolmen, près du village de Primelen.

En revanche, je découvris, à un quart de lieue du même village, un monument druidique extrêmement important, en ce qu'il vient prouver encore, d'une manière irrécusable, combien le culte des fontaines était en vénération

chez les celtes. C'est un Dolmen sous lequel est une de ces fontaines consacrées. Il est composé d'une table horizontale , supportée par deux pierres seulement, une à chaque extrémité. Cette table a six pieds de longueur et huit pouces d'épaisseur seulement ; elle est soutenue à trois pieds du sol. Tout le dessous de cet autel est rempli par le bassin carré long qui reçoit la fontaine , et qui est formé par de larges pierres plates. Ce Dolmen est unique dans son genre ; c'est du moins le seul que nous ayions vu recouvrant une fontaine, non-seulement en Bretagne, mais dans les autres parties de la France, et nous ne sachons pas qu'aucun auteur en ait jamais cité de semblable.

Jè ne rencontraï pas autre chose qui mérite d'être mentionné jusqu'à mon arrivée à Audierne. Cette ville elle-même n'a aucun monument ancien. Son port, formé par l'embouchure de la rivière de Gayen, ne sert que de relâche aux petits caboteurs qui attendent un vent favorable pour donner dans le passage du Raz.

De l'autre côté du port commence cette vaste baie d'Audierne, dont les parages sont si dangereux, et dont les rives sauvages et désertes s'étendent en arc de cercle jusqu'aux rochers de Penmarc'h. Je savais que plusieurs monumens celtiques considérables se trouvaient sur ces bords, et je voulus les reconnaître en suivant tout le contour de

La baie , pour me rendre en même temps aux ruines de l'ancienne ville de Penmarc'h.

23. Sanctuaire
druidique
de la pointe du
Soch ,
sur la baie
d'Audierne.

Je fis d'abord près de deux lieues sans rien trouver ; mais arrivé sur la pointe du Soch , près d'un poste de signaux , j'y vis un sanctuaire druidique , composé de pierres plantées et formant une enceinte en forme d'un parallélogramme rectangle très-entier. Les grands côtés de cette enceinte avaient deux cent quarante-cinq pieds de longueur , et les petits cent vingt-cinq. Je remarquai encore ici une chose que je n'avais observé nulle part ailleurs ; c'est que les pierres de cette enceinte , au lieu d'être comme à l'ordinaire simplement plantées dans le sol , l'étaient dans une espèce d'empierrement en maçonnerie sèche (la seule que connussent les celtes) , qui avait deux pieds de largeur.

A côté , et près d'un des angles du sanctuaire , était un Dolmen. Remarquons encore ici , à cette occasion , que , dans ces temples druidiques , l'autel est toujours en dehors de l'enceinte. Ainsi , dans ces monumens barbares d'une époque si reculée , on peut remarquer une disposition constante et uniforme dans leurs diverses parties.

Un peu plus loin , sur l'extrémité de la pointe et tout auprès du corps-de-garde des guetteurs , sont deux autres Dolmens , dont les plates-formes ont été un peu dérangées.

29. Grand
Dolmen de la
baie
d'Audierne.

En continuant de s'avancer vers la petite crique de Poulhant, on aperçoit, à cinq cents toises du sanctuaire dont nous venons de parler, l'un des plus beaux et des plus grands Dolmens de tout le Finistère ; il a réellement un aspect imposant. Seize pierres verticales, rangées sur deux files parallèles, supportent sa plate-forme, qui était composée de trois énormes pierres posées horizontalement. Il n'en subsiste plus que deux, celle du milieu a été brisée ; mais les deux que l'on voit encore sont de proportions extraordinaires ; l'une d'elles, celle de l'est, a vingt-quatre pieds de longueur et quatre et demi d'épaisseur. La longueur totale de ce monument est de quarante-trois pieds ; sa direction est de l'est à l'ouest, et sa hauteur totale est de six pieds et demi. Je suis porté à croire que ce grand Dolmen servait de retraite aux Druides qui desservaient le sanctuaire voisin.

J'employai toute une journée à suivre les contours solitaires et incultes de la baie d'Audierne ; on s'y croirait transporté à mille lieues de toute contrée civilisée ; on n'y voit ni maisons, ni cultures ; on n'y entend ni les chants du laboureur, ni le bêlement des troupeaux, ni enfin aucun de ces bruits *pittoresques* qui, dans une campagne, rappellent le voisinage de l'habitation de l'homme. Le mugissement des lames qui roulent avec fracas les galets

du rivage, les cris lugubres des goélands et des aigles de mer, frappent seuls l'oreille du voyageur sur les bords désolés de la baie.

30. Men-hirs
de Plovan.

J'y trouvai, vers Plovan, deux Men-hirs plantés à côté l'un de l'autre : l'un, de quatorze pieds de haut, était beaucoup plus large à son sommet qu'à sa base ; l'autre n'avait seulement que sept pieds d'élévation.

Vers le soir je vis se dessiner à l'horizon un amas de ruines que surmontaient de distance en distance les tours massives de quelques grandes églises : c'était la ville de Kerity-Penmarc'h, jadis importante et florissante, aujourd'hui abandonnée. Je me hâtai d'y arriver, car depuis long-temps je désirais examiner en détail les ruines de cette ville, dont j'avais souvent entendu parler comme d'une chose fort remarquable.

31. Ville de
Kerity-
Penmarc'h.

Le sol de la pointe de Penmarc'h est peu élevé ; c'est un plateau de roc recouvert d'un peu de terre sablonneuse et stérile ; mais ce plateau, dans une surface de près d'une lieue carrée, est couvert d'édifices antiques et de ruines dispersées çà et là, qui annoncent qu'autrefois il était occupé par une grande ville.

Deux groupes principaux de maisons, encore habitées, se remarquent à chaque extrémité de cet assemblage de décombres : l'un, le plus enfoncé dans les terres, et le plus

à l'est par conséquent, forme ce qu'on appelle proprement le village de Penmarc'h ; l'autre, désigné par le nom de Kerity, est sur le bord de la mer, à l'ouest, précisément sur cette pointe d'où s'étend au large cette effrayante chaîne d'écueils si redoutés des marins.

Les ruines de murs d'enclos et de jardins de maisons fort considérables, qui couvrent l'intervalle qui sépare Penmarc'h de Kerity, prouvent que ces deux endroits étaient autrefois réunis, et faisaient partie d'un seul tout, ce qui donnait alors à la ville une étendue considérable.

Toutes les maisons que l'on y voit, soit en ruine, soit encore debout, portent, par leur architecture, le cachet des quatorzième et quizième siècles. Comme la ville n'avait point de fortifications, sans doute à cause de l'étendue de son circuit, et que cependant elle était exposée à l'invasion des pirates et des Anglais qui y descendirent plus d'une fois, les riches particuliers qui l'habitaient s'étaient retranchés chacun chez eux, de manière à se mettre à l'abri d'un coup de main. On voit encore quelques-unes de ces grandes maisons entourées d'un mur crennelé et à machicoulis, et fortifiées par une tour au haut de laquelle était un petit beffroi destiné à sonner l'alarme aux premières apparitions de l'ennemi. Sur l'une de ces maisons fortes, la plus voisine de Kerity, on voit,

au-dessus du portail gothique, l'écusson armorié de la famille de Cheffontaine. Une chose qui ne peut laisser douter de la grandeur de l'ancienne ville de Kerity-Penmarc'h, et du nombre considérable de ses habitans, c'est le nombre et la grandeur de ses églises. On y en compte six en tout, savoir : 1^o celle du bourg de Penmarc'h, proprement dit ; 2^o celle des Templiers de Kerity ; 3^o celle de Saint-Pierre ; 4^o celle de Notre-Dame de la Joie ; 5^o celle de Saint-Guenolé ; 6^o la chapelle de Saint-Fiacré.

Eglise
de Penmar'h.

L'église de Penmarc'h est la plus grande de toutes ; elle a nef, bas côtés et chapelles latérales. Cette église, dédiée à Saint-Nona, est d'un style gothique assez remarquable, quoiqu'un peu lourd. Les ogives de ses fenêtres ont de la grâce, et leurs compartimens, découpés avec art, ne sont pas dépourvus d'élégance. On remarque surtout, dans la fenêtre de la façade du bas côté, à gauche du portail, trois grandes fleurs de lys découpées dans la pierre qui supporte le vitrage, ce qui a dû être d'une grande difficulté d'exécution.

Le portail est pratiqué au pied d'une grosse tour carrée, garnie de contreforts ; c'est une grande arcade en ogive, enrichie d'ornemens en feuilles de vigne. Plusieurs naïves, curieux par leur forme singulière, sont sculptés à la façade ; ils peuvent donner l'idée de la construction

bizarre des vaisseaux du quinzième et du seizième siècles, et prouvent en même temps que l'édification de l'église de Saint-Nona est due principalement à la munificence des armateurs de Kerlty-Penmarc'h, qui faisaient un très-grand trafic, comme nous le dirons plus bas.

La maîtresse-vitre placée derrière le chœur est remarquable par la beauté de ses vitraux, où l'on voit encore les armoiries de plusieurs anciennes familles bretonnes qui, par leur générosité, ont aussi contribué à faire ériger l'église dont il s'agit.

On voit, en outre, au portail, une inscription très-mutilée, en caractères gothiques carrés. La voici telle que j'ai pu la lire :

En l'an saint Nona, lan mil CCCCVIII, fut fondée ceste église, et la tour en l'an....., dont estoit recteur Kerugon.

J'ignore quel était ce Saint-Nona, auquel est dédiée l'église de Penmarc'h. On ne le trouve dans aucune légende, dans aucun catalogue des Saints de Bretagne, même parmi les Saints douteux.

L'église de Kerity, beaucoup plus ancienne que celle de Penmarc'h, doit son édification aux chevaliers du Temple. A l'élanement de ses ogives, et à leurs belles

Eglise
des Templiers
de Kerity.

proportions, on doit reconnaître que cet édifice date de la fin du 13^e siècle, époque où l'architecture gothique-arabe avait atteint l'apogée de sa perfection. Mais à la masse pesante de la tour carrée qui surmonte le portail, à la tourelle ronde servant de guérite de vedette, que l'on voit à son sommet, on reconnaît le style presque constamment observé dans les établissemens des Templiers, monumens demi-religieux et demi-militaires, moitié églises, moitié forteresses.

L'intérieur de cette église, maintenant en ruines, n'a qu'un seul bas côté, particularité qui semble avoir été observée dans toutes les églises des Templiers, ou du moins dans le plus grand nombre, sans qu'on ait pu en expliquer le motif. Des personnes qui ont vu celle-ci dans son entier, m'ont dit qu'elle était décorée avec beaucoup de luxe. On y voyait beaucoup de statues en albâtre oriental; il n'en subsiste plus qu'une, qui représente Saint-Jean, patron de l'ordre du Temple. On l'a transportée dans l'église de Penmarc'h, où je l'ai vue récemment.

Le maître-autel était aussi d'albâtre, orné de bas-reliefs gothiques, sculptés avec beaucoup de délicatesse, et dorés; quelques fragmens de ces bas-reliefs sont aujourd'hui jetés négligemment dans un coin de l'église de Saint-Pierre;

on pourrait les faire rentrer dans la restauration de l'église dont ils proviennent, et qui, à ce qu'on assure, va être réparée et restituée au culte.

Après l'expulsion des chevaliers du Temple de Kerity, leur église fut donnée à la paroisse, sous l'invocation de Sainte-Thumete. Sainte-Thumete, dont il serait curieux de connaître la légende, est encore du nombre de ces saintes et saints inconnus dont fourmille la Basse-Bretagne*, et dont la cour de Rome n'a jamais soupçonné l'existence, et ignore même le nom.

En allant de Kerity vers la pointe sur laquelle est bâti le phare de Penmarc'h, on trouve l'église de Saint-Pierre, édifice très-bas, bien moins considérable que les deux précédens, mais où on doit remarquer une tour très-solide-ment construite, et qui servait à la fois de défense et de clocher. Cette tour est carrée, mais un de ses angles est coupé par un pan dans les deux tiers de sa longueur. A l'angle opposé à celui-ci est adossée une de ces tourelles terminées en cul-de-lampe et appelées, en terme de forti-

Eglise
de St.-Pierre.

* Ce grand nombre de saints particuliers à la Bretagne provient de ce que, dans les premiers temps du christianisme, les habitans de cette contrée regardèrent et honorèrent comme *saints*, non-seulement les premiers évêques qui y répandirent les lumières de la foi, mais encore plusieurs curés et de simples anachorètes.

fication, *nids d'hirondelles*. Celle-ci est percée de meurtrières pour placer des arquebuses à croc.

Aux quatre principaux angles de la tour sont placées, à peu près vers le milieu de sa hauteur, des cornières qui représentent des figures bizarres d'hommes et d'animaux. L'une de ces figures d'hommes est représentée nue et occupée à une action de la dernière indécence ; chose qui, comme nous l'avons déjà dit dans notre 1^{re} partie, se voit dans beaucoup d'autres églises.

Aucune inscription, aucune date n'indique l'époque précise de la construction de celle-ci, mais elle ne me paraît pas devoir remonter au-delà du quinzième siècle.

Chapelle
de
N.D. de la Joie.

Un peu plus loin, en se dirigeant au nord, on voit la chapelle de N. D. de la Joie, qui est un peu plus moderne, et n'a rien de remarquable que son nom. Il indique effectivement une substitution du christianisme dans un lieu consacré jadis au culte d'une divinité payenne. Nous l'avons déjà dit dans nos *Antiquités du Morbihan*, toutes les églises, toutes les chapelles qui portent les noms de N. D. de la Joie, de N. D. de Liesse, ou autres synonymes, sont construites sur des lieux où les Celtes rendaient hommage à une divinité qui réunissait les attributions de la Cybèle et de la Vénus des anciens Grecs.

Les belles ruines de l'église de Saint-Guenolé présentent un peu plus joint leur masse imposante et romantique. Sa façade est une grosse tour carrée, surmontée de guérites de pierre et garnie de contre-forts et de clochetons décorés d'ornemens gothiques qui en dissimulent la masse. On y voit aussi des sculptures représentant des vaisseaux. Le portail est une fort belle arcade ornée de sculptures gothiques. Au-dessus est une grande fenêtre à trois divisions.

Eglise
de
St.-Guenolé.

On voit à ce portail une assez longue inscription en caractères gothiques carrés, mais que le temps a rendus illisibles.

Au péristyle et parmi les ruines du chœur sont sculptés plusieurs écussons armoriés, surmontés de casques garnis de leurs timbres ou cimiers, bourrelets et lambrequins. Parmi ces armoiries, qui sont celles des familles qui, par leurs dons, ont contribué à la construction de l'église, j'ai remarqué celles des Tanguy du Chastel, Kernisan et le Bastard de Mesmeur.

L'église de Saint-Guenolé paraît avoir été construite dans les trente dernières années du 15^e siècle; mais tout semble prouver que cet édifice n'a jamais été achevé, car, même avant la révolution de 1789, il n'avait ni flèche, ni couverture, et un de ses bas côtés était demeuré à moitié fait.

Probablement les fonds auront manqué pour son achèvement, par suite de l'émigration des plus riches habitans de Kerity-Penmarc'h; car, ainsi qu'on va le voir tout à l'heure, c'est du commencement du 16^e siècle que date la décadence de cette ville.

Chapelle
de
St -Fiacre.

La petite chapelle de Saint-Fiacre, bâtie tout près et en face de l'église de Saint-Guenolé, n'a rien qui mérite l'attention:

Après avoir examiné les édifices de Kerity-Penmarc'h et ses ruines si étendues, deux questions se présentent naturellement à l'esprit : 1^o Qui peut avoir porté à bâtir une si grande ville dans ce lieu si écarté, si solitaire? 2^o Quel est le motif qui l'a ensuite fait abandonner au point qu'il y reste à peine aujourd'hui cent soixante habitans en tout, et en comprenant même dans ce nombre les marins classés?

Voici comment nous y répondrons :

Les habitans de Penmarc'h étaient, dans des temps déjà fort éloignés, d'intrépides et hardis marins; leur habileté, leur expérience de la mer leur attira la confiance, et tous les riches propriétaires de la Cornouailles leur confièrent, de préférence à tous autres, les marchandises dont ils voulaient trafiquer.

Un établissement maritime se forma donc à Penmarc'h;

bientôt les bénéfices et l'activité du commerce y attirèrent nombre de capitalistes et d'armateurs; ils s'y fixèrent. Des artisans de toute espèce vinrent à leur suite, et la ville se forma et s'accrut progressivement.

Dès le 13^e siècle, elle était déjà très-populeuse. Une circonstance particulière augmenta la source de ses richesses. A trente ou quarante lieues dans l'ouest de la pointe de Penmarc'h, on trouvait, à certaine époque de l'année, un banc considérable de morues, poisson qui, comme on sait, transmigre en troupes comme le hareng et le maquereau. La pêche de ces morues, objet d'un commerce très-lucratif, plus encore dans le moyen âge qu'aujourd'hui, devint l'objet principal des spéculations des armateurs de Penmarc'h, qui, en outre, envoyaient un très-grand nombre de bateaux à celles du hareng et du merlus. On en voit la preuve dans un titre de l'an 1266, publié dans les *anciens Jugemens de la Mer*, article 26, page 87 des constitutions du duché de Bretagne.

Mais, en outre, la ville de Kerity-Penmarc'h faisait, aux 14^e et 15^e siècles, un commerce très-étendu de grains et de bestiaux, de toiles, de chanvres, etc., avec les ports espagnols de la Galice et des Asturies. L'appât des bénéfices immenses qui en résultaient séduisit tant de monde, que les laboureurs des paroisses environnantes les aban-

donnèrent, négligeant la culture des terres pour accourir à Kerity-Penmarc'h et s'y adonner au trafic. La chose même arriva au point qu'il fallut que l'autorité y mit un frein, afin que les champs ne demeuraissent point en friche, et que la contrée ne fût pas ainsi privée de ses richesses territoriales. Une ordonnance ducale, relative au négoce de Penmarc'h, datée de l'an 1404, s'exprime ainsi sur ce sujet :

Ordonnance du duc Jean V relative aux négocians de Penmarc'h.	« Comme nous avons vu que plusieurs s'avancent à » tirer et mettre hors de nostre pays plusieurs vivres, vi- » tuailles et autres choses nécessaires pour la vie et né- » cessité des hommes, comme bestes d'aumailles, ouais, » moustons, poulailles, porcs, beurres, œufs, graisses, » cuirs, œuvres de cordouannerie, fil, lin, chanvre et » autres plusieurs espèces de denrées, vivres et vituailles, » qui sont nécessaires pour la provision de nostre pays ; » à quoi tirer et mettre hors, plusieurs courtiers, re- » grattiers, se sont aucunement appliqués par convoitise » et avarice, et par la grande abondance de la pécune et » de la monnaie qu'ils ont et du grand gain et profit » qu'ils trouvent en ce faisant, et sont presque tous les » gens' du plat pays délaissant leurs labours à faire ; » quelles choses sont cause et moyen de cherté qu'il est » en nostre pays ; pourquoi nous désirons ce pouvoir :
---	---

« faisons expresse défense à tous et chacun de nos subjects
 « de non tirer et ne mettre hors par eux ne par autres ,
 « ne bailler à estrangers pour les tirer , ne mettre hors ,
 « nuls ne aucuns desdicts vivres, denrées ne autres choses
 « quelconques , sauf seulement les vins , poissons , four-
 « mens , sègles et seaux, et ce sous le congié et licence
 « de nous. »

D'après cela , on s'explique naturellement , et la prospérité passée de Kerity-Pennmarc'h , et son étendue , et sa population.

Un port avec une longue jetée y existait pour recevoir les vaisseaux et les mettre à l'abri. On retrouve encore des vestiges de cette jetée en pierres de taille , qui s'étendait depuis Kerity jusqu'au rocher nommé *la Chaise* , qui en est à un quart de lieué en mer. Plusieurs des chemins qui serpentent parmi les décombres de Kerity portent encore des noms de rues ; il y a la *Grand' Rue* , la *rue des Marchands* , la *rue des Argentiers* (des orfèvres) , etc.

Examinons actuellement les causes de la décadence et de l'abandon de cette cité.

La première fut due à la découverte de Terre-Neuve , en l'an 1500. La prodigieuse abondance de morues qui se trouvent sur les côtes et le grand banc de cette île , y attira promptement tous les pêcheurs de l'Europe. Les pêcheurs

de Penmarc'h commençaient à éprouver des pertes ; les morues qu'ils prenaient dans leur voisinage avaient presque entièrement disparu. Soit qu'à force d'en pêcher, depuis plus de deux siècles, on en eût détruit l'espèce, soit que ces poissons, dans leurs transmigrations annuelles, eussent pris une autre direction, les Malouins, les Granvillais, les Bretons des côtes de Saint-Brieuc, armant en foule pour Terre-Neuve, leur enlevèrent le monopole de la pêche. Ce qui leur causa un préjudice immense, et dès lors plusieurs des plus riches armateurs de la ville la quittèrent pour aller chercher fortune ailleurs.

Pendant, au milieu du seizième siècle, Kerity-Penmarc'h était encore florissante par le grand commerce de grains et de vins qu'elle continuait de faire avec l'Espagne. On en voit la preuve par le privilège que lui accorda le roi Henri II, en 1556 ; privilège qui donne à celui de ses arquebusiers qui abattrait le *Papegaut* * le droit de débiter quarante-cinq tonneaux de vins, exempts de toutes

* A cette époque, pour exercer les gens des milices ou arrières-bans, et les rendre aptes au maniement des armes, on avait établi, dans chaque ville et bourg, un tir, où, chaque dimanche, ils allaient faire preuve d'adresse. Le but était un oiseau, appelé alors *Papegautt*, placé au haut d'un mât planté en terre. Il y avait une récompense pour ceux qui l'abattaient.

taxes et redevance. Or, ce privilège n'avait pas été accordé même aux villes de Rennes et de Nantes. Celle de Kerity-Penmarc'h comptait alors parmi ses habitans près de trois mille arquebusiers, ce qui suppose que leur nombre total était encore considérable.

Mais, à dater de cette époque, avec le perfectionnement de l'art de la navigation arriva celui de la piraterie. Des corsaires descendirent fréquemment à Penmarc'h, pillèrent cette ville dénuée de fortifications, et leurs fréquentes apparitions dégoûtèrent beaucoup de gens de continuer à l'habiter. Les ravages qu'y commit Fontenelle, vers la fin de la guerre de la Ligue, achevèrent de la ruiner; on l'abandonna, elle demeura presque déserte, et ses ruines ne sont plus habitées aujourd'hui que par quelques misérables pêcheurs.

Je terminerai cet article sur la ville de Kerity-Penmarc'h par une observation importante : Aujourd'hui que les monumens de l'ancienne France ne sont plus généralement considérés que comme des carrières de pierres, ayant sur les autres l'avantage de fournir des matériaux tout taillés et appareillés, les ruines de Penmarc'h subissent le sort commun de tous les antiques jalons de notre histoire. La main des *industriels* les anéantit tous les jours dans une progression rapide. Ce fut en 1819 que je

fus les visiter pour la première fois ; alors elles présentaient encore un ensemble considérable. Mais lorsque j'y retournai , en 1833 , elles étaient pour ainsi dire tellement éclaircies , on en avait tant détruit , que je ne retrouvai pas la moitié de ce que j'avais vu précédemment. Encore quelques années de ce déplorable système de destruction , et je ne doute pas que ces ruines intéressantes n'aient entièrement disparu. Si donc alors un voyageur antiquaire vient , mon livre à la main , reconnaître la cité de Kerity-Penmarc'h , et s'il la cherche vainement au lieu qu'elle occupait , qu'il ne taxe pas d'inexactitude et d'exagération la description que j'en ai faite , mais qu'il songe que le marteau et la pioché *industriels* sapent le matériel de la vieille France avec autant d'activité que la hache républicaine en a frappé jadis le personnel à mort.

32. Chapelle
de Traon-
Houarn.

A une lieue au nord de Kerity , et à une demi-lieue dans l'est de l'anse de la Torche , est la chapelle de Traon-Houarn , isolée au milieu d'une campagne inculte et solitaire. Elle est très-grande et d'un beau style d'architecture gothique. Elle est voûtée en pierre avec des nervures et des culs-de-lampe dans la retombée des voûtes et à leurs clefs. Sa nef est fort élevée ; il n'y a qu'un seul bas côté , comme dans la plupart des églises des chevaliers du Temple. Cette chapelle était une succursale de la maison

d'es Templiers de Kerity. Elle ne renferme, du reste, ni tombeaux, ni statues, et je n'y ai vu nulle part de date, ni d'inscriptions.

En avant, on voit un calvaire, sur le socle duquel sont sculptées en ronde bosse quantité de figures représentant toute l'histoire de N. S. J. C. Les lichens et la mousse qui couvrent ces figures leur donnent une apparence bizarre et presque fantastique.

En rentrant dans les terres, du côté de l'est, on trouve, à peu de distance, les ruines pittoresques d'une autre chapelle appelée Chapelle de Notre-Dame de Buec. Elle m'a paru remonter à l'époque du 15^e siècle. On voit auprès une croix remarquable, et un Men-hir renversé probablement dans le temps où le monument chrétien a été élevé.

Si, dans le moyen âge, le sol de la pointe de Penmarc'h a été occupé par la ville dont on voit encore les débris, on ne peut douter qu'à une époque bien plus ancienne, avant l'introduction du christianisme, et même avant son ère, il existait aussi au même lieu une cité celtique très-importante, à en juger d'après le nombre et la grandeur des monuments celtiques dispersés dans les environs.

Le premier est un Dolmen qui se voit au milieu des maisons même de Kerity; trois pierres debout et une horizon-

33. Chapelle
du
N. D. de Buec.

34. Monuments
druidiques
des environs
de
Penmarc'h.

taie le composent. Ce monument a été respecté pendant des siècles par les habitans de la ville ; je l'ai vu encore en 1819 ; il est aujourd'hui détruit.

Près de la chapelle de N. D. de la Joie est un Men-hir de sept pieds et demi de hauteur.

Au milieu de la plaine, entre la chapelle de Traon-Houarn et celle de N. D. de Buec, on voit un Men-hir considérable ; il a quinze pieds de haut ; son sommet se termine en pointe, mais sa base est très-large, elle a dix pieds et demi sur l'une de ses faces. Le poids et l'énorme masse de cette pyramide de granit ont sans doute opposé à sa destruction des obstacles insurmontables. Du reste, comme toutes les autres de ce genre, elle est tout à fait brute. Elle marque, sans doute, la sépulture d'un chef fameux ; car, pour un personnage vulgaire, on n'aurait sûrement employé ni le temps, ni le nombre de bras qu'il a fallu pour dresser et planter une masse aussi étonnante. Une fouille faite au pied amènerait, selon toute apparence, quelque intéressante découverte.

Auprès du bourg actuel de Penmarc'h, dans un champ qui borde la route de Pont-l'Abbé, et tout près d'une ferme appelée Kerscaven, on voit deux autres Men-hirs plantés auprès l'un de l'autre ; ils sont plus haut que le précédent, car ils ont vingt pieds d'élévation. L'un d'eux

est remarquable par sa forme, bien plus large à son sommet qu'à sa base, sillonné et rongé par le temps. Il offre, par le haut, l'apparence d'une main étendue, ou, si l'on veut, d'un éventail à moitié ouvert.

En continuant de suivre le chemin qui mène de Penmarc'h à Pont-l'Abbé, on arrive à l'ancien manoir de Gouenc'h, aujourd'hui converti en ferme. Derrière les servitudes de ce manoir, on voit un Dolmen bien conservé; sa plate-forme a six pieds de long sur huit de large; elle est supportée par trois pierres debout, à une hauteur de cinq pieds et demi. Un corridor, ou avenue composée de deux rangs de pierres plantées parallèlement en terre, précède la chambre du Dolmen.

Sur le dessus de sa plate-forme sont quatre trous ronds pratiqués de main d'homme, et disposés de cette manière : • • • • Etaient-ils destinés à recevoir le sang des victimes égorgées sur cet autel ?

Plus loin, dans un champ inculte, à droite de la route, est un second Dolmen; mais celui-ci a été mutilé, ses appuis ont été détruits, et sa plate-forme repose à plat sur la terre. C'est une large pierre en forme de table à peu près ronde, et ayant vingt-quatre pieds de diamètre, sur une épaisseur de quatre pieds. Que

d'efforts n'a-t-il pas fallu pour soulever une masse semblable, lorsqu'elle reposait sur ses piliers ?

Enfin, un troisième Dolmen se voit à peu de distance de celui-ci, sur le bord même du chemin. Il est en bon état, et c'est un des plus beaux que j'ai trouvés en Cornouailles. Sa plate-forme est une pierre plate, longue de sept pieds et demi, et large de neuf; elle est portée sur quatre pierres plantées debout, uncinquiesme, du côté droit, est plantée un peu en avant, et n'a rien à soutenir.

On a amoncelé des terres en avant de ce monument, de sorte que de ce côté il ne s'élève qu'à cinq pieds au-dessus du sol, tandis que par derrière sa hauteur totale est de neuf pieds.

Les paysans des environs le connaissent sous le nom de *Ti-C'horriquet* (la maison des nains). J'ai déjà dit, dans mes *Antiquités du Morbihan*, que quelque gigantesques que soient les monumens druidiques, ils passent toujours dans l'esprit des paysans bas-bretons pour avoir été l'ouvrage des korrics, ou gaurics, race de nains auxquels ils attribuent un pouvoir surnaturel. *

Nous arrivons à Pont-l'Abbé.

* Dans les autres parties de la France, les monumens celtiques sont au contraire, suivant l'opinion populaire, l'ouvrage des géants, de Gargantua, etc.

Cette petite ville était autrefois le chef-lieu d'une des grandes baronnies de Bretagne et de la seigneurie la plus considérable de la Cornouailles. Son château, que je vis encore presque entier, était une forte place bâtie dans le douzième, ou, au plus tard, dans le commencement du treizième siècle. L'enceinte de ses remparts décrivait une ellipse; ils étaient flanqués, de distance en distance, de tours rondes ou à pans coupés, et environnés d'un fossé rempli d'eau. Il y avait deux portes, l'une du côté de la ville, l'autre donnant sur la rivière.

35. Château
de
Pont-l'Abbé.

Le principal corps-de-logis fait face à la rivière. C'est un grand édifice refait dans les seizième et dix-septième siècles. Il n'a que deux étages, éclairés du côté de la cour par de grandes fenêtres à croisées, et il est flanqué de deux grosses et fortes tours rondes à galerie et machicoulis; une tourelle adossée à chacune y sert de cage d'escalier. Ces deux tours défendaient le pont jeté vis-à-vis sur la rivière, pour communiquer avec le chemin de Quimper. *

Les seigneurs bannerets de Pont-l'Abbé ont fréquem-

* Depuis mon premier passage à Pont-l'Abbé, les remparts du château ont été démolis; l'une des grosses tours de la façade l'a été également. L'autre existe encore, mais on a rasé sa flèche, son couronnement, ses défenses; on l'a revêtue d'un ignoble plâtre, de sorte qu'elle est totalement défigurée.

ment joués un rôle dans les annales de la Bretagne. Nous voyons l'un d'eux contribuer largement, par sa libéralité, à la fondation de la belle église des Cordeliers de Quimper, en 1232.

En 1341, le seigneur de Pont-l'Abbé se déclare pour le parti du comte de Montfort, dans sa querelle avec Charles de Blois, relativement à la succession du duché de Bretagne.

En 1344, Edouard III, roi d'Angleterre, écrit au même seigneur une lettre de félicitation sur son attachement inébranlable à la cause du comte de Montfort, et sur les services qu'il lui a rendus.

En 1365, Hervé, sire de Pont-l'Abbé, donne son assentiment à la levée d'un nouvel impôt, qui devait être payé au duc par le clergé de Cornouailles.

En 1386, le seigneur de Pont-l'Abbé siège, comme banneret, aux états de Bretagne, tenus dans la ville de Rennes.

En 1387, le même assiste comme tel aux états de Vannes.

En 1402, le sire de Pont-l'Abbé fut un des seigneurs bretons qui s'opposèrent à ce que le duc de Bourgogne fût nommé tuteur des jeunes enfans du feu duc Jean IV,

afin qu'un prince étranger ne pût prétendre à aucune domination sur la Bretagne. Voilà du véritable patriotisme.

En 1426, Hervé II, baron de Pont-l'Abbé, est tué au siège de Saint-James de Beuvron.

En 1442, le seigneur de Pont-l'Abbé assiste au couronnement de François I^{er}, duc de Bretagne, comme étant l'un des hauts barons de la province ; puis, au mariage de ce prince avec Isabelle d'Ecosse.

En 1451, le même baron siège aux états de Bretagne.

En 1455, le baron de Pont-l'Abbé assiste au mariage de Marie de Bretagne avec Jean, fils du vicomte de Rohan.

En 1491, Louis XI, qui avait attiré à son service particulier plusieurs grands seigneurs bretons, envoie au duc François II une ambassade dans laquelle figure le sire de Pont-l'Abbé, associé au seigneur de Montauban, amiral de France, et au comte de Dunois.

En 1462, à la cérémonie solennelle de l'ouverture des états de Vannes, le sire de Pont-l'Abbé suivait immédiatement le duc, portant sur un carreau de velours le cercle ou couronne ducale de ce prince.

En 1470 , le duc nomme le sire de Pont-l'Abbé l'un des tuteurs de ses enfans.

En 1479 , le sire de Pont-l'Abbé est cité dans un mémoire du vicomte de Rohan , comme étant l'un des bannerets ses feudataires.

En 1488 , nous voyons un seigneur de Pont-l'Abbé se distinguer à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier.

36. Couvent
des Carmes
à
Pont-l'Abbé.

Pont-l'Abbé possède encore un ancien édifice qui mérite d'être cité ; c'est le couvent et l'église des Carmes , monumens gothiques de la fin du quatorzième siècle. Le cloître , entièrement environné d'arcades ogives assez élégantes , est encore dans son entier. On remarque , dans l'église , plusieurs tombes armoriées ; mais les blasons en étant effacés , il est impossible de reconnaître de qui elles recouvrent les cendres.

Ce couvent fut fondé , en 1383 , par Hervé , baron de Pont-l'Abbé , dont il a été fait mention à l'article précédent , et par Péronnelle de Rochefort , son épouse.

Je ne demurai qu'un jour à Pont-l'Abbé , et j'en partis le lendemain pour aller à une lieue de cette ville visiter l'antique église de Loctudy , qui fut possédée par les Templiers.

37. Eglise des
Templiers
à Loctudy.

Loctudy est un petit village situé au bord de la mer ; à l'embouchure de la rivière de Théar , à une lieue de

Pont-l'Abbé, ainsi que je viens de le dire, et à cinq lieues de Quimper.

L'église de Loctudy est un des plus anciens édifices qui nous soient restés en Bretagne des temps antérieurs aux croisades. Il est aussi le mieux conservé, et à l'exception du portail, qui, tombant en ruines au milieu du dernier siècle, a été refait à neuf, tout le reste du bâtiment paraît dater du temps même de sa fondation primitive, c'est-à-dire de la fin du cinquième siècle.

L'architecture de cette église est absolument dans le style que l'on est convenu d'appeler lombard, et qui n'est, ainsi que nous l'avons dit plusieurs fois, qu'une imitation grossière et imparfaite de l'architecture romaine du Bas-Empire. Toutes les voûtes et arcades y sont en plein cintre; les portes et les fenêtres de même. Toutes ont leurs voussoirs étroits et serrés, caractère essentiel de l'architecture des premiers siècles de notre monarchie.

Les chapelles latérales sont circulaires; elles ont extérieurement l'apparence de tourelles, et sont munies de contreforts.

L'intérieur de l'église est vaste; la nef en est élevée, et ses arcades supportés par des colonnes massives dont les chapiteaux sont ornés de figures bizarres et de décorations sans symétrie ni règle, comme on le remarque gé-

néralement dans presque tous les édifices de la même époque.

Il y a deux bas-côtés, ce qui est à remarquer comme preuve que cet édifice est de beaucoup antérieur à l'institution des chevaliers du Temple, et n'a pas été bâti par ces religieux-militaires, quelque'ils l'aient possédé depuis. En effet, une chose fort singulière, mais constante, et que nous avons pu observer plusieurs fois, c'est que toutes les églises bâties en Bretagne par les Templiers eux-mêmes, quelque grandes qu'elles fussent, n'ont jamais qu'un seul bas-côté, particularité qui peut-être faisait allusion à quelque dogme secret de la doctrine de cet ordre célèbre; car on ne peut douter, malgré l'injuste persécution dont il fut la victime dans le quatorzième siècle, que ses membres ne pratiquassent entre eux des rites mystérieux dont eux seuls possédaient l'intelligence. Nous avons sur ce sujet des documens positifs.

Le chœur de l'église de Loctudy; malgré le style barbare de son architecture, n'est pourtant pas dépourvu d'une sorte d'élégance. Il est demi-circulaire, et n'est point fermé derrière le maître-autel; mais composé d'arceaux très-allongés, supportés par des colonnes dont les intervalles sont vides. Les chapiteaux de ces colonnes sont, ainsi que ceux de la nef, décorés d'ornemens grossiers.

Saint-Tudy, disciple de Saint-Guenolé, premier abbé de la célèbre abbaye de Landevennec (voyez ci-dessus), bâtit, en 452, une petite église à Loctudy. Elle fut établie au milieu de l'embouchure de la rivière de Their ; sur un plateau de rocher qui découvre à la marée basse seulement, et on en voit encore quelques vestiges. En 494, les donations pieuses des rois de Cornouailles mirent Saint-Tudy à même de faire édifier une église beaucoup plus vaste que celle qu'il avait fondée sur ce rocher, et qui fut abandonnée. La nouvelle fut bâtie en face, sur la rive droite de la rivière, et c'est celle que nous voyons encore aujourd'hui.

En 1187, Conan III, surnommé le Gros, duc de Bretagne, fit don aux Templiers de l'église de Loctudy, qui devint un prieuré de leur ordre, et qu'ils possédèrent jusqu'en 1306, époque de leur persécution. Ce fut alors seulement qu'elle fut érigée en paroisse, sous le nom de Loctudy.

Ce fut pendant que les Templiers la possédaient qu'ils firent sculpter, sur quelques-uns des chapiteaux de la nef et du chœur, les insignes de leur ordre. Sur deux de ces chapiteaux, on voit leur croix pattée ou croix orientale ; mais le plus remarquable est celui où l'on voit deux figures d'hommes très-grossièrement exécutées, mais

on reconnaît dans celle de droite un chevalier du Temple couvert de son *haubert* ou chemise de mailles, dont le chaperon est relevé sur sa tête. Celle de gauche a la tête nue; à ses cheveux plats, et à l'espée de soutane dont elle est vêtue, elle me semble représenter un chapelain ou frère ecclésiastique du même ordre. Ces deux figures soutiennent, sur des espèces de rinceaux, la croix orientale des Templiers, chargée d'une épée nue, et la pointe en haut. On reconnaît facilement le sens de cette allégorie, qui indique que la religion était sous la sauvegarde de ces braves chevaliers, et qu'ils s'en considéraient comme les premiers défenseurs.

Neuf chevaliers français, à la tête desquels étaient Hugues de Payens, gentilhomme bourguignon, et Geoffroy de Saint-Omer, fondèrent, en Palestine, l'ordre des Templiers, l'an 1118, et le consacrèrent à la défense des saints lieux et à la protection des pèlerins qui venaient les visiter. Ce serait peut-être ici le lieu de parler en détail de cet ordre renommé, et d'ajouter aux connaissances que l'on a déjà de ses exploits et de ses mérites, celles infiniment curieuses de ses destinées, postérieurement à la catastrophe qu'il éprouva au commencement du quatorzième siècle. Il est bien constant qu'un fort-petit nombre de ces guerriers fut atteint par les agens

de Philippe-le-Bel , et devint victime de ses bourreaux. Une immense majorité survécut et échappa aux bûchers. Parmi ces derniers, les uns, réfugiés en Ecosse, où les accueillit le roi Robert Bruce , y ont incontestablement donné naissance à toutes les sectes maçonniques qui se sont depuis répandues dans toute l'Europe. D'autres, retirés en Portugal, sous l'égide du roi Denis I, ont continué d'y exister sous le nom de *Chevaliers du Christ*, et cet ordre subsiste encore. Un grand nombre d'entre eux, enfin, demeurèrent en France, cachés chez des parens et des amis dévoués. Ils s'y sont secrètement constitués, en 1324, et ont perpétué jusqu'à nos jours la hiérarchie de l'ordre et la série de ses grands-maitres, parmi lesquels on retrouve beaucoup de noms illustres dans les fastes de la noblesse et de la monarchie française. Mais un pareil sujet nous entraînerait trop loin, et mérite d'ailleurs d'être traité d'une manière particulière et détaillée dans un ouvrage qui lui soit spécialement consacré. Nous donnerons seulement ici la liste chronologique de tous les grands-maitres du Temple, depuis la fondation de l'ordre jusqu'à nos jours. Elle est en général peu connue, ne se trouve complète dans aucun ouvrage, et mérite d'attirer l'attention des lecteurs. Nous l'avons tirée des documens les plus authentiques; et, pour ce qui concerne les temps

postérieurs à l'an 1314, de la charte de transmission conservée dans les archives de l'ordre, laquelle constate d'une manière irrécusable la succession et l'existence non interrompue de cette milice guerrière depuis le règne de Philippe-le-Bel jusqu'aux premières années de la révolution française. *

GRANDS-MÂTRES DES TEMPLIERS.

- 1° Hugue de Payens, élu en 1118.
- 2° Robert de Cráon, en 1139.
- 3° Everard des Barres, en 1147.
- 4° Bernard de Trémelay, en 1151.
- 5° Bertrand de Blanquefort, en 1154.
- 6° Philippe de Naplouse, en 1169.
- 7° Odon de St.-Armand, en 1171.
- 8° Armand de Toroge, en 1180.
- 9° Jean Thierry, en 1185.
- 10° Gerard de Riderfort, en 1187.
- 11° Robert de Sablé, en 1191.
- 12° Gilbert Eral, en 1196.

* Nous donnerons textuellement cette charte, datée de l'an 1324, dans les pièces historiques relatives à cet ouvrage, et qui sont ajoutées à la fin de ce volume.

- 13° Philippe du Plessis , élu en 1201.
- 14° Guillaume de Chartres , en 1212.
- 15° Pierre de Montaigu , en 1218.
- 16° Armand de Grosse Pierre , en 1223.
- 17° Herman de Périgord , en 1237.
— Guillaume de Rochefort , vicaire magistral régent ,
en 1244.
- 18° Guillaume de Sonnac , en 1247.
- 19° Renaud de Vichiers , ou de Bichiers , en 1250.
- 20° Thomas Béraud , en 1257.
- 21° Guillaume de Beaujeu , en 1274.
- 22° Thibaut Gaudin , en 1291.
- 23° Jacques de Molay , en 1298.
- 24° Jean-Marc Larmenius de Jérusalem , en 1314.
- 25° Thomas Thibaut d'Alexandrie , en 1324.
- 26° Arnould de Braque , en 1340.
- 27° Jean de Clermont , en 1349.
- 28° Bertrand du Guesclin , en 1357.
- 29° Jean d'Armagnac , en 1381.
- 30° Bernard d'Armagnac , en 1392.
- 31° Jean II d'Armagnac , en 1419.
- 32° Jean de Croi , en 1451.
— Bernard Imbault , vicaire magistral régent , en 1472.
- 33° Robert de Lenoncourt , en 1478.

- 34° Galéas de Salazar , élu en 1497.
 35° Philippe Chabot, en 1516.
 36° Gaspard de Saulx-Tavernes , en 1544.
 37° Henri de Montmorency , en 1574.
 38° Charles de Valois , en 1615.
 39° Jacques Rouxel de Grancoy , en 1651.
 40° Jacques-Henry de Durtfort , duc de Duras , en 1681.
 41° Philippe , duc d'Orléans , en 1705.
 42° Louis-Auguste de Bourbon , duc du Maine , en 1724.
 43° Louis-Henry de Bourbon Condé , en 1737.
 44° Louis-François de Bourbon Comte , en 1741.
 45° Louis-Henri-Timoléon de Cossé-Brissac , en 1776.
 — Claude-Mathieu Radix de Chevillon , vicaire-magistral régent , en 1792.

De Loctudy , dont l'antique église m'avait reporté sur de si illustres souvenirs , je revins à Pont-l'Abbé , et de là à Quimper. Quoique j'eusse déjà visité cette ville , j'y trouvai encore matière à des observations archéologiques intéressantes.

38. Nouveaux J'y revis avec plaisir les ruines de l'église du couvent
 détails des Cordeliers , et j'en admirai de nouveau l'architecture ,
 sur le couvent des Cordeliers qui porte le cachet de la perfection du style gothique
 de Quimper. oriental. La fondation de ce monastère , qui eut lieu dans

le commencement du treizième siècle, est encore due à la munificence d'un des seigneurs de Pont-l'Abbé, comme nous l'avons dit ci-dessus. Quelques-uns ont avancé que ce fut Renaud, évêque de Quimper, qui fit cette fondation ; mais il est prouvé, par plusieurs actes historiques authentiques ; que, malgré le titre de *fundator*, qu'on lisait dans le nécrologe de cette maison religieuse, il ne fit que consacrer et dédier ce couvent, dont le véritable fondateur fut le baron de Pont-l'Abbé, en l'an 1232.

L'évêque Renaud fut inhumé dans l'église des Cordeliers ; une tombe plate, sur laquelle il était représenté gravé en creux, recouvrait sa sépulture. Il mourut au mois de mai, l'an 1245, ainsi que le constate l'article du nécrologe qui le concerne, et que nous rapportons ici :

Anno 1245 obiit reverendus pater et Dominus, Dominus Renaldus, Episcopus Corisopitensis, fundator hujus conventus, pater et amicus fratrum, sepultus coràm majori altari sub capsâ lignea. Anno Domini M. CC. XLV.

L'église des Cordeliers renfermait jadis beaucoup de tombeaux remarquables, mais que la révolution a anéantis.

La maîtresse-vitre, qui donne sur la rue Saint-François, est un chef-d'œuvre de la délicatesse et de la hardiesse de l'architecture gothique.

Une des chapelles latérales encombrée de différens matériaux appartenant à des particuliers, en ayant été débarrassée, M. de Larchantel, ancien capitaine d'artillerie, et maire de Quimper avant la révolution de juillet 1830, y a découvert une inscription qu'il m'a fait remarquer, et qui est incrustée dans la muraille. Cette inscription, en caractères gothiques carrés, est fort curieuse, en ce que les caractères qui ont d'abord été gravés en creux dans la pierre, ont ensuite été remplis, pour les rendre plus distincts, d'un mastic qui semble avoir été principalement composé avec de la limaille de fer. La voici telle que nous l'avons déchiffrée, M. de Larchantel et moi :

*Ceste : chapelle : f̄i : com̄acée : et : edificée : en :
loneur : de Dieu : et : mos^r. St. Eloy : p : tes : orfèvres :
et : maistres : de : la ville : et : cité : de Kemp^{an} : la :
M. CCCC. IIII^{xx} et VI : dont : les : noms : et : sur-
noms : desds : maistres : et : orfèvres : durāt : ledt :
tps : ensuivet : savoir : P. Rouault : Knolet : Certain :
F. Johana : Goalit : H. Huchet : H. Galvez : Gre-
Helle.*

Et voici comme il faut la lire :

« Cette chapelle fut commencée et édifée en l'honneur
» de Dieu et de monsieur Saint-Eloy, par les orfèvres et

» maîtres de la ville et cité de Kemper-Corentin, l'an
 » mil quatre cent quatre-vingt et six. Dont les noms
 » et surnoms desdits maîtres et orfèvres en suivent,
 » savoir : P. Rouault, Kernolet, Certain, F. Johana,
 » Goalit, H. Huchet, H. Calvez, Gre. Helle.»

Je ne dois pas taire ici que j'ai obtenu de l'estimable M. de Larchantel encore beaucoup d'autres documens relatifs aux antiquités du Finistère!, dont il s'occupe lui-même avec zèle.

Sur les indications de M. de Prévillé, mon ami, et chez lequel je séjournai à Quimper, je fus visiter, aux environs de cette ville, plusieurs anciens monumens ou édifices que je ne connaissais pas encore, et qui doivent nécessairement être mentionnés dans cet ouvrage.

Je fus examiner d'abord un fort ancien ouvrage de for-
 tification, situé sur la colline de Kercaradec, paroisse
 de Pluguffan, à une forte demi-lieue de Quimper. C'est
 un retranchement circulaire formé avec des pierrailles
 amoncelées à une hauteur de huit pieds. Cette enceinte a
 à peu près cinq pieds de largeur à son sommet, et les
 flancs forment un talus. Son diamètre est de trois cent
 cinquante pieds. Elle est environnée d'un large fossé.

39. Ancienne
 fortification,
 ou oppidum
 celtique,
 aux environs
 de
 Quimper.

On y remarque quatre portes diamétralement opposées
 deux à deux, c'est-à-dire que deux de ces ouvertures sont

du côté de l'est , et les deux autres vis-à-vis, du côté de l'ouest.

A peu près au milieu de l'enceinte , on voit les débris d'un Dolmen , ce qui ne peut laisser aucun doute sur l'origine celtique de cette fortification , que quelques personnes étaient portées à considérer comme les vestiges d'un camp romain ; elles le pouvaient avec d'autant plus d'apparence que les importantes découvertes faites récemment par M. du Marallac'h , à sa campagne du Perennou , ne peuvent plus permettre de douter qu'une légion romaine ait poussé ses avant-postes jusqu'aux environs de Quimper ; mais nous objecterons qu'outre la présence du Dolmen au milieu du retranchement de Kercaradec , sa forme circulaire , sa construction en pierres amoncelées sans ciment ni maçonnerie , et enfin ses quatre portes , prouvent que cet ouvrage est bien plutôt dû aux Celto - Bretons indigènes qu'aux Romains , dont les camps étaient généralement environnés d'une enceinte de figure elliptique ou ovale , laquelle était maçonnée avec plus ou moins de perfection , et enfin n'avait que deux portes , situées chacune à une extrémité du périmètre de l'ellipse.

Comme position militaire , celle qu'occupe *l'oppidum* ou place forte de Kercaradec ne pouvait être mieux

choisie. La colline au sommet de laquelle se trouve cette fortification domine toute la contrée. Les paysans des environs la connaissent généralement sous le nom de *er C'hastel*, ce qui, dans leur langue, ne signifie pas seulement un simple château, mais une place fortifiée quelconque.

Un peu au-dessous du C'hastel-Kercaradec, sur une petite élévation qui en est séparée par un vallon marécageux, on voit les restes d'une de ces anciennes tours isolées dont nous avons déjà indiqué de nombreux exemples; celle-ci, comme toutes celles que nous avons décrites ci-avant, était bâtie sur un *keep* ou butte de terre amoncelée de main d'homme, et elle était environnée d'un fossé revêtu extérieurement d'un retranchement circulaire que l'on distingue très-bien encore. L'édification de ce genre de forteresse remonte au moins au neuvième ou au dixième siècle, plusieurs même peuvent appartenir à des époques plus reculées.

40. Stang-
Rohan,
ancienne tour
près
Toppidum
de
Kercaradec.

Celle-ci était possédée par la maison de Rohan, l'une des plus anciennes comme des plus illustres de la Bretagne. Les Rohan étaient seigneurs du fief de Quemenet, démembrement de la vicomté de Léon, et ce fief contenait les paroisses de Plomelin et de Pluguffan. C'est dans cette dernière qu'ils firent ériger la tour dont nous parlons.

41. Chapelle de la Mère de Dieu, près de Quimper. Je dirigeai ensuite mes pas vers une ancienne chapelle dédiée à la Vierge, et à cause de cela appelée Chapelle de la Mère de Dieu. Elle est située à une demi-lieue de Quimper, dans un vallon agréablement boisé, et qui se dirige à peu près parallèlement à la grande route de cette ville à Châteaulin. La chapelle de la Mère de Dieu est un édifice assez vaste; on y remarque le style gothique tout à fait dans son déclin; et, en effet, ce bâtiment a été construit à la fin du seizième siècle, et on y a fait de nombreuses additions au commencement du suivant.

Son principal portail, à arcades ogives, est orné, suivant l'usage presque général, de feuilles de vigne et de grappes de raisin; mais on y voit en outre deux figures assez singulières de chaque côté. Celle de gauche, couchée horizontalement, représente, à mi-corps, un homme armé de toutes pièces, tenant en main une hallebarde au haut de laquelle se déploie un étendard. La figure de droite paraît représenter un ecclésiastique; elle tient un cartouche déroulé, sur lequel on lit les mots PAX VOBIS et la date de 1592.

Au-dessus d'une porte latérale gothique d'un assez bon style est une longue inscription en caractères gothiques carrés, mais que la vétusté et la mousse qui la couvre ont rendue illisible.

Sur un fronton latéral d'un autre style, et qui se voit à droite du portail principal, on lit :

M. P. Coray

Recteur 1605.

Enfin, sur une porte latérale, au côté gauche de l'édifice, est la date de 1678.

L'intérieur n'offre rien de remarquable; le toit est surmonté d'un clocher assez élégant.

On m'avait indiqué, à une petite lieue de Quimper, et sur la droite de la route de cette ville à Châteaulin, le château de Coat-Bily, comme un édifice aussi important que remarquable, et d'autant plus qu'on en faisait remonter la construction au temps du roi Louis IX, ce que constatait une inscription gothique placée dans l'escalier d'une tour. Sur cette indication, je ne manquai pas de l'aller visiter, avec d'autant plus d'empressement que les monumens du temps de Saint-Louis deviennent rares dans le Finistère. Mais au lieu d'un château du treizième siècle, je ne trouvai dans Coat-Bily qu'un simple manoir du seizième. Son architecture est fort irrégulière; on y voit un mélange disparate de l'architecture gothique, dont l'usage se passait, avec celle de l'époque de la renaissance des beaux-arts, dont la mode envahissait la France à la

42. Manoir
de
Coat-Bily.

fin du règne de Louis XII, et surtout sous celui de François I^{er}, qui, par la protection et les encouragemens qu'il accorda aux artistes qu'il ramena d'Italie, contribua puissamment à la répandre dans son royaume.

Le manoir de Coat-Bily est accompagné d'une tourelle octogone, à laquelle est adossée une autre tourelle plus petite et à cul-de-lampe ou *nid d'hirondelle*. Il n'y a qu'un étage, auquel on parvient par un très-bel escalier en pierres, contenu dans la grande tourelle. Sur le premier palier on voit, sculptée dans la muraille, l'inscription suivante, en caractères gothiques très-lisibles et bien distincts :

Lan : mil V: C: XVII (1517)

Pierres le Minec

me fit faire,

Ce manoir, bâti sur une colline qui domine un vallon bien boisé de la paroisse de Kerfeunteun, se dessine d'une façon pittoresque au milieu d'un riche paysage qui l'environne.

43. Eglise
de
Kerfeunteun.

La paroisse de Kerfeunteun est limitrophe de la ville de Quimper, et son église est à un quart de lieue de cette ville. C'est un petit édifice d'un style gothique bâtard, construit en 1575. Il est surmonté d'un clocher à flèche,

et sa façade est accompagnée de deux clochetons. L'intérieur n'a rien de digne de remarque.

Sous le porche de cette église est inhumé François Valentin, peintre d'un grand mérite, mais qui n'a pas été apprécié autant qu'il aurait dû l'être, parce qu'il n'a pas paru sur un théâtre capable de faire briller son talent. Enseveli au fond de la Basse-Bretagne, Valentin, au plus connu dans le département du Finistère, fut ignoré du reste de la France. S'il eût exercé ses pinceaux dans la capitale, il y eût été mis au premier rang, il eût figuré avec avantage parmi les maîtres de l'art. Pauvre et modeste, sans patronnage et sans appui, l'artiste breton n'a pu se produire. Plusieurs tableaux de lui sont dispersés dans quelques églises de campagne, et y font l'admiration des amateurs, qui les reconnaissent facilement à la correction de leur dessin, à l'harmonie de leur composition, et à la touche énergique particulière à leur auteur. Après la mort de Valentin, quelques tableaux qu'il avait chez lui, ses portefeuilles remplis de dessins et d'esquisses de sa main, tous précieux sous le rapport de l'art, allaient être vendus à vil prix et dispersés en détail parmi des mains barbares. Heureusement ils furent sauvés du vandalisme, et acquis collectivement par M. le comte de La Fruglaye, amateur des beaux-arts, protecteur et mécène

Notice
sur le peintre
Valentin.

généreux des artistes, et artiste lui-même. Il se fait un plaisir de les communiquer à tous ceux qui désirent les voir ou les copier.

En 1805, le préfet du Finistère voulut éterniser la mémoire de Valentin, en lui faisant ériger un monument qui, tout simple qu'il est, suffira du moins pour transmettre son nom à la postérité. C'est une table de marbre blanc incrustée dans le mur du porche de l'église, au-dessus de la sépulture de cet artiste; on y lit l'inscription suivante :

Ici repose François Valentin, peintre célèbre né à Guingamp le 10 avril 1738, mort à Quimper le 3 fructidor an 13.

Il honora sa patrie, le premier magistrat du Finistère lui a consacré ce témoignage de la considération publique. Passans jetez des fleurs sur sa tombe, celui qui a laissé des chefs-d'œuvre ne périt point.

Jeunes gens soyez touchés de sa gloire et efforcez-vous, s'il est possible de remplacer ses talens

AN 14.

44. Men-hirs de Plomelin, aux environs de Quimper.

Dès les premières époques de l'introduction du christianisme en Bretagne, la ville de Quimper ayant été le siège d'un évêché, on conçoit que ses premiers prélats

ont porté tous leurs soins vers l'extirpation des monumens du paganisme qui se trouvaient dans ses environs , et qu'ils se sont hâtés de faire détruire de bonne heure tout ce qui pouvait y rappeler le culte antique des Druides. Il résulte de là que les monumens celtiques sont fort rares aux environs de cette ville. Je n'y ai rencontré que deux Men-hirs , plantés l'un auprès de l'autre dans une prairie voisine du bourg de Plomelin (à deux lieues de Quimper). L'une de ces pierres funéraires a quinze pieds de hauteur , l'autre en a seize ; mais cette dernière a trente-six pieds de tour à sa base , son sommet se termine en pointe obtuse. A l'aspect de l'énorme masse de ces monumens grossiers , et en calculant leur pesanteur prodigieuse , l'étonnement se renouvelle sans cesse au sujet des moyens qu'un peuple privé de machines , ou n'en connaissant que d'infiniment simples , a dû employer pour mouvoir , transporter et ériger ces volumineux monolithes.

En revenant du lieu où sont élevés ces Men-hirs vers la ville de Quimper , je trouvai , dans un bas-fond , sur les limites des paroisses de Plomelin et de Pluguffan , le manoir de Kerdour. On y remarque , au milieu du principal corps-de-logis , un bâtiment carré assez élevé , flanqué de deux tourelles rondes , dans lesquelles sont pratiquées de nombreuses meurtrières pour placer des arquebuses à croc.

45. Manoir
du
Kerdour.

Ce bâtiment , ainsi que les tourelles , quoique paraissant avoir été construits dans le seizième siècle , est bien plus ancien que le reste de l'édifice , qui probablement a été refait dans des temps modernes.

46. Tombe d'un ancien chevalier à Saint-Evarzec. M. de Préville ayant eu besoin , pendant mon séjour chez lui , de se rendre à Fouesnant pour affaires relatives à son service , je voulus l'accompagner dans ce petit voyage pour visiter l'église de ce bourg , qu'il m'avait indiquée comme ancienne et d'un style d'architecture antérieur aux croisades. Nous suivîmes d'abord la grande route de Concarneau , que nous quittâmes pour prendre , sur la droite , un chemin de traverse qui nous conduisit au village de Saint-Evarzec. Dans le cimetière de cette paroisse , je trouvai la moitié supérieure d'une pierre tumulaire , sur laquelle était couchée la statue d'un ancien chevalier ; l'autre moitié avait été entièrement anéantie. Sur celle qui reste , on ne voit donc plus que la moitié de ce guerrier , représenté armé de toutes pièces , excepté la tête , qui est nue. Il a les cheveux courts et la barbe rase , ce qui , joint à la forme de ses brassards et de sa cuirasse , paraît indiquer pour époque le commencement du seizième siècle. Il a un gorgerin formé de plusieurs lames de fer ; les épaulières sont très-petites. On remarque , au côté droit de la cuirasse , la douille où se vissait l'arrêt de la lance. Cette demi-statue

a les mains jointes, selon l'usage général des statues sépulchrales du moyen âge. Il n'y a, du reste, aucun vestige de date ni d'inscription.

Le recteur de Saint-Evarzec, que je questionnai au sujet de ce monument, pour savoir à qui il avait été érigé, me dit que c'était celui d'un Ronflet, ancien seigneur du Cavardy, renommé dans la contrée par sa valeur et sa force prodigieuse, dont les paysans des environs conservent encore la mémoire. Il existe bien, en effet, dans le voisinage de Saint-Evarzec, un manoir du nom de Cavardy, mais je ne connais aucune famille bretonne de celui de *Ronflet*; et quelques recherches que j'aie faites, je ne l'ai trouvé ni dans les annales, ni dans les armoriaux ou nobiliaires de Bretagne.

Le bourg de Fouesnant, où nous nous rendîmes ensuite, est situé dans une position tout à fait romantique, au milieu des bois, et à peu de distance des bords de la baie de la Forêt. Son église est effectivement très-ancienne, à l'exception du portail et de quelques bâtimens extérieurs, qui ont été refaits à neuf à une époque récente. Tout le reste, d'architecture lombarde, peut remonter au moins à l'an 900. Sa nef est assez élevée; tous les arceaux en sont à pleins cintres, à voussoirs étroits et serrés. Ils sont soutenus par de lourds piliers dont les chapiteaux sont

47. Eglise
de
Fouesnant.

chargés d'ornemens très-grossiers tous différens les uns des autres, ou de figures d'hommes encore plus grotesques.

Contre un de ces piliers est un très-antique bénitier de pierre, remarquable par sa forme et la bizarrerie de ses ornemens.

Les fenêtres de cet édifice, comme celles de toutes les églises lombardes, sont percées à une grande hauteur. Elles sont cintrées, longues et étroites à l'extérieur, et s'élargissent intérieurement en embrasure.

Lors de notre retour à Quimper, j'appris qu'un précieux manuscrit, le *Cartulaire* de l'abbaye de Landevennec, à la recherche duquel j'étais depuis plusieurs années, venait enfin d'être retrouvé. Après la spoliation de la bibliothèque et du chartrier de l'abbaye, ce manuscrit, après avoir passé de main en main, après avoir été possédé successivement par des personnes qui n'en connaissaient pas la valeur, et qui ne pouvaient pas même le lire, est parvenu par hasard jusqu'au bibliothécaire de la ville de Quimper, qui, l'ayant acquis, l'a généreusement cédé, pour une modique somme, à la bibliothèque confiée à ses soins. Chacun peut aujourd'hui l'y voir et le consulter. Je ne fus pas des derniers, comme on peut croire. Une des choses les plus importantes que renferme ce Car-

tulaire, est la chronologie des anciens rois de Cornouailles, depuis Rivelen - Mur - Marc'hon jusqu'à Hoël I. Nous la donnerons à la fin de ce volume. Mais on y trouve en outre beaucoup d'autres documens historiques intéressans. S'il faut en croire les savans Bénédictins auteurs de l'histoire de Bretagne, ce manuscrit n'aurait été composé qu'à la fin du onzième siècle seulement. Après une autorité si respectable, j'ose à peine me permettre de dire que l'écriture m'en a paru d'une époque bien plus ancienne, et que je la croyais dater du neuvième, ou, au plus tard, du commencement du dixième siècle.

Après avoir ainsi exploré les objets d'antiquité qui environnent Quimper, et que je n'avais pu voir lorsque je publiai la première partie de cet ouvrage, je quittai ce chef-lieu du Finistère pour aller visiter la partie méridionale du département, et prolonger mes recherches jusqu'aux limites qui le séparent de celui du Morbihan.

Je pris la route de Concarneau, je repassai par cette ville, dont j'ai déjà parlé (1^{re} partie, p. 315), et je me rendis à Trégunc, l'un des lieux les plus importants du Finistère sous le rapport de l'archéologie, où de nombreux et gigantesques monumens frappent d'étonnement le voyageur, et attestent qu'ils furent incontestablement

48. Monumens
de
Trégunc.

destinés à transmettre aux siècles futurs de grands et importants souvenirs.

Sur une vaste bruyère qui s'étend à droite et à gauche du chemin de Pontaven, sur une surface de plus de trois mille toises carrées, sont dispersés sans ordre, mais en grand nombre, des masses énormes de granit, des blocs de pierres informes mais arrondis, usés par le temps et posés à nu sur la bruyère, n'ayant aucune adhérence avec le sol qui les supporte, et sur lequel ils ont évidemment été placés de main d'homme. Cette réunion de pierres, dont les proportions surprenantes et les figures bizarres se dessinent à perte de vue sur une vaste et sombre bruyère, est un véritable *Carneillou* ou cimetière celtique analogue à celui que nous avons vu dans la paroisse de Cléder et dans plusieurs autres lieux (voyez 1^{re} partie, p. 90) ; mais celui de Trégunc est infiniment plus considérable, présente un ensemble plus complet et des particularités plus remarquables.

Effectivement, vers son extrémité occidentale, celle qui avoisine le village, sont plantés, parmi les blocs de pierres qui gisent sur le sol, quelques Men-hirs de très-grande élévation ; il y en a un de vingt-deux pieds ; un autre, de vingt-cinq pieds de hauteur, en a trente-sept de circonférence à sa base, et se termine en pointe arrondie. A peu de

distance est la fameuse pierre vacillante dont nous avons déjà parlé (1^{re} partie, p. 323), et enfin un Dolmen des dimensions les plus prodigieuses, sa plate-forme étant supportée à une hauteur d'au moins quinze pieds, et toutes les pierres qui le composent étant d'un volume considérable.

« A l'aspect des monumens druidiques, on s'arrête, on contemple, on réfléchit, on voudrait remonter à l'époque de fondation, et surprendre l'antiquité avec sa physionomie sévère et imposante.... Un grand souvenir, vague, confus, effrayant, un terrible mystère, une idée de puissance occulte et surnaturelle plane sur ces masses immenses. » * C'est ainsi qu'un jeune littérateur de grande espérance a dépeint, avec vérité, le sentiment qu'éprouve le voyageur, l'observateur quelconque à la vue de nos monumens celtiques.

Nous ne répéterons pas ce que nous avons déjà dit plusieurs fois sur les inductions qui nous ont mis à même d'expliquer la destination, ou certaine, ou probable, de ces monumens mystérieux. On peut d'ailleurs consulter à cet égard les généralités qui les regardent, dans nos *Antiquités du Morbihan*. Nous ajouterons seulement encore ici que les dénominations locales sont d'un grand secours

* Traditions de la Basse-Bretagne, par M. Trautz.

pour les expliquer et faire connaître le motif qui les a fait ériger par des moyens qui confondent l'imagination. La connaissance des noms celto-bretons que portent ces monumens, ou les lieux où ils se trouvent, est donc d'une importance extrême. Ainsi, de même qu'à Karnac, dans le Morbihan, les noms de *Menec* et de *Kervarv*, ou *Kervaro*, indiquent que les fameux alignemens de pierres qui s'y voient, et qui furent déjà l'objet de si nombreuses discussions, sont destinés à perpétuer des souvenirs funèbres *; de même ici le nom de *Tregunc*, ou *Trecuno'h*, qui signifie lieu ou endroit des plaintes, des gémissemens, indique aussi un lieu de *deuil*, de *douleur*, un cimetière enfin. Mais, certes, ce n'est pas sur la sépulture de morts vulgaires qu'on a placé, avec des peines sans doute infinies, de si étonnans tombeaux.

49. Château
de
Rustephan.

En approchant de Pont-Aven je vis, un peu sur la gauche du grand chemin, le château de Rustephan, dont Cambry fait une si pompeuse description dans son voyage du Finistère. C'est, dit-il, l'édifice le plus grandiose, le plus antique, le plus singulier par son architecture, qu'il ait vu en toute sa vie (et il prétend en avoir vu un nombre

* Voyez dans nos *Antiquités du Morbihan*, l'article *Karnac*, pag. 41 et suivantes; la deuxième édition.

immense). D'après une indication qui promettait tant de choses , je me hâtai d'approcher de Rustephan. Je demeurai confondu , en y arrivant , de ne trouver qu'un très-simple et très-ordinaire manoir du quinzième siècle dans cet édifice qu'on disait si merveilleux , et je restai convaincu qu'à son égard , comme à celui de beaucoup d'autres objets cités ou décrits par Cambry , il en a parlé sans les avoir vus.

Le château , ou , pour parler plus exactement , le manoir de Rustephan , est un simple corps-de-logis en carré long , et qui n'a qu'un seul étage. Au milieu de la façade est une petite tour ronde qui sert de cage à l'escalier , et au pied de laquelle est pratiquée la porte d'entrée , accompagnée des ornemens gothiques les plus ordinaires. A chaque angle est une tourelle à cul-de-lampe ou nid d'hirondelle ; les fenêtres de la façade sont toutes carrées et à croisées en pierres. A droite de la tour est une seconde porte , plus petite que la principale. Quelques longues cheminées surmontent encore cet édifice , qui est construit en pierres de taille , et dont les combles ainsi que les planchers sont totalement détruits.

Je n'ai rien pu découvrir relativement aux anciens propriétaires du manoir de Rustephan. Selon quelques personnes , c'était un ancien pavillon de chasse des ducs de

Bretagne, aux quinzième et seizième siècles. Sa position, à l'entrée des grands bois qui couvrent toute la paroisse de Nison, et qui abondent en gibier, peut rendre cette opinion très-vraisemblable.

La petite ville de Pont-Aven, qui en est à un quart de lieue, offre à l'œil un spectacle aussi riant que pittoresque, par sa position aux bords des eaux vives et limpides de l'Aven qui la traversent, et qui serpentent au milieu de rochers de formes variées, entremêlés d'un grand nombre de moulins à eaux, qu'ombragent des aunes et des peupliers. Un peintre de paysage trouverait au milieu de ces fabriques groupées çà et là sur les bords de la rivière, mille sujets des plus charmantes études. Quant à l'antiquaire, il ne voit rien à Pont-Aven qui puisse lui fournir de sujet d'observation. Cette ville n'a jamais été fortifiée, et on n'y voit pas de maisons bien anciennes. Son église est tout à fait insignifiante sous le rapport des arts.

50. Château
du
Henan.

A une demi-lieue au-dessous, sur une hauteur couverte de bois qui domine la rive droite de l'Aven, on aperçoit le château du Henan, dont les tours élèvent leurs flèches élancées au-dessus des arbres, et font le plus bel effet dans le paysage environnant. Ce château est bien plus considérable que celui de Rustephan, quoique Cambry n'en dise rien, et il a dû être d'une bien autre importance, puisqu'il

défendait l'entrée de la rivière et s'opposait à toute invasion qu'eût pu tenter l'ennemi en remontant son cours. Aussi présente-t-il plusieurs ouvrages de fortification.

Ce château, si j'en juge par les formes de son architecture, doit avoir été bâti dans le quatorzième siècle. Son portail extérieur a grande et petite porte; il est surmonté d'une galerie à machicoulis et accompagné d'une tour hexagone. On y voit aussi, de droite et de gauche, des meurtrières pour placer des fauconneaux.

La chapelle est à droite, à l'angle opposé à la tour; elle paraît d'une construction un peu moins ancienne que le reste de l'édifice.

Le corps-de-logis intérieur est flanqué par le donjon, tour hexagone fort élevée, ayant une galerie supérieure dont la saillie est garnie de machicoulis. Le parapet de cette galerie est une charmante balustrade gothique travaillée à jour, de l'effet le plus élégant. Une tourelle, pareillement à pans coupés, est adossée à ce donjon, dont elle renferme l'escalier. Ces bâtimens, solidement construits en belles pierres de taille, sont surmontés de flèches avec leurs girouettes. La position écartée du château du Henan, à l'extrémité du département, et loin de tout centre d'action des révolutionnaires, l'a préservé de leurs ravages.

Il a appartenu à la famille du Marallac'h , l'une des plus anciennes et des plus recommandables de la Cornouailles.

Entre Pont-Aven et le Henan , je rencontrai deux Men-hirs remarquables : l'un , près de la ferme de Kerangosquer , a quinze pieds et demi de hauteur ; l'autre , dans la lande de Kerveguelen , est une belle aiguille brute de dix-sept pieds d'élévation. Beaucoup de grosses pierres dispersées çà et là autour de cette dernière semblent y indiquer les restes d'un Carneillou.

Toute la partie méridionale du Finistère est un pays très-couvert et boisé. En quittant tout chemin frayé , et marchant au milieu des bois et des taillis , je gagnai le bourg de Nison , d'où , me dirigeant au nord , j'arrivai bientôt sur le versant de la vallée qu'arrose la rivière d'Aven. Une forêt druidique ombrage toute cette contrée si sauvage et si romantique , c'est la forêt de *Lusuen* ; son nom seul suffit pour démontrer l'antiquité de son origine. Ce nom vient du mot celtique *lusu* (prononcez *tousou*) , par lequel on désignait toutes les plantes ou herbes ayant des vertus mystérieuses ou médicinales , telles principalement que le gui , la fougère , la verveine , le *vaccinium* , etc. , et dont les Druides seuls , en même temps prêtres et médecins , se réservaient de connaître et d'appliquer l'usage. La forêt de Lusuen est donc à la lettre

51. Men-hirs
aux
environs
de
Pont-Aven.

la forêt des plantes mystérieuses. Probablement celles que les Druides employaient de préférence y croissaient abondamment.

Cette explication est confirmée par le nombre et la grandeur des monumens druidiques dispersés dans cette antique forêt, et dont nous allons parler; mais auparavant faisons connaître un monument du moyen âge qui s'y trouve aussi et que j'y rencontrai d'abord.

C'est une de ces tours isolées, premiers édifices féodaux, et dont nous avons trouvé de nombreux vestiges dans le Finistère. Mais celle de Lusuen offre une particularité que nous n'avons vue dans aucune autre : elle est carrée, tandis que toutes celles que nous avons examinées jusqu'ici sont toujours rondes,

52. Tour
de
Lusuen.

Malgré l'antiquité de l'époque à laquelle on doit faire remonter ces premières forteresses baronniales, celle de Lusuen est mieux conservée que toutes les autres du même temps. Deux de ses côtés sont encore debout, et ont une assez grande hauteur. Elle est construite en pierres qui ne sont point appareillées ni équarries, et s'élève, selon la coutume, au sommet d'un keep ou butte artificielle de forme conique, entourée d'un *vallum* ou fossé, avec un retranchement extérieur et circulaire.

53. Dolmens
de
la forêt
de
Lusuen.

A quelque distance de cette tour sont deux Dolmens placés l'un à côté de l'autre, et parfaitement bien conservés. La plate-forme du premier, qui n'est que d'une seule pierre, a dix-neuf pieds et demi de longueur sur dix de largeur. Elle est soutenue par huit pierres verticales disposées en parallélogramme. La hauteur de ce Dolmen est de près de cinq pieds.

La table ou plate-forme du second n'a que douze pieds de long sur sept dans sa plus grande largeur. Elle n'est supportée que par quatre pierres debout.

En descendant dans la vallée au-dessous du manoir de Kermadéoua, je trouvai, au milieu d'un taillis, un troisième Dolmen beaucoup plus considérable, ayant trente-neuf pieds de longueur totale. Sa plate-forme est composée de deux pierres, dont la plus grande est cassée en deux, mais est néanmoins demeurée sur place. Douze pierres verticales soutiennent cette plate-forme. A chaque extrémité du monument, un vieux chêne appuie sur ces pierres sacrées son écorce vermoulue; un troisième a cru au milieu de la fracture de la grande pierre horizontale. A quelle époque reculée nous reportaient ces vieux témoins de la religion des Celtes! Ces chênes tombant de vétusté avaient vu s'écouler bien des générations, et pourtant ils n'étaient que des enfans en comparaison de

la vieillesse du monument qu'ils ombrageaient de leur feuillage toujours renaissant, malgré les siècles accumulés sur leur tête.

Dût-on, comme on l'a dit sottement, répéter que mon livre ressemble *aux promenades gastronomiques de Cambry dans le Finistère*, je ne puis m'empêcher de dire ici que je fus heureux de trouver chez M. Prévôt, au manoir de Kermadéoua, une hospitalité d'autant plus nécessaire que je venais de faire une marche très-fatigante, hors de tout chemin frayé, et que dans un canton si inféquenté je ne l'eusse pu trouver ailleurs. Je me fais donc un devoir d'exprimer ici ma reconnaissance à M. Prévôt pour son bon accueil, ainsi que pour les autres objets d'antiquité dont il m'a donné les indications, ou qu'il m'a fait voir lui-même.

De ce nombre est un Dolmen situé à une lieue de Kermadéoua, au milieu d'un petit champ de genêt voisin du lieu appelé Kerambruno. La pierre unique qui forme sa table supérieure a douze pieds de long sur neuf de large. Quoique supportée sur quatre piliers, cette table est fortement inclinée en pente, car d'un côté elle est élevée à cinq pieds du sol, et elle y touche presque à son extrémité opposée.

Ce Dolmen est environné d'un retranchement en terre,

de forme carrée, mais je n'ose affirmer que ce travail soit ancien.

Sur une hauteur, au pied de laquelle serpente l'Aven, et près d'un hameau appelé Kerroc'h (lieu des pierres), M. Prévôt me fit voir un autre Dolmen bien plus considérable que tous ceux dont nous venons de parler. Il a cinquante pieds de longueur, mais est très-mutilé; ses soutiens verticaux existent encore d'un seul côté, et deux des pierres de la plate-forme sont auprès, à demi-renversées. Il était partagé en deux chambres, ce que nous avons déjà vu, principalement dans plusieurs Dolmens du Morbihan.

54. Tour et
église
Du Moustoir.

A peu de distance de Kermadéoua, je vis encore une de ces collines factices, en forme de cônes, au sommet de laquelle s'élevait une tour fortifiée. Celle-ci s'appelle le *Moustoir* (Monasterium), parce qu'elle a appartenu aux Templiers. Les paysans du lieu appellent encore cette butte artificielle *C'hastel ar Menech Rouz* (le château des moines rouges), dénomination par laquelle ils désignent constamment les Templiers, à cause de la croix rouge que ces moines-guerriers portaient sur leurs manteaux.

L'église du Moustoir, située au bout de la belle avenue de hêtres qui conduit à Kermadéoua, est un édifice bien moins ancien, du moins tel qu'on le voit aujourd'hui, mais

il a été certainement réédifié sur les débris de l'antique chapelle templière. Son portail gothique est d'un style fort élégant, et fait un fort bel effet sous le dôme de verdure qui l'ombrage. Cette église actuelle date de 1538.

Ayant ainsi visité et examiné en détail les montumens de la forêt de Lusuen, je quittai Kermadéoua, et continuant à cheminer au milieu des bois, des landes et des genêts, je fus retomber sur la grande route de Quimper à Lorient, au bourg de Balanec. *

L'église de ce lieu, bâtie comme beaucoup d'autres dans le seizième siècle, est d'un gothique bâtard, lourd et de mauvais goût. Quelques-unes de ses parties sont plus modernes.

A un quart de lieue plus loin, sur la gauche du grand chemin, s'élève le beau château de Kymerc'h; sa situation est admirable entre la lisière d'une belle forêt de hêtres et les bords d'un vaste étang. Au nom de ce château, véritable forteresse, se rattachent les souvenirs des brillantes époques de la chevalerie, et ses tours majestueuses portent l'empreinte de la gloire et de la puissance féodales. Son plan est carré et le portail se trouve du côté qui regarde

55. Château
de
Kymerc'h.

* Mal à propos écrit *Bannalec* sur presque toutes les cartes. Le vrai nom de ce bourg est *Balanec*, du mot celtique *Balan*, au pluriel *Balanen*, genêt. *Balanec*, endroit où il y a beaucoup de genêt.

l'étang, en face de la chaussée qui le traverse. Il y a grande et petite porte à arcades ogives, et qui étaient fermées chacune par une herse et un pont-levis. Le corps-de-garde est pratiqué à droite, sous la voûte de la petite porte ou porte de rondes. Deux tours rondes, jointes par une cour-tine, à galeries saillantes et machicoulis, forment la défense du portail. Au-devant de la tour de droite lui a été adossée, dans des temps moins anciens, une forte tour hexagone. Ces tours sont surmontées de toits en flèches, avec de grandes fenêtres accompagnées d'ornemens go-thiques.

A l'angle droit de la façade est une tour ronde, moins forte que celles du portail; aux angles opposés du carré sont deux autres tours rondes, dont celle de gauche, qui est la plus grosse et la plus forte de toutes, était le réduit ou donjon. Une tourelle qui lui est jointe y sert de cage d'escalier. Les remparts, qui unissent toutes ces tours l'une à l'autre, ont huit pieds d'épaisseur; le tout est parfaitement bien construit en pierres de taille, et eût bravé pendant bien des siècles encore les efforts destructifs du temps.

Tout annonce dans le château de Kymerc'h une construction de la fin du treizième siècle, mais quelques addi-

tions paraissent y avoir été faites dans le quatorzième et le quinzième.

Tel était ce château, dans l'état où on l'a pu voir encore il y a quelques années ; mais aujourd'hui, au moment où j'en publie la description, le voyageur, l'artiste, l'antiquaire le chercheraient en vain aux lieux que dominaient ses tours seigneuriales. Entièrement rasé, en 1828, par celui qui le possédait, on ne trouve plus à la place qu'une maison de plâtras, un édifice moderne, bâti sans goût, sans règle, et de la plus bizarre architecture. Détournons-en les yeux, et reportons notre attention sur les souvenirs qu'a laissés l'ancienne forteresse.

Il y a dix ou douze ans, on trouva sur les bords de l'étang qui l'avoisine un sceau en bronze, de deux pouces de diamètre, sur lequel est représenté un écusson incliné, entouré de lambrequins et ayant dans son champ deux roses avec un quartier en brisure dont le blason n'est plus visible. Cet écusson est surmonté d'un casque ayant pour cimier ou timbre une tête de paon. Tout à l'entour on lit, en caractères gothiques carrés, les mots suivans :

Scel de Charles de Keymerch, chevalier.

Les armoiries figurées dans l'écusson seraient donc celles de la famille des seigneurs de Kymerc'h, qui s'écrit in-

distinctement encore Keymerc'h ou Queymerc'h. Cependant Gui Le Borgne, dans son *Armorial Breton*, donne pour armoiries de cette famille l'écu d'hermines au croissant de gueules en abîme.

Le sceau dont nous venons de parler, et qui porte en tout le type du quatorzième siècle, quoiqu'on n'y voie pas de date, est en la possession de M. du Breignou, qui a eu la complaisance de me le confier pour en prendre des empreintes.

La maison de Kymerc'h est une des plus anciennes familles de chevaliers à bannière de toute la Cornouailles. La grandeur et l'importance de son château, que nous venons de décrire, indiquait sa puissance et sa splendeur à la fin du treizième siècle, temps où nous faisons remonter sa construction. Mais déjà bien avant cette époque les sires de Kymerc'h dominaient dans la paroisse de Balanec, et habitaient un autre château dont j'ai retrouvé les restes à quelque distance du premier, dans la forêt qui l'avoisine. Ce vieux château, dont l'édification doit remonter aux premières époques de notre architecture militaire, consistait en une seule grosse tour élevée sur un keep à l'extrémité d'une enceinte de figure ovale. On en distingue encore très-bien tous les contours.

Au commencement du dix-septième siècle, le fief de

Kymere'h passa par alliances dans la maison de Tinteniac, autre famille bretonne non moins ancienne, et célèbre par le caractère de bravoure et de loyauté qui y semblait héréditaire, ainsi que par les exploits chevaleresques de plusieurs de ses membres.

Le premier dont l'histoire fasse mention est Alain I de Tinteniac, qui se signala au siège de Dol, fait par les Anglais. Après une résistance désespérée, la garnison dont il faisait partie fut forcée de se rendre, et il fut fait prisonnier de guerre.

Sa sœur, Etiennette de Tinteniac, fut nommée, en 1184, abbesse du couvent des Bénédictines de Saint-Georges de Rennes.

Olivier de Tinteniac figure comme chevalier banneret à une montre, passée en 1204, des gens de guerre envoyés par Philippe-Auguste pour faire le siège des villes de Loches et de Chinon, en Touraine.

Un autre Olivier de Tinteniac figure en 1263; il avait épousé Havoise, fille aînée du comte d'Avangour.

En 1280, Guillaume de Tinteniac, était cité comme un des plus braves chevaliers de son temps.

En 1351, Jean de Tinteniac, chevalier banneret, fait

partie des preux qui combattirent à l'affaire des Trente. * Ses compagnons lui décernèrent la palme de la bravoure, comme étant celui d'eux tous qui, dans cette occasion, avait montré le plus de vaillance. Il fut tué, l'année suivante, à la bataille de Mauron, près Saint-Meen.

Un autre Tinteniac (Alain), qui n'était qu'écuyer, se signala aussi au combat des Trente.

En 1382, le sire de Tinteniac est du nombre des chevaliers que le roi Charles VI envoya contre les Flamands révoltés, et commandés par le brasseur Artevelle.

Depuis, les divers membres de cette famille ont toujours occupé un rang distingué, soit dans les armes, soit dans l'église. La révolution en a éteint la dernière branche masculine.

La maison de Tinteniac portait pour armoiries *d'argent, à trois faces d'azur et un bâton de gueules brochant à dextre sur le tout.*

A l'époque de la guerre de la Ligue, en 1597, une troupe de royalistes, commandés par le baron de Molac, et une autre de ligueurs, sous les ordres de d'Aradon de la Grand-Ville, se rencontrèrent sous les murs du château

Voyez, dans nos *Antiquités du Morbihan*, le détail circonstancié de ce combat.

de Kymerc'h. D'Aradon ne se trouvant pas en force, n'osa d'abord engager le combat contre ses adversaires, et demanda asile dans la forteresse au seigneur de Kymerc'h, qu'il croyait être partisan de la Ligue. Mais il se trompa, et ce seigneur déclara qu'il n'admettrait dans son château ni les catholiques, ni les religionnaires, et qu'il prétendait garder à l'égard des uns comme des autres la plus stricte neutralité. Le jeune d'Aradon voyant qu'il n'y avait pas moyen d'éviter une action, et se fiant à son courage, rangea sa troupe en bataille et attendit de pied ferme l'attaque du baron de Molac, qui débouchait par l'avenue avec tous ses gens.

La première charge fut rude ; les ligneurs reculèrent jusque dans un champ de genêt qui se trouvait à une portée d'arquebuse du château. Là ils tinrent bon ; on fit de part et d'autre des prodiges de valeur, et la mêlée fut des plus sanglantes. Du haut de ses tours le seigneur de Kymerc'h put juger des faits d'armes des guerriers, qui combattaient avec cet acharnement aveugle qui n'appartient qu'aux guerres civiles. On accusa pourtant un régiment de Suisses, qui faisait partie de la troupe de Molac, de s'être comporté assez mollement dans cette action ; ce fait n'est pas bien certain, il est même douteux, puisque les rangs de ce régiment ne furent point entamés par les li-

gueurs. D'Aradon la Grand-Ville, monté sur un puissant coursier, le lança sur ces Suisses pour tâcher de les rompre, mais il fut atteint au même instant d'un coup de pique au défaut de la cuirasse, qui, ayant pénétré fort avant dans le flanc, le renversa roide mort. Ses soldats, loin de se décourager par la perte de leur capitaine, redoublèrent leurs efforts afin de le venger; le combat fut long et meurtrier, mais enfin le succès en fut indécis. Les deux troupes ennemies, également maltraitées, se retirèrent chacune de leur côté, laissant un grand nombre de morts sur le champ de bataille. Les royalistes, dans cette occasion, perdirent le jeune Kersalaün, gentilhomme plein de valeur, et un capitaine d'infanterie nommé Beaulieu; le baron de Molac fut légèrement blessé, ainsi que le sieur Arlac, colonel des Suisses. Les ligueurs n'eurent d'autre personne de marque à regretter que leur commandant La Grand-Ville. Ce combat de Kymerc'h fut la dernière action de la guerre de la Ligue dans la Basse-Bretagne.

Lors de quelques défrichemens commencés dans la forêt de Kymerc'h, on a trouvé, en remuant la terre, plusieurs de ces coins de bronze, creux et garnis en haut d'une petite anse, anciens instruments de guerre celtiques dont nous ayons déjà parlé, qui se rencontrent presque toujours dans les fouilles faites sous les Men-hirs et les

Dolmens , mais dont on ne peut comprendre l'usage particulier.

Nous avons déjà mentionné dans la première partie de cet ouvrage sur le Finistère , un petit manoir et une paroisse du nom de Kymerc'h , entre le Faou et Châteaulin. Il ne faut pas les confondre avec le château de Kymerc'h-Balanec , dont il vient d'être question.

En suivant la grande route de Lorient , j'arrivai à Kimperlé , jolie petite ville située dans une position charmante , au confluent des rivières d'Ellé et d'Isole.

Kimperlé , ou plutôt Kymper-Ellé (confluent de l'Ellé) , possède une très-ancienne église , celle de l'abbaye de Sainte-Croix ; de l'ordre de S'-Benoît ; mais malheureusement elle se trouve tellement enclavée et masquée par des bâtimens tout modernes , qu'il faut entrer dans son intérieur pour reconnaître sa haute antiquité. Elle est dans le style lombard ou gothique à plein cintre , très-antérieur aux croisades , et est en outre fort remarquable par son analogie avec un ancien temple payen. Les formes circulaires de son plan , son chœur très-élevé au-dessus du sol , et où on parvient par un escalier de plusieurs marches , lui donnent une grande ressemblance avec les temples romains du Bas-Empire , ou les temples gallo-romains. Ses fenêtres longues , étroites et cintrées , sont percées à une

56. Abbaye
de
Sainte-Croix
de
Kimperlé.

grande hauteur , comme cela a lieu constamment dans nos très-anciennes églises , et comme nous l'avons remarqué ci-dessus dans celle du bourg de Fouesnant.

En dedans et au-dessus de la porte d'entrée , on remarque un fort beau bas-relief en pierres de tuf , mais où tout fait reconnaître le ciseau d'un artiste du temps de Louis XII ou de François I^{er}. L'église de Sainte-Croix présente encore des accessoires faits à des époques plus modernes , tels que sa façade et son clocher.

Il y a , sous l'édifice , une chapelle souterraine très-remarquable et qui porte le cachet d'une antiquité reculée. Ses voûtes basses , ses arceaux à plein cintre , sont soutenus par de lourds piliers , dont les chapiteaux sont décorés d'ornemens qui , malgré la grossièreté de leur exécution , ne manquent pas d'un certain goût. On montre , à l'un de ces piliers , des crampons de fer qui servirent à y lier Saint-Gurloës , ou Gurlot , martyrisé dans ce souterrain. Gurheden , moine de l'abbaye dont nous parlons , mort en 1127 , après en avoir écrit une histoire , est le seul auteur qui ait parlé de ce Saint-Gurloës ; il nous apprend qu'il était prieur de l'abbaye de Redon , où ses vertus et sa piété le faisaient regarder comme un saint , et que le duc Alain Caignart , ayant fondé ou réparé l'abbaye de Sainte-Croix de Kimperlé , en 1029 , demanda ce reli-

gieux pour en être le premier abbé. Mais il n'est pas du tout parlé dans cette histoire du prétendu martyr de Gurloës, et D. Lobineau * dit au contraire qu'il mourut paisiblement dans son couvent en odeur de sainteté.

Albert-le-Grand, dans sa Vie des Saints de Bretagne, ne parle pas de Saint-Gurloës.

Quoique le duc Alain Caignart ait passé pour le fondateur de l'abbaye de Sainte-Croix, il est pourtant certain qu'il ne fit que la réparer au onzième siècle, et y faire des augmentations considérables, accompagnées de riches donations et de plusieurs privilèges.

En effet, outre que les parties les plus anciennes de l'église et le crypte ou chapelle souterraine sont d'un style d'architecture qui dénote une époque bien antérieure au règne du duc Alain Caignart, le Cartulaire de l'abbaye dont nous avons pu consulter le manuscrit original lui donne pour fondateur Saint-Gunthiern, en l'an 550. Ce saint était un roi de Cambrie dans la Bretagne insulaire. Dégouté du monde et des grandeurs, il embrassa la profession religieuse et se retira dans l'île de Grois, sur les côtes de l'Armorique. Sa sainteté et sa vie édifiante engagèrent le roi de Cornouailles à l'attirer vers lui et à lui

* Vie des Saints de Bretagne, par D. Lobineau.

donner un terrain au lieu nommé alors Anaurot , près le confluent de l'Issole et de l'Ellé. Ce fut là que le pieux Gunthiern bâtit l'église de Sainte-Croix. Selon Albert-le-Grand , il en aurait dû les moyens à la munificence du comte de Vannes , Guérec ou Keradoc, surnommé Brekh-Braz.

Le tombeau d'Alain Caignart se voyait jadis dans la chapelle souterraine , décoré de sa statue en cuivre émaillé. Ce monument curieux a été détruit par les révolutionnaires.

Le tombeau de Saint-Gurloës est encore près du pilier contre lequel il fut dit-on martyrisé. On y remarque sa statue couchée , ayant le costume et les attributs d'un évêque. Mais ce tombeau est d'une époque beaucoup plus récente que le crypte qui le renferme. Il n'a été érigé qu'au quinzième siècle.

On lui attribue des vertus miraculeuses ; le sarcophage est percé d'un trou dans lequel , à certains jours de fête , les gens du peuple vont se plonger les bras pour se guérir de différentes maladies.

On voit encore , dans ce même souterrain , deux autres tombeaux d'anciens abbés , avec leurs statues couchées sur le dessus. Ils sont dans un tel état de mutilation qu'on peut les regarder comme perdus sous le rapport de l'art.

Ils ne portent ni dates , ni inscriptions , mais m'ont paru devoir être encore rapportés au quinzième siècle.

L'abbaye de Sainte-Croix possédait jadis une nombreuse bibliothèque , riche surtout en manuscrits très-anciens , dont plusieurs étaient ornés de précieuses miniatures. Ce trésor littéraire a été pillé et dispersé à l'époque de la révolution. Le Cartulaire de ce monastère a du moins été préservé de la destruction par M. Guillou , médecin de Quimperlé.

Voici la série des abbés de Sainte-Croix , telle que nous l'ont transmis les Bénédictins ; toutefois , ils ne nous ont pas donné les noms de ceux qui furent revêtus de cette dignité antérieurement à Garloës.

1° Gurloës , ou Gurloësius , mort en 1057.

2° Jean , en 1081.

3° Vital ; on ignore l'époque de son décès.

4° Benoît , frère de Hoël , comte de Cornouailles , mort en 1115.

5° Hœmericus , mort le 5 juillet de l'an 1130.

6° Helmarchus vivait encore en 1128.

7° Gurhandus , ou Gurvandus , mort en 1131.

8° Adonias , en 1143.

9° Roenguallonus , ou Riguallonus , ou Rivallon , se démit en 1147.

- 10° Rodaudus ; la date de sa mort est ignorée.
- 11° Riokus , mort le 21 mai de l'année 1160.
- 12° Donguallonus , en 1163.
- 13° Rivallonus II se démit en 1166.
- 14° Even se démit en 1209.
- 15° Savaricus , mort en 1211.
- 16° Daniel se démit en 1237.
- 17° Rivallon. III , surnommé Saligog , mourut en
1239.
- 18° Even II , en 1263.
- 19° Daniel II , surnommé Broth de Bels , en 1269.
- 20° Daniel III , surnommé Blanchart , déposé par ordre
du pape , en 1277.
- 21° Cadiocus mourut en 1296.
- 22° Alain de Keradierne , mort en 1324.
- 23° Yves de Guillihouch , en 1381.
- 24° Guillaume , passé à l'abbaye de Redon , en 1384.
- 25° Robert Pepin vivait encore en 1394.
- 26° Henry de Lespervez , mort en 1434.
- 27° Hervé Morillon , en 1453.
- 28° Guillaume Villeblanché , en 1483.
- 29° Sébastien du Pou , en 1499.
- 30° Pierre de Kergus , en 1521.
- 31° Daniel de Saint-Alouarn , en 1553.

La famille de Saint-Alouarn, qui existe encore, a donné à la marine des officiers de distinction, dont l'un s'est rendu recommandable par ses découvertes aux terres australes. L'abbé que nous venons de mentionner, et qui fut le dernier abbé régulier de Sainte-Croix de Quimperlé, paraît avoir été lui-même un personnage digne de renom, car l'obituaire de l'abbaye s'exprime ainsi à son égard :

VIII Kalendas junii, obiit frater Daniel de Saint-Alouarn abbas istius loci, qui mirum in modum hoc monasterium donis ac virtutibus illustravit.

Les noms qui suivent sont ceux des abbés commandataires ; ils étaient choisis et nommés par le roi.

- 32° Odet de Coligny, cardinal de Châtillon, posséda ce bénéfice jusqu'en l'an 1568, qu'il s'en démit volontairement. Il n'est pas indifférent de faire observer que ce prince de l'église fut le patron et le protecteur affectionné du célèbre et facétieux Rabelais, qui lui a dédié un des livres de son *Pantagruel*.
- 33° Louis de Valory, protonataire apostolique et aumônier du roi. On ignore l'époque de son décès.
- 34° Pierre de la Bessée, chanoine de Paris, vivait encore en 1579.
- 35° Henry de Gondy, évêque de Paris, mort en 1622.

- 36°. Jean-François-Paul de Gondi , cardinal de Retz , se démit en 1668.
- 37° Guillaume Charrier mourut en 1717.
- 38° Christophe-Louis de Turpin-Crissé , de Sanzay , évêque de Rennes , puis de Nantes , mort en 1746.
- 39° N. de Gouyon de Vaurouault ; j'ignore l'époque de sa mort.

A une lieue et demie au-delà de Quimperlé , dans la direction de la route de Lorient , on se trouve aux limites du département du Finistère. Là commence celui du Morbihan. Je revins sur mes pas , et , après avoir repassé par Balanec , après avoir jeté un dernier regard sur les nobles tours du château de Kymerc'h , je gagnai la petite ville de Rosporden.

57. Rosporden.

Cette ville , qui , dans d'autres parties de la France , passerait au plus pour un bourg , est assise au bord d'un vaste étang d'où sort la rivière d'Aven. Cet étang est la plus grande pièce d'eau du Finistère. Sur une pointe qui s'avance au milieu de ses ondes paisibles , s'élève l'église de Rosporden , environnée d'aunes , de peupliers et de saules pleureurs qui , bordant les rives de ce promontoire , en font avec le monument gothique qui les surmonte un point de vue admirable.

L'église , considérée séparément , n'exciterait pas l'en-

thousiasme d'un artiste ; elle est d'un style gothique lourd et massif, qui indique l'époque de la décadence de ce genre d'architecture. Son clocher est une grosse tour carrée surmontée d'une flèche en pierres assez élevée, mais dont on n'a pas su dissimuler la masse par les découpures à jour que les bons architectes du temps savaient employer avec tant de goût et d'intelligence. Quoiqu'aucune partie de cet édifice ne porte d'inscription ni de date, tout me porte à croire qu'il fut bâti vers la fin du quinzième siècle. Un petit clocher particulier y a été ajouté, dans le dix-septième siècle, sur le pignon septentrional.

Rosporden n'a jamais eu ni fortifications, ni murailles.

M. Richard, maire de cette ville, eut la complaisance de me conduire au vieux château de Coat-Canton, qui en est à un quart de lieue, derrière une colline boisée. Cet édifice fut jadis fortifié, et on y voit encore quelques vestiges d'ouvrages avancés. Le corps-de-logis principal a été presque entièrement refait dans le siècle de Louis XIV, mais la façade qui donne sur le jardin est encore toute entière, d'une époque fort ancienne, et porte le cachet du treizième ou tout au moins du quatorzième siècle. On y voit une grande porte ogive, avec des accompagnemens de sculptures gothiques, et plusieurs fenêtres irrégulièrement percées et à croisées de pierres.

Au-delà de Coat-Canton, près du bourg de Cadol, nous vîmes au milieu d'un taillis un très-grand Dolmen, mais qui a subi de grandes mutilations, la plupart de ses pierres ayant été dérangées ou même entièrement renversées. *

Un petit bois voisin porte le nom remarquable de *Coat Ampoudou* (le bois des urnes). Cette dénomination ne permet pas de douter que ce lieu ne fût jadis consacré aux funérailles, et qu'il ne soit dépositaire d'un grand nombre d'urnes cinéraires. Les Celtes, dans les deux ou trois premiers siècles de notre ère, avant peut-être, étaient effectivement dans l'usage de brûler leurs morts et d'en conserver les cendres dans des vases d'une poterie fort grossière, dont des fouilles nous en ont fait rencontrer plusieurs. Il serait à désirer que l'on en fît dans le *bois des urnes*; elles donneraient certainement lieu à d'intéressantes découvertes.

A une lieue et demie de Rosporden, en suivant la route de Quimper, on trouve le village de Saint-Yvi,

* Il est à remarquer que le nom de *Cadol*, que porte le village voisin de ce Dolmen, signifie, en celto-breton, *lieu de réunion, de rassemblement*, et c'était du haut de la plate-forme du monument celtique qu'un Druide prêchait la doctrine religieuse du culte au peuple rassemblé à l'entour.

dont l'église s'élève dans une situation romantique, au milieu de quelques vieux ifs. Ses constructions portent le cachet de différentes époques, dont la plus ancienne est le seizième siècle. On trouve, à l'entrée du cimetière, un reliquaire composé de six arcades gothiques d'un très-bon effet.

Le recteur de cette petite paroisse me montra une fort grande et belle croix processionnelle, enrichie d'ornemens gothiques et de plusieurs figures dont les costumes ainsi que le style d'exécution accusent la fin du quinzième siècle. Ce curieux morceau d'orfèvrerie mérite toute l'attention de l'antiquaire et de l'artiste.

Un peu au-delà de Saint-Yvi, dans un champ de genêt, à gauche de la grande route, en allant vers Quimper, je trouvai un Dolmen incliné dont la plate-forme, longue de dix pieds, est soulevée d'un seul côté à six pieds de hauteur, sur une seule pierre verticale. Son autre extrémité repose à terre. Ce monument est le mieux caractérisé et le mieux conservé de ce genre que j'ai vu dans le Finistère. Deux pierres isolées se voient auprès et semblent y avoir été relatives.

58. Dolmen
incliné
aux environs
de
Saint-Yvi.

Je revins à Quimper, et de là à Brest, pour terminer à loisir toutes les esquisses, et mettre en ordre les maté-

riaux nombreux que j'avais recueillis dans la longue excursion que je venais de terminer.

Je ne tardai guères à en entreprendre une nouvelle, pour visiter d'autres parties de la Cornouailles, celles qui, plus à l'intérieur, sont occupées par la contrée la plus sauvage et la plus montagneuse du Finistère. Je débutai cependant dans cette exploration par une route que j'avais déjà parcourue en passant par Plougastel, Daoulas, le Faou et Châteaulin, mais il existait dans ces différens endroits plusieurs objets que je désirais revoir et examiner d'une manière plus détaillée que je n'avais pu le faire précédemment. On ne saurait voir trop ni trop revoir souvent quand on veut bien juger des objets d'art et des monumens d'antiquité.

59. Calvaire
de
Plougastel.

A Plougastel, j'examinai donc avec un nouvel intérêt ce calvaire, qui vraiment est une des merveilles du pays, et que j'ai déjà indiqué (1^{re} partie, p. 276). Il est érigé dans le cimetière et, sur son massif soubassement une multitude de petites statues représentent tous les personnages et toutes les scènes de l'histoire de N. S. J. C. J'ai dit quel fut le motif de la fondation de ce monument, qui est un travail extraordinaire pour son époque, et qui a dû coûter des sommes énormes à celui dont la piété le fit exécuter. On y lit les deux inscriptions suivantes :

*Ce mace fut achevé à à 1602. M. A. Corr. e
Perriou Baod curé.*

1604. J. Kguern. L : Thomas : O. Vigou fab. Roux
curé.

Il faut les entendre ainsi :

« Ce morceau fut achevé à l'an 1602. Maître A. Corr.
» (c'est le nom de l'architecte) et Perriou Baod, curé. »

« 1604. J. Kguern. L : Thomas : O. Vigou fabriques.
» Roux, curé. »

A Daoulas, lieu si célèbre dans les anciennes légendes bretonnes, je remarquai, un peu avant l'entrée du bourg, un de ces édifices religieux, sortes de petites chapelles par lesquelles on a fait passer au christianisme le culte religieux que les Celtes rendaient si universellement aux fontaines. Ce petit monument, ainsi que la source qu'il consacre, est dédié à la Vierge. Son style est très-simple, mais il est d'une époque assez ancienne, ainsi que l'atteste l'inscription qui y est sculptée en caractères gothiques fort mal faits du reste, ce qui en rend la lecture difficile; la voici :

60. Nouveaux
détails
sur Daoulas.

Le 1^{er} jour de juin, lan mil V cent 32. f. renouvelée ceste fête p. M.^r O. du Châtel a Dulas abbé.

C'est-à-dire :

« Le 1^{er} jour de juin, l'an 1532, fut renouvelé cette
» fontaine, par monsieur Olivier du Châtel, à Daoulas,
» abbé. »

Olivier du Châtel, abbé de Daoulas, et de l'illustre famille bretonne de ce nom, était fils de Tanguy du Châtel et de Marie du Juch; il mourut le 1^{er} novembre l'an 1550.

L'abbaye de Daoulas, l'un des plus anciens édifices religieux de la Basse-Bretagne, fut fondée au sixième siècle, ainsi qu'on l'a pu voir dans notre 1^{re} partie, p. 277, en expiation des meurtres de Saint-Tadec et de l'abbé Judulus. On y fit, à des époques subséquentes, des réparations et des additions. Les dévastations révolutionnaires ont privé ce monastère de ce qu'il avait de plus important sous le double rapport de l'histoire et de l'antiquité. L'ancien chœur de l'église surtout, actuellement en démolition complète, remontait à l'époque de la fondation primitive du monastère, et renfermait en outre les tombeaux des vicomtes de Léon. Les bas côtés actuels sont de reconstructions du quinzième et du seizième siècles,

ainsi que le porche et le portail latéral ; mais on a pu voir , dans la 1^{re} partie de cet ouvrage , que l'ancien portail , aujourd'hui condamné , était encore un précieux reste de l'édifice primitif. Il en est de même des piliers et des arcades de la nef.

Le cloître, que je n'avais pu voir lors de mon précédent voyage en ce lieu , parce qu'il est devenu une propriété particulière dont l'entrée est interdite au public^o , le cloître est incontestablement le plus joli monument gothique lombard qui existe dans le Finistère. Il est d'autant plus remarquable qu'il date des derniers momens où ce genre d'architecture fut usité en France , et qu'on peut le considérer comme un exemple de ce style parvenu à son apogée. Son enceinte, qui figure un carré long , se compose d'arcades à cintres pleins supportées par de petites colonnes tantôt simples, tantôt doubles, et toutes surmontées de chapiteaux décorés d'ornemens fort bien conçus et soigneusement exécutés. Il n'y a à la vérité aucun ordre , aucune symétrie dans l'ensemble de ces ornemens ; chacun des chapiteaux en a de particuliers , et il n'y en a pas deux de semblables , mais ils sont dans un genre dont l'élégance ferait honneur aux belles époques de l'art architectural. Ils consistent généralement en feuilles ou volutes et en palmettes disposées avec autant de goût que d'intelligence. Il y a

onze arcades sur chacun des grands côtés de l'enceinte de ce cloître, et sept sur chacun des petits côtés.

Le cloître de Daoulas doit sa construction à la munificence de Guyomarc'h, vicomte de Léon, qui le fit ériger à ses dépens, en 1174. C'est ce qui a induit en erreur quelques savans historiens, qui ont cru que ce vicomte était le fondateur primitif de l'édifice entier de l'abbaye. Cette abbaye, comme nous l'avons démontré dans notre première partie, date de temps bien plus anciens.

Il est bien à désirer que le propriétaire actuel de cette portion du monastère de Daoulas n'en achève pas la destruction ; sa conservation, comme je viens de le faire sentir, est aussi importante sous le point de vue des arts que sous celui de l'archéologie. Elle nous fait voir qu'à vers la fin du douzième siècle l'architecture gothique lombarde était parvenue dans la Basse-Bretagne au *nec plus ultra* de sa perfection, c'était son dernier terme ; déjà, en effet, le gothique à ogive, dont les Croisés rapportèrent les premiers modèles, s'introduisait à cette même époque dans les parties méridionales et centrales de la France.

Ce ne fut qu'en 1173 que les religieux de Daoulas furent régularisés et qu'il y fut établi des chanoines de l'ordre de Saint-Augustin, et ce n'est que depuis cette époque que nous connaissons la série de leurs abbés.

Les tombeaux de plusieurs d'entre eux se voyaient dans l'église avant les dévastations de 1793. Les principaux étaient :

1° Celui de Guillaume le Lay, mort en 1502; il se trouvait dans le chœur et était surmonté de la statue couchée et en cuivre émaillé de cet abbé. On y lisait cette inscription en lettres capitales gothiques :

Hic : jacet : frater : Guillelmus : le Lay : abbas : hujus : monasterii : de : Daoulas : qui : rexit : illud : annis : XXXV : et : restauravit : ac : acquisivit : ei : plura : bona : obiit : autem : die : XXIII : mensis : junii : anno : Domini 1502.

2° Devant le grand autel, celui de Charles Jegou, mort en 1535. C'était une pierre plate revêtue² de cette inscription en caractères gothiques carrés :

Hic jacet frater Carolus Jegou, abbas hujus monasterii de Daoulas. Et acquisivit plura bona et fecit multa ædificia et rexit eam per XV annos. Obiit die X mensis januarii anno M. CCCC. XXXV.

3° La tombe plate de Jean du Largez (famille encore existante) était aussi devant le maître-autel, avec cette épitaphe en lettres gothiques carrées :

Hic jacet. frater. Joannes. du. Largez. Episcopus. avennensis et abbas hujus monasterii. eidem. multa. acquirens. bona. honorificè illud rexit XX annos. obiit sexta luce novembris. anno M. CCCCC. XXXIII. anima. ejus. requiescat. in. pace. Amen.

4° La sépulture de René du Louet, encore devant le maître-autel, était un sarcophage élevé orné de la statue de cet abbé, mort en 1598. On y lisait cette inscription en lettres majuscules romaines :

Hic jacet frater Renatus du Lovet, abbas hujus cœnobii de Daovlas, qui quidem acquisivit ei Silvam de Daovlas et plura alia bona, et rexit illud annis sex decim. obiit autem 12 Julii anno 1598 cujus animi pace fruatur.

Nous donnerons ici, comme document historique, la chronologie des abbés de Daoulas, mais depuis 1173 seulement, celle des temps antérieurs à cette date n'étant pas authentiquement connue.

1° Rivallon, nommé en 1173 et mort en 1180.

2° Guillaume, en 1199.

3° Hervé, en 1200.

4° Even se démet en 1233.

- 5° Hervé de Guicastel, mort en 1281.
- 6° Daniel le Chauve, en 1285.
- 7° Daniel le Chevalier, en 1287.
- 8° Gui Portarius, en 1289.
- 9° Hervé de Forquily, en 1325.
- 10° Alain Seissoris de Forquily, en 1351.
- 11° Hervé de Pœulmic, en 1352.
- 12° Jean Guerrant, en 1398.
- 13° Louis de la Palue, en 1399.
- 14° Etienne Le Petit, en 1425.
- 15° Gui Manfuric se démit en 1452. Ce fut lui qui avait fait construire le clocher qui surmontait le chœur de son église. Il obtint pour lui et ses successeurs l'autorisation du pape de porter la mitre comme les abbés commandataires.
- 16° Guyomarc'h; on ignore la date de sa mort.
- 17° Guillaume le Lay, mort en 1502.
- 18° Jean du Largez se démit en 1520.
- 19° Charles Jegou, mort en 1535.
- 20° Olivier du Châtel, en 1550.
- 21° Jean Prédour, en 1573.
- 22° Jean de Kerguisiau, en 1581.
- 23° René du Louet, en 1598.
- 24° René de Rieux, en 1651.

25° Charles-Maurice le Tellier, archevêque de Rheims, fut pourvu, en 1651, de l'abbaye de Daoulas; il se démit de ce bénéfice entre les mains du roi, en 1666.

26° Louis de la Motte Vilbret d'Aspremont. Il fut le dernier abbé de Daoulas, cette abbaye ayant été réunie au séminaire des aumôniers de la marine de Brest, par lettre du roi Louis XIV, en date du 5 avril 1692.

A un quart de lieue de Daoulas, sur une colline couverte de bois, et dominant une riante vallée, était jadis le château de Lesujean; il n'en reste plus que des pans de murs fort élevés et couverts de massifs de lierre. Leur état de dégradation ne permet plus d'y saisir aucune forme, mais, par l'étendue du terrain que ces ruines occupent encore, on peut juger que ce château fut autrefois considérable.

Plus loin, entre Yrvillac et le Faou, sont les vestiges presque effacés du château fort de Lavadur. Quelques mouvemens du terrain indiquent seuls la place où s'élevaient ses remparts. C'était, dit-on, un des chefs-lieux de la haute justice seigneuriale des vicomtes de Léon, et le fief de Lavadur avait droits de bûtte et fourches.

Je ne trouvai rien à ajouter aux observations que j'avais déjà faites au Faou, que la petite chapelle de Saint-Joseph, bâtie à la tête du pont. C'est une construction du seizième siècle. On y lit l'inscription qui suit, sculptée en caractères gothiques :

61. Petite chapelle de Saint-Joseph du Faou.

L'an 1541 fut fondé cette chapelle au. . . .

S. Eloy lez avril.

Que l'on doit lire ainsi :

« L'an 1541 fut fondée cette chapelle, au jour de Saint-Eloy lez avril. »

Après une journée de séjour à Châteaulin, dont je fus revoir avec intérêt la forteresse antique toute ruinée qu'elle soit, je pris la route de Pleyben, qui s'enfonce vers l'est dans les montagnes, et où l'on rencontre à chaque pas des sites variés bien dignes, par leur caractère agreste, d'exercer le pinceau d'un paysagiste. Arrivé à une lieue et demie de Châteaulin, je m'écartai un peu du grand chemin et pris sur la droite pour aller visiter le château de Tréziguidy, que je savais devoir être dans les environs. D'après le nom qu'il porte, celui d'une des plus illustres et des plus anciennes familles de chevalerie de toute la Bretagne, je m'attendais à y trouver une véritable forte-

62. Château de Tréziguidy.

resse baronniale dans le genre du château de Kymerc'h ; mais j'éprouvai une grande déception en ne voyant à Tréziguidy , lorsque j'y arrivai , qu'une maison moderne , fort mal bâtie sur les ruines et à la place de l'ancien château. Je fus pourtant un peu dédommagé de ce désappointement par le magnifique paysage dont l'aspect se déploya devant mes yeux. J'étais alors sur la crête de la chaîne des montagnes au pied desquelles serpente la rivière d'Aon , dont je pouvais suivre au loin les nombreux contours , abrégés et rendus navigables par les travaux du fameux canal de Bretagne , ouvrage prodigieux par les difficultés qu'il a vaincues , et d'un avantage immense , en temps de guerre surtout , pour l'approvisionnement du port de Brest. Ce canal , dont le projet fut conçu d'abord par Vauban , ne fut ouvert que long-temps après le règne de Louis XIV ; les obstacles qu'il fallait surmonter pour l'exécuter , à travers des chaînes de montagnes , avaient effrayés. Louis XVI enfin en ordonna l'entreprise ; la révolution vint l'arrêter. Les travaux repris dans la suite n'ont été poussés avec vigueur que depuis la restauration de 1815 ; ils sont actuellement très-avancés , et on doit espérer que bientôt la navigation sera ouverte pour la communication qu'il établit de la Loire à la rade de Brest.

La maison de Tréziguidy a donné à la Bretagne plu-

sieurs guerriers célèbres, qui principalement se sont illustrés dans le quatorzième siècle, lors de la longue guerre de la succession entre Montfort et Charles de Blois, et dans toutes celles que soutint avec tant de gloire, tant en France qu'en Espagne, l'immortel du Guesclin. D'Argentré met un Tréziguïdy au nombre des champions du combat des Trente, mais c'est une erreur. Les documens authentiques que nous avons eu sous les yeux, et que nous avons publiés (voir nos *Antiquités du Morbihan*), ne laissent pas lieu de douter que d'Argentré ne se soit trompé. Il n'y avait pas de Tréziguïdy au combat des Trente, mais bien deux Tronguïdy; peut-être la consonnance de ces deux noms a-t-elle induit en erreur cet historien, d'ailleurs si consciencieux et si exact. Le dernier seigneur de la branche aînée de la famille de Tréziguïdy était gentilhomme ordinaire de la chambre de Louis XIV, et écuyer de sa petite écurie.

Cette famille, éteinte aujourd'hui, portait *d'or à trois pommes de pin de gueules posées deux et un.*

Je gagnai le bourg de Pleyben, après avoir visité en route une petite chapelle près de laquelle est une croix surmontée d'une statue de Saint-Barthelemy écorché et portant sa peau sur son cou. On sait que c'est dans cet équipage que le saint martyr arriva en Paradis.

63. Eglise de
Pleyben.

Pleyben est un bourg des plus considérables du département du Finistère. Il possède une église très-vaste et très-belle. C'est un édifice extrêmement remarquable tant par son étendue que par le style de son architecture, singulier mélange du gothique avec celui de l'époque de la renaissance des arts. Ce contraste, qui paraîtrait de mauvais goût à tout esprit systématique et compassé, fait ici un effet aussi piquant que pittoresque, et l'observateur y trouve en outre l'avantage de comparer sur un même lieu, dans un même monument, deux genres d'architecture très-opposés l'un à l'autre, et qui pourtant s'y trouvent réunis avec assez d'art pour que leur ensemble ne choque nullement les regards.

L'église de Pleyben a trois clochers; le plus élevé est une haute tour carrée dont de longues ouvertures dissimulent la masse. Elle est environnée à son sommet d'une balustrade à jour, que surmonte un dôme de pierre accompagné de quatre clochetons hexagones. Chacun de ces clochetons se termine pareillement en dôme.

Au-dessus du dôme principal s'élève une lanterne octogone se terminant encore par un dôme, le tout en pierre de taille. Il a certes fallu une grande habileté pour réunir dans un édifice aussi haut, et construit en matériaux si pesans, la solidité à la hardiesse et à l'élégance.

A l'un des angles de ce clocher, qui est tout entier dans le style de la renaissance, est adossée une tourelle à six pans qui renferme son escalier.

Le deuxième clocher, beaucoup moins élevé, se voit à côté et tout contre celui que nous venons de décrire; c'est une tourelle octogone surmontée d'une flèche de pierre pareillement à huit côtés.

Une galerie à balustrade à jour, et soutenue par deux arcades gothiques très-élancées, joint ce second clocher au troisième, qui est en entier dans le style gothique, ouvert à jour sur toutes ses faces par de grandes fenêtres et surmonté d'une flèche de pierre à huit pans.

Sur le porche de l'église, en dehors, on voit la date de 1588. Ce porche contient les statues des douze apôtres; au-dessous de celles de droite se voit la date de 1591.

Les fenêtres de l'abside sont gothiques et admirables par la hardiesse et la légèreté de leurs ornemens. Elles paraissent, ainsi que le chœur, être les parties les plus anciennes de l'édifice, et cette apparence est effectivement constatée par une inscription que je trouvai dans l'intérieur de l'église, au-dessus de la porte de la sacristie, écrite en caractères gothiques carrés. Cette inscription est difficile à lire, à cause des courches épaisses de badigeon dont elle a été revêtue à plusieurs reprises, et qui en mas-

quent et défigurent les lettres. Je crois cependant avoir réussi à la déchiffrer ; la voici :

*En lonneur de Dieu et l'invocation de monseigneur Sainct Germain et Sainte Katherine, ceste eupvre fustfaicte, l'an mil cinq cens soixante quatre. Véné-
rable maistre Alain Kgadalet recteur lors.*

D'après cela, les parties les plus anciennes de l'église actuelle de Pleyben ne remontent pas au-delà de 1564. Mais on ne peut douter qu'avant que cet édifice n'eût été bâti, une autre église, plus antique, existait à la même place ; en effet, le reliquaire qui se voit à peu de distance, sur l'un des côtés du cimetière, accuse une époque bien plus reculée. C'est une fort jolie construction du commencement du quinzième siècle, ayant une grande porte au milieu de sa façade et de chaque côté de cette ouverture trois doubles arcades avec d'élégans pilastres, le tout accompagné d'ornemens dans le style du temps. Malheureusement ce reliquaire vient d'être défiguré, et on en a bouché toutes les arcades par un bousillage en maçonnerie. On veut faire de ce bâtiment funèbre, de cet ossuaire, une école communale. On eût pu la placer d'une manière plus convenable et laisser intact ce monument

d'une religieuse piété ; la morale et les arts y eussent gagné également.

Le cimetière de Pleyben renferme encore un édifice que nous ne devons point passer sous silence ; c'est un calvaire dans le genre de celui de Plougastel, mais beaucoup moins considérable cependant, et sur lequel de nombreuses statues représentent l'histoire de notre Seigneur. Il porte la date de 1650, et sous la table de la cène on lit l'inscription qui suit, et qui nous apprend le nom de l'artiste qui a produit ce monument ; ou du moins sculpté les statues qui le décorent :

Faict à Brest par V. iv. Ozanne architecte.

Cet Ozanne, de Brest, dont la famille, de père en fils, semble être depuis long-temps en possession du privilège de fournir des artistes distingués, à quelle époque vivait-il ? Les costumes des statues qu'il a sculptées pour le calvaire de Pleyben sont tous évidemment des temps de Charles IX et de Henri III, et cependant le soubassement qui les soutient ne porte que la date de 1650. Ozanne les aurait-il copiées alors exactement sur d'autres statues plus anciennes, ou se serait-il plu à leur donner arbitrairement un costume de près de cent ans antérieur à l'époque où il les a faites ?

Dans cet ouvrage, uniquement consacré à des souvenirs historiques, nous ne voulons point laisser échapper l'occasion de rappeler ici avec quelque détail ceux qui sont relatifs à deux savans artistes dont les travaux ont été éminemment utiles à l'état comme aux arts, et dont la mémoire doit honorer la ville de Brest, où ils reçurent le jour. Je veux parler des deux derniers frères Ozanne, ingénieurs de la marine et arrière-petits-fils de celui qui a fait le calvaire de Pleyben, du moins selon toute apparence.

Notice
sur les frères
Ozanne.

Nicolas-Marie Ozanne, ingénieur de la marine, et habile dessinateur, naquit à Brest le 12 janvier 1728. Dès sa plus tendre jeunesse il montra de l'inclination pour les beaux-arts, et surtout pour le dessin. Ses parens le placèrent chez Roblin, professeur de dessin des gardes de la marine. Il y fit des progrès si rapides que, quoiqu'il eût à peine quatorze ans, il fut choisi par son maître pour le seconder dans ses leçons. Son grand talent ne tarda pas à lui faire une réputation qui s'accrut d'année en année. Le ministre de la marine voulant faire graver les planches des *vues du port du Havre*, composées lors du voyage qu'y fit Louis XV, il chargea Ozanne d'en dessiner les vaisseaux. Cet artiste vint à Paris, et reçut quelques leçons de Boucher et de Natoire, peintres qui alors jouissaient d'une grande célébrité. Le graveur J. Ingram lui donna

aussi des leçons de son art. Breveté dessinateur de la marine, Ozanne fut envoyé à Toulon pour y faire les dessins des principaux événemens de la glorieuse campagne de Minorque , sous les ordres de M. de La Galissonnière. Quelques années après , le marquis de Courtanvaux , amateur zélé des sciences relatives à la navigation , voulant faire effectuer à ses frais l'épreuve des premières horloges marines de Pierre Le Roy , que cet artiste avait soumises à l'académie des sciences , il chargea Ozanne de faire construire au Havre , sur ses plans particuliers , la corvette *Aurore* , destinée à cette expédition. Il s'embarqua lui-même sur ce bâtiment , ainsi que Le Roy et les commissaires nommés par l'académie. *L'Aurore* mit à la voile en mai 1767 , parcourut les côtes de la Manche , celles de Flandres et de Hollande , et relâcha à Rotterdam. L'élégance et la solidité de ce navire , dont le modèle doit exister encore à la bibliothèque de Sainte-Geneviève , à Paris , furent généralement admirées. Les états de Hollande firent à son constructeur les propositions les plus séduisantes pour l'engager à entrer à leur service , mais il s'y refusa par attachement pour sa patrie. La campagne de *L'Aurore* achevée avec tout le succès qu'on pouvait en espérer , Ozanne fut nommé professeur des enfans de France , et chargé de leur donner des leçons sur la construction ,

le gréement et la manœuvre des vaisseaux. Il eut donc l'honneur d'enseigner les élémens de son art à ces princes, qui furent depuis Louis XVI, Louis XVIII et Charles X. Il conserva précieusement dans ses porte-feuilles quelques dessins exécutés par leurs mains mêmes, et j'ai pu les voir chez ses héritiers. Dans l'exercice de ses fonctions près de ses augustes élèves, il trouva très-souvent l'occasion d'être utile sous plus d'un rapport au département de la marine, et il ne la laissa jamais échapper. Il a dessiné et gravé plus de trois cents sujets de marine, dont les principaux sont : *le Traité de la Marine militaire*, dédié au due de Choiseul, et destiné à l'instruction des gardes de la marine ; *les Fastes de la Marine*, magnifique ouvrage, exécuté avec le plus grand luxe et une grande vérité historique ; *les Campagnes de Duguay-Trouin* ; *la Collection générale des vues des Ports de France et des Colonies*, etc., etc.

Ozanne prit sa retraite en 1789, et mourut le 3 janvier 1811.

Pierre Ozanne, ingénieur - constructeur, et encore plus habile dessinateur de marines que son frère Nicolas, naquit à Brest le 3 décembre 1737. Il entra très-jeune au service, et devint l'un des meilleurs constructeurs qu'ait eu la marine française. La corvette la *Diligente*, qu'il a

construite à Brest, en 1800, est un modèle que personne n'a pu imiter, et qui a toutes les qualités qu'on peut désirer dans un bâtiment de mer. Pierre Ozanne excellait surtout pour orner, avec autant de goût que d'intelligence, les proues et les poupes de navires. Aussi bon marin que bon ingénieur, il avait beaucoup navigué, et principalement fait la campagne d'observation des corvettes la *Boussole* et l'*Espiègle*, sous les ordres du chevalier de Borda et du vicomte de Puysegur; il avait fait celle plus importante encore de la frégate la *Flore*, commandée par le marquis de Verdun de la Crenne, en 1771. Il prit ensuite une part active à la guerre maritime de 1778, si glorieuse pour notre marine. Embarqué en sa qualité d'ingénieur sur l'escadre du comte d'Estaing, il assista à toutes les actions qui ont rendu célèbre le nom de cet amiral. Il en a fait de très-beaux dessins, qui je crois ornent aujourd'hui le musée naval de Paris. Quant à son talent supérieur comme dessinateur de marines, il n'a jusqu'ici été égalé par personne; mais il a formé plusieurs bons élèves, dont l'un, M. Gilbert, professeur des élèves de la marine à Brest, marche de très-près sur ses traces.

Pierre Ozanne a beaucoup gravé, conjointement avec son frère et ses deux sœurs, Jeanne-Françoise Ozanne

et Marie-Jeanne Ozanne, femme d'Yves-Marie Le Gouaz, graveur distingué.

Pierre Ozanne mourut à Brest le 10 février 1813. Son instruction solide, la simplicité de ses mœurs et la bonté de son caractère le font vivement regretter de tous ceux qui l'ont connu. Sa grande modestie a mis obstacle à son avancement; il ne cherchait point à se produire en faisant avec fracas étalage de son mérite personnel; dont beaucoup de gens furent et sont même encore jaloux. Mais, malgré les traits de l'envie, les véritables marins savent lui rendre justice et le proclament encore comme un des meilleurs constructeurs que le port de Brest ait possédés depuis longues années.

De Pleyben à Châteauneuf du Faou, je ne rencontrai aucun monument, et je n'eus rien autre chose à faire que d'admirer les sites romantiques que déployait à chaque pas à mes regards cette contrée montagneuse, boisée, presque inculte et peu fréquentée. Ces points de vue admirables, ces aspects d'une nature sauvage et abandonnée à elle-même, méritaient à eux seuls qu'on prit la peine de les venir visiter, et suffisaient amplement pour faire oublier la fatigue d'une longue marche.

64. Châteauneuf du Faou. La petite ville de Châteauneuf du Faou, située sur les bords du canal de Bretagne, toujours alimenté par la ri-

vière d'Aon , n'a rien en elle-même de bien remarquable. Elle possédait jadis un château fort important , dont les vestiges se voient encore sur une hauteur qui domine la rivière. On peut y reconnaître encore quelques pans de remparts , et le pied de deux ou trois tours rondes. Cette citadelle a été démantelée à une époque déjà ancienne.

L'église de N. D. des Portes, attenante aux ruines du château , a un portail que l'on doit citer. C'est une grande arcade gothique très-ouverte, enrichie d'ornemens dont le goût et la délicatesse semblent accuser l'époque du quatorzième siècle. Un bénitier qui se trouve à droite est d'un travail admirable.

On m'indiqua , aux environs de Châteauneuf du Faou , le château de Trévaréz , comme un édifice qui méritait mon attention. Je fis une lieue à travers un pays désert et entièrement couvert de bois , et j'arrivai à ce château. Il ne méritait guère la visite d'un antiquaire ; quoique vaste et prêt à tomber en ruines , il n'est pas du tout ancien. Je ne vis en lui qu'une grande mesure , un assemblage irrégulier et informe de bâtimens disparates entassés l'un sur l'autre , sans intention , sans goût et sans symétrie , l'un surplombant à droite , l'autre à gauche , et semblant sur le point de s'écraser mutuellement faute d'entretien et de soins.

65. Château.
de
Trévaréz.

Je ne dois pas toutefois omettre de parler de l'accueil obligeant que je reçus, à Trévaréz, de la part de M. de Kerstrat. Il me fit voir dans la chapelle le superbe mausolée qu'y a fait ériger à son épouse le lieutenant-général Bonté. C'est un sarcophage en marbre blanc, dans le genre grec antique ; il est revêtu de cette inscription :

Ici repose haute et puissante Dame Louise Exupère Françoise Charlotte Du Bot du Grégo, marquise de la Roche, baronne de Laz, comtesse de Gournoi, vicomtesse de Curu, décédée en son château de Trévaréz le 17 janvier 1826.

L'époux de cette Dame, Michel Louis Joseph baron Bonté, lieutenant général des armées du roi, commandeur de l'ordre royal de la Légion d'Honneur, chevalier de Saint-Louis et de l'Ordre impérial de la Couronne de fer d'Autriche, lui a fait élever ce tombeau qui a été posé en 1830.

Tout auprès de ce mausolée est une tombe plate sur laquelle on lit l'inscription qui suit :

Cy gist le corps de Dame Renée de Robien, fille de M. Sébastien de Robien et de Dame Françoise de Clux du Gage et sœur de M Paul de Robien, prési-

dent à mortier du parlement de Bretagne. Elle était religieuse professe de la communauté des Cordelières d'Auray et prieure de celle de Quimper âgée de . . . ans , décédée en ce lieu le 20 septembre 1732.

Il est assez singulier qu'on ait ignoré , comme le prouve cette épitaphe , l'âge qu'avait cette dame à l'époque de son décès.

La famille de Robien , dont nous avons eu déjà plus d'une fois l'occasion de parler dans cet ouvrage , était une des plus illustres familles parlementaires de la Bretagne.

A côté de cette tombe plate s'en voit une autre , avec cette inscription ;

Ici repose le corps de M. Charles François Jules du Bot du Grégo , issu d'une des premières familles de Bretagne. Il possédait les marquisats de la Roche , de Coatarmoal , la baronnie de Laz , le comté de Gournoise , le vicomté de Curu et autres lieux. Il décéda le 23 mai 1812 âgé de 71 ans , chez madame la baronne de Bonté sa fille unique. Sa grande fortune ne suffisait pas pour satisfaire son excellent cœur. Sa fille reçut son dernier soupir et lui fit faire ce monument. Vous tous qui lirez ceci , priez pour son âme.

En sortant de la ville de Châteauneuf du Faou pour suivre le chemin qui conduit à Landelleau, je vis, dans une prairie qui le borde sur la droite, un Men-hir, le premier monument celtique que j'eusse encore rencontré dans cette tournée, encore était-il fort peu remarquable, n'ayant pas plus de six pieds d'élévation.

66. Eglise de
Landelleau
et monument
du marquis
de Châteaugal.

L'église de Landelleau, bâtie primitivement en 1540, a éprouvé plusieurs restaurations successives. A son portail méridional, sur un cartouche déroulé que tient une figure d'ange, on lit en caractères gothiques :

L'an mil CCCCXL

fust faicte ceste (sous-entendu église).

Le clocher, tout à fait moderne, a été refait en 1727.

Dans le cimetière est une croix dont le piédestal est revêtu de plusieurs grandes dalles de pierres portant des écussons armoriés et entourés du collier de l'ordre de Saint-Michel. Ces pierres proviennent du mausolée du marquis de Châteaugal, seigneur de Landelleau, élevé dans l'église de ce village et profané lors de la révolution. Les débris en ont ensuite été recueillis et posés au pied de la croix où nous les avons vus.

Sur ce monument était la statue couchée du marquis. Cette statue, quoique mutilée, a échappé à la destruction;

on l'a recueillie provisoirement dans une petite maisonnette où le fossoyeur de la paroisse serre ses outils. C'est encore un modèle curieux du costume militaire du commencement du règne de Louis XIII, époque à laquelle il fut sculpté.

François du Châtel, marquis de Mesle et seigneur de Châteaugal, est ici représenté armé de toutes pièces, à l'exception de la tête, qui est découverte. Son armure est tout à fait analogue à celle de Sébastien Barbier, sieur de Kernaou, que nous avons décrite 1^{re} partie, pag. 104, sur la statue de ce seigneur, datant à peu près de la même époque.

François du Châtel a, selon l'usage de son temps, les cheveux coupés assez courts sur le front, mais fort longs sur les deux côtés de la tête, où ils forment une multitude de grosses boucles réunies en touffes. Il porte des moustaches relevées et une *impériale* sous la lèvre inférieure. Il a une fraise plissée autour du cou, et son épée est suspendue par une bandoulière à son côté gauche. La garde en est recouverte par un grand écusson, où l'on remarque les armes pleines de l'illustre maison des du Châtel en Léonnais, dont était issu le marquis de Mesle.

Ce seigneur mourut très-âgé, vers l'an 1612. Il avait épousé en 1565 Marie, héritière de Keroulas, fille unique de François de Keroulas, chevalier seigneur de Keroulas

en Bas-Léon, et de dame Catherine de Lanuzquarn. Celle-ci était veuve en 1565. Marie de Keroulas, victime de l'orgueil inflexible et de l'insensibilité de sa mère, épousa contre son gré le marquis de Mesle. Son cœur s'était donné à un autre ; elle employa en vain les prières et les larmes pour obtenir de lui être unie, rien ne put toucher sa mère, dont la vanité était flattée par une alliance avec le riche et puissant marquis. Obéissante et soumise, Marie éda, donna sa main à François du Châtel et en mourut de douleur peu de temps après.

La touchante histoire de cette malheureuse dame, la Gabrielle de Vergy du Finistère, fut célébrée par les chants des poètes bretons de son temps, qui ont composé sur ce sujet une ballade que les paysans chantent encore dans la contrée où la tradition l'a conservée. Monsieur de Blois de la Calande, ancien capitaine de vaisseau, membre associé de la société des antiquaires de France, a recueilli cette ballade en entier dans la bouche de quelques femmes de la campagne, et l'ayant mise par écrit, il a eu la complaisance de me la communiquer. On verra sans doute ici avec intérêt cet échantillon de l'ancienne poésie historique bretonne. Nous donnons avec le texte la traduction littérale de chacun de ses couplets :

AR PENHEREZ A KEROUHAS.

1.

Ar penherez a Keroulas
Rag he deuz eur plijadur bras
Da soug eur zaë satin glas
Pa ra gant autrounez dansa!

2.

Evelze e gamzed er zall
Pa zeue ar penherez er ball,
Rag marquis Mesl voa erruet
Gan he vamaegun heul bras meurbet.

3.

« Me a garje bea goulmic glas
» Varan doeu e Keroulas
» Evit clevet ar complidi
» Entre he vam a va hini.

4.

» Mea gren gant ar peza velan
» Neket heb eur sonj indeutaman
» Deuza gherne, pa so enti
» Eur peherez da simizi.

5.

» Gant he madon egh'ano bredet
» Ar marquis ze dia ne a plijket,
» Maz Kerthomas deuz a hell so
» A garan a garan ato. »

L'HÉRITIÈRE DE KEROUHAS.

1.

*Que l'héritière de Keroulas
Doit être heureuse
D'avoir cette robe de satin bleu
Pour danser avec ces messieurs.*

2.

*C'est ce que l'on disait dans la salle,
Quand l'héritière y entra pour danser,
Car le marquis de Mesle était arrivé
Avec sa mère et une suite très-nombreuse.*

3.

« *Que ne suis-je petit pigeon bleu **
» *Sur le toit de Keroulas,*
» *Pour entendre ce qui se trame*
» *Entre sa mère et la miennne.*

4.

» *Ce que je vois me fait trembler ;*
» *Ce n'est pas sans projet qu'ils sont venus ici*
» *De Cornouailles, quand il y a dans la maison*
» *Une héritière à marier.*

5.

» *Avec sa fortune et son illustre nom*
» *Ce marquis-là ne me plaît pas,*
» *Mais Kerthomas ** depuis long-temps*
» *Je l'aime et l'aimerai toujours. »*

* C'est l'héritière qui parle ici.

** Ce Kerthomas, amant préféré de l'héritière, était un cadet de la maison de Goussillon.

L'héritière
de
Keroulas,
ballade bretonne
du
seizième siècle.

6.

En Krezet voa ive Kerthomas
Gant tudze deut e Keroulas
Rag he a gared ar penherez
Ag vo clevet lavaret aliez :

7.

« Mea garje bea grac-ouad
» Var a lenn e welc'her he dilla;
» Evit glebia va daou legat
» Gant en dour demouse dillat ! »

8.

Ar penherez a lavare
D'he mam itron : « Euz ande ze
» M'vil eru marquis Mezl aman
» A lakas vac'haloun da ranna.

9.

» Va mam ! itron a me hoped
» Dar marquis Mezl ne roit ket
» Da va rei kent da Pennanrûn
» Pe markirit da Salaün.

10.

» Va roit kentoc'h da Kerthomas
» Henez endeuzar muia grac
» En ti man he zeu aliez
» Hen a lezec'h din ober aliez.

11.

» En Gastel gall me a sobet
» Mad, en doue, n'emeuz gwellet,
» Nemet eurgos sall voghodet
» Ag ar prenechou hauter torret

6.

*Kerthomas de son côté était inquiet
De ces personnages venus à Keroulas,
Car il aimait l'héritière,
Et on lui entendait souvent dire :*

7.

« *Je voudrais être une sarcelle
» Sur l'étang où on lave ses vêtements,
» Avec quel plaisir je me baignerais les yeux
» Au milieu de ses eaux ! »*

8.

*L'héritière disait
A madame sa mère : « Depuis que
» Le marquis de Mesle est arrivé ici,
» Mon cœur n'a cessé d'être déchiré.*

9.

« *Ma mère !.... Madame, je vous en supplie,
» Ne me donnez pas au marquis de Mesle,
» Donnez-moi plutôt à Pennanrûn,
» Ou bien au seigneur Salaün.*

10.

« *Donnez-moi plutôt à Kerthomas,
» C'est celui qui est le plus aimable.
» Il vient souvent dans cette maison ;
» Vous lui permettez de me faire la cour.*

11.

« *Je suis allée à Châteaugal,
» Je n'y ai, en vérité, rien trouvé en état,
» Qu'une vilaine salle enfumée
» Et les fenêtres à moitié brisées.*

12.

» Eu Kerthomas me a sobet
 » Madou avoalc'h en meuz gwellet
 » An norojou zo arc'hant gwenn
 » Ar prenechou zaour melen. »

13.

... « Va mrec'h ancouit anollse
 » Trakent homad n'adalgent me
 » Roet argerhion andrasograt
 » Dar marquia. Meal viholdimeset. »

14.

... « Eur goalen sour ageur signet
 » Gaut Kerthomas oent din roet
 » Hô comeris an eur gana
 » Ag ho restaulin cuneur woela.

15.

» Dalc'hit Kerthomas hogalenaour
 » Hô signet gant carcaniou nour
 » Na venket leset ho kemeret
 » Miret hore ne slean ket. »

16.

Crix vije ar galoun na woelje
 Eu Keroulas neba vije
 E velet ar penherex kez
 E poket d'an norpaie er mæs.

17.

« Adieu ty brasa Keroulas
 » Biken en oc'h nea rin pañs!
 » Adieu va amezeien kez!
 » Adieu bremañ da jamas!

12.

» J'ai été aussi à Kerthomas,
 » J'y ai vu asses de biens,
 » Les portes y brillent comme de l'argent,
 » Et les fenêtres y transmettent l'éclat de l'or. »

13.

... « Ma fille, oublies toutes ces idées,
 » Je ne mets d'importance qu'à ce qui vous est
 » avantageux,
 » Les paroles sont données, tout est arrangé,
 » Vous épouserez le marquis de Mesle. »

14.

... « Un anneau et un signet d'or
 » M'avaient été donnés par Kerthomas;
 » Je les acceptai avec des marques de joie,
 » Et je les lui remettrai en pleurant.

15.

» Reprenez Kerthomas votre anneau,
 » Votre signet avec sa chaîne d'or;
 » Puisqu'il ne m'est pas permis de vous accepter
 » Je ne dois pas garder vos dons. »

16.

Bien dur eût été le cœur qui n'eût pas pleuré!
 Parmi tous ceux qui étaient à Keroulas,
 En voyant la malheureuse héritière
 Baiser la porte quand elle en sortit.

17.

« Adieu grande maison de Keroulas,
 » Tu ne me verras jamais plus dans ton enceinte!
 » Adieu mes chers voisins!
 » Adieu à présent et pour-jamais!

18.

Peorien ar barez a woolje
 Ar penherez ho' gousole.
 « Tevit peorien, ne wolet ket
 » De Gastelgall dreyt d'angwalet.

19.

» Mea voir aluzen papde
 » Teir gwech ar sizua air charite
 » Triouec'h palevars a guinis
 » Ag eñ a keroc'h ive rois. »

20.

Ar marquis Mezl a lavare
 D'he greg nevez pa he gleve :
 « Evit pess de ne roat ket
 » Rag va madou ne balenket. »

21.

-- « Marquis Mezl, heb cahout hore
 » Me raio aluzen papde
 » Evit destumit petesmou
 » Goude oup mard d'honaneou. »

22.

Ar penherez alavare
 Er Castelgall pa ezrue
 An gasse ket eur messager
 Da gass d'he mamm eur liser.

23.

Eur paj yanouank a respentas
 D'ar penherez pa he glevas,
 « Scrivit liserou pagher fet
 » Messagerien a yo caver. »

18.

*Les pauvres de la paroisse pleuraient,
 L'héritière les consolait.
 « Taisez-vous pauvres, ne pleurez pas,
 » Venez me voir à Châteaugal.*

19.

*» Je donnerai l'aumône tous les jours,
 » Et trois fois la semaine je ferai une charité
 » De dix-huit quartiers de froment,
 » Je distribuerai aussi de l'orge et de l'avoine. »*

20.

*Le marquis de Mesle dit
 A sa jeune épouse, quand il l'entendit :
 « Vous ne donneres pas tous les jours,
 » Car mes biens n'y suffiraient pas. »*

21.

-- « Marquis de Mesle, sans prendre ce qui vous
 appartient,
 » Je ferai l'aumône tous les jours,
 » Afin d'accumuler des prières
 » Pour nos âmes quand nous serons morts. »

22.

*L'héritière demanda,
 Dès qu'elle arriva à Châteaugal,
 Si on ne trouverait pas un messager
 Pour porter une lettre à sa mère.*

23.

*Un jeune page répondit
 A l'héritière, lorsqu'il l'entendit :
 « Ecrivez des lettres quand vous voudrez,
 » On trouvera des messagers. »*

24.

Goulscoude eul liser a scrivas
A dar paj en herr e roias
Gant gour'hemenu evit he cass
Rat gall d'henam é Keroulas.

25.

Pa erruet al liser gant hi
Hi a voa ez sall e ebatti
Gant lod a noblans eus ar vrô
A Kerthomas voa ive eme.

26.

Pâdevoa he liser lennet
Da Kerthomas hi a lavaret;
« Likit da sibra kesec asfô
» Da Gastelgall a annefenôs. »

27.

Itron Keroulas a goulene
Er Gastelgall paerrue
« Petra nevez so enti mân
» Ma é stegnet ar perc'hier er ghimen ?

28.

« Ar penheres a voa dent amân
» Azo decedet en nos mân. »

24.

*Cependant elle écrivit une lettre
Et la donna aussitôt au page,
Avec injonction de la porter
Sur le champ à sa mère à Keroulas.*

25.

*Lorsque la lettre lui parvint,
Elle était dans la salle à se divertir
Avec plusieurs de la noblesse des environs,
Et Kerthomas s'y trouvait aussi*.*

26.

*Aussitôt qu'elle eut lu sa lettre,
Elle dit à Kerthomas :
« Faites seller à l'instant des chevaux,
» Je pars aujourd'hui pour Châteaugal. »*

27.

*La dame de Keroulas demanda,
Quand elle arriva à Châteaugal :
« Qu'y a-t-il donc de nouveau dans cette maison,
» Que j'en vois les portes tendues de cette manière ? »*

28.

*« L'héritière qui était venue ici
» Est décédée cette nuit. »*

* Il est assez singulier de voir Kerthomas fréquenter encore la châtelaine de Keroulas, après avoir été si cruellement privé par elle de l'objet de son amour. Une ancienne tradition prétend que cette dame était elle-même épouse de Kerthomas et rivale jalouse de sa propre fille. Ceci donnerait à cette histoire un intérêt tout à fait dramatique.

--- « Mar dé maro ar penheres
» Ah ! me a sogwir , e lazeres !

29.

» Meur vech endoa din lavaret
» D'ar marquis Meal n'hen vosinket
» He rei kenloc'h d'a Kerthomas
» Pini en doa ar muia gracx. »

30.

Kerthomas agar vam diseurus
Scoet gant untul kertruzus
Ho daou gousacraz da zoue
Er claustra arrest euz hopue.

--- « Si l'héritière est morte,
» Ah ! c'est moi véritablement qui suis la cause de
sa mort.

29.

» Elle m'avait dit plusieurs fois
» De ne pas la donner au marquis de Meste,
» Mais de la donner plutôt à Kerthomas,
» Qui était le plus aimable. »

30.

*Kerthomas et cette malheureuse mère,
Consternés d'un événement si déplorable,
Consacrèrent tous deux à Dieu,
Dans un cloître, le reste de leur vie.*

Telle est la pathétique aventure de l'héritière de Keroulas, dont le sujet et les personnages sont tout à fait historiques. Si au lieu de cette nuée de plats romanciers échappés des bancs des écoles de droit et de médecine, et qui nous inondent annuellement de leurs absurdes productions, la France possédait un Walter Scott, la balade que nous venons de rapporter pourrait devenir le texte d'un charmant roman historique, en lui donnant surtout la couleur locale et le costume de l'époque.

Châteaugal, l'un des châteaux les plus anciens et les plus importants de la contrée, n'étant qu'à une lieue de Landelleau, je me détournai volontiers de ma route pour l'aller visiter. J'étais bien aise de me trouver sur le théâ-

tre de l'événement célébré par l'ancienne ballade ; mais en y arrivant je n'y trouvai que des pans de murs demi-écroulés et couverts de lierre. Quelques bâtimens accessoires, entre autres devastes écuries, étaient seulement encore intacts , et me parurent ; d'après leur construction , avoir été ajoutés à l'ancien édifice vers l'an 1600 , probablement par le même marquis de Meslé dont il vient d'être question.

C'est encore dans les environs , entre Landelleau et Collorec , qu'était ce château du Granec , célèbre dans les guerres de la Ligue, et dont Fontenelle avait fait un de ses repaires après s'en être emparé par trahison. (Voyez ci-dessus la notice historique sur cet aventurier). Il ne reste aujourd'hui que l'emplacement de cette forteresse rasée à la suite de cette guerre civile.

En continuant d'avancer de Landelleau vers Carhaix, on trouve le village de Cléden, où une grande église du seizième siècle attire l'attention. La maîtresse-vitré en est fort belle. On voit aussi dans le cimetière une croix accompagnée de nombreuses statues représentant différens personnages de la passion de notre Seigneur ; elles sont en pierre de Kersanton et d'un style assez correct.

Nous arrivons à Carhaix ; cette ville, située sur une hauteur et dans une position qui domine toute la contrée en-

vironnante , est une des plus anciennes de la Bretagne. Les personnes qui ne peuvent trouver d'illustration à notre histoire qu'en la rattachant à celle des Romains , n'ont pas manqué de donner à Carhaix une origine toute romaine , et , par une étymologie aussi forcée qu'in vraisemblable , ils font dériver son nom breton de *Ker-Ahès* (lieu ou ville d'Ahès) , de celui du général romain Aëtius , qui en fut disent-ils le fondateur. Le célèbre La Tour d'Auvergne lui-même a partagé cette erreur dans une notice qu'il a publiée anciennement sur cette ville où il a pris naissance.

Cette opinion a été victorieusement combattue par l'abbé Ruffelet , autre savant non moins estimable , qui prouve évidemment que Carhaix existait et que les géographes de l'antiquité la connaissaient sous le nom de *Vorganum* plus de deux siècles avant Aëtius.

En effet , Strabon et Ptolomée , dont l'un vivait dans le premier siècle et l'autre dans le second , parlent de cette cité de *Vorganum* , et la table de Peutinger ne peut laisser douter qu'elle ne soit la même que Ker-Ahès , cette table disant positivement que *Vorganum* est située entre Brest et Pontivy , à quinze lieues de la première et à huit lieues de la seconde de ces deux villes , position qui est exactement celle de Ker-Ahès , ou , comme on l'appelle aujourd'hui par corruption , Carhaix.

Si donc Carhaix était connue des géographes du premier et du second siècles, elle n'a point été fondée ni nommée par le général Aëtius, qui vivait dans le quatrième et une partie du cinquième.

De plus, c'est très-gratuitement et tout à fait de son chef que la Tour d'Auvergne fait venir en Bretagne ce général romain; aucun historien, même les contemporains, ne le disent; et il est positif, au contraire, qu'il ne s'avança pas dans les contrées occidentales des Gaules au-delà de la ville de Tours.

Au lieu d'aller toujours chercher nos origines dans des suppositions sans fondement, sans consistance, et dans des étymologies torturées, quand préférera-t-on donc les chercher dans notre propre histoire et dans les étymologies aussi simples que faciles à expliquer des dénominations appartenant à la langue de nos propres aïeux? Le véritable nom de Carhaix, son nom celto-breton, *Ker-Ahès*, signifie le lieu, la ville d'Ahès, comme nous l'avons déjà dit: or, cette Ahès était une princesse bretonne seconde fille du roi Gradlon, et elle possédait en apanage la ville qui porte son nom et qui l'a conservé jusqu'à nos jours dans la langue des habitans de la contrée. Cette explication n'est-elle pas cent fois plus simple, plus naturelle et plus vraisemblable que celle que l'on a donnée,

sans pouvoir l'appuyer d'aucune preuve , pour faire bâtir la ville en question par un général romain qui n'a même jamais mis le pied dans l'Armorique.

Quelques faibles vestiges de constructions romaines en briques plates , un étroit conduit d'eau souterrain , et quelques médailles du Bas-Empire trouvées à Carhaix , semblent prouver , il est vrai , que les Romains y sont venus et y ont établi temporairement une station ou poste militaire ; mais ce ne fut point Aëtius. Si un corps d'armée romain a réellement occupé Carhaix , ce ne peut être que celui de Litorius , qui pénétra dans l'Armorique en 436 et remporta sur les habitans de cette province quelques avantages. Du reste , les historiens romains eux-mêmes , tout en parlant des victoires de Litorius sur les Bretons , conviennent unanimement qu'elles ne furent nullement décisives , et que ces peuples belliqueux ne furent point soumis. Ceci est conforme avec l'opinion que nous avons toujours émise , que les Romains n'ont jamais subjugué la Bretagne : ils y ont fait plusieurs trouées , y ont plus souvent traité que combattu avec les chefs du pays , ils y ont même eu çà et là quelques établissemens transitoires et temporaires ; mais ils n'y ont jamais été maîtres , n'y ont fondé aucune ville , et en ont été balayés de bonne heure lors de la décadence de l'empire.

Le monument le plus remarquable de Carhaix est la belle église collégiale de Saint-Tromeur, monument gothique du seizième siècle, dont la façade et le portail, délicatement décorés selon le style de cette époque, sont vraiment dignes d'être remarqués. Une longue inscription en caractères gothiques carrés, placée de chaque côté de ce portail, et devenue en partie illisible, nous apprend que cette église a été commencée en 1529, achevée et dédiée en 1535.

Sur l'une des portes en bois qui ferment cette entrée de l'église, et qui est aussi ancienne que l'édifice lui-même, est sculptée en bas-reliefs l'histoire de Saint-Tromeur, qui en est le patron. Ces bas-reliefs sont divisés en quatre compartimens : dans le premier, on a représenté l'ordination du saint à la prêtrise; dans le second, on voit son martyr. Comor*, roi de Cornouailles, ne voulant pas permettre la conversion de ses sujets au christianisme, coupe la tête du pieux apôtre qui venait les catéchiser. Dans le troisième compartiment, on voit Comor debout et appuyé sur son épée nue. Saint-Tromeur, décapité et à genoux devant

* Le nom de ce Comor, roi ou comte de Cornouailles, ne se trouve pas dans les chronologies données par les Cartulaires de Landevennec et de Sainte-Croix de Kemperlé, à moins qu'on n'y veuille reconnaître celui de *Konor* ou *Concor*, qui aurait été altéré.

lui, vient de ramasser sa tête. Enfin, dans le quatrième, un ange conduit au ciel le saint martyr, qui porte sa tête à la main.

Le sculpteur auquel est dû cet ouvrage a, selon l'usage invariable des artistes du moyen âge, donné à ses personnages le costume de l'époque où il vivait lui-même. Ainsi le roi Comor y est représenté avec le costume complet du temps de François I^{er} ; il a un justaucorps court, serré par une ceinture et plissé par le bas, un haut-de-chausse étroit, des bottes molles à retroussis, et il est coiffé d'une toque plate ornée d'une plume flottante. Les religieux sont en habits de moine ou d'abbé.

Dans le cimetière, et vis-à-vis du portail de l'église, est la croix dite des douze apôtres. Elle est bizarrement composée, son fût étant formé des statues adossées et engagées des douze apôtres eux-mêmes, placés quatre à quatre au-dessus les uns des autres. Sur le croisillon de ce grotesque ouvrage on lit le mot *requiescant*.

A l'un des angles extérieurs du mur du cimetière, je vis une statue ancienne qu'on y a adossée et encastrée, comme pour y servir d'encoignure. Elle est très-mutilée, un peu moins grande que nature, et représente un chevalier armé de toutes pièces. A la forme très-bombée de la cuirasse, à la longueur des tassettes, ainsi qu'au

petit nombre de lames des articulations des cuissarts , des genouillères et des grèves , je reconnus facilement que cette statue avait été faite vers la fin du quatorzième siècle. Elle a un manteau jeté sur l'épaule gauche , son épée est suspendue à un baudrier , et elle appuie sa main gauche sur un bouclier ou écu de forme triangulaire et qui est blasonné d'une grande croix. La tête et le bras droit sont cassés. Il est aisé de voir que cette statue n'a point été faite exprès pour figurer dans le lieu où elle est maintenant , et qu'elle provient d'un autre endroit. J'ai appris , en effet , par des habitans de Carhaix , qu'elle était primitivement placée sur un tombeau , dans l'église des Jacobins de cette ville , aujourd'hui détruite. On n'a pu me dire qui était le personnage qu'elle représente.

A l'entrée de la ville , de ce côté , est l'église de Saint-Pierre , presque entièrement refaite dans le seizième siècle , mais dont une partie de la nef , d'architecture gothique lombarde , est infiniment plus ancienne.

Carhaix renferme beaucoup de vieilles maisons , la plupart bâties en colombage , ayant extérieurement des corniches saillantes à chaque étage , lesquelles sont chargées d'ornemens bizarres et supportées par des figures représentant divers personnages religieux , guerriers , dames , etc. , dont la plupart portent des costumes ou des armures

du quinzième et du seizième siècles. Il ne reste plus de vestiges des anciennes fortifications de cette place, jadis assez forte.

Après les premières époques de l'histoire connue de la Bretagne, celles où les Armoricains luttèrent contre la puissance romaine pour s'opposer à son invasion, les chroniques locales sont muettes à l'égard de la ville de Carhaix. On ne la revoit figurer dans les annales du pays qu'en l'an 878, temps où les Danois ou Normands, ayant pénétré dans l'intérieur des terres, la prirent et la saccagèrent.

L'an 1108, Tanguy, vicomte de Poher, fonda à Carhaix le prieuré de Saint-Nicolas.

En 1197, le roi d'Angleterre, Richard II, descendit en Bretagne à la tête d'une armée considérable et s'avança dans la province, pillant, brûlant, ravageant tout, sans épargner ni l'âge ni le sexe. Pour arrêter ce torrent dévastateur, Alain de Dinan se joignit à quelques autres chevaliers, qui rassemblèrent des troupes et marchèrent à leur tête au-devant des Anglais. Ils les joignirent près de Carhaix et leur livrèrent une bataille, que la fureur et la soif de la vengeance rendit acharnée et très-sanglante. Alain de Dinan, l'un des preux de cette époque; et général de l'armée bretonne, attaqua le roi d'Angleterre en per-

sonne et le mit hors de combat ; ce prince ne trouva son salut que dans la fuite ; ses soldats découragés suivirent son exemple et furent mis en déroute complète par les Bretons , qui en firent un massacre épouvantable.

En 1341, le comte de Montfort s'empara par composition de la ville de Carhaix , qu'Yves de Trésiguidy tenait pour Charles de Blois.

En 1342, Charles de Blois reprit Carhaix et la fit fortifier soigneusement.

En 1345, le comte de Northampton , commandant un corps d'Anglais auxiliaires du parti de Montfort , s'empara à son tour de Carhaix. Charles de Blois la reprit encore peu après ; mais , fait prisonnier à la Roche-Derrien , il fut forcé de la remettre entre les mains des Anglais.

En 1363, Du Guesclin reprit Carhaix au nom de Charles de Blois. Ainsi, dans cette guerre de la succession, qui pendant tant d'années ensanglanta la Bretagne , la malheureuse ville de Carhaix fut prise et reprise six fois consécutives, tantôt par un parti, tantôt par l'autre. Après la bataille décisive d'Auray, elle fit sa soumission au comte de Montfort, auquel la victoire qu'il venait de remporter, et la mort de son compétiteur , assuraient la possession pleine et entière du duché.

En 1416 , Claude de Lannion , gouverneur des villes de

Vannes et d'Auray , baron du Vieux-Châtel et seigneur de Quélen , fonde le couvent des Augustins de Carhaix.

En 1448 , l'amiral de Coëtivy , seigneur de Carhaix , donne cette ville au connétable de Richemont (Arthur III , depuis duc de Bretagne) , en échange d'autres domaines.

En 1590 , pendant la guerre de la Ligue , du Liscouët , commandant une division de l'armée royale , attaqua Carhaix , qui tenait pour le parti de l'Union , et dont les habitans firent une vigoureuse défense. Du Liscouët l'emporta cependant , et , furieux de l'opiniâtre résistance qu'on lui avait opposée , irrité de la perte de sa main droite qui lui avait été abattue d'un coup de hache d'armes , il fit exécuter la ville militairement , et tout y fut mis à feu et à sang.

En 1592 , Fontenelle , comme on l'a pu voir plus haut , reprit Carhaix sur les Royaux. Il fortifia et retrancha l'église de Saint-Tromeur , dont il fit une deses places d'armes et un lieu de dépôt pour y mettre en sûreté l'immense butin que lui procuraient ses rapines et ses déprédations dans toute la contrée environnante.

On ne manque pas de montrer aux étrangers qui visitent Carhaix , la maison où naquit la Tour d'Auvergne , premier grenadier de France , militaire célèbre par sa bravoure et l'héroïsme de son caractère , et en même temps savant rempli d'érudition. Cette maison , d'apparence fort simple ,

est située à l'entrée de la ville, lorsqu'on y arrive par la route de Châteauneuf. Un ex-préfet du Finistère, auquel ses opinions démocratiques ont fait retirer ses fonctions, a cru faire un chef-d'œuvre en faisant placer sur cette maison cette ridicule inscription :

Théophile Malo Corret, dit la Tour d'Auvergne, premier grenadier de France, est né dans cette maison le 23 décembre 1743.

Cette plate et triviale expression *dit*, ne convient guère au style lapidaire, surtout sur le monument d'un héros; mais M. le préfet l'a substituée à la particule *de*, qui devait y être de droit, par suite de la mortelle aversion qu'il porte à tout ce qui rappelle la noblesse d'extraction. — Que penser d'un homme qui signale une semblable petitesse dans un monument public?

Nous croyons devoir entrer ici dans quelques détails relativement à la Tour d'Auvergne, l'un des hommes les plus remarquables qui soient nés dans le Finistère.

Théophile-Malo Corret de Kerbauffret de la Tour d'Auvergne, premier grenadier de France, chevalier de l'ordre militaire de Charles III, et membre de l'académie celtique, naquit à Carhaix le 23 novembre 1743. Il descendait en effet de l'illustre maison de Bouillon, mais en ligne collatérale.

Notice sur
la Tour
d'Auvergne.

Près d'un siècle avant sa naissance , un prince de cette maison avait eu une liaison clandestine avec une demoiselle Corret ; un fils avait été le fruit de leur union , et Corret de Kerbauffret en descendant en ligne directe ; l'avant-dernier duc de Bouillon l'autorisa à ajouter à son nom patronimique celui de la *Tour d'Auvergne* , nom glorieux qui rappelle une longue suite de héros qui furent l'orgueil de la patrie , qui rappelle surtout Turenne , dont les souvenirs doivent être si chers aux guerriers français. Corret de Kerbauffret se montra digne de porter ce nom célèbre ; avec le courage calme et réfléchi du grand Turenne , il réunit aussi sa droiture , son intégrité et la pureté de ses mœurs.

Il avait reçu une éducation soignée. Doué d'un génie observateur et pénétrant , d'un caractère grave et réfléchi , ses inclinations se dirigèrent naturellement sur les études sérieuses et surtout sur celles qui sont relatives à l'histoire. Cependant la carrière des armes ayant toujours été celle qui convenait le plus à un gentilhomme français , la Tour d'Auvergne l'embrassa avec plaisir et entra en 1767 dans le corps des mousquetaires. Il en sortit quelques mois après pour être placé en qualité de sous-lieutenant dans le régiment d'Angoumois. Il y fut nommé lieutenant en second le 16 avril 1771 ; lieutenant en premier

le 21 mai suivant ; capitaine en second le 8 avril 1779 , et capitaine des grenadiers en 1782. Il assista cette même année au siège de Mahon , en qualité d'aide-de-camp du duc de Crillon , et il s'y distingua par plusieurs traits de bravoure remarquables. Un jour entre autres , à la suite d'un assaut meurtrier , un officier espagnol de distinction tomba dangereusement blessé au pied des murs de la forteresse ; abandonné de ses soldats , qui ne songeaient qu'à faire une prompte retraite , il allait périr sans secours ou tomber au pouvoir des ennemis , la Tour d'Auvergne seul s'avance , et malgré une grêle de balles que l'on fait pleuvoir sur lui , il arrive près du blessé , le relève , le charge sur ses épaules et le rapporte au camp , où des soins empressés le rendent à l'existence. Le roi d'Espagne récompensa cette belle action en envoyant à la Tour d'Auvergne la croix de l'ordre de Charles III et le brevet d'une pension de deux mille écus. L'officier breton accepta la croix , mais refusa l'argent , ne voulant recevoir aucun salaire d'un prince étranger.

La Tour d'Auvergne se livrait avec ardeur aux occupations qui pouvaient l'instruire à fond de la théorie de son métier. Il lisait et méditait sans cesse les commentaires des grands capitaines de l'antiquité , étudiait l'histoire de ceux des temps modernes , s'appliquait sans relâche à exercer

et discipliner ses soldats. Il devint ainsi lui-même un des meilleurs officiers de l'armée, et les grenadiers qu'il commandait passaient pour en être la meilleure troupe.

Ses travaux militaires ne l'empêchaient point de continuer à cultiver les lettres, et, au milieu du fracas des armes, parmi le tumulte des camps, il faisait des recherches sur les antiquités de la Bretagne. Il ne tarda pas à publier son premier ouvrage, qui fut son *Essai historique sur la ville de Carhaix*; nous en avons parlé ci-dessus.

La fatale révolution de 1789 arriva, et la monarchie s'écroula dans les mains de l'infortuné mais cent fois trop faible Louis XVI. Ce roi malheureux en abandonna les lambeaux aux insolens factieux qui se les disputaient, et qu'il eût fait d'un mot rentrer dans la poussière du néant, s'il eût montré la moindre énergie, s'il eût déployé la moindre vigueur contre tous ces novateurs impudens dont les maximes funestes bouleversèrent la patrie. Louis XVI abandonnant aux révoltés, laissant décimer par les bourreaux sa noblesse qu'il n'osa convoquer pour défendre son trône, elle fut forcée d'aller chercher sur un sol étranger les moyens de le sauver malgré lui et d'être encore utile à la cause de la royauté. Presque tous les officiers de l'armée quittèrent avec douleur une patrie où

la faiblesse insigne du monarque leur liait les bras, enchaînait leur courage, paralysait leur dévouement et les laissait en butte aux poignards des assassins. Les officiers du régiment d'Angoumois, dans lequel servait la Tour d'Auvergne, suivirent le torrent, il n'imita pas leur exemple. Ses biographes ont en cela exalté hautement sa conduite en déversant aigrement, par contre, le blâme sur ses camarades, et c'est un grand tort, pour ne pas dire une sottise, de la part de ces écrivains. En matière d'opinion et de conduite politique, un homme se conduit toujours avec honneur quand il agit de bonne foi et par conviction intime. Les officiers qui émigrèrent pour rester fidèles à leurs sermens, au drapeau de leur souverain, et dans l'espoir de lui être utiles ailleurs quand ils ne pouvaient plus le servir efficacement dans leur patrie, ces officiers firent bien. — De son côté, la Tour d'Auvergne ne quittant point le sol natal, se dévouant pour le défendre contre ses ennemis extérieurs, pour s'opposer à ce qu'il fût souillé par l'invasion étrangère, la Tour d'Auvergne fit bien aussi. Les uns comme l'autre furent mus par des motifs également respectables, et quoiqu'ayant parcouru une carrière différente, ils ont également agi avec honneur.

Des grades supérieurs furent offerts à la Tour d'Au-

vergne, il les refusa et ne voulut jamais être que simple capitaine; mais malgré la modestie de ce titre, envoyé à l'armée des Pyrénées, il y commanda huit mille grenadiers, à la tête desquels il fit des prodiges de valeur, qui décidèrent du succès de la guerre et le firent admirer des ennemis même. Son expérience et ses talens le faisaient en même temps admettre dans le conseil des généraux, où ses avis prévalaient presque toujours. Ceci rappelle un autre héros breton, le duc Pierre Mauclerc, qui vivait cinq siècles auparavant. Dépouillé de son duché et réduit au rang de simple chevalier, ce prince accompagna comme tel Louis IX dans sa première croisade, s'y distingua par ses exploits, et fut, à cause de sa capacité et de son instruction dans l'art de la guerre, constamment admis dans le conseil du roi, d'où malgré l'obscurité de son grade il dirigeait encore toutes les opérations de l'armée.

Sous l'odieux régime de la terreur, la Tour d'Auvergne fut dénoncé comme ancien noble, et le comité de salut public envoya l'ordre de sa destitution. Mais l'arrivée de cet ordre à l'armée y causa une telle fermentation parmi les grenadiers qu'on n'osa pas le mettre à exécution; tous ces braves, indignés, déclarèrent hautement que si on leur ôtait leur chef, ils ne voudraient jamais servir sous aucun autre. La Tour d'Auvergne fut maintenu.

La paix ayant été conclue avec l'Espagne, la Tour d'Auvergne fut cantonné à Bayonne avec le corps qu'il commandait. C'est là qu'il publia la première édition de son ouvrage, intitulé *Origines Gauloises, celles des plus anciens peuples de l'Europe, puisées dans leur vraie source*, ouvrage où il déploie de vastes connaissances historiques, une érudition profonde, et où l'on remarque une foule d'idées neuves et curieuses, mais dans lequel on lui reproche, peut-être avec raison, d'avoir mis en avant des opinions trop hasardées, des assertions trop hardies relativement à l'universalité primitive de la langue celtique, qu'il croyait la racine de toutes les langues du monde.

Ayant obtenu un congé, la Tour d'Auvergne s'embarqua à Bayonne sur un petit bâtiment, pour revenir en Bretagne goûter quelque repos au sein de ses foyers. Mais dans cette traversée il fut pris par un corsaire anglais. Sa captivité toutefois ne fut pas de longue durée, mais elle avait suffi en France à des ennemis envieux de son mérite pour le faire disgracier du gouvernement. Il fut réformé ; on raya des cadres de l'armée celui auquel on devait tout l'honneur de la guerre contre l'Espagne et tous les avantages du traité de paix récemment conclu avec cette puissance.

Sans murmurer, sans se plaindre, sans rien réclamer,

le guerrier philosophe se retira à Passy chez son ami M. Paulian, et là se plongea plus que jamais dans les études historiques et archéologiques. Il y entreprit et conduisit presque jusqu'à son terme un travail immense dont il roulait depuis long-temps le projet dans sa tête ; ce fut un dictionnaire polyglotte, dans lequel il comparait quarante-cinq langues avec le celto-breton. Il était aussi occupé dans cette laborieuse retraite à perfectionner et à préparer une seconde édition de ses *Origines Gauloises*, lorsqu'il apprit que son ami Le Brigant, de Pontrieux, comme lui célèbre celtologue, allait être contraint de fournir à la conscription le dernier de ses enfans, son cinquième fils, la consolation, l'appui de sa vieillesse. Sa fortune bornée ne lui permettait pas de se procurer un remplaçant, chose d'ailleurs très-difficile alors. La Tour d'Auvergne n'hésite pas ; il quitte ses travaux académiques, reprend son uniforme, son sabre, son havresac, et va s'offrir pour remplacer le jeune Le Brigant comme simple soldat. Il rejoint l'armée des Alpes, où de nouveaux exploits signalent sa valeur et illustrent un si beau dévouement.

Après la mémorable époque du 18 brumaire, le premier consul Bonaparte, qui savait mieux que personne juger et connaître les hommes, apprécia la Tour d'Auvergne

et voulut l'appeler au corps législatif. — « Je servirai mieux la France à l'armée », répondit le brave grenadier, et il demeura dans les rangs. Une épée d'honneur lui fut décernée ainsi que le titre de *premier grenadier des armées françaises*. Il accepta avec reconnaissance un titre si glorieux, mais jamais il ne fut possible de lui faire signer les états d'appointemens attachés à ce nouveau grade, créé uniquement pour lui.

Il partit peu de temps après pour rejoindre l'armée du Rhin. On assure qu'en quittant ses amis pour entreprendre la campagne qui s'ouvrait alors, il leur fit de tristes adieux, et qu'il fut frappé mais non découragé par des pressentimens sinistres, présages de sa fin prochaine. Il dicta ses dernières volontés, fit toutes ses dispositions testamentaires, et revêla vers les champs de bataille. Ce fut en 1800, en combattant à la tête des grenadiers du 46^e régiment, qu'il reçut la mort, à l'âge de cinquante-sept ans, sur les hauteurs d'Oberhausen, percé par un hullan d'un coup de lance dans le cœur. Il tomba sans proférer un seul mot. Il fut enterré sur la place même où il reçut le coup mortel, et l'armée fit ériger un monument sur sa sépulture. Ce monument consista en un sarcophage de pierres élevé sur trois lits de gazon et environné de pierres terminales liées ensemble par des chaînes de fer.

M. Eloi Johanneau, secrétaire perpétuel de l'Académie celtique (dont il était membre), lui composa cette épitaphe :

Ci-gît la Tour d'Auvergne ; à ce grand nom, soldats,
 Vous pleurez un héros mourant pour sa patrie.
 Des pleurs ! ... entendez-vous son âme qui vous erie,
 Enviez mon destin et ne me pleurez pas.

A l'occasion de ces funérailles, le général Dessoles, chef d'état-major de l'armée du Rhin, publia l'ordre du jour suivant :

« Mes camarades,

» Le brave la Tour d'Auvergne a trouvé une mort glorieuse. Les soldats à la tête desquels il combattit si souvent lui doivent un témoignage solennel de regrets et d'admiration ; en conséquence le général en chef ordonne :

» 1^o Les tambours des compagnies des grenadiers de toute l'armée seront, pendant trois jours, voilés d'un crêpe noir ;

» 2^o Le nom de la Tour d'Auvergne sera conservé à la tête du contrôle de la compagnie des grenadiers de la 46^e demi-brigade, où il avait choisi son rang ; sa place ne sera pas remplie, et l'effectif de cette compagnie ne sera plus dorénavant que de quatre-vingt-deux hommes ;

» 3^o Il sera élevé un monument sur la hauteur en ar-
 » rière d'Oberhauzen , au lieu même où la Tour d'Au-
 » vergne a été tué.....

» 4^o Ce monument, consacré aux vertus et au courage,
 » est mis sous la sauve-garde de tous les pays. »

Le chef d'état-major général ,

Signé, DESSOLES.

On avait extrait et embaumé le cœur de la Tour d'Au-
 vergne, et son régiment le conserva avec un religieux
 respect. Il le portait partout avec lui. Le plus ancien ser-
 gent en était dépositaire, et marchait avec ce cœur à côté
 du porte-drapeau. Maintenant ce reste précieux d'un des
 plus braves Bretons des temps modernes a passé je ne sais
 comment entre les mains de collatéraux parens de la mère
 de la Tour d'Auvergne. Il ne devait point être là : le cœur
 du premier grenadier de France n'est point une propriété
 particulière, il appartient à la patrie, elle a droit de le ré-
 clamer. Un monument public, un obélisque funéraire
 érigé dans la ville de Carhaix, doit renfermer ce cœur,
 et appeler sur lui les souvenirs et la vénération de tous
 les braves. Si le gouvernement ne veut en faire les frais,
 je suis persuadé qu'une souscription ouverte dans le Finis-

rière pour concourir à ce but généreux serait bientôt remplie.

La Tour d'Auvergne vécut toujours avec autant de simplicité que de désintéressement et de modestie. Quoique très-peu fortuné, il refusa les richesses et les honneurs qui lui furent plus d'une fois offerts. Il ne porta jamais d'autre habit que son uniforme; il le regardait comme la plus belle parure d'un militaire. C'est ainsi qu'autrefois nos anciens chevaliers n'en connaissaient pas de plus honorables que leur brillante armure. A l'armée, il vivait comme un simple soldat, couchant dans le même lit, se nourrissant du même pain que les autres grenadiers, et ne voulant jamais être l'objet d'aucune préférence. Jamais il ne fut courtisan, jamais il n'encensa le pouvoir du jour; il ne pouvait souffrir la louange, même pour lui, et lorsqu'il rencontrait une gazette, un bulletin imprimé qui rendait compte de ses glorieux faits d'armes, il le déchirait avec humeur.

Une troisième édition de ses *Origines gauloises* a été publiée après sa mort, et cependant ce livre est aujourd'hui fort rare.

On doit bien regretter qu'il n'ait pu terminer ni rendre public son *Dictionnaire polyglotte*, ouvrage d'un intérêt majeur, surtout pour les philologues. Le manuscrit doit en être entre les mains de M. Johanneau, auquel il avait

confié tous ses papiers avant de partir pour la campagne dans laquelle il termina glorieusement sa carrière.

Après avoir visité à loisir tout ce que Carhaix renferme encore d'intéressant, et dont je viens de rendre compte, je m'acheminai vers le Huelgoat, à travers une contrée déserte, presque inculte, sauvage mais romantique, pauvre en tout ce qui peut rappeler l'habitation de l'homme, mais riche en paysages variés, en sites qui attendent encore le crayon de l'artiste qui va chercher si loin, avec tant de peines et de dépenses, dans la Suisse ou dans l'Italie, ce qu'il peut si facilement trouver dans la Bretagne, sans presque s'éloigner de son pays.

Le Huelgoat, célèbre par la mine de plomb argentifère qui en est voisine, et qu'on exploite depuis quatre siècles, est un bourg assez considérable et très-ancien. On y peut voir beaucoup de maisons d'une construction et d'une architecture antique, et entièrement en pierres de taille. Un peu avant d'entrer dans ce bourg on trouve, sur un petit tertre ombragé de vieux chênes, la chapelle de N. D. des Cieux, bâtie en 1580. On y remarque des corniches de bois sculptées assez singulières.

68. Le Huelgoat.

L'église du Huelgoat ne présente en elle-même rien qui soit digne de fixer l'attention. Elle fut d'abord construite en 1591, mais refaite presque en entier à la fin du siècle

suisant, ainsi que l'atteste cette inscription, qu'on lit derrière l'abside :

Rebâti par Hierôme Lagadec fabrique en 1698.

Figures extraordinaires dans l'église du Huelgoat.

En examinant l'intérieur, je fus très-frappé à l'aspect de figures que je vis sculptées en bas-relief sur le piédestal de bois d'un lutrin placé dans le chœur. Ce piédestal est à trois côtés ; sur le premier est représenté un très-jeune homme à chevelure longue et flottante, ayant les bras et les jambes nus, et du reste vêtu de la saye (*sagum*) des anciens Gaulois. Il porte sur son épaule droite une espèce de longue massue. Cette figure est placée dans une espèce de niche, environnée de branches de guy ; on ne peut douter qu'elle ne représente effectivement un ancien Celte.

Sur la second face on voit une femme qui paraît être une espèce de bacchante ; elle a le sein et les bras nus ; sa robe longue par derrière, mais très-courte en avant, laisse apercevoir à nu une de ses jambes. Elle a sur la tête un voile rejeté en arrière. Dans sa main gauche elle tient par l'anse un vase en forme d'amphore, et dans sa droite une coupe à pied qu'elle semble porter vers ses lèvres.

La figure de la troisième face de ce piédestal représente évidemment l'amour sous les traits d'un jeune homme presque nu, ayant seulement la tête coiffée d'une légère

draperie qui tombe en arrière et qui, ramenée ensuite par devant, y remplace la feuille de figuier. Dans sa main droite il tient une torche enflammée, et de l'autre une flèche qu'il semble prêt à lancer.

L'exécution de ces sculptures est du style le plus barbare, sans correction, sans goût, sans dessin. Je l'avouerai, si elles eussent été faites sur une pierre, je n'eusse pas balancé à les regarder comme très-antiques et à les attribuer aux Celtes du troisième ou du quatrième siècle au moins; elles portent si parfaitement, en apparence, le cachet des monumens de cette époque, qu'on n'eût pu raisonnablement émettre sur-elles un autre jugement. Mais le piédestal de bois dont on les a ornées ne peut être bien ancien; ne seraient-elles pas une copie fidèle faite par un artiste du seizième ou du dix-septième siècle, d'après quelque monument gaulois existant encore à cette époque auprès du Huelgoat, ou sur l'emplacement même de l'église actuelle de ce bourg ?

Quant à la singularité de trouver ici des figures de divinités payennes, sur un objet consacré au service d'une église chrétienne, on ne doit pas s'en étonner; c'est une bizarrerie que nous avons fait déjà remarquer plus d'une fois, et qui se rencontre même très-fréquemment, attestant ainsi le passage mixte d'une religion à l'autre.

La mine du Huelgoat se trouve à un fort quart de lieue du village; on y arrive par un chemin des plus agréable pratiqué sur le versant d'un vallon. Ce chemin, bien entretenu, est ombragé de frais bocages et bordé dans toute sa longueur par un ruisseau d'eau vive qui va mettre en mouvement les machines nombreuses employées à l'exploitation du minerai. En le parcourant j'arrivai au pied d'un rocher qui domine la vallée et au sommet duquel sont les restes d'une très-antique forteresse, appelée Castel Guibel. C'était encore une de ces grosses tours isolées dont nous avons parlé bien des fois et qui se rencontrent dans le Finistère en plus grand nombre que dans toute autre partie de la France.

69. Le camp
d'Artus,
très-ancienne
fortification
près
du Huelgoat.

De l'autre côté de la vallée du Huelgoat, sur le sommet d'une montagne qui domine tous les environs, sont les restes d'un ouvrage de fortification très-ancien et très-considérable, auquel la tradition a conservé dans la contrée le nom de camp d'Artus. C'est un retranchement en terre, élevé d'une quinzaine de pieds, ayant la figure d'un trapèze et étant extérieurement environné d'un fossé. Il a quatre cents pas dans sa plus grande longueur.

A l'une de ses extrémités est un *keep* ou butte de terre factice en forme de cône tronqué environné à sa base d'un fossé particulier; sur son sommet on distingue encore

les vestiges de la grosse tour octogone qui y était bâtie , et l'on y voit au centre les restes d'un puits.

A l'extrémité de l'enceinte diagonalement opposée à ce donjon , on voit l'ouverture d'une fausse-porte , mais où il n'apparaît aucun vestige de défenses. Malgré les herbes et les broussailles qui encombrant cette fortification remarquable , on peut très-bien distinguer encore la trace d'un chemin battu qui , traversant toute son aire , conduisait directement du donjon à cette fausse-porte.

Malgré le nom de *camp* donné généralement par les habitans du lieu à l'ouvrage que nous venons de décrire , nous ne pouvons y reconnaître les travaux usités pour un campement quelconque , qui n'entraîne jamais que l'idée d'un établissement temporaire. La forte tour qui existait ici , et dont la construction a dû coûter un temps et des peines considérables , annonce au contraire une occupation permanente , une fortification destinée à être long-temps habitée et défendue. On ne voit jamais de ces donjons accompagner les camps retranchés d'aucun des peuples de l'antiquité.

Ce n'était pas cependant non plus l'emplacement d'une ancienne ville forte ; l'enceinte , quelque grande qu'elle soit , n'est pas assez considérable pour admettre cette sup-

position ; d'ailleurs la tradition du moins nous aurait conservé quelque souvenir, ou même le nom de cette cité.

Je crois qu'il faut regarder ce *camp d'Artus* comme le chef-lieu, l'habitation principale d'un puissant chef breton du cinquième ou du sixième siècle ; d'un de ces chefs de tribus indépendans les uns des autres, auxquels nos anciens légendaires et chroniqueurs ont donné le titre de rois, parce qu'ils en avaient la puissance absolue, mais qui n'étaient connus des Celtes que par celui de *jarle*, mal à propos traduit par la dénomination de *comte* par des historiens modernes.

Ce jarle avec sa famille occupait la tour ou donjon, et la foule de ses guerriers habitait des baraques en bois disséminées dans l'enceinte du retranchement.

Plusieurs autres fortifications très-analogues à celle-ci, et que nous avons trouvées en Basse-Bretagne, viennent confirmer mon sentiment à cet égard. Cependant, pour l'admettre, il faut admettre aussi qu'à une époque fort ancienne les Bretons avaient un système de fortification qui leur était particulier, et qui était beaucoup plus avancé, beaucoup plus perfectionné que celui qui existait en même temps dans les autres parties de la France. Effectivement, dans les autres provinces du royaume, on ne voit guère avant le neuvième siècle que des fortifications de

bois, même celles des principales villes ; tandis que, si on adopte ma supposition, qui n'est pas du tout improbable, la Bretagne aurait eu des forteresses en pierre à une époque très-antérieure.

Je me propose d'approfondir, dans un travail spécial, ce sujet, sur lequel j'ai déjà recueilli de nombreux matériaux.

Il est impossible de deviner quel était cet Artus habitant de la forteresse qui porte encore son nom auprès du Huelgoat. Faut-il voir encore ici un souvenir de *la table ronde*, et cette tradition est-elle relative au fameux roi Artus qui en était le chef et le héros ? Rien ne vient confirmer ni non plus détruire cette opinion. Cependant nous rappellerons ici ce que nous avons déjà fait observer précédemment, c'est que, dans des temps très-éloignés, il a existé dans l'Armorique plusieurs chefs célèbres portant le nom d'Artus. On a probablement souvent réuni à la fois sur la tête d'un seul les exploits et les actions de ces différens Artus.

Pendant mon séjour au Huelgoat, je ne manquai pas d'aller visiter la cascade tant vantée de Saint-Herbot, qui en est à une petite lieue. Ce n'est qu'un torrent coulant sur des blocs de granit roulés et entassés les uns sur les autres. Il peut produire quelque effet pendant les grandes

70 Eglise et
tombeau
de
Saint-Herbot.

pluies d'hiver, mais en été, saison où je m'y trouvais alors, il y reste à peine un filet d'eau. Du reste, le site environnant est admirable : c'est une vallée profonde dominée de toute part par des montagnes couvertes de bois de haute futaie ; au fond serpente un ruisseau d'eau vive, près duquel s'élève la belle église gothique de Saint-Herbot, isolée au milieu de cette nature sauvage et encore brute. Elle fut bâtie au lieu même où un saint anachorète habita longtemps dans une retraite absolue. Une inscription placée au portail nous apprend l'époque de sa construction ; la voici :

L'an 1517 fust cest portail consacré et mise ichi ceste pierre.

Le chœur et le jubé sont décorés de sculptures en bois riches d'ornemens de très-bon goût, mais qui datent de l'époque de la renaissance.

Dans le chœur est le tombeau du pieux anachorète Saint-Herbot. Il consiste en un sarcophage d'un granit assez grossier ; sur le dessus est sculptée en relief la statue couchée du saint, placée sous une arcade gothique. Il est représenté en robe d'hermite avec un camail rabattu. Il a les cheveux et la barbe longs ; son bréviaire est suspendu à son côté droit, dans le bras gauche il soutient son bour-

don. Ses pieds, qui sont nus, reposent sur un lion couché, ce qui est assez remarquable dans la statue tumulaire d'un religieux.

Le tombeau de Saint-Herbot ne porte ni inscription ni date, mais il paraît être du même temps que l'église qui le renferme.

Au sommet de la montagne qui domine le prieuré de Saint-Herbot est le château du Rusquec; c'est encore un édifice du seizième siècle, mais qui se trouve aujourd'hui dans un grand état de délabrement, et est converti en ferme. Il est précédé de deux grandes cours dont l'entrée de la première était défendue par une forte tour revêtue en pierre de taille, et qui est présentement à demi-écroulée et couverte de lierre. Un portail gothique mais dépourvu de défenses introduit dans la seconde. Le corps-de-logis principal n'a qu'un seul étage; il est percé de hautes et grandes fenêtres et flanqué de deux tourelles, dont l'une est à cul-de-lampe.

71. Château
du
Rusquec.

La famille du Rusquec de Cornouailles, qu'il ne faut pas confondre avec celle des du Rusquec Lestang en Léon, était issue d'ancienne chevalerie. Elle portait pour armes, *d'azur au chef d'or chargé de trois pommes de pin de gueules*; elle s'est fondue depuis dans la maison de Kerlec'h.

Sur une espèce d'esplanade en avant du portail du château, est un bassin circulaire en pierre, supporté par un pied central et fort massif. Ce bassin, qui paraît avoir eu un jet-d'eau, a douze pieds de diamètre quoique taillé dans un seul bloc de pierre. Nous en avons déjà vu un dans le même genre, mais fait dans un meilleur goût, au château de Kerliviri en Léonnais. (Voyez 1^{er} partie).

Je quittai, après deux journées de séjour, le Huelgoat et ses environs pour m'enfoncer dans les montagnes d'Arès, dont je parcourus la chaîne hérissée de ses crêtes schisteuses avec leurs aiguilles inclinées, entassées les unes contre autres, et dessinant leurs pointes grises sur l'azur du ciel. Rien, au milieu de ces solitudes, ne rappelle la présence de l'homme; tout est inculte, désert et stérile; le voyageur chemine au milieu d'une nature morte. Parvenu au haut du versant septentrional de cette chaîne de montagne, la scène changea tout à coup d'aspect, une vallée riante, couverte d'arbres et arrosée d'un charmant ruisseau, se présenta devant moi; j'y descendis et j'arrivai bientôt à l'abbaye du Relec, dont les bâtimens s'élevaient parmi des massifs d'arbres et sur les bords d'une belle et verdoyante prairie.

72. Abbaye du Relec.

De l'aveu des Bénédictins historiens de la Bretagne, les archives de l'abbaye du Relec ont été si négligées que

depuis long-temps les plus anciens titres en étaient perdus, et qu'on ne sait rien de positif sur l'époque ni sur le motif de sa fondation. On l'attribue aux vicomtes de Léon, parce que les religieux qui l'habitaient les reconnaissaient pour seigneurs. Ces religieux étaient de l'ordre de Citeaux.

L'église (sauf son portail, qui est de construction toute moderne) est d'architecture presque entièrement gothique lombarde, et qui porte même le cachet d'une grande ancienneté. Ses colonnes de la nef et des bas côtés ont des chapiteaux remarquables par le style de leurs ornemens, d'ailleurs assez bizarres et fort grossièrement sculptés. Je suppose que cet édifice date de la fin du dixième ou du commencement du onzième siècle.

Le cloître, aujourd'hui en ruines, était d'une origine plus récente. Bâti en 1132, ce qui en reste nous montre des arcades, des voûtes en ogives, avec tous les accompagnemens particuliers au style gothique arabe ou oriental.

On ne connaît les noms des abbés du Relec que depuis l'année 1184; les voici :

- 1° David, vivant en 1184.
- 2° Yves vivait encore en 1279.
- 3° Alain, vivant en 1300.

- 4° Jean, vivant en 1309.
- 5° Guillaume reconnu, par un aveu de 1392, que son abbaye dépendait de la vicomté de Léon.
- 6° Olivier, mort en 1437.
- 7° Conan de Kerenborgne vivait en 1479.
- 8° Guillaume de Lespervier, en 1487.
- 9° Pierre, en 1511.
- 10° Louis d'Acigné, nommé évêque de Nantes, en 1532.
- 11° Sébastien Thomé, mort en 1543.
- 12° Louis le Bouteillier vivait en 1564.
- 13° René de Rieux, en 1606.
- 14° Le cardinal de Roncourt, ou Lémancourt...
- 15° René Potier se démit en 1608.
- 16° François du Pas de Feuquières, vivant en 1659.
- 17° David Nicolas de Bertier, évêque de Blois, mort en 1719.
- 18° François-Elie de Voyer de Paulmy d'Argenson, mort en 1728.
- 19° Antoine Charpein de Gennetines, mort en 1740.
- 20° Du Vivier de Lansac vivait en 1755.

SUPPLÉMENT

AUX

ANTIQUITÉS

DE

L'ANCIEN ÉVÊCHÉ DE LÉON.

En décembre 1832, en faisant des réparations aux ateliers de l'artillerie, dans le château de Brest, on découvrit deux vastes et profonds souterrains sur lesquels ces ateliers avaient depuis été bâtis. Ces souterrains, parallèles entre eux, sont séparés l'un de l'autre par une épaisse muraille, et se communiquent par deux portes. A l'extrémité de chacun d'eux sont deux grandes cheminées.

Leur direction est parallèle à celle du quai de la mâtüre.

Ils sont parfaitement maçonnés et voutés en pierre du pays, avec des chaînes en tufeau de Nantes. L'élévation des voutes, qui sont à plein cintre, est de près de vingt pieds, et leur longueur est de quatre-vingt-seize pieds.

73. Addition relative à l'article de Brest. (1^{re} partie.)

Leur architecture n'accuse pas une haute ancienneté, et il s'en faut bien qu'ils soient d'une date aussi ancienne que les souterrains qui sont sous le donjon. Tout annonce en eux une construction du temps de Louis XIV. Ils furent faits sans doute par Vauban, en même temps que les autres travaux que ce célèbre ingénieur fit exécuter au château de Brest. Ils ont long-temps servi de prisons pour les prisonniers de guerre. On y voit beaucoup de noms anglais et de dates gravés à pointe de couteau sur les pierres de leurs murailles, mais la plus ancienne de toutes ces dates n'est que de 1744.

J'ignore pour quelle raison ces souterrains, très-bien conservés d'ailleurs et exempts d'humidité, ont été condamnés et bouchés en 1777; ils pourraient être très-utiles comme magasins ou lieu de décharge quelconque.

Sur une des portes intérieures, communiquant d'un souterrain dans l'autre, on a gravé cette inscription :

Ces souterrains ont été fermés lors de la construction de l'arsenal, en 1777,

Sous les ordres de MM. de Miscault et Gourdon, capitaines d'artillerie.

Et sur une ardoise qui y était suspendue par des fils de laiton, était écrit en grandes lettres :

Ces souterrains ont été fermés lors de la construction de l'arsenal en 1777

par M^r. Le Lievre entrepreneur

sous les ordres de MM^{rs}. Miscault.

et Gourdon capitaines d'artillerie.

Sous les soins des sieurs La Tour.

Et La Joye sergents du corps.

des mineurs.

Les travaux de déblaiement nécessités par la découverte de ces souterrains ont donné lieu à une autre plus importante sous le rapport de l'antiquité, celle de la base d'une très-grosse tour ronde qui, se trouvant aujourd'hui bien en dedans de la ligne de fortification du château, n'a eu aucun rapport avec elle, et donne lieu de penser que le plan de l'enceinte de cette citadelle n'a pas été dans le principe ce qu'il est aujourd'hui, et qu'il a changé de forme à une époque déjà fort reculée. Nous avons dit, dans la 1^{re} partie de cet ouvrage, que les parties les plus anciennes de toute l'enceinte actuelle ne remontent pas au-delà du treizième siècle. La tour dont on a retrouvé les vestiges, en 1832, serait donc bien antérieure, ce qui viendrait appuyer l'opinion de ceux qui prétendent que le château dont il s'agit subsistait avant l'an 1200, quoique l'his-

toire authentique de la Bretagne n'en fasse mention que depuis lors.

Sur le quai Tourville est une fontaine sur laquelle se lisait autrefois une inscription en vers latins gravée sur une table de marbre qui y était incrustée. Les démagogues de 93, dans leur stupide fureur, brisèrent cette inscription, parce qu'ils s'imaginèrent (ne pouvant pas la comprendre) qu'elle contenait quelque chose de relatif à la royauté. Nous la rapportons ici parce qu'elle fut composée exprès pour le monument qu'elle décorait, par le célèbre Santeuil; la voici :

*Itam nautæ omnes celebrati Nymphum,
His vobis dulces provida præbet aquas
Quia salsum pariter qua pocula pura ministrat
Scandere amat vestras officiosa rates.*

74. Addition à l'article de Gouesnou. (1^{re} partie.) Nous avons dit, dans la première partie de cet ouvrage, que la grande et belle église du bourg de Gouesnou, à une lieue et demie de Brest, avait été fondée au seizième siècle, mais que de nombreuses additions y avaient été faites dans le dix-septième. Plusieurs dates ou inscriptions en font foi. Sur la porte principale qui est au pied du clocher est la date de 1572. Sur celle d'une chapelle latérale ouvrant sur le cimetière, mais aujourd'hui bouchée, on voit la date de 1607.

La corniche en bois de la nef, décorée de sculptures bizarres représentant différens animaux, était récemment encore ornée de son ancienne peinture en couleurs diverses ; mais aujourd'hui tout a été enduit d'un badigeon. D'un côté de cette corniche , près l'entrée du chœur , on lit cette inscription :

*P. le Large et F. Gueguen
fabriques. l'an 1615.*

Sur la corniche du côté opposé est celle-ci :

*Ceste edefice fut faict
au temps de Mr. G. Touronce
curé.*

Un bénitier , qui est dans la chapelle de Saint-Yves , porte la date de 1607.

Dans le chœur , du côté de l'évangile , est la tombe plate et en pierre de kersanton du curé Touronce , mentionné dans l'inscription ci-dessus. Sa figure y est sculptée en demi-relief et revêtue du costume de chanoine avec un bonnet carré sur la tête , et de chaque côté les écussons armoriés de sa famille , l'une des plus anciennes du Bas-Léon. Tout autour de cette tombe est l'épitaque qui suit , écrite en lettres gothiques fort mal faites :

Cy gist noble et vénérable personne , maistre Guil-

laune Tournoce chanoine de Vannes et recteur de St. Gouesnou.

On n'a pas mentionné l'époque de son décès, mais tout porte à croire que ce recteur, qui présida à la construction de l'église, a dû mourir vers la fin du seizième siècle.

L'église de Gouesnou renfermait un autre tombeau bien plus important et plus remarquable, celui de Saint-Gouesnou lui-même; il consistait en un sarcophage richement orné, sur lequel sa statue était placée. Ce monument avait été érigé bien long-temps après la mort du saint, puisqu'il ne datait aussi que du seizième siècle; mais cependant il est à regretter qu'il ait été détruit. Je n'ai pu comprendre quelle a été la cause de cette destruction, car elle a eu lieu long-temps avant la révolution. Quelques fragmens des côtés du sarcophage, qui était environné de figures d'anges placées sous des arcades, se voient encore dans plusieurs endroits des bas côtés, où on les a employés comme pavés.

75. Castel
St-Thenenan,
ancienne tour
près
Kersaint-Plabennec.

A un quart de lieue du village de Kersaint-Plabennec, près des ruines pittoresques de la chapelle de N. D. de Lesquellen, sont les restes d'une très-antique et très-forte tour isolée appelée C'hastel-Saint-Thenenan (le château de Saint-Thenenan). On y voit encore beaucoup de restes

de maçonnerie, un mur de refend au milieu, un puits et l'entrée d'un souterrain. Le tout se trouve au sommet d'un *keep* ou butte factice de forme conique, qui était et est encore en grande partie revêtu en pierre de taille, ce que nous n'avons pas encore vu dans les autres fortifications du même genre. Ce *keep*, qui est environné d'un fossé, a cinq cents pieds de circonférence à sa base, et une hauteur perpendiculaire de trente-cinq pieds.

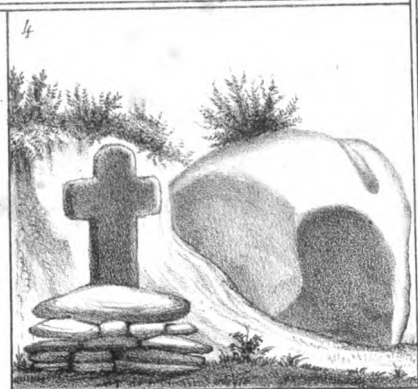
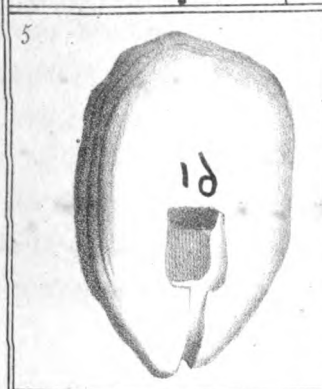
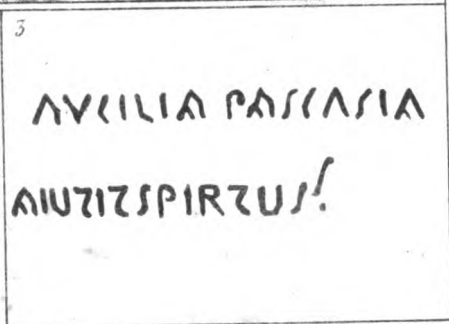
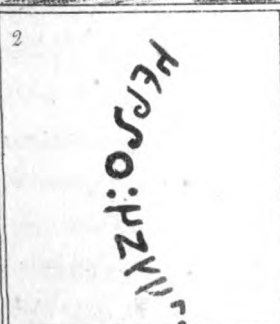
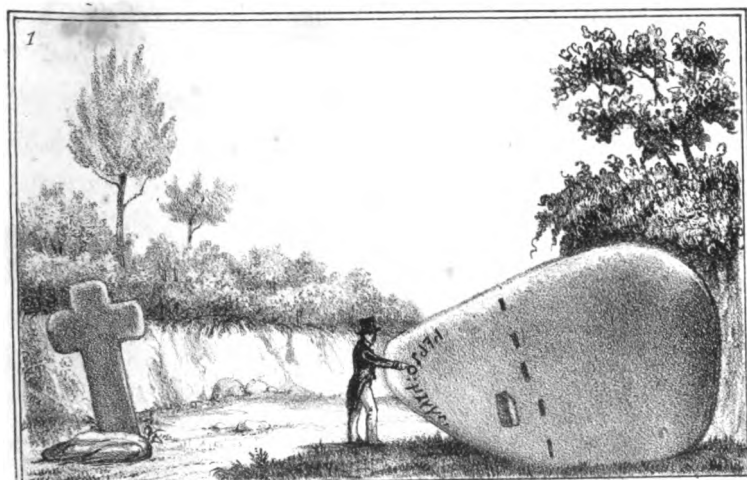
La tradition répandue dans le pays attribue l'édification de cette forteresse à Saint-Thenenan, qui mourut en 635, et qui s'y retira pour s'y mettre à l'abri de la malveillance et des persécutions des habitans des environs, alors encore presque tous payens et peu disposés à recevoir l'apôtre qui venait pour les convertir au christianisme. Cette tradition est parfaitement d'accord avec ce que dit Albert-le-Grand dans son histoire de ce saint. (Voyez la *Vie des Saints de Bretagne*, pag. 289 de la 3^e édition). Ici la coïncidence exacte de la tradition populaire avec la légende historique ne peut guère laisser prise au doute. Cette tour fortifiée ayant donc été bâtie dans les premières années du septième siècle, vient confirmer l'opinion que nous avons hasardée ci-dessus (voir l'article du camp d'Artus près le Huelgoat), qu'à une époque fort reculée les Bretons-Armoricains avaient un système de fortification

particulier et déjà plus avancé que cet art ne l'était dans le reste de la France.

Après le décès du saint, la tour où il faisait sa résidence passa sans doute en des mains séculières et devint le chef-lieu de quelque fief militaire, l'habitation de quelque puissant baron, du moins s'il en faut juger par le nom que porte le lieu où les ruines se voient encore, celui de *Lesquellen*, *Les* signifiant cour souveraine, cour où se rend la justice, et *quellen*, enseigne, indication, marque. Le mot *Lesquellen* désigne donc ici un lieu où se rend une haute justice, une justice seigneuriale.

Un objet non moins remarquable que la tour des *Lesquellen* existe dans les environs; c'est une inscription en caractères inconnus sculptée sur une grosse roche située à l'embranchement des chemins de Plabennec et du *Drenec*, près d'une ancienne croix nommée la *Croix des Trois-Recteurs*, parce qu'elle est plantée sur les limites des trois paroisses contiguës de Plabennec, de Ploudaniel et de Kersaint-Plabennec. Cette roche est une pierre isolée, volumineuse, qui n'adhère point au sol, et qui, usée par le temps, a une forme arrondie presque ovoïde. Cette pierre, qui paraît avoir été roulée et placée avec intention dans l'endroit où elle est, a huit pieds dans sa

76. Inscription de la roche de la Croix des Trois-Recteurs.



1. Pierre de la Croix des trois Recteurs.
2. Inscription sculptée sur cette pierre.
3. Inscription d'une tombe du V.^e siècle.
4. Autel druidique dans la Paroisse de Cléder.
5. Surface supérieure de cet Autel.



plus grande longueur, six de hauteur et trois et demi d'épaisseur. Vers son extrémité la plus étroite est sculptée en relief l'inscription dont il s'agit, écrite en demi-cercle et en caractères inconnus, quoiqu'on puisse y remarquer un O, un S et un ρ grec, peut-être bien aussi la lettre E telle qu'on la traçait dans les premiers siècles de notre ère. La figure que nous donnons fera d'ailleurs exactement connaître la forme de ces lettres, qui ont près de quatre pouces de grandeur. Elles paraissent former deux mots séparés par deux points placés l'un sur l'autre et terminés par un point seul. Ne pouvant assigner avec certitude de valeur à aucun de ces caractères, je crois bien difficile, pour ne pas dire impossible, de trouver la signification des deux mots qu'ils composent. Dans la croyance que ce pouvaient être des lettres employées par les Druides plutôt comme signes symboliques que comme caractères d'écriture, je les ai comparés avec ceux de l'alphabet celtobreton donné par le P. Grégoire de Rostrenen et d'après lui par les savans Bénédictins D. Taillandier et Mabillon, alphabets dont l'authenticité est douteuse, mais je n'y en ai reconnu aucun.

En comparant cette inscription de la roche de la Croix des Trois-Recteurs avec celle d'une tombe chrétienne du cinquième siècle, provenant du cimetière de l'église Saint-

Sévrin, à Bordeaux, et que j'ai lue parfaitement *, j'y ai trouvé de très-grandes analogies, pas assez complètes cependant pour me permettre d'interpréter la première, qui me semble d'ailleurs offrir de fortes abréviations. Toutefois je suis assez porté à penser qu'elle ne remonte pas non plus au-delà du cinquième ou du sixième siècle, et qu'on ne doit pas l'attribuer à des peuples encore payens. Ce sont probablement des caractères mal faits de l'écriture employée à cette époque; l'abréviation des deux mots qu'ils composent achève de les rendre intelligibles, pour moi du moins, car je suis loin de croire qu'il ne pourra pas se trouver quelque interprète plus heureux.

Une superstition ridicule des paysans des environs leur a fait croire que cette inscription indiquait que la pierre qui en est revêtue était creuse et renfermait un trésor. Dans cette persuasion, quelques-uns y ont fait au ciseau des entailles et une excavation carrée, qui n'ont servi qu'à les désabuser de leur supposition absurde.

* Cette inscription, que nous avons figurée dans la planche II, est ainsi conçue :

Aucilia pascasia aiutil Spiritus-S. (Sanctus).

Le mot *aiutil*, en basse latinité, est employé pour *adjuvat*, et cette épitaphe signifie *Aucilia pascasia*, que le Saint-Esprit t'aide ou te soit en aide.

Nous ne devons pas omettre ici une circonstance importante peut-être ; c'est qu'à un quart de lieue de la Croix des Trois-Recteurs, on voit dans un champ de genêt une Men-hir à demi-renversé, longue aiguille gothique de dix-huit pieds de hauteur.

A peu de distance se trouve encore une petite fontaine religieuse, aujourd'hui consacrée à Saint-Guirech, Guerech ou Guevroch. — L'inscription, le Men-hir et la fontaine n'auraient-ils pas eu quelques rapports les uns avec les autres ?

La magnifique église de N. D. du Foll-Coat, dont nous avons parlé en détail dans notre première partie, ne fut point bâtie sur le lieu même de la sépulture de Salaün-ar-Foll *, comme beaucoup de personnes l'ont cru, mais bien auprès de la fontaine où il aimait à se baigner et où il trempait le pain qui faisait sa seule nourriture. ** Ce pauvre homme, dont la naïve dévotion à la Vierge fut la cause d'une célébrité confirmée depuis par un de nos plus beaux édifices gothiques, avait été enterré à une lieue au

77. Sépulture de Salaün-ar-Foll et note supplémentaire relative à l'église du Foll-Coat.

* Pauvre insensé qui fut la cause première de la fondation de ce bel édifice du Foll-Coat, que chacun admire encore. (Voyez son histoire, 1^{re} partie, p. 126).

** Cette fontaine se voit encore en dehors de l'église, derrière son abside.

moins du Foll-Coat , dans le cimetière de l'église de GuicqueHeau , mais non pas de l'église qu'on voit aujourd'hui , et qui est moderne. L'ancienne église de cette paroisse , aujourd'hui totalement détruite , était placée à une certaine distance du bourg , près d'une vieille métairie appelée *Lanuchen*. On peut en remarquer encore l'emplacement , occupé à présent par un petit champ nommé *Parc ar Coz Ilis* (le champ de la vieille église). Elle était sous l'invocation de Saint-Jacut.

Tout contre ce champ , et derrière le four de la métairie , est le lieu de la sépulture de Salaün. Une grosse pierre arrondie , demi-enfoncée dans la terre , marque chacun des angles de la fosse. L'une de ces quatre pierres paraît avoir été dérangée. Ce tombeau est en grande vénération dans la contrée ; on y vient de très-loin faire des pèlerinages , des vœux , des prières , et surtout demander l'intercession du bienheureux Salaün pour obtenir la guérison de différentes maladies.

Nous avons parlé dans l'histoire de Salaün du lys miraculeux qui avait cru sur sa tombe et qui , dit la légende , sortait de la bouche même de son cadavre. Le P. Cyrille-Pennec , auteur du *Dévoit pèlerinage à N. D. du Foll-Coat* , dit que le vénérable Dom Jean de Langoueznou , abbé de Landevennec , assure avoir été présent à ce miracle ;

mais malheureusement pour la confirmation de son authenticité, on ne connaît pas ce Jean de Langoueznou, abbé de Landevennec ; le Cartulaire de l'abbaye n'en fait aucune mention ; il ne figure pas davantage dans la liste des abbés de cette maison , donnée par Dom Taillandier. Le P. Cyrille prétend toutefois qu'il devrait y être placé entre Yves de Gormon et Armel de Languern.

Nous avons dit que le portail principal de l'église de N. D. du Foll-Coat était décoré jadis de la statue équestre du duc Jean V ; en cela nous avons été induits en erreur par Albert-le-Grand lui-même. D'après des informations plus précises , et sur le témoignage de plusieurs habitans de Lesneven, qui l'ont vue eux-mêmes avant sa destruction par les révolutionnaires, nous nous sommes assurés que cette statue n'était point équestre. Elle représentait le duc à genoux devant une figure de la Sainte-Vierge , et tenant son épée nue à la main , attitude convenable à un personnage faisant un vœu de dévotion.

L'inscription gothique, presque illisible aujourd'hui, que l'on voit à gauche de ce même portail, était conçue en ces termes :

Johannes illustrissimus dux Britonum fundavit præsens collegium anno dñni MCCCCXXIII.

Nous l'avions rapportée d'une manière fautive dans

notre première partie , à cause des mutilations qu'elle a éprouvées par le martelage , qui en a effacé une partie.

78. Sur la
ville
de Lesneven.

La ville de Lesneven, tout près du Foll-Coat, ne renferme plus aujourd'hui aucun objet d'antiquité, quoiqu'elle soit une des plus anciennes du Bas-Léon. Nous n'y avons du moins trouvé de digne de remarque que le tombeau avec la statue de Sébastien Barbier, sieur de Kerjean, décrit dans notre première partie. Pendant les guerres de religion qui signalèrent si malheureusement la fin du seizième siècle, Lesneven, comme presque toutes les villes de Bretagne, tenait pour le parti de la Ligue, c'était alors une place assez forte. Le 9 août 1594, elle fit sa soumission au roi Henri IV, entre les mains de Sourdéac, gouverneur de Brest. On ne sera pas fâché de trouver ici les noms des officiers qui en signèrent la capitulation comme garans de son exécution ; plusieurs de leurs descendants existent encore, ce furent :

Les sieurs Olivier de Kerc'hoent, Louis Barbier, Charles et Claude de la Forêt, du Dourdu, de Kergrist, Jean de Keranguen, de Kersaintgily, Jean Kersaud, Raoul Bellingant, Yves Kerguz, Bastien et Nicolas Le Gac, de Kermellec, de Launay, Claude Cadrouillac, de Keraldanet, de Lesguen, Jean du Garo, Jacques de Coetnempren, de Keroullas, Charles de Kersauson, Henry de Kerliviry,

D. Le Maucazre , François Coetquelfen , du Poulpry , de Kerouséré , Hervé Huon.

Sur les indications qui me furent données par M. Miorzec de Kerdanet , ancien maire de Lesneven , je fus visiter , dans la paroisse de Kerlouan , les manoirs de Kerisquillien et de Keryvois. Le premier , situé près des rives de la mer , au milieu des rochers qui les bordent , n'est qu'une simple maison dont la modeste architecture accuse cependant l'époque de la renaissance. Le second , plus enfoncé dans l'intérieur des terres , et beaucoup plus ancien , est bien plus remarquable. Keryvois paraît avoir été construit au commencement du seizième siècle ; les formes gothiques s'y font remarquer partout. Son portail est défendu par deux tours rondes à créneaux et machicoulis ; elles sont unies par une courtine , ayant en dessus une galerie saillante , ornée pareillement de machicoulis. Sur la tour de droite de ce portail est un campanier où était placé le béfroi destiné à sonner l'alarme en cas d'approche d'un parti ennemi. Cette façade fortifiée montre quelques ouvertures ou meurtrières , où l'on plaçait quelques petites pièces d'artillerie.

79 Manoirs
de
Kerisquillien
et
de Keryvois.

Les côtes de Kerlouan qui avoisinent celles de Pontusval et de Guisezny , possèdent comme elles quelques monumens celtiques. Sur une colline rocailleuse , à peu de

o. Monumens
celtiques
près de
Kerisquillien

distance du manoir de Kerisquillien , on voit deux Menhir, de quinze à vingt pieds de hauteur. Au bas de cette colline est une énorme pierre vacillante posée dans un surprenant équilibre , et pointe contre pointe , sur un rocher tenant au sol. Elle est exactement placée là comme sur un pivot. Cette masse brute et extraordinaire a plus de six pieds d'épaisseur sur douze environ de largeur.

Autour de cette pierre vacillante, plusieurs gros blocs granitiques, posés à nu sur le sol, semblent montrer les vestiges de la disposition circulaire d'un Cromlech, qui aurait été dérangé ensuite à dessein. Enfin, à quelques toises dans le sud de ces monumens, se trouve un Menhir à sommet terminé en pointe, mais qui n'a pas plus de six pieds et demi de hauteur. C'est là *la pierre d'avant-garde* qui avertissait de l'approche du sanctuaire circulaire, lequel paraîtrait avoir jadis environné la pierre pivotante.

81. Manoir
de
Guicquelleau.

En parcourant ainsi de nouveau les environs de Lesneven, je fus visiter l'ancien manoir de Guicquelleau, à quelque distance du bourg du même nom, et bien plus considérable que ceux de Kerisquillien et de Keryvois, sans être cependant aussi bien fortifié que ce dernier, car son enceinte extérieure n'est munie que d'une tour carrée

placée dans un des angles de la muraille , et cette tour n'a pas de galerie de défense.

Le bâtiment intérieur, édifice du seizième siècle, a une porte gothique décorée avec goût dans le style de l'époque. Il y a aussi un pavillon carré, dont les murailles sont très-fortes et très-solidement construites en pierres de taille. Une petite tourelle ronde et à cul-de-lampe y est adossée.

On rapporte au sujet de ce château une histoire tout à fait tragique. C'était un fief de la mouvance de la haute bannière de Penmarc'h, qui en est voisine. Un gentilhomme nommé Marhec , seigneur de Guicquelleau , devint épris de la fille unique du marquis de Penmarc'h , jeune personne accomplie. Marhec de son côté , renommé par sa valeur , possédait encore des qualités personnelles qui furent appréciées par la demoiselle , et elle partagea bientôt son amour. Il demanda sa main ; le sire de Penmarc'h la lui refusa , ne trouvant pas l'alliance d'un simple écuyer proportionnée à la splendeur de sa famille d'illustre et antique chevalerie. Les deux amans , au désespoir , eurent recours à un parti extrême. Un jour que le marquis était absent de son château , Marhec s'y rendit et enleva sa maîtresse. Ce seigneur , de retour chez lui , et furieux de ce rapt , arma tous ses vassaux et se mit à leur tête à la poursuite du ravisseur , qui chercha vainement un refuge

dans tous les manoirs des environs de Lesneven, obligé de fuir de l'un à l'autre, et ne pouvant y trouver de sûreté non plus que dans le sien propre. Le marquis de Penmarc'h l'atteignit enfin au château de Lestourdu, et s'empara de sa personne ainsi que de celle de son amante éperdue. Il fit ramener Marhec, chargé de fers, au manoir de Guicquelleau, et là, sans égard pour la noblesse de son sang, sans pitié pour les larmes et les prières de sa fille déjà enceinte, il fit pendre le malheureux gentilhomme à un vieux chêne planté sur un monticule devant la façade de son manoir même. Le cruel banneret fit plus encore, il ordonna par testament, à tous ses héritiers ou successeurs, de renouveler constamment cet arbre s'il venait à mourir, afin d'éterniser de siècle en siècle la mémoire de sa vengeance implacable.

Des personnes encore existantes de la ville de Lesneven ont vu ce vieux chêne, abattu à l'époque de la révolution. On me fit voir le petit monticule conique sur lequel il était planté.

82. Antels
druidiques
entre
Brélevenez
et
Cléder.

Lorsqu'on se livre à la recherche et à l'étude des monuments de l'antiquité, il faut non-seulement voir beaucoup, mais il faut revoir souvent, car telle chose que vous n'aurez pas remarquée, quelque importante qu'elle soit, lors d'une première vue, ne vous frappera qu'à un second,

même peut-être qu'à un troisième examen. Je fis l'épreuve de cette vérité lors du dernier voyage que je fis de Lesneven à Saint-Pol-de-Léon, en passant par Plouescat. Une grosse roche, un gros bloc de pierre de plus de six pieds cubes a été placé de main d'homme sur le bord de ce chemin, entre la chapelle de Brélevenez et le village de Cléder. Tout à côté est une ancienne croix chrétienne élevée sur un soubassement en maçonnerie sèche. J'avais déjà passé nombre de fois près de la pierre et de la croix, sans faire plus d'attention à l'une qu'à l'autre. En les revoyant peut-être pour la vingtième fois, je fus frappé tout à coup par l'idée qu'il devait y avoir quelque rapport entre l'une et l'autre, et je fus persuadé que ce n'était pas sans une intention spéciale que la croix avait été érigée près de la masse de pierre brute. En la considérant attentivement, j'aperçus au haut de cette dernière l'extrémité d'un déversoir ou rigole creusée de main d'homme. Je me hâtai de monter sur le fossé qui borde la route, et dans lequel cette pierre se trouve en partie engagée; là, découvrant en plein sa surface supérieure, j'y trouvai un bassin carré d'un pied de long sur cinq pouces de profondeur, et évidemment taillé au ciseau ou avec quelque instrument analogue. De ce bassin partait le déversoir, qui se terminait en s'inclinant sur un des côtés du bloc.

Vers l'extrémité du bassin , opposée à celle d'où sort le déversoir , sont gravés en creux deux caractères de forme inconnue , et dont on pourra prendre une idée par l'inspection de la figure qui accompagne cette description.

Je suis convaincu que cette pierre brute servait d'autel pour les sacrifices sanglans des Druides ; le bassin creusé à sa surface recevait le sang des victimes , qui s'écoulait ensuite par le déversoir qui y aboutit. Les deux lettres gravées sur ce grossier monument sont une circonstance remarquable. Nous avons déjà trouvé, comme on l'a pu voir , quelques signes symboliques druidiques sur les monumens de Locmariaker (Morbihan), mais ceux-ci sont les premiers que nous ayons découverts dans le Finistère , car nous répétons ici que nous ne regardons pas comme appartenant aux temps celtiques l'inscription de la roche de la Croix des Trois-Recteurs (voyez ci-dessus).

La croix qui accompagne l'autel dont nous venons de parler fut , comme de coutume , érigée par les premiers chrétiens , pour sanctifier ce monument de l'idolâtrie et faire oublier aux habitans du lieu le culte sanglant qui y était célébré par leurs aïeux.

83. Tombe de François Le Vayer , chanoine de Léon. Au mois de juillet 1834 , en creusant derrière le chœur de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon , pour faire quelques réparations , on découvrit une tombe fort massive en pierre

de kersanton. A sa surface était sculptée, en demi-relief et de grandeur naturelle, la figure d'un religieux portant l'aumusse et tout le reste du costume d'un chanoine. Il avait les mains croisées sur sa poitrine, sa tête nue reposait sur un oreiller. Le tout était environné d'un encadrement composé d'ornemens en losanges. A chacun des angles supérieurs de la tombe étaient deux écussons : dans celui de droite on voyait deux haches d'armes adossées (blason de la famille Le Vayer); celui de gauche présentait le même blason mi-parti avec celui de la ville de Saint-Pol-de-Léon, *le lion de sable armé et lampassé de gueules*.

Je ne vis sur ce tombeau ni inscription ni date, mais ayant pu consulter l'obituaire de la cathédrale qui le renferme, j'y trouvai que c'était celui de François Le Vayer, chanoine de Léon, mort vers 1570.

Je priai M. le recteur de Saint-Pol de faire replacer ce monument, dont on ne paraissait pas faire grand cas, dans quelque lieu de son église, où il peut être en évidence et conservé au moins comme monument de l'art. Je n'ai pas su s'il avait eu égard à ma recommandation.

L'église de la Roche-Morice, à une lieue de Landerneau, est très-voisine de l'antique château du même endroit, dont nous avons parlé en détail (1^{re} partie, pag. 261 et sui-

84. Eglise de
la Roche-
Morice, sou
Reliquaire,
Danse
macabre.

vantes). Cette église est grande et remarquable dans son ensemble comme dans ses détails ; l'élégance de la flèche élancée de son clocher contraste parfaitement, dans le paysage pittoresque qui l'entourne, avec les tours sombres et massives du château perché à côté sur le sommet d'un roc escarpé.

L'église de la Roche, presque entièrement d'architecture gothique, annonce une construction du seizième siècle, avec quelques additions ou réparations exécutées dans le suivant. Son portail est orné de ceps de vignes et de petites statues de saints d'un travail très-soigné.

La maîtresse-vitre est une superbe fenêtre ogive avec ses nombreux compartimens découpés très-légerement. Ses vitraux coloriés représentent toute la passion de N. S. J. C. Cette vitrerie, remarquable et bien conservée, est aussi un ouvrage du seizième siècle.

La voûte en bois de la nef et ses corniches sculptées sont du même temps, ainsi que le prouve cette courte inscription en caractères gothiques carrés :

A. Rollant 1559.

C'est le nom de l'artiste au ciseau duquel est dû cet ouvrage.

Le jubé en bois est un travail de sculpture très-compli-

qué , doré et peint , mais il est de cent ans plus moderne que l'église.

Dans presque tous les cimetières de la Basse-Bretagne , on voit un édifice particulier , souvent en forme de chapelle , et que l'on y nomme *le Reliquaire* , parce qu'il est spécialement destiné à recevoir les ossemens des morts que l'on exhume au bout d'un certain temps en creusant de nouvelles sépultures. Nous avons déjà parlé de quelques-uns de ces reliquaires , et celui du cimetière de la Roche-Morice mérite bien certainement d'être mentionné dans cet ouvrage. Moins ancien que l'église , c'est un édifice du dix-septième siècle ; et quoiqu'il n'appartienne qu'à une petite paroisse , c'est un des plus vastes que nous connaissons , et on a déployé dans la décoration de sa façade une grande richesse d'architecture de l'ordre corinthien. Sur l'attique de sa principale porte , qui est ornée d'un fronton et d'une corniche , on lit l'inscription que voici :

*Memoresto : judicii : mei : sic : erit : et tuum :
mihî : hodie : tibi : cras.* 1639.

Et au-dessus de la petite porte qui est à l'extrémité de l'édifice , on lit :

Memento Homo quia pulvis est

1640.

Sur le soubassement de ce reliquaire on voit, dans dix compartimens carrés, cinq de chaque côté du portique, des figures sculptées à mi-corps et qui méritent une attention particulière.

La première de ces figures, en commençant par le côté gauche, représente un laboureur coiffé d'un bonnet plat, d'où s'échappe la longue chevelure d'un paysan breton; il tient une bêche sur son épaule.

La seconde est une dame dans les grands atours de l'époque, le collet monté, le corps de jupe bien serré, des manches bouffantes et la robe à vertugadin; elle a les mains couvertes de gants et tient dans la gauche un bouquet de fleurs.

La troisième figure est celle d'un juge en robe et bonnet carré; il porte les moustaches relevées et la petite barbe pointue que l'on avait sous le règne de Louis XIII; il tient en main un rouleau de papiers.

Le compartiment suivant a été martelé; il est probable qu'il était chargé de la figure d'un soldat, si nous en jugeons par comparaison avec les monumens du même genre que nous avons vus ailleurs.

La cinquième figure représente un pape, la tiare en tête, tenant d'une main la triple croix papale, et ayant l'autre élevée comme pour donner la bénédiction.

Le premier compartiment, au côté droit du portique, est rempli par une tête de mort qui surmonte deux os en sautoir.

Dans le second est figuré un mendiant tenant en main son chapeau et son bâton ; il a la tête chauve et inclinée dans une attitude suppliante.

Dans le troisième, on voit un docteur avec sa robe à rochet ; il est coiffé d'un bonnet carré et tient à sa main droite un papier roulé.

Dans le quatrième compartiment, on a représenté un marchand, coiffé d'une toque ou bonnet plat, et ayant à son côté gauche une grosse bourse ou *escarcelle* dans laquelle il plonge la main.

Le cinquième enfin n'est orné que d'une espèce de rosace.

A la tête de toutes ces figures, du côté gauche de la façade, est un bénitier surmonté de celle de la mort, représentée, selon l'usage, sous la forme d'un squelette tenant un dard dans ses deux mains et paraissant prononcer l'arrêt fatal, qu'on lit au bas :

Je vous tue tous.

Toutes ces figures, comme on le voit, représentent les principaux états de la société humaine : il y a un pape, un magistrat, un docteur-médecin, un marchand, un

laboureur, un mendiant, une dame, etc., tous également soumis aux lois immuables du trépas. Tel est le sens de cette allégorie, que nous avons vue sculptée à peu près de même sur quelques autres reliquaires, ou même simplement sur les murs de différens cimetières.

Ces bas-reliefs allégoriques sont un reste, un diminutif des fameuses *danses macabres*, représentées, soit en sculpture, soit en peinture à fresque, dans quelques-unes de nos anciennes églises, et où l'on voit ainsi la mort frappant, entraînant au tombeau des personnages de tous les états de la vie humaine. Dans le moyen âge, on ne se contenta même pas de représenter cette scène lugubre par les peintures ou les sculptures de nos édifices religieux, on lui donnait une sorte de réalité, et la *danse macabre* était réellement et véritablement dansée, le jour des morts, au milieu d'un cimetière, par des personnages vivans. Chacun des acteurs qui y figuraient était costumé de manière à représenter, avec tous ses attributs, un des états que peut professer l'homme; ainsi on y voyait des papes, des rois et des empereurs, des cardinaux, des juges, des moines, des chevaliers, des soldats, des artisans, des paysans, des dames et des demoiselles, etc.; tous, se tenant par la main, formaient une ronde immense, et dansaient en chantant des couplets analogues à un sujet

si singulier. Au centre de la ronde se tenait un personnage qui représentait la mort armée de sa faux ou d'un dard. A la fin de chaque strophe la ronde s'arrêtait, la mort s'avancait vers un de ceux qui en faisaient partie, lui chantait un petit couplet, dont le sens en général était de lui dire que, quel qu'il pût être, quelque rôle qu'il eût joué dans le monde, il lui fallait se résoudre à la suivre. Après cette exhortation, elle le frappait de son dard; il feignait de tomber, et sortait de la danse. La même cérémonie avait lieu successivement à l'égard de tous les autres danseurs et danseuses, jusqu'à ce que la mort les eût frappés l'un après l'autre. *

L'origine de cette danse bizarre semble se perdre dans la nuit des temps; on n'a pu la découvrir d'une manière certaine, quoiqu'elle ait déjà été, pour les érudits, l'objet de plusieurs controverses. Je suis très-porté à croire cependant que c'est une cérémonie prise chez les orientaux, et qui nous a été rapportée, comme tant d'autres usages, par nos croisés. C'est sur son nom même de *macabre* que j'appuie cette opinion, *mac bara*, en langue arabe, signifiant littéralement la *danse des morts*.

* Les couplets de la *danse macabre* nous ont été conservés dans un manuscrit du quinzième siècle, faisant partie de la bibliothèque royale, et qui est en outre orné de précieuses miniatures relatives à son sujet.

La danse macabre se dansait à Paris dans le cimetière des Innocens, le jour de la fête des morts, ainsi que nous l'avons dit. Elle y fut dansée jusque sous le règne de Charles IX ; mais elle fut alors abolie par l'autorité de l'archevêque de Paris, à cause des désordres scandaleux auxquels se livraient souvent ses acteurs, même sur le lugubre théâtre où ils figuraient. J'ignore si, dans les provinces, cet usage s'est continué plus long-temps.

85. Église
de
Landivisiau.

L'église de Landivisiau, quoique fort vaste et appartenant à une petite ville, n'était cependant dans le principe qu'une *trève* ou succursale de la paroisse de Plougourvest. Elle fut construite dans la première moitié du seizième siècle, et on y a fait plus tard quelques additions. Son portail est fort beau ; il est enrichi de sculptures en kersanton, travaillées avec délicatesse, et qui représentent en petit différens personnages de l'ancien testament mêlés avec des feuilles de vigne et des grappes de raisin, ornemens ordinaires de nos églises gothiques. On y lit cette inscription :

1565 : *Arscouet* | *lors fabrique* | *V. Perron* |
N. Coniou gvr.

L'abréviation du dernier mot signifie *gouverneur*.

Sous le porche sont les statues des douze apôtres, bien conservées et fort bien exécutées pour l'époque.

Sur une statue de Sainte-Anne, placée à gauche du portail, on lit le nom *M : J. Floch*, écrit en caractères gothiques carrés. Je présume que c'est celui du sculpteur qui a fait les statues de ce portail, d'autant plus qu'on le voit encore aux pieds d'une statue de Saint-Jean, qui a été déplacée et jetée contre le reliquaire.

Le clocher, moins ancien que le reste de l'édifice, est surmonté d'une fort belle flèche. Il porte cette inscription, en caractères majuscules ordinaires :

Le 14 de octobre fut commencé cette (sous-entendu tour) 1590.

Parmi des décombres amoncelés près d'une fontaine voisine, je retrouvai la tombe d'un chevalier, provenant originairement de l'église de Landivisiau, d'où on l'avait retirée en 1793. Cette tombe est ornée de la statue couchée d'un guerrier armé de toutes pièces, excepté la tête, qui est nue, et qui repose sur un oreiller soutenu par deux figures d'ange. La forme de son armure présente quelques particularités; une partie des brassards et les épaulières sont en mailles; à droite de la cuirasse, on remarque la douille où se vissait l'arrêt de lance; les tassettes sont

86. Tombe de
François
de
Tournemine.

fort longues, et par-dessous on voit une chemisette de maille qui tombe jusqu'à la moitié des cuissards. L'épée est suspendue au côté gauche par un ceinturon. A la droite de la statue est une longue banderolle déployée, sur laquelle on lit, en lettres gothiques, les mots *aultre n'auray*, devise de la maison de Tournemine Coatmeur.

Ce monument *, en effet, est celui de François Tour-
nemine, seigneur de Coatmeur, Kermilin et Lescoët,
vicomte de Rosenath, fils d'Alain de Tournemine et de
Marguerite du Chastel. Il épousa Renée de Saint-Amadour,
fille de Jean, seigneur de Saint-Amadour, et de Marguerite
dame de Thoiré.

François de Tournemine et son épouse avaient fondé
dans l'église de Landivisiau, où ils furent enterrés, une
chapellenie de deux messes par jour, dont l'une devait être
chantée avec d'autres offices, par sept prêtres chapelains,
desquels les fondateurs se réservèrent, ainsi qu'à leur pos-
térité, la nomination à perpétuité. Cette fondation, qui est
datée du 4 décembre 1554, fut confirmée le 4 janvier 1555,
par Rolland de Chauvigné, évêque de Léon.

Jacques de Tournemine, leur fils unique, dit le marquis
de Coatmeur, épousa Lucrece de Rohan-Guéméné, fille de

* Il est à présent totalement détruit.

Louis, baron de Lanvaux et seigneur de la Roche-Moysan, et d'Eléonore de Rohan, dame de Gié, etc. Il fut tué à Rennes, dans une querelle qu'il eut, en 1584, avec les deux frères de Carman, qui tous deux périrent également dans le combat.

Jacques ne laissa que deux filles.

L'ainée, Renée, marquise de Coatmeur, dame de Kermiliv, etc., épousa en premières noces le fameux Jean de l'Isle Marivaux, tué en 1589, d'un coup de lance, dans son duel avec le sieur de Marolles. * Elle se remaria ensuite à Alexandre de Vieux-Pont, baron de Neuhourg, en Normandie, lieutenant-général au gouvernement de Bretagne, en 1593.

La cadette des filles de Jacques, Jeanne de Tournemine, épousa le seigneur de l'Isle Rouet, en Poitou; ainsi s'éteignit cette branche de l'illustre maison de Tournemine, dont l'ainée était celle des barons de la Hunaudaye.

La branche de Tournemine Coatmeur portait pour armes, *écartelé d'or et azur*, avec la devise rapportée ci-dessus.

Je ne mentionne ici l'église de Saint-Thégonec que parce qu'on a fait grand bruit de l'omission que j'avais 87. Eglise
de
St.-Thégonec.

* Ce duel, qui eut lieu sous les murs de Paris, fut le dernier où les combattans se servirent de la lance. Cette arme si long-temps en usage dans la cavalerie française tomba alors en désuétude.

fait de cet édifice dans la première partie de mon ouvrage sur le Finistère. Du reste, cette église ne vaut la peine d'être mentionnée ni sous le rapport de l'art, ni sous celui de l'ancienneté. Bâtie en 1605, son architecture massive est une imitation bâtarde du style de la renaissance. Dans son intérieur, le chœur et les chapelles latérales sont surchargés d'ornemens en bois peints et dorés, distribués avec profusion, mais sans goût comme sans intelligence.

Dans la chapelle de la Vierge, on lit cette inscription, toute moderne :

Peint et doré du temps de François Mahoudeau recteur de Saint-Thégonec 1746. Lors fabriques Jacques Cottin et Jean Pouliquen l'an 1746.

Sous l'orgue est écrit :

Peint du temps de vénérable M^{re}. François Mahoudeau recteur. Jacques Cottain et Jean Pouliquen marguilliers.

Le seul objet vraiment digne d'être cité, que renferme l'église de Saint-Thégonec, est la chaire, qui est enrichie de sculptures en bois faites avec beaucoup de soin et d'un dessin très-correct. Cet ouvrage paraît être du commen-

cement du dix-septième siècle; on y reconnaît le style introduit à cette époque par les artistes italiens venus en France à la suite de la reine Marie de Médicis.

Dans le cimetière est un calvaire, accompagné de statues en kersanton, qu'on s'efforce vainement de faire passer pour une merveille. C'est un ouvrage très-médiocre, exécuté en 1610. Il est infiniment au-dessous de ceux du même genre qu'on voit à Plougastel, à Pleyben, à Traounhoarn et dans quelques autres paroisses du Finistère.

En mettant à part les deux cathédrales de Saint-Pol-de-Léon et de Quimper, l'église de Saint-Jean-du-Doigt est, après celle de Creisker et du Foll-Coat, le plus bel édifice gothique du Finistère.

88 Eglise.
de
Saint-Jean-du-
Doigt.

Cette église est située près du bourg de Plougasnou, et à peu de distance de la mer, dans un vallon pittoresque, appelé Traouñ Mériadec. Avant qu'elle fût érigée, une petite chapelle, dédiée à Saint-Mériadec, existait à la même place. Une relique précieuse, miraculeusement apportée en Bretagne, un des doigts de Saint-Jean, y fut déposé, et y devint l'objet de l'ardente dévotion des fidèles. * Les

* Nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage d'Albert-le-Grand, pour l'histoire de la translation miraculeuse du doigt de Saint-Jean, de Normandie, où on le conservait, à Traouñ Mériadec.

offrandes qu'y firent de riches et nombreux pèlerins produisirent une forte somme , et on résolut de la consacrer à la construction d'une église plus vaste et plus digne de la vénérable relique du saint que ne l'était l'humble chapelle qui la renfermait. Les libéralités du duc Jean V, et de plusieurs autres grands seigneurs bretons, contribuèrent aux frais de cette construction , et mirent à même de la faire avec magnificence. Le 1^{er} août 1440 , le duc , environné de toute sa cour , et assisté de plusieurs prélats , en posa lui-même la première pierre. Mais ce bel édifice , commencé sur un vaste plan , fut fort long à bâtir ; quelque fortes qu'eussent été les sommes données pour en faire les frais , elles s'épuisèrent avant son achèvement , et pendant quelque temps les travaux furent interrompus. En 1506 ; la reine Anne de Bretagne les fit reprendre avec activité , et ses largesses mirent à même de terminer cette belle église , qui le fut tout à fait en 1513.

L'église de Saint-Jean-du-Doigt est entièrement dans le style gothique ; les formes de ses ogives sont élégantes , leurs ornemens délicats. Les voûtes de la nef sont fort élevées et supportées par des faisceaux de colonnes très-hardis et d'une légèreté remarquable. Le clocher , dont la masse est dissimulée par trois rangées de petites galeries à jour superposées les unes aux autres , est surmonté d'une ba-

lustrade découpée à jour et d'une belle flèche couverte en plomb et accompagnée de quatre clochetons.

Au-dessus de la porte d'entrée, on voit une inscription en caractères gothiques carrés, qui est ainsi conçue :

*Le XVIII^e. .io. de novēbre. lā M. V^c XIII : fut
l'eglise de cēas dédiée p̄ Anthoine de Grigneaux
evesque de Tréguier.*

Sur un pilier, au-dessus du bénitier, on lit en caractères semblables :

: M. P. Chevalier fit faire.

C'est le nom de l'architecte qui a dirigé l'édification de cette église.

La reine Anne la dota richement et lui fit plusieurs présens considérables, entre autres celui d'un superbe calice en vermeil qu'on y conserve encore : c'est un morceau d'orfèvrerie admirable. Cette princesse y fit un pèlerinage.

Dans le cimetière environnant est une fontaine avec bassin, jets d'eau et ornemens en plomb du meilleur goût et dans le style de la renaissance; elle est due encore à la munificence d'Anne de Bretagne, mais fut faite par un artiste venu d'Italie.



REGUEIL

DE

PIÈCES HISTORIQUES AUTHENTIQUES ,

RELATIVES

AUX ANTIQUITÉS DU FINISTÈRE.

1. CHRONOLOGIE des Rois , Jarles ou Comtes de Cornouailles , tirée du Cartulaire de l'Abbaye de Landevennec.
-

Tout ce qui est relatif à l'histoire des princes bretons antérieurs au règne de Salomon , le premier de ces princes qui ait réuni sous sa domination absolue toutes les petites royautes qui divisaient l'Armorique , est rempli d'obscurité , de vague , de confusion , de doubles emplois et de noms altérés. Nous avons déjà dit qu'en général tout ceux qui ont écrit sur l'histoire de ces temps obscurs ont commis une faute majeure en s'obstinant toujours à vouloir qu'il n'y eût qu'un même prince régnant sur la Bre-

tagne entière, tandis qu'il y en avait à la fois plusieurs. Il est fort difficile, impossible peut-être, d'éclaircir aujourd'hui la chronologie particulière des rois, ou, si l'on aime mieux, des comtes qui ont gouverné chacun une partie de la province, depuis l'an 400 jusqu'à l'an 900. C'est, dans tous les cas, un travail absolument à faire et bien digne d'occuper la sagacité de quelque savant érudit.

Le principal obstacle qu'il rencontrerait pour accomplir cet ouvrage, provient surtout du défaut de documens authentiques, résultat déplorable de la spoliation des grandes bibliothèques, ainsi que des archives de nos anciennes abbayes, dont les titres ont été dispersés et anéantis, et cet obstacle, il faut l'avouer, est presque insurmontable.

Deux précieux manuscrits, les Cartulaires des abbayes de Landerneau et de Sainte-Croix de Kemperlé, ont échappé comme par miracle à ce grand naufrage littéraire, et contiennent chacun, outre plusieurs documens historiques importants, une chronologie curieuse, et qui peut être regardée comme authentique, des princes qui ont régné sur la Cornouailles Armorique. On y trouve surtout l'orthographe exacte des noms et surnoms de ces princes : chose très-importante et négligée par les auteurs modernes qui en ont parlé, ce qui a pu induire en erreur relativement

à l'étymologie de ces noms, presque tous encore d'origine celtique.

Par exemple, dans la première partie de cet ouvrage, lorsque nous avons donné l'étymologie du nom de Rivelen-Mor-Marc'hou, premier roi de Cornouailles, nous n'avions pas encore eu connaissance du Cartulaire de Landevennec, et nous avons expliqué ce nom d'après la manière fautive dont l'ont écrit Ogée et autres historiens de Bretagne, qui nomment ce roi *Rivollan-mur-mac-Con*, ce qui voudrait dire, comme nous l'avons cru, *Rivollan, fils de Conan le Grand*, et nous pensions que ce Conan pouvait être Conan Mériadec. Voilà comme de grandes erreurs d'histoire peuvent résulter d'une petite cause, la simple altération de l'orthographe d'un nom propre.

En restituant au nom du prince Cornouaillais l'orthographe que lui donne le Cartulaire dont nous parlons, sa signification est totalement changée, *Rivelen-Mor-Marc'hou* signifiant littéralement *Rivelen le grand Cavalier*.

Nous reproduisons donc ici scrupuleusement les noms des princes dont il s'agit, tels qu'on les trouve écrits dans le manuscrit du moine de Landevennec, conservé à la bibliothèque de la ville de Quimper.

- 1° Rivelen-Mor-Marc'hou.
- 2° Rivelen Marc'hou.
- 3° Koncar.
- 4° Gradlon-Mur. *
- 5° Daniel-Drein-Rud , Alamani rex fuit.
- 6° Budic et Maxenri , duo fratres.
- 7° Jahan-Reith.
- 8° Daniel Unva.
- 9° Gradlon Flam.
- 10° Concar Keroennoc.
- 11° Budic Mur.
- 12° Fragal Fradleoc.
- 13° Gradlon Pluenevor.
- 14° Auffret Alesrudon.
- 15° Diles Herguer Chebre.
- 16° Budic.
- 17° Binidic.
- 18° Alain Canhiarh.
- 19° Houel.

* Gradlon le Grand. — C'est le célèbre roi Gradlon, ou Gallos, fondateur de Landevennec.

2. CHRONOLOGIE des Rois , Jarles ou Comtes de Cornouaille, tirée du Cartulaire de l'Abbaye de Sainte-Croix de Kemperlé.

Les Bénédictins auteurs de la grande histoire de Bretagne ne paraissent pas avoir connu le précieux manuscrit du Cartulaire de Sainte-Croix de Kemperlé; ils ne donnent pas la chronologie des rois de Cornouailles qui y est contenue, quoiqu'ils aient publié celles qu'ils ont extraites des Cartulaires de Landevennec et de la cathédrale de Quimper. Cette pièce est donc absolument inédite, et est d'autant plus digne d'être publiée qu'elle est plus détaillée que les autres analogues.

Elle a été écrite dans le onzième siècle, mais on s'y aperçoit qu'au quatorzième, une autre main a ajouté à cette série chronologique les noms des ducs souverains de la Bretagne entière, depuis Hoël I jusqu'à Jean III.

1° Rimelen-Mur-Marc'hou.

2° Rimelen-Marc'hou.

3° Kungar.

4° Grادلun-Mur.

5° Daniel-Drem-Rud, hic Alamannis rex fuit.

- 6° Budic et Maxenri duo fr̄s
horum primus rediens ab Alamannia, interfecit
Marchel et patrū consulatū recupavit.
- 7° Jahann Reith.
- 8° Daniel unū.
- 9° Gradlun Flam.
- 10° Kungar Keroenuc.
- 11° Budic Mur.
- 12° Frangual Fradleuc.
- 13° Gradlon Pluneur.
- 14° Alfret Alesrudon.
- 15° Diles Heergur Kembre.
- 16° Budic Castellin.
- 17° Binidic qui fuit eps et comes.
- 18° Alan Caniard qui construxit abbatia in honore
Sce ✠ apud Kempele. F. Nanetesis comitis.
- 19° Hoel filius ejus ex Judith comitissa, filia Jedecael.
- 20° Alan cognomto Fergan fili ei, ex filia Alani Redo-
nensis ducis Britannie hadenguis noie.
- 21° Conan fili Alani Fergant, ex filia Andegavensis co-
mitis noie Ermangardis.
- 22° Conan fili Alani nigri et Bert filia antedicti Conani.
- 23° Gaufridus fili Henrici regis Anglor pat Anturi.

- 24° Arturus filius ipi Gaufridi q capt apud nurebel cu
Elyenor sorore sua a Johanne pditore rege anglor.
mortuus e.
- 25° Guido de Toarth.
- 26° Petrus filius Roberti comitis de Droes.
- 27° Johes filius pdti petri dictus rufus.
- 28° Mhannes ejus filius q jacet apud Ploe Armel.
- 29° Arturus ejus filius.
- 30° Johes ejus filius.

3. GRADLON LE GRAND. (GRADLUN- MUR), poëme breton du sixieme siecle.

(Extrait.)

Gradlon , quoique n'étant pas issu du sang des rois de l'Armorique , appartenait du moins à une famille illustre de guerriers de ce pays , et il réunissait à une grande beauté , une bravoure qui le mettait au-dessus des plus vaillans parmi sa tribu , si féconde en hommes intrépides.

Le désir de se signaler et de se faire remarquer par des actions éclatantes , le fit entrer au service de Witol * , roi

* Witol, Guitol, ou Guitor , est probablement le même qui est désigné sous le nom de Guithure comme comte souverain du Léonnais , par le P. Albert-le-Grand. (Voyez la *Vie de Saint-Pol-de-Léon.*)

de Léon, qui faisait alors une guerre très-active contre Kuncar, roi de Cornouailles. Ce prince lui confia le commandement d'une partie de ses troupes, et Gradlon s'en servit avec tant d'habileté, fit preuve de tant de courage, que partout où il porta ses armes, il assura la victoire au roi qu'il servait, et mérita son estime et son amitié particulière.

Sa renommée, le bruit de ses exploits, les éloges que toutes les bouches faisaient de ses qualités personnelles, retentirent à la cour, parvinrent jusqu'aux oreilles de la reine, et lui inspirèrent un vif désir de connaître le héros dont on disait tant de choses merveilleuses.

Un jour elle tira à part son chambellan : « Parles-moi » vrai, lui dit-elle, qu'est-ce que ce Gradlon, dont j'entends » tout le monde faire l'éloge? le connais-tu? — Madame, » répondit le serviteur, je sais qu'il est beau, brave et » courtois, aussi n'est-il personne qui ne l'aime. — Mon » cœur depuis long-temps me parle en sa faveur, reprit » la reine; fais-le venir, je veux l'avoir pour ami et lui » abandonner mon amour. »

Le chambellan, ne doutant pas de la joie qu'il allait donner à Gradlon en lui portant une nouvelle si flatteuse, s'empressa de voler vers lui, et de lui annoncer que la

reine , fortement prévenue en sa faveur , désirait qu'il se rendit au château sur-le-champ.

Gradlon obéit ; il suivit le chambellan , qui l'introduisit dans l'appartement de la princesse ; elle y était seule. Dès que le guerrier parut , elle alla au-devant de lui et le serra dans ses bras , en lui donnant un baiser * ; puis elle le fit asseoir à ses côtés sur un tapis , et commença à l'entretenir avec des paroles et des regards si tendres qu'il lui fut impossible de n'en pas deviner le motif.

Mais , à toutes ces avances , Gradlon , pénétré de ce qu'il devait au roi son seigneur , à un prince qui l'avait comblé de bontés , ne répondit que par des expressions respectueuses , et feignit de ne s'apercevoir aucunement des sentimens qui enflammaient le cœur de la princesse.

Celle-ci s'impatienta d'abord ; elle se dépita de ce que le guerrier ne voulait pas la deviner ; se déclarer la première lui paraissait trop humiliant , et Gradlon demeurait

* Ce début , si démonstratif dans une intrigue amoureuse , n'est pas dans les mœurs des anciens Celto-Bretons , mais pour cela n'en est peut-être pas moins vrai. En effet , la reine dont il s'agit n'était point d'origine celtique , mais romaine , et s'il en faut croire les historiens , elle était fille du patrice Flavius. On reconnaît le sang embrasé d'une italienne , à la manière dont elle exprime sa passion , et ensuite , comme on va voir , à son implacable jalousie.

froid et glacé auprès d'elle. Pour le porter de gré ou de force à lui faire un aveu, elle lui demanda s'il avait une amie, et s'il en était bien aimé, car il méritait, lui dit-elle, de l'être beaucoup. Gradlon lui déclara qu'il n'avait pas encore connu l'amour.

La reine, enchantée de cette assurance, qui en apparence flattait sa passion, n'hésita plus à s'y abandonner; elle s'ouvrit sans réserve au guerrier, et lui avoua que n'ayant éprouvé jusqu'à ce jour qu'un attachement faible pour le roi son époux, et sentant le besoin d'aimer, elle avait cherché autour d'elle le héros le plus accompli, et qu'elle croyait enfin l'avoir trouvé dans la personne du vaillant Gradlon.

Celui-ci, confus mais nullement épris, témoigna sa reconnaissance pour de si éclatantes bontés, mais dit qu'étant à la solde du prince et lui ayant promis sa foi, il lui devait trop pour se rendre coupable envers lui de la plus noire ingratitude en partageant un adultère. A ces mots, il se retira et laissa la reine accablée de douleur et de honte.

Cependant, dominée par le plus violent amour, et ne pouvant se résoudre à perdre tout espoir, elle se flatta de toucher le cœur de Gradlon à force de prévenances et d'attentions. Dans ce dessein, elle lui envoya de magnifiques présents, le fit solliciter plusieurs fois, lui écrivit même

plusieurs lettres de sa propre main ; tout fut inutile, rien ne put ébranler l'austère vertu du guerrier celto-breton.

Quand l'épouse de Witol vit ses vœux rejetés, ses avances repoussées, et toutes ses espérances trahies, la haine vint dans son cœur prendre la place de l'amour. Elle calomnia Gradlon, et employa tous les moyens possibles pour le perdre dans l'esprit du roi. Elle n'y réussit que trop facilement. Gradlon fut disgracié et dépouillé de ses charges, de ses dignités. Il s'éloigna de la cour, se retira dans les domaines de son modeste patrimoine, où, pour charmer sa mélancolie et faire quelque diversion à la tristesse dont l'accablait une si injuste disgrâce, il se livra entièrement aux exercices de la chasse, parcourant nuit et jour les vastes forêts qui, à cette époque, ombrageaient la Bretagne, et qui étaient remplies de bêtes fauves. *

Un jour qu'il cheminait, la tête baissée, s'abandonnant à ses rêveries, une biche, plus blanche que la neige, se leva tout à coup à ses pieds, et parut fuir devant lui avec effroi, mais avec peine cependant, et comme blessée. Gradlon, dans l'espérance de l'atteindre aisément, se mit aus-

* Jusqu'ici, ce poème est basé sur un fond de vérité historique ; mais, d'après le merveilleux qui caractérise ce qui suit, on voit que tout le reste n'est qu'un jeu de l'imagination d'un barde breton du sixième siècle, mais d'une imagination fleurie.

sitôt à sa poursuite. Elle ne le devançait qu'autant qu'il était nécessaire pour l'animer davantage à la suivre, mais ne se laissait jamais joindre. Enfin, après de longs circuits dans les sentiers de la forêt, elle le fit arriver à une prairie charmante, au bord d'un ruisseau dans lequel se baignait une jeune dame, si belle que, selon les expressions de l'auteur de ce poème, il est impossible de la dépeindre. Sa robe d'or était près de là, suspendue à un arbre, avec d'autres ajustemens très-riches, et sur les bords de la rivière deux jeunes nymphes assises, attendaient ses ordres, prêtes à la servir. A la vue du chasseur, les nymphes s'enfuirent épouvantées. Pour lui, frappé uniquement des charmes de la dame qui se baignait, il oublia à leur ravissant aspect et ses chagrins et la biche qu'il suivait. Il sauta à bas de son cheval, et alla d'abord s'emparer des vêtemens, dans l'intention d'obliger la belle baigneuse à sortir de l'eau pour venir les lui demander. Cependant, quand elle lui eut représenté combien peu ce procédé était digne d'un homme délicat, et qu'elle l'eut prié de les lui rendre, il alla les porter au rivage, et se retira même à l'écart pour lui laisser la liberté de se r'habiller. Il revint la prendre ensuite, et la conduisit dans la forêt, où, seul avec elle, il voulut profiter de son bonheur, et *la pria d'amour*. Sa demande fut rejetée comme elle devait l'être.

Alors Gradlon, oubliant les préceptes de cette vertu sévère qui lui avait fait repousser les avances de la reine de Léon, osa ravir de force les faveurs que lui refusait la belle inconnue. Cependant, à peine se fut-il rendu coupable que, demandant pardon de l'indigne moyen auquel sa passion l'avait forcé de recourir, il assura la dame qu'elle avait les prémices de son cœur, et lui jura pour toujours un attachement et une fidélité sans bornes. La faute était faite, il fallut bien la pardonner. D'ailleurs, le coupable était jeune, beau, et paraissait aimable; un tendre baiser scella la réconciliation; et la dame, qui était une puissante fée, alla même jusqu'à avouer à Gradlon que ce n'était que pour amener ce dénouement qu'elle avait fait naître l'aventure de la biche, ainsi que celle du ruisseau.

Après de nouvelles caresses et de nouveaux sermens, l'aimable fée quitta Gradlon, en lui disant que chaque fois qu'il désirerait sa présence, à l'avenir, elle paraîtrait à l'instant devant lui, à condition qu'il garderait le secret le plus inviolable sur toute cette aventure; et elle lui déclara que s'il lui échappait la plus légère indiscretion, il ne la reverrait plus et la perdrait pour toujours.

Gradlon, enchanté de son bonheur, revint chez lui en rêvant. En arrivant, il vit à la porte de son château un superbe cheval, richement enharnaché, et conduit par un

écuyer venant de la part de la fée lui offrir ce noble coursier, qui se nommait *Gadifer*; ce présent fut accompagné de celui de belles armes, de riches habits et d'un coffre rempli d'or.

Gradlon était au comble du bonheur; tout lui riait, et long-temps il sut être heureux. Chaque soir, il n'avait qu'à en former le souhait, et sa belle amie venait s'offrir à ses vœux. Une année s'écoula de la sorte sans qu'il eut rien à désirer; mais l'excès même de sa félicité fut précisément ce qui le perdit.

Le roi Witol, dans une occasion solennelle, voulut tenir une cour plénière dans son château de Pencoat; il y convia tous les seigneurs du Léonnais et de la Cornouailles; Gradlon s'y rendit avec eux. Witol, dans ces jours d'appareil, avait une fantaisie fort singulière: fier de posséder, dans la reine son épouse, la plus belle femme de son royaume, sur la fin du repas du soir, quand le vin commençait à échauffer les esprits, il la faisait entrer dans la salle et la plaçait sur une estrade élevée, d'où il la faisait contempler à toute cette foule d'illustres convives, en leur demandant si, dans leurs courses guerrières, ils avaient jamais rencontré une dame qu'on pût comparer à leur reine. Le dernier jour de la fête, elle parut à l'ordinaire;

la salle retentit aussitôt d'une acclamation générale, et l'assemblée, transportée d'admiration, s'écria que jamais sur la terre n'avait paru une femme aussi belle.

Gradlon seul se tut; il baissa la tête et se mit à sourire, parce qu'il pensait à sa charmante fée. Le roi et les seigneurs ne remarquèrent point ce silence, mais il n'échappa pas à l'œil jaloux de la reine. « Voyez, dit-elle à son » époux, tout le monde rend hommage à ma beauté; un » homme seul l'insulte, et cet homme est celui que vous » avez aimé, ce Gradlon que vous aviez comblé de vos bien- » faits; était-ce donc à tort que depuis long-temps je m'é- » tais plainte à vous de sa perfidie et de son ingratitude? » Le monarque irrité appela aussitôt Gradlon et le somma par la foi qu'il lui devait de lui apprendre la raison de ce silence et de ce sourire injurieux. Le guerrier répond avec respect que depuis long-temps ses yeux l'ont instruit, tout comme les autres, de la beauté de la reine, mais qu'il croit cependant que sous les cieux il peut être encore une femme plus accomplie. On lui demande s'il la connaît; pressé par ces questions, le malheureux oublie son serment de discrétion envers la fée, et répond qu'il connaît en effet une beauté trente fois supérieure à celle de la princesse. Celle-ci, transportée de fureur, exige qu'il la présente afin qu'on les compare toutes deux, et que si la dame de

Gradlon ne l'emporte pas sur elle, il soit puni avec la dernière rigueur.

Le roi ordonna donc à l'indiscret d'aller chercher cette beauté si vantée, et de l'amener sur-le-champ à la cour. Mais, hélas ! où l'aller trouver ? Gradlon se rend vainement au bord de la fontaine, parcourt tous les détours de la forêt en invoquant la fée et la suppliant de paraître ; elle est sourde à sa voix et ne se montre plus ; en vain il lui demande pardon, lui peint le danger où l'expose son abandon, elle demeure inflexible.

Le temps fixé pour la conduire en présence du roi étant écoulé sans que Gradlon ait pu remplir son engagement de l'y faire comparaître, Witol le fait arrêter ; il est condamné au dernier supplice ; mais au moment où le bourreau allait lui trancher la tête, la fée paraît, l'arrache de leurs mains et l'enlève avec elle, dans un char traîné par deux dragons.

Après l'avoir ainsi dérobé au trépas, elle le dépose dans la forêt, mais lui déclare que si elle lui a bien voulu sauver la vie, elle n'a pas pour cela pardonné sa légèreté, et ne lui rend pas sa tendresse. Elle disparaît à ses regards dans l'épaisseur du bois. Gradlon, désespéré, monte sur son bon cheval *Gadifer* et se met à sa poursuite, mais il ne

peut réussir à l'atteindre. Arrivée au bord du ruisseau où il l'a vue pour la première fois, elle s'y plonge et disparaît tout à coup à ses yeux. Gradlon s'y précipite après elle, résolu de mourir puisqu'il lui faut perdre un objet si cher ; la fée le retire de l'eau, le remet sur le bord, en lui disant qu'il doit renoncer pour jamais à la voir ; il veut de nouveau se jeter dans l'onde, lorsqu'arrivent les deux nymphes qui, touchées de tant de repentir et d'un amour si sincère, demandent sa grâce avec instance, et finissent par l'obtenir. La fée attendrie tend la main à son amant, le presse sur son cœur et l'emmène dans ses domaines,

Telle est l'analyse du poème de Gradlon, composé en vers bretons, comme nous l'avons dit, au sixième siècle.

— Dans le suivant, ce même sujet a été traité par d'autres bardes armoricains ; mais ils en ont changé le héros principal, et ont transporté la scène à la cour du fameux roi Artus, alors effectivement souverain du Léonnais.

4. LISTE des Bannerets Bretons qui étaient à la bataille de Bovines, le 27 juillet 1214. *

(Ceci est extrait d'un ancien rôle de la Chambre des Comptes de Paris, sur lequel sont portés tous les Seigneurs qui assistèrent à cette bataille.)

MILITES BRITANNIE.

Comes Guido de Toarcico (Gui de Thouars, alors comte de Bretagne).

Alanus filius comitis Britannie,

Guihomar de Leonibus (de Léon).

Hervœus de Leonibus.

* Cette journée mémorable à jamais décida du sort de la France, contre laquelle s'étaient ligués le roi d'Angleterre, le comte de Flandres et l'empereur Othon. L'armée de ces princes confédérés était de trois cent mille hommes. Celle que leur opposa le roi Philippe Auguste s'élevait à peine à cent cinquante mille combattans, et cependant tous les suzerains, vassaux et arrière-vassaux de la couronne, pénétrés de l'éminence du danger de la patrie, étaient accourus de toutes parts pour se ranger sous l'étendard du roi de France. Philippe, malgré l'infériorité du nombre de ses troupes, remporta une victoire complète et décisive; il y combattit en personne avec une valeur éclatante, et faillit y perdre la vie. (*Voyez tous les historiens de France.*)

Paganus de Malostrico (Payen de Malestroit).

Eudo filius comitis de Bretagne.

Joscelinus de Rohan.

Radulphus de Monteforti (de Mont-Fort).

Guillelmus de Monteforti,

Petrus de Loheac.

Roaldus vice comes (le vicomte de Rieux).

Guillelmus de Guirchia (de la Guerche).

Bernardus de Bain,

Andreas de Vitriaco (de Vitré).

Gaufridus de Filgeriis (de Fougères).

Guillelmus de Filgeriis.

Gaufridus Giron.

Alanus de Castrogironi (Château-Giron),

Guillelmus de Albigneio (d'Aubigny).

Juhellus de Meduana (de Mayenne).

Oliverius de Dinan.

Johannes de Dol.

Gaufridus Spina (d'Espinay),

Oliverius de Tinteniaco.

Herveus de Bello Mortario (de Beaumanoir).

Gaufridus de Castro Brienconio (Châteaubriant).

Gaufridus de Ancenis.

Guillelmus de Clisson, senex.

Guillelmus de Clisson , junior.
 Willelmus de Roca de Vens.
 Willelmus de Plesseicio (du Plessis).
 Bernardus de Machequol.
 Jaculfus de Radiis (de Rais).
 Oliverius de Roca.
 Eudo de Ponte (du Pont).
 Rollandus de Rieux.
 Gaufridus de Hiheric.
 Alemannus de Albigneio.

5. CHARTE de transmission de l'ordre des Templiers, de l'an 1324.

(Ce qui rend ce titre infiniment curieux , c'est que tous les grands maîtres de l'ordre postérieurs à Jacques de Molay , y ont successivement signé *manu propria* leur acceptation du magistère et la date de leur avènement).

Ego frater Johannes Marcus Larmenius hyerosolimitanus , dei gratia et sacratissimo venerandi sanctissimique martyris , supremi templi militiæ magistri (cui honos et gloria) decreto , communi fratrum consilio confirmato ,

super universum templi ordinem , summo et supremo magisterio insignitus , singulis has decretales litteras visuris salutem , salutem , salutem ,

Notum sit omnibus tam præsentibus quam futuris , quod , deficientibus , propter extremam ætatem , viribus , rerum angustia et gubernaculi gravitate perpensis , ad majorem dei gloriam , ordinis , fratrum et statutorum tutelam et salutem , ego suprâ dictus , humilis magister militiæ Templi , inter validiores manus supremum statuerim deponere magisterium :

Idcirco , Deo juvante , unoque supremi conventus equitum consensu , apud eminentem commendatorem et carissimum , Franciscum Thomam Theobaldum Alexandrinum , supremum ordinis templi magisterium , auctoritatem et privilegia contuli , et hoc præsentis decreto , pro vita , confero cum potestate , secundam temporis et rerum leges , fratri alteri , institutionis et ingenii nobilitate morumque honestate præstantissimo , summum et supremum ordinis templi magisterium , sine commilitonum templi conventus ; et , rebus ita sese habentibus , successor ad nutum equitum eligatur .

Ne autem languescant supremi officii munera , sint nunc et perenniter quatuor supremi vicarii magistri ; supremam potestatem , eminentiam et auctoritatem , super

universum ordinem, salvo jure supremi magistri habentes ; qui vicarii magistri apud seniores secundum professioni serie eligantur. Quod statutum è commendato mihi et fratribus voto sacrosancti suprà dicti venerandi beatissimique magistri nostri, martyris (cui honos et gloria) amen.

Ego denique, fratrum supremi conventus decreto, è supremua mihi comissâ auctoritate, Scotos Templarios ordinis desertores, anathemate percussas, illosque et fratres sancti Joannis hyerosolimas, dominiorum militiæ spoliatores (quibus apud deum misericordia) extrâ girum templi, nunc et futurum, volo, dico et jubeo.

Signa, ideò, pseudo-fratribus, ignota et ignoscenda constitui, ore commilitonibus tradenda, et que, in supremo conventu, jam tradere modo placuit.

Quæ verò signa tantummodo pateant post debitam professionem et equestrem consecrationem, secundum templi commilitonum statuta, ritus et usus, suprâ dicto eminenti commandatori à meâ transmissa, sicut à venerando et sanctissimo martyre magistro Jacobo de Molaya (cui honos et gloria) in meas manus habui tradita. Fiat sicut dixi fiat, amen.

Ego Johannes Marcus Larmenius dedi, Parisii die decimâ tertiâ februarii 1324.

Ego Franciscus Thomas Theobaldus Alexandrinus, deo

juvante, supremum magisterium acceptum habeo, 1324.

Ego Arnulphus de Braque, deo juvante, supremum magisterium acceptum habeo, 1340.

Ego Johannes Claramontanus, deo juvante, supremum magisterium acceptum habeo, 1349.

Ego Bertrandus du Guesclin, deo juvante, supremum magisterium acceptum habeo, 1357.

Ego Johannes Arminiacus, deo juvante, supremum magisterium acceptum habeo, 1381.

Ego Bernardus Arminiacus, deo juvante, supremum magisterium acceptum habeo, 1392.

Ego Johannes Arminiacus II, deo juvante, supremum magisterium acceptum habeo, 1419.

Ego Johannes Croyus, deo juvante, supremum magisterium acceptum habeo, 1451.

Ego Robertus de Lenoncurtius, deo juvante, supremum magisterium acceptum habeo, 1478.

Ego Galeas de Salazar, deo juvante, supremum magisterium acceptum habeo, 1497.

Ego Philippus Chabotius, deo juvante, supremum magisterium acceptum habeo, 1516.

Ego Gaspardus de Salciaco Tavanneusis, deo juvante, supremum magisterium acceptum habeo, 1544.

Ego Henricus de Monte Morenciace, deo juvante, supremum magisterium acceptum habeo, 1574.

Ego Carolus Valesius, deo juvante, supremum magisterium acceptum habeo, 1616.

Ego Jacobus Ruxellus de Granceio, deo juvante, supremum magisterium acceptum habeo, 1651.

Ego Jacobus Henricus de Duroforti, dux de Duras, deo juvante, supremum magisterium acceptum habeo, 1681.

Ego Philippus, dux Aurelianeusis, deo juvante, supremum magisterium acceptum habeo, 1705.

Ego Ludovicus Augustus Borbonius, dux du Maine, deo juvante, supremum magisterium acceptum habeo.

Ego Ludovicus Henricus Borbonius Condæus, deo juvante, supremum magisterium acceptum habeo, 1737.

Ego Ludovicus Franciscus Borbonius Conty, deo juvante, supremum magisterium acceptum habeo, 1741.

Ego Ludovicus Hercule Timoleo de Cossé-Brissac, deo juvante, supremum magisterium acceptum habeo, 1776.

Ego Claudius Mathæus Radix de Chevillon templi senior vicarius magister, adstantibus fratribus prospero Maria Petro Michaële Charpentier de Saintot, Bernardo Raymundo, templi vicariis magistris et Johanne Baptista de Courchant, supremo præceptore, hæc litteras decretales à Ludovico Timoleone de Cossé-Brissac supremo

magistro , in temporibus infaustis mihi depositas , fratri Jacobo Philippo Le Dru , templi seniori vicario magistro tradidi , ut istæ litteræ , in tempore opportuno , ad perpetuam ordinis nostri memoriam , juxtâ ritum orientalem vigeant. Die decimâ junii 1804.

6. ORDONNANCE de François II, Duc de Bretagne , concernant la levée des Gentilshommes et autres tenans fiefs appelés à servir militairement en vertu de leurs obligations féodales.

(Tirée des registres de la Chambre des Comptes de Nantes).

Françoys par la grâce de Dieu , duc de Bretagne , comte de Montfort , de Richemont , d'Estampes et de Vertuz , à tous ceux qui ces présentes lettres verront , salut. Pour ce que tous les jours voulons veiller et entendre (ainsi que tenus sommes) à maintenir , garder nostre pais et Duché , et nos hommes féaulx et subjects d'iceluy en patience et bonne seureté , à la conservation d'iceulx et leurs biens en manière que par puissance d'armes , invasion , ne aultre-

ment, nul ne aucun de ceulx qui voudraient s'efforcer, par enhortement d'aucuns nos haïneux et malveillans d'y entreprendre, n'ayent pouvoir ne faculté de ce faire; quelle chose ne se peut plus facilement, ne vraisemblablement contenir et maintenir, que par vertueusement et à puissance d'armes resister aux invadantz et entreprenantz. Nous, par bonne et meure deliberation de conseil, avons voulu et ordonné, voulons et ordonnons par ces présentes, que tous les nobles, et autres subjects aux armes de nostre pais et Duché, soient prests et mis en bon et suffisant appareil de habillement de guerre, chascun selon sa faculté et puissance, et comme son fief le requert, pour nous servir et accompagner à lad^e. resistance faire, toutes les fois que le cas le requerra, ainsy que raisonnablement tenuz y sont. Pourquoi mandons et commandons à tous nos officiers de justice de nostre pais et Duché et à chascun d'eulx, faire publier es mettes de sa jurisdiction nostre présente ordonnance et volonté, en maniere que personne n'en prétende cause d'ignorance, en faisant injonction et exprès commandement de par nous à tous lesd. nobles et aultres subjects ausd. armes, sur peine d'amission et perdition de fief, qu'ils soient chascun endroit soi eu suffisant appareil, à comparoir à nos monstres des dictz nobles, au quinzieme de février prochain venant, es lieux

cy après déclairez : c'est à sçavoir , ceux de l'evesché de Nantes en ce qu'est de la riviere de Loyre , à St. Phelibert de Grandlieu ; ceux de deçà à Nozay. Ceux de l'evesché de Vennes à Malestroict. Ceux de St. Malo à St. Meen. Ceux de Dol à Dol , ceux de Rennes à Chasteaugiron ; ceux de St. Brieux à Moncontour. Ceux de Treguer à Guingamp. Ceux de Léon à Lesneven et ceux de Cornouaille à Kerahaix. Et devant tels commissaires , que par nous seront à ce faire ordonnez. Et lesquels nobles et autres ayent à eulx rendre soubz l'un des capitaines par nous establiz sur tous lesd. nobles. C'est à sçavoir , ceux dudit evesché de Nantes , soubz les sires de la Roche , de Rays , de Maure et d'Ondon , qu'avons institués capitaines audict evesché. Ceux dud. evesché de Vennes soubz les sires de Malestroict , de Guémené , de Kaer et de Molac. Ceux dud. , evesché de Saint-Malo soubz les sires de la Roche , de Derval , de Chasteauneuf , de Coesquen et du boys de la Mothe. - Ceux dud. evesché de Rennés soubz lesd. sires de la Roche , de Derval , de Malestroict et de Maure. Ceux dud. evesché de Saint Brieux soubz les sires de Derval , de Quintin , de la Hunaudaye , de Maignon , de la Feillée , du Vauclerc , de Coesquen , de Chasteauneuf et de Guémadeuc. Ceux desd. eveschez de Leon et de Treguer , soubz les sires de Penhoet , de Ton-

quedec, de la Roche-Jaigu, de Kerimel, du Chastel, du Quellenec, de Kermavan, de Kerouzeré. Et ceulx dud. evesché de Cornouailles soubz les sires du Pont, du Guémené, du Quellenec, de Keymerch et de Plœuc; pour nous servir soubz ceulx desd. capitaines que un chascun desd. nobles aura choisi et esleu pour son capitaine, ou ainsi et en la maniere que par lesd. capitaines, leur sera ordonné. Et combien que pour toujours soulaiger nos dictz feaulx et subjects (ainsi que en toute choses faire le desirons) nous avons mis au quinzième jour de febvrier le terme de ladicte monstre, nous entendons et voulons néantmoins, que l'injonction leur soit faicte d'estre prests en leurs maisons, quinze jours après la publication de cestes, pour eulx trouver en nostre service se plus-tost leur faisons sçavoir, et injonction voulons estre faicte tout incontinent et au plus breff temps qu'estre pourra, en maniere que (par deffault de ce) inconvénient n'en adviegne.

Donné à l'Esperonnière le premier jour de janvier l'an
1466.

FRANÇOYS.

Par le Duc, de son commandement,

MILLET.

Oiez que l'on vous faict sçavoir de par le duc nostre souverain seigneur. Comme paravant ces heures , par luy ait esté ordonné que tous les nobles et aultres subjects aux armes feussent prests et mis en bon appareil et habillement de guerre pour eulx montrer chascun selon sa puyssance , et comme le fief le requert , pour accompagner le due à faire résistance toutes les fois que le cas le requerrait , contre les invadans et entreprenans contre luy , sur peine de perdition de fief au 15 de febvrier derroinement passé , devant tels commissaires que par luy seraient ordonnés , à eulx rendre soubz l'un des capitaines par luy establis. Sçavoir ceulx des éveschez de Nantes soubz les sires de la Roche , de Rays , de Maure , d'Oudon ; et ceulx des aultres éveschez soubz aultres capitaines nommés par ses lettres patentes et dempuis (pour aulcunes considérations) ait esté ordonné par un chascun desditz gens nobles et aultres subjects aux armes de quelque éveschez qu'il feust , peust choisir en son capitaine , un chascun des capitaines nommés par lesd. lettres : c'est assavoir lesdicts sires de la Roche , de Rays , de Malestroict , de Guemené , de Quintin , de la Hunaudaye , de Chasteauneuf , de Matignon , du Pont l'Abbé , de Derval , de Maure , d'Oudon , de Kaër , de Molac , de Coësquer , du Bois de la Motte , de la Feillée , du Vaclerc , du Guémadeuc , de Penhoat , de Ton-

quedec, de la Roche-Jagu, de Kerimel, du Chastel, du Quellenec, de Kermavan, de Kérouzéré, de Keymerch et de Plœuc (néantmoing qu'ils ne soient des eveschez esquelles il ait esté ordonné) l'assignation desquelles monstres ait esté porogée pour cause raisonnable jusqu'à présent. Pour la réception d'icelles ont esté messire Jeh. Chauvin sieur de Lespronniere et Jacques du Pé sieur dud. lieu commis. Pour ce un chascun noble ou aultre subject aux armes, en l'endroit qu'il se monstrera, soit adverty de nommer et déclarer soubz lequel desd. capitaines il vouldra estre. Et la choisie en faicte, est fait commandement, de par le duc à un chascun de certifier lad. choisie dans huit jours prochains, celuy des capitaines qu'il aura choisi, à la peine de cent liv. A ce que chascun capitaine puisse certifier le duc du nombre de gens qu'il fournira et de l'estat et habillement en quoi ils seront.

Ensuivent les poincts et ordonnances et advertissemenz faicts par le duc touchant la police et bien de son país pour le fait et gouvernement des nobles et en quel estat et habillement de guerre un chascun se debvra monstrier et doresnavant maintenir o l'equipolent de leurs richesses. Ainsy que cy-après est déclaré. Et premier a esté advisé que tous les nobles du país et duché de Bretagne se doivent tenir en estat selon leur puissance. C'est assavoir ceulx

de soixante à quatre vingt livres de rentes avec brigandines , salade et les bras couverts de lesches et mailles de fer , arc et trousse ou jusarme et cheval bon et suffisant. Et au dessoubz de soixante livres , auront brigandines si faire le peuvent , ou paletoc , arc et trousse ou jusarme * et cheval selon leur puissance. Et ceux de cent-six ou sept vingt livres de rente auront brigandine et salade , arc , trousse ou jusarme , avec deux chevaux suffisans pour eulx et un paige ; et ceux qui n'auront arc ne trouses , auront avant - braz et gantelets et jusarme et harnais de jambes. Et ceux de cent à deux cents livres de rente auront pareillement brigandines , sallade , arc et trousse et les bras couverts (comme dict est) s'ils s'en peuvent aider ; et s'ils ne s'en peuvent aider auront avant-braz , ganteletz et harnois de jambes ; avec eulx un archer ou un jusarmier en habillement de brigandines avec deux chevaux bons et suffisans selon leur puissance. Et ceux de deux cens à douze vingt livres jusqu'à trois cens livres de rente seront en habillement d'homme d'armes avec chevaux bons et suffisans et un paige et un cheval pour archer. Et ceux de trois cens à dix-huit vingt , jusques à quatre cents livres de rente , seront pareillement

* La *jusarme*, ou *guisarme*, était une pique à fer long et tranchant.

en habillement d'homme d'armes avec chevaux bons et suffisans pour eulx et leur paige avec deux archiers en leur compaignie montez et habillez de brigandines, sallade, l'un garni d'arc et trousse et l'autre de jusarme. Et ceux de quatre cents à cinq cents livres de rente, pareillement seront en habillement d'homme d'armes bien montez et suffisamment armez et avec eulx auront 2 arcs et jusarme bien montez et habillés de brigandines, sallade et les bras couverts et un paige. Et ceux de six cents à sept cents livres de rente seront pareillement en habillement d'homme d'armes bien montez, et auront avec eulx en leur dicte compaignie deux archiers en brigandine et un jusarmier en brigandine, sallade et les bras couverts. Et ceulx de huit cents à mille livres de rente, seront pareillement en habillement d'hommes d'armes bien montez et auront deux archiers à brigandines, sallades, arcz et trousses, jusarmes et un gros vallet en brigandine. Et ceulx de mille à douze cents livres de rente seront armez et auront chevaulx de prix pour leur selle, et auront oultre un homme d'armes en leur compaignie, avec archiers en brigandines, sallades et trousses, et un jusarmier en brigandine garni de salade et jusarme et aura les bras couverts. Et ceulx de quinze cents à deux mille livres de rente, auront deux chevaulx chacun de prix pour leur selle et seront bien armez et

aurent et fourniront de deux hommes d'armes en leur compagnie avec leur habillement suffisant et auront outre trois archers à brigandines, sallades et jusarmes. Et au parsus des aultres de trois mil à cinq mil livres et au plus large, seront en grand et bon habillement, garnis de chevaux de prix, et auront hommes d'armes, archers et jusarmiers audit habillement, à l'equipolent de leurs richesses selon l'ordre susdict, par autant qu'ils en devront avoir. Et s'il y avait de bons arbalestriers ou crannequigneurs * ou lieu desd. archers ils seront receuz. Et jureront tous que les habillemens en quoi ils se montrent seront à eulx sans fraude sur peine de les perdre s'il est trouvé au contraire.

François par la grace de Dieu duc de Bretagne, comte de Montfort, de Richemont, d'Estampes et de Vertuz, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront salut : Comme paravant ces heures avons par nos lettres patentes ordonné et assigné les monstres généralles des nobles et aultres tenantz fiefs nobles subjectz aux armes, de nostre pais et Duché estre tenües au quinziesme du présent mois de mars et par nos dictes lettres instituez et ordonnez capi-

* *Crannequigneurs*, ou *crannequiniers*, soldats armés d'un *crannequin*, grosse arbalète d'acier qui se baudait avec un cric et lançait de très-fortes flèches.

tains sur lesdicts nobles et aultres subjects auxd. armes. nos tres chers et bien amez et feaulx cousins et chambellans les sires de la Roche, de Rays, de Malestroict, de Guémené, de Quintin, de la Hunaudaye, de Chasteauneuf, de Matignon, du Pont l'Abbé, de Derval, de Maure, de Oudon, de Kaër, de Molac, de Coëtquen, du Bois de la Motte, de la Feuillée, de Vauclerc, du Guémadeuc, de Penhoet, de Tonquedec, de la Roche-Jagu, de Kerymel, du Chastel, de Quellenec, de Kermavan, de Kerouseré, de Keymerc'h et de Plœuc. Desquels capitaines avons faicts déclaration particuliere en chacun evesché de nostre pais, sçavoir faisons, que nous (par aucunes considération que dempuis avons eûes en la matiere, et par advis et déclaraiton de nostre conseil) avons voulu et ordonné, voulons et ordonnons que néantmoins nos dictes présentes ordonnances et déclaraitions sur le faict desd. capitaines un chascun desd. nobles et aultres subjects ausd. armes de notre dict pais, de quelqu'evesché qu'il soit, puisse choisir et eslire en son capitaine celui desdictz dessus nommés que bon lui semblera, neantmoins qu'il ne soit des eveschez esquels celui capitaine estoit ordonné par nosd. précédentes lettres. Pourquoi mandons et ordonnons par cesd. présentes, aux commissaires par nous commis a tenir et recevoir lesd. monstres, et à chascun en sa charge, que

lorsqu'ils vacqueront à la réception d'icelles, ils reçoivent lesd. nobles et subjects auxd. armes à la choisie et eslection de capitaine tel qu'un chascun verra l'avoir affaire. Parceque chascun sera tenu de certifier dedans huict jours après, celui desdicts capitaines qu'il aura choisi, d'icelle choisie; en mandant par cesdictes présentes auxd. commissaires, leur enjoindre et faire savoir (sur grosses peines) que ainsi le facent, à ce que chascun desd. capitaines nous puissent pareillement certifier du nombre de gens qu'il nous fournira et de l'estat et habillement en quoi ils seront.

Donné à Nantes le sixiesme jour de mars l'an 1466.
ainsi signé

FRANÇOYS.

Par le Duc, de son commandement,

R. LE GOUZ,

A la suite des curieuses ordonnances qu'on vient de lire, relatives à la levée des gens de guerre, nous allons naturellement donner ici plusieurs anciennes *monstres* ou états de revues militaires qui n'ont encore été publiés dans aucun ouvrage historique sur la Bretagne, et qui sont d'une grande importance pour l'histoire particulière des familles

de la province, celles de ces familles encore existantes, dont les ascendans figurent dans ces *monstres*, pouvant en déduire une irrécusable preuve de l'ancienneté de leur noblesse,

Un critique, aussi ignorant que de mauvaise foi, a pris sottement l'attitude d'un pédagogue, en croyant m'apprendre, d'un ton magistral, que lors de la réformation de la noblesse bretonne, en 1670, le parlement n'avait pas voulu admettre les monstres comme preuves valables, chose que nous savions tout aussi bien que lui, et probablement même bien avant lui. Mais chacun sait aussi combien une décision si étrange de la part des réformateurs fut injuste et arbitraire, et le sentiment qui la leur a dictée est une chose bien connue. Il n'est autre que celui de la jalousie que la noblesse de robe (qui n'était pas ancienne) portait à la noblesse militaire, la seule d'antique origine, et par le fait la seule véritable en France. Si messieurs les membres du parlement de Bretagne, chargés de la réformation en question, ont rejeté les monstres comme preuves de noblesse, c'est uniquement parce que leurs ancêtres n'y figuraient point* et que l'origine de leur noblesse, à eux, datait de temps bien postérieurs.

* C'est aussi par cette même raison que le parlement de Bretagne s'opposa à la publication du quatrième volume des *Preuves* faisant suite

Il est certain , au contraire , que nul titre , nul acte , nul aveu ne peut avoir plus de poids pour constater la noblesse que les monstres de gens de guerre , puisqu'aux époques où on passait officiellement ces revues militaires , les nobles seuls étaient appelés à y figurer , et que ceux qui s'y présentaient quelquefois sans être bien et dûment reconnus pour gentilshommes étaient rejetés par les commissaires.

A la vérité , il se trouvait alors quelques riches roturiers qui , ayant acquis un fief noble et devant le service militaire , étaient en conséquence tenus de le remplir et se trouvaient ainsi convoqués pour paraître aux monstres selon l'exigence de leur fief ; mais ces exceptions sont si rares qu'elles ne peuvent rien infirmer à l'égard des gentilshommes , et d'autant moins que lorsqu'elles se rencontrent elles sont toujours spécialement annotées dans le procès-verbal de la monstre.

Outre l'importance dont les pièces que nous allons rapporter sont pour les familles anciennes de la Bretagne , on y trouvera aussi une foule de détails fort curieux relatifs à l'état de l'art militaire dans les quinzième et seizième

à la grande histoire de cette province , écrite par les Bénédictins , et par eux annoncé. Ce quatrième volume devait renfermer toutes les monstres de la noblesse bretonne.

siècles, la manière dont se faisaient les levées, les punitions infligées à ceux qui étaient en défaut ; la manière dont étaient armés, montés et équipés les différentes sortes d'hommes de guerre du temps, etc.

7. MONSTRE de l'Euesché de Cornouailles de l'an 1481.

(Copiée sur le M. S. original).

Le présent livre est le mémoire et rapport de la monstre générale des gens d'armes, de traict et autres gens de guerre, nobles et ennoblis, et autres tenans fiefs et heritaiges nobles et subjects aux armes de l'evesché de Cornouailles ; tenue et faicte à Carhaix par noble et puissant le sire du Pont et de Rostrenen et nobles escuyers Bertrand de Lanros et Yvon de Tréanna sieur de Monros, et chacun commis quand à ce, du duc nostre souverain seigneur. Présent maistre Jehan Lodic procureur de Cornouailles commis du duc pour rapporter et faire enregistrer par escript la dicte monstre, en faisant laquelle, faicte par nous dicts seigneurs les commissaires, pris et eüs le serment des nommés ci-après et chacun de servir

bien et loyaument le duc nostre souverain seigneur contre tous ceux qui peuvent vivre et mourir. Faict à Carhaix le quatriesme et cinquiesme jour de septembre , mil quatre cent quatre vingt-ung.

Et premier

Le sire du Pont et de Rostrenen commissaire, Bertrand de Lanros , commissaire , qui est homme d'armes et dict-qu'il fournira en sa compagnie les archers en habillement qui ensuivent avec croustilleurs * ,

1^o Philibert de la Pallue , archer en brigandine.

2^o Thomas Guillaume , *idem*.

Yvon de Tréanna, sieur de Monros , commissaire , homme d'armes de l'ordonnance du duc , et en la compagnie desdicts commissaires estaient les officiers de justice qui suivent ;

Savoir :

Maistre Henry de Gouarnelen , sénéchal de Cornouailles , bien armé en brigandine et monté à deux bons chevaux.

Maistre Jehan Lodic , procureur de Cornouailles , bien armé en brigandine , hache et salade de mailles , monté d'ung bon et puissant cheval et deux aultres bons chevaux.

* *Croustilleur, goustilleur, ou coustilleur* , soldat armé d'un coutelas , et dont les fonctions consistaient principalement à achever l'ennemi que l'homme d'armes son maître avait terrassé.

M^e Olivier du Rest, bailliy de Cornouailles, bien armé en brigandine et ayant une hache et monté de deux bons et puissants chevaux.

HOMMES D'ARMES.

Le sieur de Plusquellec, comparu en robe, disant estre de la maison du duc et ayant charge de compagnie de gens d'armes et de traict, et l'ung de ses capitaines nommés par lesdicts mandemens desdictes monstres; et même estoit pensionnaire, parquoy disoit estre excusé de soy monstrier. Ainsi disoit que pour luy et sa fille, qu'il serviroit de sa personne en habillement d'homme d'armes et auroit avec luy ung autre homme d'armes, sçavoir Jehan des Ferrieres; qu'il estoit présent en robe, qu'il offroit servir en homme d'armes. Et aussi dict le sieur de Plusquellec qu'il fournirait pour luy et sa dicte fille le nombre d'archers et croustilleurs qui ensuyvent,

Sçavoir :

Jehan Turagof, comparu en robe. *

Guillot Louanant, *idem*.

Rolland de Coattedrez, Bertrand de la Boëssiere, Jehan

* C'est-à-dire avec l'habit civil de cette époque, qui en négligé étoit effectivement une longue robe garnie de fourrures.

de Callac , Rolland Larbalestrier , Baudet de Mardeau , Jehan le Blanc , Olivier de Liziou , Tanguy Rolantie , Yvon le Bourgeois , Pierre Guéguen Maurice Derhuel , Guillaume Guillenec.

Lequel sieur de Plusquellec ne fust aucunement reçu à la dicte monstre ; soit par autant du bon plaisir du duc serait le tenir pour excusé , et en attendant sur ce di avoir le bon plaisir du duc , a tardé de faire la saisie des héritages desdicts fiefs de luy et de sa fille dont a esté réservé faire raison audict procureur , qui demande la dicte saisie.

Charles, sieur de Keremarc'h, s'est comparu armé en brigandine , harnois de jambes et de bras ; disant avoir un harnois blanc pour sa personne homme d'armes , et offrant pour sa personne , si messieurs les commissaires l'avisaient , de prendre son dict harnois blanc , dont a esté excusé pour sa vieillesse par messieurs les commissaires , et avait o luy ung aultre homme d'armes ,

Sçavoir :

Charles le Mogue , pour le sieur de Kerémarc'h et trois bons chevaux pour la selle , et les archers et croustilleurs qui ensuyvent ,

Sçavoir :

Jehan Guégan, croustilleur en brigandine et bien monté.

Jehan Lallemand, croustilleur. en brigandine et bien monté.

Charles de la Garenne.

Tugdual Hellais.

J. Allain Tuhorne, Bertrand Coëdic, Yvon Rivallon, Jehan Turin, Henry Coz, Charles Daniel.

Charles de Quéremar, sieur de la Roche-Rousse, comparé en habillement d'homme d'armes et trois bons chevaux pour la selle et o luy,

Jehan le Fol, coustilleur.

Pierre Robert, archer en brigandine.

Henry Louenay, *idem*.

Jehan Villeblanche, sieur du Pin, comparu pour luy et la dame Louise du Meur son ajeule, en habit d'homme d'armes et deux chevaux pour la selle. O luy les archers et croustilleurs qui ensuyvent, sçavoir :

Perceval Lescazeval, croustilleur.

Bertrand Martret*, archer en brigandine.

Jehan Gaillard, *idem*.

Martin Villeblanche, *idem*.

Hervé Conan, *idem*.

* Les Martret-Préville existant aujourd'hui à Brest et à Quimper descendent de cet archer. Leur manoir paternel (Kermartret) se voit encore dans la paroisse de St.-Yvi.

Fust reçu ledict Villeblanche du Pin o injonction d'avoir meilleure monture et sauf audict procureur à dire qu'il n'avoit point fourni à l'injonction des dernières monstres et dampuis en l'absence du dict sieur du Pin, a le dict procureur remontré à mesdicts sieurs les commissaires l'injonction faite audict sieur du Pin, qu'elle porte fournir ung aultre homme d'armes pour la dicte ajeule, et pareillement a remontré que la femme du dict sieur du Pin avoit grand douaire et estoit héritière de sa mere. Par quoy la dicte injonction avait esté justement faite, demandant le fournissement d'icelle. Sur quoy mesdicts sieurs les commissaires ont ordonnés ledict fournissement et qu'il soit intimé audict sieur du Pin et à ladite ajeule d'y obéir, et la peine de la saisie, qu'elle sera réelle en cas de default.

Jehan de Bouteville seigneur du Faouët, comparu en habit d'homme d'armes à cinq chevaux pour la selle et o luy les archers et croustilleurs qui ensuyvent,

Sçavoir :

Guillaume Ceffre, allemand, croustilleur en brigandine et bien monté.

Louis de Kergué, archer en brigandine et bien monté.

Jehan Toulbodou, *idem*.

Guillaume du Rest, *idem*.

Guion de Pestivien, *idem*.

Jehan de Coëtnempren , archer en brigandine et bien monté.

Louis Masquet , *idem*.

Olivier de Quélen, sieur du Vieux Chastel, pour luy et pour sa mere, en habillement d'homme d'armes, à trois chevaux pour la selle et o luy ,

Guenolé le Roy , croustilleur.

Yvonet de Quélen , archer en brigandine.

Yvon le Croissant , *idem*.

Daniel Guillou, guisarmier en brigandine, et a eû le sieur de Quélen du Vieux Chastel, injonction de deux archers et pour faisant ne les avoir fournis, o la reservation de la saisie demandée du procureur de Cornouailles et dampuis en l'absence sur remontrance dudict procureur, injonction d'ung aultre archer et commandé l'intimer.

Guyomar, sieur de Guengat, homme d'armes à trois chevaux pour la selle et o luy ,

Sçavoir :

Jehan Kermediou , croustilleur.

Jehan Kerguidel , en brigandine et vouge.

Guillaume Kerguidel , *idem*.

Roland Deny , *idem*.

Jehan le Breton , *idem*.

Guillaume Pentreal , pour le sieur de Combras ,

homme d'armes à trois chevaux pour la selle et o luy ung nommé Michelot , croustilleur.

Jehan Coran , archer en brigandine.

Yvon Lenguor , *idem*.

Guillaume, sieur de Plœuc, a comparu en robe , sur ung bon et puissant cheval , disant n'avoir pu recouvrer son harnois de Nantes où il estoit , et avoir o luy pour la selle trois bons et puissans chevaux et o luy les archers et croustilleurs qui ensuyvent ,

Sçavoir :

Conrad Lallemand , croustilleur.

Jehan Tanguy , archer en brigandine.

Guillaume de Kermanac'h , *idem*.

Guillaume Bohan , *idem*.

Pierre du Bois , *idem*.

Pierre Guillaume , *idem*.

Jehan de Kermanac'h , *idem*.

Et a esté enjoinct audict de Plœuc de trouver son harnois dedans demain au soir , la réservation de la saisie demandée dudict procureur de Cornouailles.

Gilles de Trésiguidy, pour luy et le sieur de Trésiguidy son pere , homme d'armes à trois chevaux pour la selle et o luy Jehan Launay , croustilleur.

Jehan Guelfec.

Jehan le Normand.

Hervé Comblanc.

Jehan le Barbu.

Yvon de Guer, sieur de la Porte-Neuve, pour luy et son pere, homme d'armes à deux chevaux pour la selle et o luy;

Guillaume Kereidour, croustilleur.

Jehan Keramelin le jeune, archer en brigandine.

Jehan Keramefin le vieux, *idem*.

Riou le Saux, sieur de Pratanros, pour luy et son pere, homme d'armes à deux chevaux pour la selle et o luy,

Roland Yvon, croustilleur.

Raymond de la Haye, archer en brigandine.*

Jehan le Bot, *idem*.

Jehan de Bodigneau, homme d'armes à deux chevaux, pour sa belle mere et o luy Jehan Kersafredour, archer en brigandine; injonction de trousse** et salade.

* Nous rappelons ici que la *brigandine* était une cuirasse légère, composée de lames d'acier larges de deux à trois doigts, assemblées transversalement et clouées sur un cuir de cerf bien apprêté. La flexibilité de cette sorte d'armure la rendait commode pour les gens de trait, tels que les archers et les arbalétriers.

** *Trousse*, c'est le carquois; il contenait d'ordinaire vingt flèches.

Roland de Lesongar le jeune, pour luy et son pere,
homme d'armes à trois chevaux pour la selle et o luy,

Jehan Berhain, archer en brigandine.

Riou Aulart, *idem*.

Alain Pomeré, croustilleur.

Jehan de Cornouailles, sieur de Heguant, homme
d'armes à trois chevaux pour la selle et o luy,

Simon le Gentil, archer en brigandine.

Mahé Loëjat, *idem*.

Guillaume Pentreat, croustilleur.

Jehan Trouilloin, sieur de Letpredern, homme
d'armes à deux chevaux pour la selle et o luy,

Pierre Farr, croustilleur.

Louis de la Villeneuve, pour luy et sa mere, homme
d'armes à deux chevaux pour la selle et o luy,

Alain Morin, archer en brigandine.

Olivier Morin, croustilleur, et injonction audict de
la Villeneuve, d'ung aultre archer.

Henry de Berien, pour luy et son pere, homme
d'armes à trois chevaux pour la selle et o luy,

Gérard de la Haye, croustilleur.

Yvonnet Conan, archer en brigandine.

Henry le Roy, *idem*.

Jehan, sieur de Kerrec, homme d'armes à trois

chevaux pour la selle et o luy ,

Jean Bar , croustilleur.

Henry Daounerz , *idem.*

Réné de Lizian , pour lui et son pere , homme d'armes
à trois chevaux pour la selle et o luy ,

Jehan Moreau , archer en brigandine.

Louis de Lizian , *idem.*

Barudous , *idem.*

Anceau de la Marche , sieur de Tourelles , homme
d'armes à deux chevaux pour la selle et o luy ,

Yvon Penfret , croustilleur.

Jehan Guegan , *idem.*

Henry Berhain , archer en brigandine.

Christophe du Liziard , pour son pere , homme d'armes
à deux chevaux pour la selle et o luy Jehan le Dréhan ,
archer en brigandine.

Henry de Beaunerep , homme d'armes à deux chevaux
pour la selle et o luy Yvon Penfret , croustilleur , Henry
Berhain , archer en brigandine.

Yvon Kernus , pour Armel son pere , homme d'armes
à deux chevaux pour la selle et o luy Thomas le Mar-
chand , croustilleur.

Charles de la Haye , sieur de la Haye , homme d'armes
à deux chevaux pour la selle et o luy Guillaume le Bran-

donnier , goustilleur , et Guillaume Bastard de la Haye ,
archer en brigandine.

Henry Kerraoul, pour Jehan son père, homme d'armes
à deux chevaux pour la selle et o luy Guillaume Urvois ,
croustilleur.

Jehan du Meur, pour son pere , homme d'armes à
deux chevaux pour la selle et o luy ,

Jehan Alain , archer en brigandine.

Jehan Yves , *idem*.

Yvon Boscher, représenté par Morice Budes , homme
d'armes à deux chevaux pour la selle et o luy Hervé Been ,
archer en brigandine , avec injonction de gorgerette.

Jehan le Boutrnois , homme d'armes à deux chevaux
pour la selle et o luy Yvon le jeune , croustilleur.

Roland , sieur de la Harmoy , homme d'armes à deux
chevaux pour la selle et o luy Jehan le Fresne , croustilleur.

Guillaume le Bec , archer en brigandine.

Yvon Blesquen , *idem*.

Et a eu injonction d'ung cheval , gorgerette et croissant.

Messire Morice Guernarpin , représenté par Alain de
la Garenne , homme d'armes à deux chevaux pour la selle
et o luy Guillaume Bars , croustilleur.

Henry le Souldaer , archer en brigandine.

Guillaume Gargains , *idem*.

Et a eu injonction d'ung meilleur cheval dans la prochaine monstrée ou plutost se besoing est soubs peine de la saisie,

Jehan du Perrier, sieur de Coet Canton, homme d'armes à trois chevaux et o luy Alain Mehault, coustilleur, Silvestre Allangon, archer en brigandine.

Yvon Liour, *idem*.

Jehan, sieur de Roscerf, homme d'armes à deux chevaux pour la selle et o luy,

Estienne Tredassen, archer en brigandine.

Pierre de Quimerc'h, *idem*.

Et a eü injonction d'un coustilleur et de soy armer mieulx et à poinct.

Geoffroy du Vieux Chastel, pour luy et son pere, homme d'armes à deux chevaux pour la selle et o luy Yvon Phés (Christophe), coustilleur.

Guillaume Guinemant, archer en brigandine.

Henry Ogier, *idem*.

Maistre Hehry du Dresnay *, représenté par Charles Clévédé, homme d'armes à deux chevaux pour la selle et o luy Guillaume Alain, coustilleur.

* La famille du Dresnay, transplantée ensuite dans l'évêché de Léon. Sa branche aînée est représentée aujourd'hui par Ambroise, comte du Dresnay, colonel de cavalerie, militaire distingué et savant naturaliste. Le colonel du Dresnay habite Saint-Pol-de-Léon.

Jean et Guillaume Clévédy, archers en brigandine.

Pierre du Pontcallec, pour luy et sa mere, homme d'armes à deux chevaux pour la selle et o luy Alain Roland, coustilleur.

Alain Bournot, archer en brigandine.

Henry de Coetquevran, pour luy et Jeanne de Scaër sa mere, homme d'armes à deux chevaux pour la selle et o luy Offret de Lochrist, archer en brigandine.

Bertrand, sieur de Lesongar, pour luy et damoiselle Jehanne du Pont son ajeule, homme d'armes à trois chevaux pour la selle et o luy,

Yvon le Fissant, coustilleur.

Jehan de Languéoues, archer en brigandine,

Jehan le Goff, *idem*,

Guillaume le Cozral, *idem*.

Charles de la Fresnay, *idem*,

Jehan le Marhec, *idem*.

Guillaume Kergoat, représenté par Jehan Kernigues, homme d'armes à deux chevaux pour la selle et o luy,

Guillaume Arscouet, archer en brigandine.

Riou de Rosmadec, sieur de Rosmadec, comparu en robe et o luy Jehan Tanguy, coustilleur.

Guillaume Kerguiffan, archer en brigandine.

Guillaume Stamliere, *idem*.

Et pour ce que le dict de Rosmader ne s'est comparu dûement, sa terre est saisie et exécution d'icelle suspendue jusqu'à savoir si à la prochaine monstre, il se comport deüement et en habillement suffisant, pour ce que sa terre est en rachapt pour l'an présent.

Jehan, sieur de Hilgui, et o luy,

Laurent le Goellan, archer en brigandine.

Leufroy Denis, *idem.*

Et a eü le dict de Hilgui, injonction de faire outre les dicts archers, homme d'armes en bon poinet, ce qu'il a certé faire.

Charles de Tréanna, pour luy et son pere, archers en brigandine, et o luy,

Yvon Goadre, archer.

Louis le Lliour, *idem.*

Et a eü le dict de Tréanna injonction d'estre homme d'armes, ce qu'il a certé et promis de faire.

Alain de Tréanna, représenté par François de Tréanna son fils, archer en brigandine et o luy Thomas Coznavet et Alain le Bezre, archers en brigandine, et a eü ledict de Tréanna injonction de comparoir en habillement d'homme d'armes, sur peine de la saisie, ce qu'il a promis faire et a certé dans la prochaine monstre.

Jehan Treganves, pour lui et sa mere, dame de

Tromelin , et pour Jehan Treganvez son pere , archer en brigandine et o luy ,

Riou Troubrastel , archer en brigandine.

Guillaume Pichon , *idam*.

Et a eù le dict Treganvez injonction de comparoir en homme d'armes sur peine de la saisie , ce qu'il a promis et certé faire dans la prochaine monstre.

Henry Provost , pour Geoffroy son pere , homme d'armes à deux chevaux pour la selle et o luy ,

Henry le Joncour , croustilleur , et Jehan Provost , archer en brigandine.

En après ensuivent les noms des nobles et tenants fiefs nobles et autres en habillement d'hommes d'armes selon l'ordre des chastellenies du dict evesché de Cornouailles , et paroisses d'iceluy ainsi qu'il suict :

Et premier

LA CHASTELLENIE DE QUIMPER-CORENTIN.

Les nobles de la paroisse de St. Thomas. — Nihil.

Les nobles de la paroisse de Loperhet.

Jehan Botinæzre , archer en brigandine.

Les nobles de Dirinon.

Hervé le Courtois , archer en brigandine et vouge.

Hervé Manfuric, pour luy et son pere, à deux chevaux, archer en brigandine.

Alain le Lotiet, représenté par Jehan son fils, archer en brigandine; — injonction d'un autre archer.

Louis Huon, archer en brigandine.

Jehan Simon, archer en brigandine.

Maistre Jehan de Kerguern, archer en brigandine et pertuisanne.

Guillaume le Sal, pour la veuve de Jehan Brannalon, archer en brigandine.

Jehan Tanguy, en pal et vouge.

Riou le Goazre, en brigandine et vouge. *

Hervé Jaffreis, archer en brigandine; — injonction de trousse.

Les nobles de Plonevez-Portzay.

Yvon le Gentil, représenté par Guillaume le Bras, archer en brigandine.

De Cleden Cap-Sizun.

Maistre Yves-Saluden, archer en brigandine.

Geoffroy Keridiern, archer en brigandine.

* La vouge était une arme de hast, une sorte de pique à hampe courte, mais à fer long, arqué et tranchant, à peu près comme la guisarme.

Les nobles de Primelen.

Jehan du Mené , représenté par Hervé Salaün , archer en brigandine.

Jehan du Mené Lesurec , archer en brigandine.

Les nobles d'Esquibien.

Yvon Doulec Jouhen , en pal et vouge.

Yvon le Doulic , archer en brigandine.

De Buzec Cap-Sizun.

Glezian du Faou , pour lui et son pere , archer en brigandine,

Thomas Champion , *idem*.

Hervé Filelys , archer en pal.

Jehan Adam , archer en brigandine.

Guillaume Kervasquet , par Hervé son fils , archer en brigandine.

Jehan Calvé , pour luy et pour son pere , archer en brigandine.

Jehan Gouzien , *idem*.

Marguerite du Faou , par Alain Doulec , archer en brigandine.

Les nobles de Plomeur.

Alain Kersaudy , par Jehan son fils , archer en brigandine.

Alain de Dimanac'h , archer en brigandine , et o luy
 Hervé Rivallen , en brigandine et pertuisanne.

Jehan Jouhan , pour luy et sa mere , archer en brigandine.

Henry Rougeart , archer en brigandine et guisarme.

Jehan Olivier , archer en brigandine et pertuisanne.

Les nobles de Plouzevet.

Henry de Kerboguy , par Henry son fils , en pal et vouge.

Jehan Gourchat , en pal et vouge.

Les nobles de Landudec.

Guillaume de Tyvarlen et Catherine de Branalen , femme
 de Charles de Tyvarlen , par le dict Charles , à deux
 chevaux , archer en brigandine.

Alain Le Cren , par maistre Guillaume son fils , archer
 en brigandine.

Jehan de Kerscodic , en pal et vouge.

Guillaume Larcher , par Henry son fils , en brigandine
 et vouge.

Pierre le Corre , en brigandine et vouge.

Les nobles de Lambaban.

Geoffroy de la Goublaye , en brigandine et pertuisanne ,
 injonction d'arc et trousse.

Marguerite le Coing , garde de son fils mineur de feu Henry Larmor, représenté par Jehan Audouf, archer en brigandine et vouge.

Les nobles de Pouldrezt.

Jehan Gonice, par Yvon son fils , archer en brigandine.

Guillaume Le Roux, par Jehan son fils , archer en brigandine.

Guillemet Rinalcou , en brigandine et vouge.

De Pommerit Cap.

Alain de Pernguilly , archer en brigandine.

Alain Bonnegat, par Hervé du Cosquer , archer en brigandine.

Jehan Bonnegat , archer en brigandine.

Jehan Kersco , par Jehan son fils , archer en brigandine.

Les nobles de Tréogat.

Jean de Nimeven , archer en brigandine.

Les nobles de Plovan.

Jehan Gourcuff, par Alain son frere, archer en brigandine.

Jehan du Bois Kergunou , par Alain son fils , archer en brigandine.

Hervé Gautain , par Hervé son fils , archer en brigandine.

Yvon le Moster , par Guillaume son fils , en pal et vouge.

De Beuzec Cap-Cawal.

Hervé Kernivinan , en brigandine et pertuisanne. et o
Tuy, Guillou Connilardy , en brigandine et pertuisanne.

Henry Kerdegat , en brigandine et vouge.

Alain Provost , archer en brigandine.

Henry Duhaffont , en pal et vouge.

Yvon le Rabiner , archer en brigandine.

Les nobles de Treguenec.

Guillaume Leomot , par Guillaume Cudin , en pal et
vouge.

De Tréoultrez et Penmarc'h.

Pierrè Guïlligouc'h , par Yvon son fils , archer en
brigandine..

Henry de Mesguen , *idem.*

Yvon Kersaduon , par maistre Yves son fils , *idem.*

Jehan de Lamprat , *idem.*

Henry le Normond , par Yves Guidel , *idem.*

Michel Uvic , *idem.*

René Guimiec , par Jehan son fils , *idem.*

Guillaume Bredouffie, archer en brigandine.

Yvon Jaffrais, *idem*.

Guillaume Billouart*, autre cohéritier de feu M.^e Yves
Guillaume Mocam, le.... ont présenté Guillaume Verron
et Alain de Kerangars, archers en brigandine.

Les nobles de Ploemeur.

Maître Hervé le Chever, archer en brigandine.

Alain Guezennec, *idem*.

Alain le Robiner, archer en brigandine et vouge.

Marguerite de Kersanson, veuve de Guill. Trémillec,
par Jehan Poulichet, archer en brigandine.

Jehan Beuvelen, archer en brigandine.

Jacques Toulgoat, par François son fils, archer en
brigandine.

Les nobles de Trefflegat.

Yvon du Haffont, archer en brigandine.

Buguel, *idem*.

* Tige des Billouart, sieurs de Kerlerec, qui ont donné à la marine française plusieurs officiers de distinction, principalement Louis de Kerlerec, capitaine de vaisseau et gouverneur de la Louisiane, sous le règne de Louis XV. Sa petite nièce, existante aujourd'hui, a épousé le chevalier du Plessix-Parscau, capitaine de vaisseau, et d'une ancienne famille bretonne qui, de père en fils, a également illustré la marine.

De Plobasnalec.

Jacob Pennorvan , par Jehan Tereigal , archer en brigandine.

Henry Toulallan , par Daniel son fils , *idem*.

Jehan le Hûe , par Alain son fils , *idem*.

Alain Lestuhan , *idem*.

Yvon du Hauffaout Kerulat , par Hervé son fils , archer en brigandine et pal.

Guillaume Kerlazret , en brigandine et pertuisanne.

Hervé Jacques , par Jehan Kermoys , archer en brigandine.

Les nobles de Plonivel.

Jehan Kerbaoul , archer en brigandine.

Les nobles de Loctudy.

Jacob Kerguisio , par Jehan son fils , archer en brigandine et pertuisanne.

Corentin Tremillec , *idem*.

Jehan Kerveregin , par Jehan Corvelen , archer en brigandine.

René Le Guillou , *idem*.

Louis Harscouet , mineur , par Pierre Guichard , archer en brigandine.

Les nobles de Plouneour.

Maheus Buzic, archer en brigandine, et o luy Jehan Buzic.

Alain Beauneauffé, par Jehan son fils, archer en brigandine.

Jehan le Blot, *idem.*

Jehan le Coing, *idem.*

Maheus Adam, par Henry son fils, *idem.*

Yvon le Bescont, archer en brigandine et vouge.

Henry Lisiry et son fils, archers en brigandine et pertuisanne.

Guillaume Kermorvan, archer en brigandine.

Les nobles de Combrit.

Yvon du Guermeur, en brigandine et demi-lance.

Yvon Tranne, en brigandine et vouge.

Jehan Kergouloïen, par Guillaume Connet, en brigandine et pertuisanne.

Bizien de Coetdern, *idem.*

Jehan du Cozquer, *idem.*

Jehan Kernus, *idem.*

Jacob Kergourhan, par Riou son fils, en brigandine et pertuisanne.

Hervé Kerraoul, par Pierre Guichart, *idem.*

Yvon Jacques , archer en brigandine.

Les nobles de Bodivif.

Riou Penmorvan , archer en brigandine.

Nicolas Lochec , *idem.*

Henry Floch , par Guillaume son fils , en pal et vouge.

Les nobles de Plomelin.

Guillaume Trémillec , archer en brigandine , injonction de trousse.

Guillaume Agues , *idem.*

Les nobles de Pluguen ou Pluguffan.

Riou Mazeas , archer en brigandine et vouge.

Jehan Fouesnant , archer en brigandine.

François Marion , *idem.*

Jehan Leon , par Hervé son fils , archer en brigandine.

Les nobles de Penhars.

Jehan de la Pallue , archer en brigandine.

Henry , fils mineur de Toulgoat , par Jacques Toulgoat , archer en brigandine et pertuisanne.

Les nobles de St. Mathieu.

Jehan le Baud , pour Olivier son fils , archer en brigandine.

Les nobles de Quimper:

Jehan de Kerfort , en brigandine et vouge.

Maistre Jehan de Beauvernen , par Vincent le Restat ,
archer en brigandine , et o luy Yvon Guiader^o , archer en
brigandine.

Yvon Dougouvallan , *idem*.

Thomas le Lagadec , par Rolland Gervaise , *idem*.

Peron le Trenullec , par Pierre le Duault , *idem*.

Jehan de Moëlien , par Olivier le Bossic et Olivier le
Borgne , archers en brigandine.

Guillaume le Mesquouz , par Pierre le Mesquouz , en
brigandine et vouge.

Olivier de Kermodiern , archer en brigandine et vouge.

Henry le Page , en pal et vouge.

Jehan Kerinezan , par Thibaut de Launay , archer en
brigandine.

Guillaume de Coatanezrè , par Prigent son frere , *idem*.

Demoiselle Alix de Rosmadec , dame du Quillon , a
fait comparoir pour elle Jehan Quintin et Pierre du
Quillon , archers en brigandine.

Pierre le Gludic , par Hervé son fils , *idem*.

Bertrand Goarlot estoit a tenir la mônstre des francs-
archers dudict evesché , assignée à tenir à Châteauneuf du

Faou , par le Duc ; — archer en brigandine.

Henry le Garz , par Jehan Hervé , en brigandine et javeline.

Yvon le Roux , par Henry Bernard , en brigandine et vouge.

Locmaria de Quimper

Jehan Guegan , archer en brigandine.

Les nobles de Plouneis.

Jehan du Marhallac'h , archer en brigandine.

Germain de Kersauson , malade , a fait comparoir pour luy et sa mere Guillaume le Hingan , archer en brigandine. — Injonction audict Kersauson d'ung autre cheval en sa compagnie.

Les nobles de Guengat.

Morice de Kerlegui , archer en brigandine.

Michel le Roz , *idem* ,

Pierre Guillaume , *idem* ,

que le dict Kerlegui a fait comparoir pour luy , parce qu'il est indisposé à servir.

Les nobles de Plouaray.

Michel Kervingar , par Hervé son fils , archer en brigandine.

Maistre Jehan Kerflott , *idem* ,

Les nobles de Pouldregat.

Henry de Kernuz , par Hervé son fils , archer en brigandine.

Jehan Trevadzit , *idem.*

Henry Agvis , *idem.*

Les nobles de Poullan.

Henry Kervadellec , par Henry son fils , archer en brigandine.

Glezran Poulahan , *idem.*

Traoul Bourguen , *idem.*

Guillaume Bouchic , en pal et vouge.

Jehan Ferron , par Yvon son fils , en pal et vouge.

Henry Loyl , *idem.*

Henry Nicolas , *idem.*

Nicolas Dorolot , *idem.*

Les nobles de Mahalon.

Jehan Kerriou , par Guillaume son fils , archer en brigandine.

Guillaume le Gouardet , par Roland de Mené ; archer en brigandine , et injonction de gorgurette.

Yvon Kerminichy , archer en brigandine.

Les nobles de Plogonnec.

Jehan Kerpain , archer en brigandine.

Jehan de Balyc , indisposé , comparu par Guillaume le Boëdec et Yvon le Tréhiden , archers en brigandine.

Hervé Kermehér , archer en brigandine.

Les nobles de Kerfuntun.

Jehan Ansquer , archer en brigandine.

Jehan Gauvain , *idem*.

Alain le Blanc , *idem*.

Guillaume le Vayer , *idem*.

Jehan du Plessix , par Guillaume son fils , *idem*.

Jehan Coatannezre , à deux chevaux , archer en brigandine.

Guiomar de la Hay , *idem*.

Maistre Jehan du Parc , par Pierre son fils , *idem*.

Jehan du Pont Callec , *idem*.

Augier Landoy , par Pierre Guine , *idem*.

Les nobles de Queuzon.

Charles le Chever , par François son fils , archer en brigandine.

Pierre de Kernisan , à deux chevaux , archer en brigandine.

Yvonne Guillot, veuve d'Armel Kornisan, par Guillaume Nicolas du Breignou.

Les nobles d'Ergué Gaberit.

Jehan Provost, par Jehan son fils, archer en brigandine.
Caznoret de Kerfort, par Hervé le Normand, archer en brigandine et vouge.

Yvon-Kersulgar, archer en brigandine et pertuisanne.

François Lisiard, mineur, par Louis le Borgne, archer en brigandine.

Henry Kersulgar, par Jehan Provost le jeune, archer en brigandine et vouge.

Les nobles de Briec ou Briziae.

Pierre Lezandevès, archer en brigandine,

Henry de Launay, *idem*,

Jehan Perron, en pal et vouge.

Daniel de Quimerch, par Martin le Goff, *idem*,

Morice de Tréouret, en pal et vouge.

Jehan du Guern, en pal et vouge.

Mahé Prigent, en brigandine et vouge.

Guillaume Mollien, pour sa mere, en pal et vouge,

Geoffroy le Guegrenneu, en pal et vouge.

Jehan de Treguien, par Guillaume le Gall, archer en brigandine.

Les nobles d'Edern.

Guillaume de la Boessière , archer en brigandine et injonction de vouge et gorgerette.

M^cJehan Millot, par Jehan Armel, archer en brigandine.

Les nobles de Tregourez.

Guillaume de Kerguz , archer en brigandine.

Hervé du Quinquis , *idem*.

Les nobles de Laz.

Henry Le Glaz , archer en brigandine. — Injonction d'avoir paige et mettre noble homme pour luy au lieu d'Orges Larmor par qui il paraît.

Les nobles de Corray.

Guillaume le Corre , en brigandine et vouge.

Du haut Corlay.

Guillaume de Guergorlay , archer en brigandine , injonction d'ung autre cheval.

Maistre Jehan le Rochedec , archer en brigandine.

Morice Poulain , *idem*.

Perenele Hamon , *idem*.

Alain du Bois Berthelot , *idem*.

Les nobles du vieux bourg de Quintin.

Jehan Frigat , pour son peré , archer en brigandine ,
injonction d'ung cheval.

Louis Perien , pour son pere , *idem.*

Perot Perotin , pour son pere , *idem.*

Jehan Le Maistre , *idem.*

Perceval Mahé , pour son pere , *idem.*

Les nobles de St. Mayeuc.

Olivier du Mar , en brigandine , injonction d'ung homme
d'armes de déffense en sa compagnie.

Philippe Thomelin , pour son pere , *idem.*

Jacquette Bosihier , par Jehan Pocart lè jeune , archer
en brigandine.

Mahé de Kerantaon , pour son pere , archer en bri-
gandine.

Jehan Pocart , pour son pere , *idem.*

Yvonet Audren , partable tenant fief noble , *idem.*

Les nobles de Plusstien.

Henry Kerguennou , pour son peré , archer en bri-
gandine.

Guillaume le Galoudec , *idem.*

Les nobles de Laniscat.

Jehan de Correc , comparu en robe et o luy Guillaume

le Double, aussi en robe. — Injonction de tout habillement pour archers et pour default de comparoir dûement, est sa terre saisie et prise en la main du Duc.

Guillaume le Fresne de Keryolet, en brigandine.

Guillaume de Lannion, en brigandine et vouge.

Christophe du Pont.

De Plouvéz-Quintin.

Charles de Quenech-Quivily, archer en corcelet et o luy Jehan de Quenech-Quivily son fils, homme de déffense.

Robert Donnouassay, archer en brigandine.

Charles Provost, *idem.*

Yvon le Guz, pour son pere, *idem.* — Injonction d'ung autre homme et d'ung autre cheval.

Jehan le Gac, pour Jehanne, archer en brigandine.

Jehan de la Harmoy, par Jehan le Bastard, archer en brigandine, et injonction d'ung autre cheval.

De St. Martin des Pres.

Jehan du Mur, par Henry du Mur son frere, archer en brigandine. — Injonction d'ung autre archer.

Les nobles de St. Gilles-Pügiau.

Alain Penpoulou, archer en brigandine. — Injonction d'ung autre cheval et d'ung cavalier en sa compaignie.

Jehan Casselou , archer en brigandine , injonction d'ung archer en sa compagnie.

Jehan Dangou , archer en brigandine.

Hervé du Quellenen , par Rolland son fils , *idem*.

Bertrand Hamon , par Rolland son fils , *idem*. — Injonction d'ung autre archer en sa compagnie.

Olivier le Foretier , par Jehan Christophe , archer en brigandine.

Olivier Nédélec , *idem*.

Les nobles de Bothoa.

Jehan de Quenech-Quivily , par Yvon son frere , archer en brigandine.

Geffroy de la Garenne , par Charles de la Garenne , *idem*.

Jehan de Lestouret , *idem*.

Yvon Le Voër , *idem*.

Guil. Jourdain , *idem*.

Guillaume Caignol , pour son frere , *idem*.

Alain de Duadal , *idem*.

Jehan Richard , *idem*.

Pierre le Manach , pour son pere , *idem*.

Morice de la Garenne , *idem*.

Guillaume le Soulaër , *idem* , avec injonction de gorgerette.

Geoffroy Le Noir , archer en brigandine.

Morice Kerxenéné , *idem*.

Pierre Plezidy , *idem*.

Alain du Bois-Berthelot, curateur de Jehan du Bois-Berthelot, mineur, *idem*. — Injonction d'ung autre cheval et d'ung autre homme de déffense en sa compagnie.

Guillaume le Clerc, archer en brigandine. — Injonction d'ung autre archer en brigandine à cheval.

Geoffroy Bogar , en pal et vouge.

Charles de Becmeur de Loquellec , comparu en robe pour son pere , et a le dict sire du Pont , dict qu'il est de sa maison et qu'il se trouverait en bon et suffisant habillement d'archer , toutes les fois que besoing seroit ; archer en brigandine. Et en marge sur la remontrance du procureur de Cornouailles , sa terre est saisie et l'exécution suspendue jusqu'à sçavoir le bon plaisir du duc.

LES NOBLES DES CHASTELLENIES DE CONCQ-FOUESNANT
ET DE ROSPORDEN.

Alain Morvan , pour le mineur de Rospiec , en brigandine et vouge.

Guillaume le Stanguer , *idem*.

Priou le Goff , en brigandine et javeline.

Roland Lesandevéz , par Guillaume Lesandevéz son
fils , en brigandine et javeline.

Guill. Cariou , en brigandine et vouge.

Jehan du Bot , archer en brigandine.

Hervé le Rousseau , en brigandine et vouge.

Laurent le Rousseau , archer en brigandine.

Bertrand Martret , par Yvon Tanel , archer en brigandine.

Jehan Guillou , par Dom Jamet Provost , *idem*.

Louis le Diglorec , par Jehan son fils , archer en brigandine et vouge.

Jehan Conquer , pour lui et sa mere , archer en brigandine.

Jehan de Kerouant , parce qu'il est vieil , il a faict comparoir Guillaume Le Gall , archer en brigandine.

Jehan Thebaut , archer en brigandine.

Jacques Lesmaës , *idem*.

Mahé Soubis , *idem*.

Jehan Keranrais , par Jehan la Combarde , *idem*.

Les nobles de Perguet-Banodet .

Alain de Lesaudevéz , en brigandine et vouge.

Raoul le Gallay , *idem*.

Les nobles de Pleven.

Jehan de Kerguet , archer en brigandine et o luy ,
Yvon Servan , *idem*.

Louis Kergos , en brigandine et vouge.

Les nobles de Locaman.

Jehan Provost , archer en brigandine.

Jamet de Pestivien , en brigandine et vouge.

Les nobles de St. Evarzec.

Jacob du Bot , archer en brigandine.

Les nobles d'Ergué Armel.

Jehan Toulmaen , par Henri Keranrais , archer en
brigandine.

Michel de Coatanezre , par Guillaume le Guen , en
brigandine et javeline.

Guillaume Kergonan , en brigandine et vouge.

Les nobles de Nevez.

Guill. le Gall , archer en brigandine.

Guillaume Binquir , *idem*.

Les nobles de Nizon.

Maurice le Quinquis , par Guillaume son fils , archer
en brigandine.

Louis de la Villeneuve , *idem*.

Les nobles de Tregunc.

Jehan de Kerguern , archer en brigandine.

Louis Goarlot, à deux chevaux, archer en brigandine,
avec injonction d'un autre archer.

Jehanne Douvoiielen et son fils, par Guill. du Bot,
archer en brigandine.

Guillaume le Louch, à deux chevaux, archer en bri-
gandine.

Les nobles de Lawriec.

Yvon le Moigne, archer en brigandine.

Raoul Kervégan mineur et sa mere, par Guillaume
Calloch, archer en brigandine.

De Beuzec-Concq.

Charles le Scanf, archer en brigandine. — Injonction
d'un homme de défense en sa compagnie.

Raoul du Stanc-Bihan, archer en brigandine.

Jehan Trévaré, par Hervé son fils, *idem*.

Guillaume Kermesloan mineur, par Louis Tiec, en
pal et vouge.

Marc le Coroller, archer en brigandine.

Marguerite, fille mineure de Guillaume de Lesongar,
par Yvon Matigny, archer en brigandine.

Les nobles de Melen et Cadol.*

Henry Hemery , archer en brigandine.

Jehan Hemery , *idem*.

M^e Yves Gouhan , par Jehan Pencanvern , *idem*.

Guillaume Coat Huon , par Raoul son fils , *idem* et vouge.

Alain Maholt , archer en brigandine.

Alain Droniou , *idem*.

Yvon le Moël , par Thomas Rouxel , en brigandine et javeline.

Jehan le Hemery , pour Alain Le Peltier , archer en brigandine. Et au regard de Pierre Hemery , ne s'est aucunement présenté pour empêcher sa défaite et servir à son excuse ; et a dict le dict Yvon de Tréanna qu'il estoit allé de son commandement pour enregistrer la monstre des francs-archers de l'evesché de Venñes. — Archer en brigandine.

Les nobles du Quernevel.

Dame Jehanne de Juch , veuve de messire Riou de Rosmadec , a présenté et fait apparoir pour elle Jehan

* *Melen* est ici pour *Melgven* ; nous avons parlé ailleurs de cette paroisse.

Saint-Jusel , archer en brigandine , et Yvon le Gac ,
idem.

Les nobles de Tournch.

Jehan de la Riviere , archer en brigandine.

Les nobles de Scaezre.

Guillaume Coat Fourry , archer en brigandine.

François du Coëdic , *idem.*

Guill. Kermerien , *idem.*

Jehan Savary , mineur , par Jehan le Mean , *idem.*

Guill. Daniel , *idem.*

Guill. Landrain , *idem.*

Guillaume Arthur , en brigandine et vouge.

Les nobles d'Eliant.

Jehan Alenyou , archer en brigandine.

Raoul Amezre , *idem.*

Hervé de Quillien , pour Thépot son fils , archer en brigandine et vouge.

Arthur de Lesmaes , *idem.*

Jehan de Kersidec , par Thebaud son fils , *idem.*

Guillaume Sallou , archer en brigandine.

Henry Landanet , en pal et vouge.

Alain Daniel , en pal.

Bernard de la Lande , archer en brigandine.

Jehan de Kerminihi , archer en brigandine.

LES NOBLES DE LA CHASTELLENIE DE QUIMPERLÉ.

Les nobles de Riec.

Henry le Brenzre , archer en brigandine.

Henry Lescoet , *idem.*

Guillaume Ansquer , *idem.*

Les nobles de Banalec.

Guéguen Sylvestre , par Alain , archer en brigandine.

Charles le. , mineur , *idem.*

Jehan Coat Sallion , archer en pal.

Jehan le Deust , *idem.*

Jehan Lamolen , archer en brigandine.

Les nobles de Clohars-Carnoët.

Robin de la Sauldray , archer en brigandine.

Jehan Juquel , par Jehan Le Roy , *idem.*

Jehan Cadoret , *idem.*

Les nobles de Moëlan.

Henry Keravel , en brigandine et voege.

Silvestre Kerfouarnec , archer en brigandine.

Jehan Glarros , en brigandine et guisarme.

Jehan Derrien , archer en brigandine.

Pierre Kermogoar , *idem*.

Et d'après a remontré le dict procureur de Cornouailles, à mes dicts sieurs les commissaires en l'absence du dict Kermogoar , les facultés et richesses du dict Kermogoar , pour raison desquelles et selon les instructions des monstres, il est subject à fournir homme d'armes contre la prochaine monstre sur peine de la saisie de ses fiefs et heritaiges.

Marguerite de Kermogoar , mineure, dame du Verger , par Yvon Kerimel.

Les nobles de Lothea.

Henry de Queblen , par Jehan de Queblen , archer en brigandiné , et o luy Pierre Lingoel , *idem*.

Les nobles de St. Michel de Quimperlé.

Charles le Velde , par Jehan le Guern , archer en brigandine.

Jehan Jacquet , par Hervé son fils , *idem*.

Jehan le Dimah , *idem*.

Yvon Jacquet , *idem*.

Yvon Tabouec , *idem* , pour luy et son aieul.

Yvon des Portes , *idem*.

Prigent Harnou , partable , tenant fief noble , par Guillaume Jouhan , archer en brigandine.

Les nobles de St. Colomban de Quimperlé.

Henry le Diguédet , archer en brigandine.

Jehan L'Abbé , par Jehan Jacquet , *idem*.

Jacob de Kermorial , en pal et vouge.

Henry le Bourgeois , en brigandine et javeline.

Les nobles du Tresvou.

Yvon Donvers , archer en brigandine.

Michel Kerlouarnec , *idem*.

Les nobles de Beq.

Henry de Kermorial , archer en brigandine.

De Querien , près Quimperlé.

Maistre Jehan de Cambout , archer en brigandine.

Jehan sieur de Cambout , par Guill. Olivier et Henry Genillat , archers en brigandine. Et d'après le dict procureur de Cornouailles montré auxdicts commissaires la faculté et richesses du dict de Cambout , selon lesquelles et les instructions desdicts monstres , il est subject de fournir homme d'armes ; ce qui a esté ordonné par lesdicts commissaires , néanmoins son absence est commandé

luy intimer qu'il le fournisse contre les premières monstres.

Maistre Guillaume du Cambout, par Yvon Cothon, archer en brigandine.

Alain Lagadeo, par Job Thomas, en brigandine et pertuisanne.

Jehan Toutenoutre Kerlennec, archer en brigandine.

Olivier de Stanc Hingant, en brigandine et javeline.

Les nobles de Loc Guenolé.

Geoffroy de Kerverhean, en brigandine et vouge.

LA CHASTELLENIE DE CHATEAULIN.

Les nobles d'Argol.

Hervé le Men, en vouge et pal.

Les nobles de Plomodiern.

Hervé du Riblé, archer en brigandine, et o luy Jehan Tulguen, *idem.*

M^r Jehan Tymaen, *idem.*

Pierre Kerpaen, *idem.*

Jehan Geffroy, *idem.*

Jehan de Liscoet, en brigandine et o luy Yvon le Maen, *idem.*

Jehan fils mineur de Lanniliau , ses mere et ajeule ,
ont fait comparoir pour eux Gabriel Briant, en brigandine.

Jehan le Rest , par Jehan son fils , archer en pal.

Henry Guiot , archer en pal.

De Plonevez Porzay.

Jehan Saint Guevel , par Guillaume Capitaine , archer
en brigandine.

Nicolas le Coing , *idem*.

Yvon Caradec , archer en pal.

Henry Caradec , en pal.

Marguerite de Rosnivinen , veuve de Jehan Herger ,
par Guegan de Locty , archer en brigandine.

Bertrand Keryver , pour luy et sa mere , archer en bri-
gandine.

Les nobles de Quemen.

Riou Coastquiriou , archer en brigandine.

Olivier Coastquiriou , par Hervé son fils , *idem*.

Les nobles de Cast.

Louis et Pierre de Tréouret , archers en brigandine.

Les nobles de Dineault.

Daniel Coat Ronan , de bas estat , tenant terre noble ,
en pal.

Les nobles de Landrevarzec.

Guillaume de Kerguelen, par Thibault de Kerguelen son fils, archer en brigandine.

Yvon le Page, *idem*.

Les nobles de Hanvec.

Alain de Kérliyer, par Jehan de Kerliyer son fils, archer en brigandine, et o luy Yvon Bassenec, *idem* et vouge.

Jacob Omnès, *idem*.

Jehan Galloy, pour son pere, archer en brigandine.

Les nobles de Rosnohan.

Jehan Omnès, archer en brigandine et pertuisanne.

Guillaume Martin, archer en brigandine et javeline.

Jehan du Parc, archer en brigandine, et o luy Guillaume du Cleuziou, *idem*.

Peron Kermodiern, par Henry son fils, *idem*.

Yvon du Rible, par Jehan Geoffroy, *idem*.

Les nobles de Loperec.

Richard de Penguern, par Yvon son fils, en brigandine.

Alain du Cleuziou, *idem*.

François, fils mineur de Jacob le Boulguen, par Guillaume Cadiou, *idem*.

Les nobles de Quimerch.

Olivier Lansulien, archer en brigandine.

Olivier Hemery, par Jacob le Breusre, *idem*.

Rousseau Kergadelen, en brigandine et vouge.

Auffroy le Barbu, par Jehan le Barbu, *idem*.

De Saint Segal.

Jehan Kerevaer, par Yvon Lestorgoat, archer en brigandine.

Les nobles de Brasparts.

Jehan Tymziau, archer en brigandine.

Jacques de Landivisiau, par Yvon de Kerneguet, en brigandine et javeline.

Alain Autret, en hebregeon * et vouge.

Antoine de Mescanvel, en brigandine et vouge.

Les nobles de Locquiomet.

Guillaume Tréouret, en pal et vouge.

Yvon du Quelennec, pour luy et sa mere, en pal.

Hebregeon, pour *haubergeon* ; c'était une cotte de mailles plus légère et moins forte que l'ancien haubert.

Les nobles de Pleiben.

Yves de Tresiguidy , arbalestrier en brigandine.

Charles de Tresiguidy , *idem*.

Jehan de Kerperennes , par Yvon son fils , *idem*.

Yvon de Lamjouet , archer en brigandine et pertuisane.

Derrien de la Boëssière , à deux chevaux , archer en brigandine.

Olivier de Quillien , en brigandine.

Thomas le Roy , archer en brigandine , pour Yvon son fils.

Jacob de Poulmic , *idem*.

Les nobles de Lennon.

Raoul Autret , par Jehan son fils , archer en brigandine.

Les nobles de Lothey.

Hervé de Lannay , pour luy et sa mere , archer en brigandine. — Injonction d'homme de deffense.

Jehan le Moal , en pal et vouge.

Les nobles de Gouezec.

Jehan Poulmic a faict comparoir pour luy Jehan Caradec , archer en brigandine , Jehan de Scevenne , *idem*.

Riou de Lesmaes , par Guillaume Toullec , *idem*.

Jehan Poulhan , en brigandine et javeline.

Alain le Joncour , par Yvön son fils , archer en brigandine.

Louis le Normand , pour Jehan son fils , *idem*.

Les nobles de Lannederne.

Yvon Kerarun , en pal et javeline.

Henry Kerarrun , en brigandine et vouge.

Les nobles de Loqueffret.

Anceau de la Marchè de Bodriec , archer en brigandine ,
à deux chevaux et o luy ,

Yvon Urgoet , archer en brigandine.

Maistre Bertrand du Rusquec , par Guillaume Eonnet ,
archer en brigandine.

LES CHASTELLENIES DU HUELGOET , CHATEAUNEUF-DU-FAOU
ET LANDELLEAU.

Les nobles de la Feillés.

Anceau de Botmeur , archer en brigandine , et dampuis
a remonstré le procureur de Cornouailles à messieurs les
commissaires , que le dict de Botmeur tenoit heritaige de
six à sept vingt livres de rente , en cet evesché , sans com-

prendre l'outre plus , et l'avoit trouvé par enquete , sur
quoy a esté enjoinct audict de Botmeur absent , avoir
homme de déffense en sa compagnie et commandé le luy
intimer.

Les nobles de Berrien.

Yvon Riou , en brigandine et vouge.

Guillaume de Kernigues , *idem.*

Jehan le Seneschal , pour Henry son fils , *idem.*

Les nobles de Plougé.

Louis Moreau , archer en brigandine.

Roland et Olivier Derrien , *idem.*

Les nobles de Plouneves du Faou.

Jehan Bizien , archer en brigandine.

Hervé Vinet , *idem.*

Mahé le Forestier , pour Guillaume son fils , *idem.*

Yvon Kernech , *idem.*

Jehan Kermanach , pour Hervé Bizien , *idem.*

Guillaume Roland , en brigandine et javeline.

De Chasteauneuf du Faou.

Giles le Glas a fait comparoir pour luy Guillaume le
Dantec , archer en brigandine.

Guillaume de Rosily , en brigandine et fusil. *

Guillaume du Bot , archer en brigandine.

Alain de Keraër , par Jehan Kerdreffec , archer en brigandine.

Les nobles de Landelleau.

Jehan Lohennec , archer en brigandine et o luy ,

Jehan Coten , *idem.*

Guillaume Ansquer , *idem.*

Auffroy Bernard , par Guillaume le Guern , *idem.*

Guillaume Kermanach , par Alain Guéguen , *idem.*

Les nobles de Cleden Poher.

Louis de Coetqueran de la Haye , archer en brigandine.

Charles de Kerdreffec , *idem* , et o luy Henry son fils ,
idem.

LA CHASTELENIE DE GOURIN.

Les nobles de Gourin.

Thomas le Palay , mineur , par Jehan Jamet , en brigandine et vouge.

* Voici le premier exemple d'arme à feu que nous ayons trouvé dans les montres de Basse-Bretagne, et on verra, par ce qui suit, que ce fusil, ou arquebuse, était d'un usage fort peu répandu encore dans cette contrée, à la fin du quinzième et au commencement du seizième siècle.

La veuve Jehan le Gal, par autre Jehan le Gal, *idem*.

Guillaume Guernarpin, *idem*.

Henry Kergoet, par Henry son fils, *idem*.

Bizien Le Trancher, en brigandine et javeline.

Jehan de Quenechquily, par Hervé le Quilliou, en brigandine.

Yvon Kergoet, par Louis Simon, *idem*.

Yvon Guegan, mineur, par Charles Kerouant, *idem*.

Pierre du Bot, pour Jehan son pere, en brigandine et o luy Pierre Madegace, coustilleur.

Jehan Kergoat Mengueffret, par Jehan son fils, archer en brigandine, et o luy Alain Treouret, archer en brigandine, et d'après a remonstré le dict procureur de Cornouailles à mes dicts sieurs les commissaires, que le dict Kergoet tenoit heritaige de douze à treize vingt livres de rente, et son fils marié à femme qui tient plusieurs heritaiges; demandant le dict procureur que mes dicts sieurs les commissaires le contraignent à faire homme d'armes et commandé de lui intimer.

Guillaume Kergoet, archer en brigandine et o luy Guillaume le Poyet, *idem*.

Bertrand Jouhan, pour sa mere, en pal et vouge.

Les nobles du Esquillet.

Marc Kerdudour, archer en brigandine.

Louis le Rousseau, *idem*, et o luy Pierre Poyec.
 Jehan le Garec, mineur, par Jehan le Breton, en pal
 et vouge.

Les nobles de Guiscriff.

Jehan Toutenoutre fait comparoir pour luy Louis Tou-
 tenoutre, archer en brigandine.

Guillaume Guitaut, *idem*.

Henry de Kervenohel, *idem*.

Jehan de Kervenohel, *idem*.

Tugdual de Kervenohel, *idem*.

Pierre le Rest, *idem*.

Guillaume Ansquer, *idem*.

Jehan Guegan, *idem*.

Jehan de Vessal, *idem*.

Bizien Toutenoutre, en pal et vouge.

Jehan Seueon, *idem*.

Jehan Guiadér, archer en brigandine.

Les nobles de Leuhan.

Henry de Kersalaün, indisposé à servir.

Les nobles de Langouet.

Jehan de Toulboudou, archer en corselet.

Louis Bertrand, archer en brigandine.

Jehan Provost, par Pierre son fils, archer en brigandine.

Pierre Kerancourhin, *idem*, et o luy Guillaume Quémeur, en brigandine.

LA CHASTELENIE DE KERANÈS, à présent CARHAIX.

Les nobles de Maël-Pestivien.

Olivier Prigent, à deux chevaux, en brigandine et vouge.

Louis Marion, en brigandine.

Guillaume Ropers, *idem*.

Les nobles de Pestivien.

Henry Floch, archer en brigandine.

Jehan Mengoret, *idem*.

Jacques de Botilyaw, *idem*, injonction d'un autre archer en sa compagnie.

Les nobles de Plusquellec.

Pierre de la Boessiere, par Charles son frere, arbalétrier en brigandine.

Henry de la Boessiere, pour luy et Jehanne de Beaucour sa mere, archer en brigandine.

Bertrand de la Boëssiere, par Guillaume de la Boëssiere, son pere, archer en brigandine.

Jehan de Quenech Quivily, archer en brigandine.

Charles Euzeno, archer en brigandine.

Charles Nicol, pour son pere, *idem*.

Olivier de la Gareune, archer en brigandine et vouge.

Jehan du Vieux Chastel-Callac, par Olivier son fils, archer en brigandine.

Les nobles de Duault-Quelen.

Pierre de Kerprigent, archer en brigandine, et o luy Jehan Bonamy, *idem*. Injonction d'avoir trousse et gorgerette.

Jean Rival, pour son pere, archer en brigandine.

Jehan du Fou, *idem*.

Robert Kerdréin, en brigandine et vouge.

Yvon Stephan, pour son pere, en pal et vouge.

Jehan du Bottazec, en brigandine et vouge.

Roland de la Boëssiere, mineur, par Jehan Hervé, archer en brigandine.

Jehan Kervyon, *idem*.

Morice de Lochrist, archer en brigandine et o luy Pierre Guillou, *idem*.

Daniel de Kerprigent, par Pierre son fils.

Jehan de Kerprigent Blesvin, arbalestrier en brigandine.

Jehan du Vieux Chastel du Follsou et son fils, par Bertrand Coz, *idem*. — Injonction de trousse.

Pierre Ernandeau , en pal et vouge.

GuiHaume du Quellenec , arbalestrier en brigandine.

Jehan de Kergroas , à deux chevaux , archer en brigandine.

Jehan Beaucour , arbalestrier en brigandine , et o
luy Yvon le Moign.

Les nobles de Plourast.

Yvon Floch , en pal et vouge.

Jehan Gleveden , archer en brigandine.

Jehan Bocher , *idem.*

Alain Lamourou , *idem.*

Les nobles de Scrignac.

Yvon du Menes , archer en brigandine.

Les nobles de Carnoet.

Maistre Guillaume du Bois , par Guillaume Grantugen ,
à deux chevaux , en brigandine.

Guillaume de Keraudem , pour luy et son pere , archer
en brigandine.

Guillaume le Roux , pour Morice du Fou , *idem.*

Pierre du Combout , pour le mineur de Querenfrest ,
archer en brigandine.

Alain Serf , pour Jehan le Meryadec , en brigandine.

Guillaume Jourdain , *idem.*

Pierre du Bois , en pal et vouge.

De Plouguernevel.

Pierre de Coathual , par Alain de la Garenne , archer en brigandine.

Jehan Bertrand , en brigandine et vouge.

Geoffroy le Frene , *idem*.

Maistre Yves de Quenech Quivilly a fait comparoir pour luy Jehan sen fils , archer en corcelet.

Pierre le Mercier , par Jehan Nedelec , en pal et vouge.

De Quengrist-Mouillon.

Yvon Taupin , en brigandine et vouge. — Injuration d'une meilleure brigandine et gougnette.

Jehan le Grand , archer en brigandine.

Yvon Jagu , *idem*.

Les nobles de Plewin.

Jehan de Canaber , archer en brigandine.

Guillaume Canaber , *idem*.

Jehan Bertrand , *idem*.

Jehan Richard , par Olivier le Coluffoc , archer en brigandine.

Les nobles de Trebrivan.

Moriec du Pesrennou , archer en brigandine.

Jehan le Gonidec , *idem*.

Guillaume de Pestivica , archer en brigandine et o luy Guillaume le Bourgeois , archer en brigandine.

Henry le Bigot, archer en brigandine, injonction d'un homme de défense en sa compagnie.

• *Les nobles de Glomel.*

Henry de Bothoa, par Bertrand son fils, archer en brigandine.

Guillaume Raoul, *idem.*

Pontus de Kerjec, *idem.*

Dom Pierre Pasquiou, par Pierre Even, *idem.*

Guillaume de Saint Péran, archer en brigandine.

Henry Capguerec, *idem.*

Pierre de Bouteville de Coat Gouvreval a comparu en robe, et pour empêcher la defaicté de luy et de sa mere, et servir à son excuse, a dict mon dict sieur du Pont, que le dict de Bouteville est son maistre d'hostel et qu'il fournirait du dict Bouteville et ung autre homme de défense en sa compagnie, en bon et suffisant habillement d'arbalestrier selon la richesse de luy et de sa mere, quand sera besoing; arbalestrier en brigandine et vouge. — En marge, et dampus sur la remontrance du dict procureur de Cornouailles a esté la terre du dict de Bouteville saisie et l'exécution d'icelle suspendue jusqu'à savoir le bon plaisir du duc.

Jacques Loas, archer en brigandine et o luy Jacques le Roux, *idem.*

Les nobles de Meste-Carhair.

Jehan Péran , en brigandine et vouge.

Yvon Guéguen , pour son pere , *idem*.

Alain Babocou , en pal et vouge.

Les nobles de Paole.

Yvon Coathual , archer en brigandine et vouge.

Yvon Nicolas , *idem*.

Jehan Morice , pour luy et sa mere , *idem*.

Jehan Martret , pour luy et sa mere , *idem*.

Guillaume du Leslay , pour luy et son ajeule , archer en brigandine.

Yvon Stephoul , par Guillaume Voland , *idem*.

Jehan Stephoul , par Jehan Nicolas , en pal et vouge.

De Plounévezel.

Michel Guillou , pour son pere , archer en brigandine et vouge.

Bizien le Ledan , en brigandine et javeline.

Louis Coat Quevran Penanlan , archer en brigandine.

Jehanne Keransul , par Jehan Fraval , *idem*.

Guillaume Siouhan , par Jehan Guillaume , *idem*.

Les nobles de Poullaouën.

Pierre du Goasvennou , pour luy et sa mere , archer en brigandine.

Nicolas Guilhou , en brigandine et vouge.

Pierre le Tenou , archer en brigandine.

La veufve Stanger , par Henry Evan , *idem*.

Morice du Stanger , *idem*.

Les nobles de Garhais.

Pierre de Kerniquet , en brigandine et vouge.

Bizien de Beaucour , *idem*.

Guillaume de Roc'h-Caër , par Guillaume son fils , *idem*.

Guillaume du Rest , *idem*.

Guillaume du Bothon , en brigandine et vouge.

Pierre de Kerampuil , archer en brigandine.

Guillaume du Kergornour , *idem*.

Guillaume Ténomenil , pour sa mere , *idem*.

Guillaume de Kerléan , mineur , par Guillaume Tenous ,
en brigandine et vouge.

Yvon Menyou , pour la veuve de Guillaume Kerlean ,
en brigandine et javeline.

Guillaume de Penpoullou , en brigandine et vouge.

Jehan le Ny , archer en brigandine.

Les nobles de Motref.

Jehan Grantugen , par Yvon son fils , archer en bri-
gandine.

Jehan le Gentil, pour luy et son pere, archer en brigandine.

Yvon Thebaud , arbalestrier en brigandine.

Les nobles de St. Hernin.

Morice Runanoal , archer en brigandine.

Jehan de la Villeneuve , *idem.*

Yvon Guéguen , en venge et pal.

Jehan de Roc'h-Caër , archer en brigandine.

Charles le Camus , *idem.*

Les nobles de Spezet.

Jehan Penlahes , en brigandine et venge.

Charles du Vieux Chastel , archer en brigandine.

Guillaume du Vieux Chastel , *idem.*

Guillaume le Voër , par Auffroy le Voër , *idem.*

Jehan le Hermet , *idem.*

Guillaume Theuomenil , *idem.*

Alain le Scauf , *idem.*

Jehan de la Villeneuve , *idem.*

Ont esté appellés et n'ont aucunement comparus , ni autres pour eux pour empescher leur defaict et servir à leur excuse. A dict le dict sieur du Pont , commissaire , qu'ils estoient serviteurs de sa maison, et qu'il les rendroit en bon et suffisant habillement d'archer lorsque besoing seroit.

*Nobles et annoblis defaillans et non comparoissans.**

Les sirens et dame de Tancarville.

Le sieur de Guergorlay.

Le vicomte du Fou , amiral de Bretagne.

Demoisellè Jehanne de Rostrenen , dame du Quéléuec.

Messire Henry de Nevet, chevalier , sieur de Nevet.

Messire Morice du Menez, chevalier , sieur du Menez.

Louis du Chastel , sieur de Mesle , homme d'armes de l'ordonnance.

Jehan du Pont, sieur de Kermenget.

Alaia le Scanf , sieur du Désert.

Charles le Scanf son fils , sieur du Pe'inec.

Guillaume sieur de Lehanant.

La dame de Kercado et son fils.

Le sieur de Beaumanoir.

Le sieur et la dame du Juch.

Le fils mineur de Ploeragon.

L'Abbaye et convent de Broutas.

Jehan du Fou , sieur de la Roche-Guereunec.

* Ceux-ci furent exemptés de comparaitre à Carnait, parce qu'ils occupaient de grandes charges à la cour, ou qu'ils avaient des études dans les compagnies d'ordonnance, soit du roi, soit du duc de Bretagne.

Guillaume de Kerblous, homme d'armes de l'ordonnance.

Christophe de Rosmâdec et sa mere.

Messire Jehan de Kerguellevén, chevalier, homme d'armes de l'ordonnance.

Pierre Kerouant, homme d'armes de l'ordonnance.

Jehan de St. Afloarn.

Pierre Kerdrennec.

Jehan Olivier.

Yvon Prigent.

Guillaume Penelen.

Jehan Richart.

Louis Bloziou.

Henry Laenet.

Guillaume de Henguyt.

Riou Boezent.

Bernard de Poulmic.

Olivier Flour, de la maison du duc.

Yvon Jourdain, sieur de Rellen.

Alain de Rosnizinen.

La fille mineuré de feu Jehan Guernarpinlistur.

Olivier Bonesgat et sa mere, de St. Thomas, près Landerneau.

Jehan le Cuber.

Robert du Rest.

Jehan le Breton, annobli, de la paroisse de Quernevel.

Nicolas Gliennan.

Mahé Coatrehiou.

Signé : Pierre DU PONT ; BERTRAND DE LANROS ;

Y : DE TRÉANNA, commissaires.

Et Jehan LODEC, procureur de Cornouailles.

Observation. Dans cette montre, deux choses sont principalement à remarquer : la première, c'est que les hommes d'armes, ou *lances fournies*, y sont appelés en tête tous ensemble, et non séparément chacun avec les gens de sa paroisse respective, ainsi que cela se pratiquait la plupart du temps. La seconde, c'est que les nobles des paroisses de Crozon, Saint-Coulit, le Mur, Milliac, Merleac, du Beaudreau, Tréaugan et Corlay, n'y furent pas convoqués.

8. MONSTRE GÉNÉRALE

des Nobles , annoblis et tenants fiefs nobles en l'Euesché de Léon ; tenue à Lesneven par les sieurs du Chastel , Kermavan et de Kerouzeré , commissaires à la fin députés. A ce présent les officiers de justice dessus les lieux
 Le vingt cinquiésme jour de septembre
 L'an mil cinq cens trois.

L'ARCHIDIACONNÉ DE LÉON.

La paroisse de St. Martin.

Hervé Kerret , par Tanguy son frere , en habillement d'archer. — Injonction à deux chevaux.

Tanguy Kerret , par Mahé Bocuer , en brigandine.

Morice Forget , en brigandine.

Hervé Coetnempren. — Injonction à deux chevaux.

Prigent de la Forêt , en brigandine.

Jehan Simon , sieur de Bigodou , en brigandine.

Alain Geffroy , en brigandine. — Injonction de hocqueton.

Jehan Geffroy.

Bertrand an Goff , en brigandine. — Injonction de gorgelette.

Jehan fils André Guécaou , mineur , par Pierre Picard , archer en brigandine. — Injonction de gorgelette.

Alain Coetnempren , deffault.

Olivier an Noblets , deffault.

Pleyberchrist.

Hervé Kerguennec , sieur de Lesquiffiou , en habillement d'archier et sous luy Laurent Nicolas , en brigandine ; bien montés et armés.

Jehan de Keraudy , sieur de Lohennec , injonction de s'armer.

Goulven Kergrist , en brigandine , salade , espée et partisane , bien en point.

Charles an Roch.

Messire Mahé Breton , presbtre , par Tanguy Gaillard.

Henry Coatangars , deffault.

Jehan Coetlosquet , en brigandine. — Injonction à deux chevaux.

Taulé.

Jehan du Fou , sieur du vieux Chastel , malade , pour lequel maistre François Kerourfil , qui est maryé à sa prin-

cipale héritière, a promis fournir homme à servir pour
 luy en habillement de guerre.

Meryadec Guicaznou, sieur de Losneur, par Jehan
 Guicaznou son fils, en brigandine, bien armé et monté à
 deux chevaux.

Jehan Quélen, par Tanguy Quélen, en brigandine. —
 Injonction à deux chevaux.

Guillaume le Du, en brigandine et injonction de hoc-
 queton.

Jehan de Launay, en brigandine et bien en point.

Guillaume Guehoux, en brigandine, bien en point.

Yvon du Bois. — Injonction de s'armer.

Laurens Pensornou, *idem*.

Xphle Kermellec, en brigandine et injonction de gor-
 gelettes.

Guillaume Cozquerven, par Jehan son fils, en bri-
 gandine.

Guillaume le Jeune.

Pierre St. Denis.

François le Vayer, par Goulven son fils, en brigandine.

Laurent Kermellec.

Aultre Guillaume Cozquerven.

Hervé Guéguen, en brigandine. — Injonction de gor-
 gette et hocquetton.

- Guillaume le Veyer, en brigandine.
- Jehan le Gall, en brigandine. — Injonction de salade*
et gorgelette.
- Hervé le Jeune.
- Guillaume le Goëzou.
- Hervé Pencat.
- Yvon Elias.
- Jehan Bos.
- Perrot Foucquet, par Yvon son fils, en brigandine.
- Symon le Goff.
- Robert le Ny.
- Thomas du Hammeau, par Pierre An-Dhu.
- Yvon Thomas, en brigandine.
- Jehan Thomas.
- Jehan Pensornou. — Injonction de s'armer.
- Jehan Daniel le jeune, en brigandine.
- Robert Joson, en brigandine.
- Hervé Cliezou, par Hervé Henry, en brigandine et in-
jonction d'espée et hocquetton.
- Katherine Cozquerven, par Hervé Henry, en brigandine.
- Robert Joson, en brigandine.

* Nous rappelons ici que la *salade* est un casque complet, avec visière, ventaille, gorgerin et hausse-cou. Ce terme est synonyme de celui de *héaume*.

Jehan Nicolas , greffier de Lesneven , escriivant sur la-dicte monstre.

Yvon Guillou , deffault.

Vincent Marc'hec , deffault.

Guillaume Bouteiller , sieur de Keromnès , malade en extremité. — Injonction d'envoyer pour luy.

Marye Thepault , par Jehan Nédélec , en brigandine. — Injonction de salade.

Loys Gleveder , en brigandine. — Injonction de salade.

Hervé Kergallic , mineur , injonction d'envoyer chevaux et hommes.

Hervé Xphles.

Jehan Inizan , injonction de s'armer.

Jehan Kermellec , en brigandine.

Jehan Daniel , sergent de Lesneven. * — Injonction de s'armer.

Anne Kermellec , fille Yvon Kermellec.

L'Heritier Yvon de la Motte.

Jehan le Goff , deffault.

Ploemenan.

Tanguy Keranguen , en brigandine à deux chevaux.

* Le sergent d'une ville de guerre (et Lesneven l'était alors) répondait à ce que nous appelons aujourd'hui adjudant de place.

Pierre Pont au Toul. — Injonction de s'armer.

Guillaume Kermellec Measheou. — Injonction de s'armer.

Jehan Kermellec Kerencuff.

Morice Penfeunteunion, en brigandine, bien en point.

Jehan le Veyer, par Bernard son fils, en brigandine, bien en point.

Guillaume Keranson.

Maistre Hervé le Loüet.

Hervé le Mouster.

Guillaume an Dantec.

Even Kergnidu, en brigandine, injonction de gorge-lotte et hocqueton.

Guillaume de Tuonsily, en brigandine.

Yvon Keranton, — Injonction de s'armer.

Denis Penc'hoadic, en brigandine.

Jehan Lanushonarn, par Jehan Cochart, en brigandine.

Jehan Penc'hoadic, sieur de Penc'hoadic, par Jehan an Guen, en brigandine. — Injonction de s'armer et fournir selon l'estat ancien et le montement de son bien.

Le Minihy de St. Pol.

Prigent Coetmenech, sieur de Kerrom, en homme d'armes, archier, goustilleur et paige, bien armés et montés.

Vincent Kergourlaotien , pour Hervé sieur de Penfeun-
témnyou mineur , en brigandine à deux chevaux. — In-
jonction de faire homme d'armes.

Yvon Riou , sieur de Kerangoez , deffault et l'on dict
qu'il est o la royne.

Jehan Kerscau , par Morice son fils , bien armé et monté
en archier.

Yvon Pilguen , en brigandine , bien en point.

Hervé Hamon.

Bernard le Dourguy.

Jehan Pont an Toul.

M.^{re} Jehan le Jacobin. — Injonction de s'armer.

Guillaume le Jacobin , par Jehan Corneur , en brigand-
dine.

Jehan Estienne , par Pierre son fils , en brigandine.

Daniel Estienne , en brigandine.

Guillaume Ruscot , par Olivier son frere , en brigandine.
— Injonction de hocquetton.

Olivier St. Denis.

Pierre Kermellec.

Gélon Fragan , par Jehan son fils.

Yvon Beric , pour le fils mineur Yvon Coetnempren.

Jehan Kerret , par Jehan Goupin.

Hervé Pont an Toul , mineur , par Clement Durcorps.

Guillaume Provost.

Robert le Quenquis , en brigandine.

Jehan Cremeur , par Alain son fils , en brigandine. —

Injonction de salade et hocquetton.

Yvon Kerredan, par Guillaume son fils, en brigandine.

François Kerourfil, sieur de Kerourfil. — Injonction de s'armer.

Olivier de la Boëssiere, par Jehan Bos.

Tanguy Marzin, en brigandine.

Hervé Coguen.

François de Launay.

Jehan Keronyant, par Guillaume Keronyant.

Yvon, fils Morice Guernisac. — Injonction des'armer.

Guyomarc'h Penfentenio, deffault.

L'heritier maistre Henry Kerscau, deffault.

Henry le Berre, deffault.

François de la Rive, deffault.

Xpien Coatanlem, par Jehan Le Feuvre, en brigandine, salade, espée et javeline.

Hervé Keramynou.

Yvon de la Forest.

Yvon Leselec, par François Foulard.

Yvon Kersaintgilly, par Xpofte Kerlerziou.

Jehan an Tuon, par Yvon Derrien.

Hervé le Gall.

Jacob Mercier , par Guillaume son fils.

Thomas an Ozech , pour la mineure Jehan Derrien.

Olivier Kerneau , pour Jehanne Yvon Tuongueroult ,
en brigandine , salade , espée et javeline.

L'héritier Jehan Kermellec , deffault.

M.^{re} Maudet de Kerc'oent. — Injonction de s'armer.

Morice , sieur du Pont Plancoet , par Jehan son fils ,
homme d'armes. — Injonction de s'armer.

Richart Estienne. — Injonction de s'armer.

Jehan Tuongall. — Injonction de brigandine.

L'héritier Guillaume Henry.

Jehan Kermerault , deffault.

Xpofle Kerlezrou , deffault.

Ploecolm

Yvon Kerazret , sieur de Kerazret , homme d'armes o
son goustilleur et paige , bien armez et montez.

Guillaume du Bois , pour Hervé du Bois , sieur du Bourdu ,
en brigandine , bien en point.

Rolland de Kerc'oent.

Guillaume de Trédern.

Guyon le Moine , sieur de Ramboulch , à deux chevaux.

Alain Tuonelorn , à deux chevaux. — Injonction de
s'armer.

Olivier Keranguen , par Jehan son fils.

Xpofle le Mouster , par Jehan le Mouster.

Morice Helleau , en brigandine.

Derrien Coatdelez , salade et espée. — Injonction de brigandine.

Jehan Coatdelez , par Guillaume Lard , en brigandine.

Yvon de Lestang , par Jehan son fils , en brigandine , et luy est enjoinct servir en personne ou par aultre plus saige que son dict fils.

Sibirill.

Le sieur de Kerouzeré , commissaire susdict.

Alain Lanbezre , o son paige , bien monté et armé.

Vincent Kergourlaouen , par Goulven Bailly , en brigandine.

Bom Derrien Poussin , presbtre , deffault.

L'heritierre Hervé Kerlezrou , deffault.

Cléder.

Jehan Coetquilsen , sieur de Kergournadec'h , lance. — Enjoinct de s'armer et monter , et avoir sous luy ung archier en brigandine o son goustilleur et paige.

Tanguy Kerliviry , o son paige , armé en brigandine.

Guion du Kergoet , pareillement à deux chevaulx.

Guion Cozic.

Jehan Guyomarch, pour le fils mineur Olivier de Lestang.

Jehan Penfeunteuniou, par Yvon son fils, en brigandine.

Jehan Harzonneur. — Injonction de hocquetton.

Jehan Auffroy, en brigandine.

François Lancristin, par Guion Mahé.

Yvon Mahé.

Paul Hellean.

Dom Hervé Arnou, presbtre, par Jehan Provost. — Injonction de brigandine.

Tanguy Kermenguy, en brigandine.

Robert Kergadiou.

Yvon Auffret, sergent de Lesneven. — Injonction de s'armer.

Ploezcat.

Yvon Kersauson, en brigandine, espée, salade et javeline.

Jehan Provost, *idem.*

Alain Kerbiguet, *idem.*

Alain Daniel, *idem.*

Jehan Kergoat, pour son pere.

Didier de Kerliviry. — Injonction de s'armer.

Ploenevez.

Le sieur de Kermavan , commissaire susdict.

Paul de Morisur , en brigandine.

Tugdual de la Forest , *idem.*

Jehan Pilguen Kermandu , *idem.*

Lancelot Lesquelen , sieur de Kerninot , *idem.*

Jehan le Squiriou , *idem.*

Yvon Castelfur , en brigandine , à deux chevaux.

Guillaume Kerezean , par Jehan Valflate , en brigandine.

Jehan Blousart , *idem.*

Jehan Goarnier , pour son pere , en brigandine.

Olivier Kerlezroux , *idem.*

Yvon Kerguelen , *idem.*

Tanguy le Veyer , *idem.*

Jehan Keryvon , par Jehan son fils , en brigandine. —

Injonction de hocquetton.

Jouhanne Sylvestre , *idem.*

Olivier an Hezou , *idem.*

Olivier Kerzéan , *idem.*

Jehan Coetelin , *idem.*

Tanguy Boes , en brigandine.

Yvon Kerlezroux , pour Guillaume son pere. — Injonction de s'armer.

Hervé Pilguen , pareille injonction.

Jehan Barbier , pour Yvon son pere , pareillement.

Jehan Kerezuon , deffault.

Morice Coetquelfen , sieur de Kergongar , deffault.

Jehan le Liorzou , sergent du dict Lesneven. — Injonction de s'armer.

Lanhouarneau.

Louis, sieur de Morizur , homme d'armes , o son archier , goustilleur et paige bien montez. — Injonction de s'armer.

Yvon de Launay , sieur de Coetmeret , homme d'armes , o son paige , goustilleur , et injonction de s'armer.

Yvon de Launay le Vieil , injonction de s'armer.

Messire Hervé de Brezal , garde de son fils , en brigandine , espée , salade et javeline.

Nicolas an Fertz.

Guillaume , fils Guillaume Kergoez , par Yvon Abaziou.

Jehan Kergus , par Goulven Croaseuc.

St. Vougay.

Robert de Lille , par Jehan son frere , en brigandine.

Alain Guennoc.

Morice Joson , par Nicolas son fils.

Jehan Kergroazez , par Yvon le Jeune.

Jehan Mesanstourm.

M.^{re} Henry Olivier, par Alain Bihan, en brigandine.

— Injonction de gorgelette.

Jehan Brezal.

Treflaouenan, Keran et Tresélidé.

Tanguy Coetnempren, en brigandine.

Pierre Coetquelfen, *idem*.

Jehan Freon, *idem*.

Pierre Keranraës, pour Anne Kerourfil, tutrice de Yvon Keranraës. — Injonction de s'armer.

Tanguy Selvestre. — Injonction de salade.

Yvon Poncin, pour le fils Alain Olivier, en brigandine.

Henry Cozguermeur.

Ploezévéde.

Yvon Tanguy.

Jehan du Bois, par Prigent frere, en brigandine.

Henry de la Forest. — Injonction de s'armer.

Guillaume Estienne, en brigandine.

Henry Measpaul. — Injonction de s'armer.

Xphles de la Forest, pour Jehan Keruzeuc. — Injonction de salade.

Xphle Languéoues. — Injonction de s'armer.

Jehan Bouteiller, en brigandine.

Yvon Coatangars, en brigandine.

M.^e Yves de l'Isle, par Guillaume le Goff, en brigandine.

Bernard Guernisac, pour le mineur Xpfe Guernisac, en brigandine.

Guillaume an Guern, en brigandine.

Nicolas Tresmaogon. — Injonction de s'armer.

Henry de Launay, deffault.

Ploegar,

Henry Lanrivinan, en brigandine.

Nédélec Bosec. — Injonction de s'armer.

Jehan Guidou.

Tanguy Pont, par Hervé son fils, en brigandine.

Rolland Kerdaniel, en brigandine.

Yvon André, deffault.

*Ploemaogon. **

Jehan, sieur de Kergounouarn, homme d'armes o son goustilleur et paige, bien armez et montez.

Olivier Keronyant. Il est de la maison de monsieur le chancelier.

Guion de Kerc'oent, en brigandine.

Jehan Dourdu, *idem*.

* Et, par corruption, aujourd'hui *Plouvorn*.

Yvon Auffroy, en brigandine.

Yvon Rusqueuc, *idem*.

Marc Tuonguirin, *idem*.

Bernard Guillou, par Yvon son fils, en brigandine.

Salomon Ternant.

Hervé Coatangars. — Injonction de s'armer.

Jehan Keroslac, *idem*.

Jehan Geffroy. — Injonction d'ocquetton.

Jehan Coetquelsen, en brigandine.

Yvon Daniel, pour le mineur Jehan Rusqueuc, en brigandine.

Xpien Lagadec, *idem*.

Olivier de Launay, *idem*.

Bizien Kersaintgilly, pour son frere, en brigandine.

— Trop jeune, injonction de mettre ung aultre.

Jehan Kersaintgilly du Cozquerou, par Yvon Hervé, en brigandine.

Bernard Henry.

Hervé Gahart.

Olivier le Barbu, deffault.

Jehan le Barbu, deffault.

Guion le Barbu, deffault.

Jehan Kermelin, sergent general. — Injonction de s'armer.

Ploueouruest.

Alain de Tournemine, sieur de Coatmeur, en homme d'armes o deux archiers, goustilleur et païge:

Morice, sieur de Coetquelfen, ancien homme, a comparu et a présenté Pierre de Coetquelfen et Salomon Garnier, archiers en brigandine, bien montez et armez.

Hervé Gessroy, en brigandine.

Jehan Cocheur, pour son pere, à deux chevaux, bien monté et armé.

Jehan Botguenezre, en brigandine.

Alain Kerc'oent, *idem*.

M.^{re} Yves Kergoanec, pour Pezron Boedeuc.

Thomas Gessroy, pour le mineur Jehan Auffroy, en brigandine.

Jehan Alain, pour le fîts Alain Beaujour.

Pleyber St. Goneuc.

Hervé Huon, sieur de Kerlan, en brigandine, bien monté, à deux chevaux.

Jehan Lohennec, en brigandine.

Alain Arnault, *idem*.

Nicolas an Gall.

Jehan Kersauson Lannyu 3nou. — Injonction de s'armer.

Nicolas Quelennoec, par Jehan son fils.

Hervé Measguen.

Ploemiliau.

Jehan Kergoaré, à deux chevaux, son homme portant son harnois.

Alain de la Boëssière, en brigandine.

Yvon Guezenneuc.

Jehan Dessalles, sergent. — Injonction de s'armer.

Ploelan.

Guillaume, sieur de Kersauson, homme d'armes, o deux archiers, goustilleur et paige. — Injonction de s'armer.

Deryen Auffroy, sieur de Kerobic, homme d'armes o son goustilleur et paige. — Injonction de s'armer.

M.^{re} Richart Kerourfil, ancien homme, par Jehan Kerourfil son fils, en brigandine.

Nus Trefilis, en brigandine.

Jehan Kergoat, *idem*.

Yvon le Sénéchal, *idem*.

Jacob le Sénéchal, par Yvon son fils, *idem*.

Jehan Nouël, deffault.

P'ounéour-Menez.

Mahé Kersauson.

Jehan , sieur de Coetlosquet , en brigandine à deux chevaux.

Commanha.

Hervé Denis , pour le mineur Jehan Denis , en brigandine.

Ploudiry.

Messire Hervé de Kerc'oent , à deux chevaux. — Injonction de s'armer.

Pierre Huon de Kermadec , en brigandine.

Heguiner Botlavan , *idem.*

Jehan Goasmoal , *idem.*

Loys Kerauzault , *idem.*

Sizun.

Jehan le Sénéchal , par Hervé son fils , en brigandine.

Alain de la Roche , mineur , par Jehan Picault , en brigandine.

Trenon.

Yvon Coetmeur , à deux chevaux , bien armé et monté.

Hervé Courtoys , par Fiacre le Veyer , archer en brigandine.

Yvon Huon , par Loys Huon , *idem.*

L'ARCHIDIACONNÉ D'AKRE-LÉON.

Les Paroisses de Plougonvelen et Locrist.

M.^{re} Guillaume Kerannou , par Olivier son fils , en habillement d'archier. — Enjoint paige.

Olivier Kerannou , par Robert le Borgne , en brigandine.

Jehan le Mautazre , par Xpofle le Mautazre , en brigandine et abillement d'archier. — Enjoint mettre ung homme pour luy mesme.

Bernard le Veyer , en abillement d'archier à deux chevaux.

Robert le Veyer , archier en brigandine.

Jehan Kerpescat , par Goulven Ascoet , en habillement d'archier.

Yvon Michel , par Yvon Pichon , vougier en brigandine.

Prigent Kersulguen , en brigandine et javeline.

Prigent Ancou , sans habillement — Injonction s'habiller.

Yvon Riou , en brigandine et arbaeste.

Charles le Dymoine , par Jehan Nouël , sans abillement.

— Enjoint s'abiller.

Nouël le Deaugueur , par Even le Deaugueur , mal accoustré. — Enjoint s'abiller.

Jehan Moll. — Injonction des'abiller.

Yvon Kerouartz , en brigandine et javeline.

Olivier an Hoarieur , boëteux , impotent. — Enjoinct mettre homme pour luy.

Robert le Deagueur , par Even le Deagueur , vougier en brigandine.

Hervé Concq , par Robert Moysan , en brigandine.

Tanguy le Deagueur. — Enjoinct d'avoir habillement.

Gilles le Veyer , en abillement d'archier.

M.^{re} Yves Coetnempren , archier en abillement.

Bernard Trever , sans abillement. — Enjoinct s'abiller.

Gilles Touronce , deffault.

Even Kerangar , deffault.

Robert le Bescond , ayant fyé noble , par Yvon Barzic. — Enjoinct s'habiller.

Yvon le Gac , en abillement de vougier.

Bernard Sant , deffault.

Bernard le Barbu , par Yvon le Barbu , vougier en abillement.

Bernard Gout Jahouhan , deffault.

Ploemoguer et Trebabu.

Jehan Kerlec , en abillement d'archier. — Enjoinct paige.

Yvon le Dreannec , par Bernard son fils , bien accoustré et enjoinct mettre homme pour ledict fils.

François Kermorvan , en brigandine , à deux chevaux.

Marguerite Calvez, par Guillaume Porzmoguer son fils,
en abillement d'archier.

François Méassouflem, en abillement de vougier.

Yvon Heussaf, sergent.

Tanguy Kermorvan, en abillement d'archier. — En-
joint paige.

Guion, avoué Kerasquer, default.

Jehan Kerdignan, en brigandine.

Robert le Douget, default.

Jehan Kercolleau, par Jehan Kermenou, en brigandine.

Even le Deaugueur, default.

Jehan Mestryvez, par Yvon Penguern. — Injonction
d'abillement.

Bernard Rolland, par Yvon Alancou, en abillement
d'archier.

Guillaume Malkichon, en abillement d'archier.

François du Com, par Alain le Briz, en abillement
d'archier.

Jehan Tuonlin, en abillement de vougier.

Robert Maistryvez. — Injonction d'abillement.

Olivier Lancelin. — Injonction de s'abiller.

François an Lanigou, en brigandine et javeline.

Perric Kersaintgilly. — Injonction d'avoir cheval.

Tanguy Lescoat , par Jehan son fils , en habillement d'archier.

L'Isle Heussaff. *

Jehan Kerpezcat , en habillement d'archier. »

Ploearzel.

Tanguy de Langalla , par Jacques de Langalla. — Enjoint mettre autre homme en habillement.

Parceval de St. Goueznou , en habillement d'archier.

Hervé , sieur de Porsmoguer. ** — Excusé pour ce qu'il est au convoy.

Jehan Kerdaniel , mineur , par Nicolas Kerjehan , en habillement d'archier.

François Kermenou , en vougier.

Tanguy Penandreff , en habillement d'archier.

Olivier Touronce , *idem.*

Vincent Ranguindy , deffault.

Guion Kerjehan , en brigandine.

Jehan , avoué Langoueznou , en vougier.

* Ancien et véritable nom de l'île d'Onessant. *Heussaff* signifie , en celtique , *effroi* , *terreur*.

** C'est le célèbre amiral Porsmoguer , qui , lors du combat naval de St. Mathieu , en 1513 , fit sauter avec lui le vaisseau amiral anglais (voir notre 1^{re} partie) ; il est ici excusé de ne pas comparaitre , parce qu'il est en mer commandant une escadre.

Plousané.

Jehan le Veyer, en abillement d'archier à deux chevaux.
 Sebastien Kermeryan, en abillement d'archier. — En-
 joint abiller ung autre homme.

Marguerite Touronce, par Guillaume Kerbriec, en
 abillement d'archier. — Injonction de paige.

Nouël Poncelin, en abillement d'archier à deux che-
 vaux.

Jehan Kerguiziau, en abillement d'archier.

Thomas le Veyer, en abillement d'archier. — Enjoint
 avoir aultre homme pour l'accompagner.

Yvon Quilbignon, absent. — Excusé pour ce qu'il est
 des ordonnances du Roy.

Hervé Poulpiquet, en abillement d'archier.

Thomas Garic, en abillement d'archier.

Yvon Halegouet, par Jehan son fils, en abillement
 d'archier.

Guillaume le Hallegouet. — Enjoint s'abiller.

Guiomarch Kermaserc'h, par Hervé son fils, en abil-
 lement d'archier.

Hervé Brendegue le Vieil, par Charles Poder. — En-
 joint servir par noble homme.

Robert le Dreseuc, deffault.

Alain an Heder, en vougier.

Tanguy Kerriezec , en brigandine. — Enjoint saladé et cheval.

Jehan Johan , par Guyomarc'h son fils , en vougier.

Perric Tremen. — Enjoint s'abiller.

Jehan le Dreanneuc. — Enjoint s'abiller.

Jehan Garriec , en abillement d'archier.

Jehan le Garrou , *idem*.

Jehan le Roux , en vougier.

Jehan Rolland , en abillement d'archier.

Olivier Coatmanaeh , par Hervé Barz , en abillement d'archier.

Yvon Rolland , en vougier. — Enjoint s'abiller.

Yvon Sané , mineur. — Enjoint s'habiller.

Yvon Kermeryan , deffault.

Jehan Martin Poulpiquet , par François Marc'heuc. —

Enjoint s'abiller.

Jehan le Beaudiez , deffault.

La fille Guillaume Kerjehan , deffault.

Hamon Corpel , en vougier.

Milisac.

Hervé Kernesné , en abillement d'archier.

Robert Kernesné , *idem*.

Morice Keranflech , par Jehan son fils , en abillement d'archier. — Enjoint paige.

Jehan Labbé , arbalestrier.

Jehan Tréleon , en abillement d'archier. — Enjoinct paige.

Yvon Tréver , deffaut.

Quilbignon.

Jehan Kerangar , par Hervé Kerangar , en abillement d'archier.

Jehan Kerrom , en vougier.

Jehan Le Saux , en vougier.

Pierre Rodellec , excusé par le capitaine de Brest pour ce qu'il est de sa place.

Bertrand Girard , excusé par le dict capitaine , et semblable cause.

Botgartz.

Le sieur de Kerguisiaux , par Tanguy son fils , en abillement d'archier , et deux hommes en abillement et paige. — Enjoinct se monter.

Henry Duval , en abillement d'archier.

Guiler.

Henry Measnoalet , en abillement d'archier o son paige. — Enjoinct mettre autre homme en abillement.

Valentin Penancoët , en abillement d'archier o son paige.

Jehan Measnoalet , ancien homme , par Laurent avoué , en abillement d'archier.

Henry Penancoët , en habillement d'archier.

M.^{re} Alain le Normant , par Xpo^{le} Maucazre , en vougier.

Louis Ancuff , en habillement d'archier.

Guillaume le Tallec , en brigandine.

Lambezelec et Brest.

Jehan Fouequaut , S.^r de Quijac , en habillement d'archier ,
et a aultre homme en habillement de paige. — Enjoint
se monter.

Renau Kerneau , en habillement d'archier. — Enjoint
paige.

Guillaume Measanguen , par Guillaume sôn fils , en
habillement d'archier. — Enjoint paige.

Thomas Measguen , en brigandine.

Guillatme Kergroazez , en habillement d'archier.

Jehan de la Motte , deffault.

Guion le Dymoine , en vougier.

Pierre Taillart. — Enjoint s'abiller.

Sainct Goueznou.

Yvon Rioalen , S.^r de Mezlean , par Jehan son fils , lance.

Jehan Courtois , en habillement d'archier.

Allain Denis , par Bertellé son fils , archier en habillement.

Prigent Gouzillon , hallebardier.

Ploewaz.

Guillaume Cornouailles, S.^r de Kerguern, lance o deux archiers, goustilleur et paige.

- Olivier de Cornouailles, excusé parce que nouvellement a esté prins par les hespaignols.

Henry Coataudon, par Henry son oncle, en abillement d'archier. — Enjoinct paige.

Le fils Jouhan de Keraudy, mineur. — Enjoinct mettre aultre pour luy.

Henry Kerliviry, en abillement d'archier à deux chevaux.

Yvon le Veyer, par son fils, en brigandine.

Thomas Tanguy, mineur, par Olivier Toulleuc. — Enjoinct mettre noble homme pour luy.

Henry Briant, en vougier.

Prigent an Roux, en vougier.

Alain Thépault, par Jehan son fils, archier en abillement.

Charles Kerouzault, en abillement d'archier.

Jehan le Guével, en vougier.

Yvon Van. — Enjoinct s'abiller.

Louys an Roux, en vougier.

André Tanguy. — Enjoinct s'armer.

Plourin et ses Feillettes.

Le sieur du Chastel, commissaire.

Henry, sieur de Kergroazez, lance o deux archiers et goustilleur.

François Kergroazez, mineur, sieur de Kerbastret, a présenté deux hommes en abillement d'archier, et luy est enjoinct faire homme d'armes.

Le Sr. de Kergadiou, homme d'armes.

Olivier Kermenou, Sr. du dict lieu, en abillement d'archier. — Enjoinct fournir aultre homme en abillement.

Le Sr. de Keroulas, en abillement d'archier à trois chevaux. — Enjoinct lance.

Tanguy Bochie, mineur, sieur de Kerlean, par Hamon le Vayer, en archier à trois chevaux.

Guillaume de Kermeur, en abillement d'archier. — Injonction de paige.

Henry Keranraes, par Hervé son fils, en abillement d'archier. — Injonction de mettre aultre homme en abillement.

Yvon Kerangar, absent, par Jehan Champion, en abillement d'archier.

Alain Keruzouan. — Enjoinct s'abiller.

Morice Kerlozrec, par Jehan son fils, en brigandine.

Guyon Kergadiou , en abillement d'archier.

Jehan Keraflech. — Injonction s'abiller.

Olivier Duval , en brigandine. — Injonction de paige.

Guillaume Tanguy , par Derrian Kermenou , en abillement d'archier.

Jehan Tanguy , par Yvon Tanguy , en vougier.

Robert Tanguy , default.

François Kermeleuc , en vougier.

Jehan Kerdelaher. — Injonction de s'armer.

Tanguy de la Tour , sur mer , par Jehan Bleiz , en abillement d'archier et injonction de paige. 12

Tanguy Pemmenhir , en vougier.

Jehan Bochic , en abillement d'archier et enjoinct paige.

Hamon Flouch , par Jehan Kermorgant , en vougier.

Olivier Guerault. — Enjoinct s'abiller.

Jehan Kermeydic , en vougier.

Jehan Meascoual , en vougier.

Hamon Bochic , en vougier.

Paul Kerpezcat , en archier.

Nicolas Prigent , en vougier.

Morice Gozern , en vougier.

Yvon Campir , en vougier.

Vincent Kerdignan. — Injonction de s'abiller.

Jehan Touronec , en archier.

- Even Talléuc , par François son fils , en vougier.
 Jehan Labbé , vieil homme. — Enjoinct s'abiller.
 Guyomarc'h Goazern , par André Cann , en vougier. —
 Enjoinct servir par noble homme,
 Jehan Autret. — Enjoinct s'abiller.
 Hervé Gœzenn , en vougier.
 Guillaume Harequin , en vougier.
 Even Kerangar , sans abillement. — Enjoinct s'abiller.
 Briand le Marc'hec , en vougier.
 Hervé Kerbriec , en vougier.
 Jehan Julien , en vougier.
 Guillaume Gozern , — Enjoinct s'abiller.
 Olivier Keryar , en abillement d'archier o son paige.
 Aufroy le Vayer , en brigandine.

Ploedalmezeau.

Le sieur de Kerlech , lance. — Injonction se monter et s'armer.

Morice Kerlozrec , sieur de Kerlozreuc , o deux hommes en abillement. — Enjoinct fournir lance , monter et armer.

Olivier Ranezou , sieur de Keriber , o deux hommes en abillement et ung paige.

Jehan Heussaff , en brigandine.

Bertram de S.^t Goueznou , en abillement d'archier.

Jehan Duval , en habillement d'archier.

Prigent le Goëzou , en vougier.

Loys du Tertre , par Olivier du Tertre , mal abillé. —

Injonction s'accoustrer.

Yvon Kerros. — Injonction s'abiller.

Hamon Julien , en vougier.

Prigent Lescazual , en habillement d'archier.

Jehan Lescazual , en vougier.

François Kerlech , en vougier.

Hervé Kergoezou , en vougier.

Hervé Kervizien , en vougier.

Olivier Gestin, absent. — Excusé parce qu'il est malade.

André Penkaer , en vougier.

Deryan an Ros , en vougier. — Injonction s'abiller.

Lanpaul.

Jehan Maucazre , sieur du Carpoit , par Yvon son fils ,
en abillement. — Enjoinct avoir aultre homme armé.

Hervé Maucazre. — Enjoinct se mettre en abillement.

Jehan Chasteaumean. — Deffault.

François Ternen , en vougier.

Jacob Rosnyvynen , en vougier.

Ploeguen.

Guillaume de Tournemine , sieur de Tuonsilit , malade ,
et injonction de fournir lance.

Tanguy Campir, sieur de Kerozal, en abillement d'archier à trois chevaux. — Enjoinct fournir lance.

Hervé Kerlec'h, S.^r de Kerascoët, en abillement d'archier à deux chevaux.

Tanguy Lesguen, en archier. — Enjoinct paige.

Prigent Deryan, archier à deux chevaux.

Yvon du Ros, par Xpofle le Palic, en vougier.

Jehan le Gall, en vougier.

Alain le Baillif, en vougier.

Yvon an Fos, en vougier.

Tanguy le Maistre, en vougier.

Henry Pezron, en vougier.

Olivier Kerraz, par Jehan le Goezou, en vougier.

Jehan Campir Kerjehan, en vougier.

Pierre Kerasquer. — Enjoinct se trouver en abillement.

Yvon le Borgne, en archier.

Guillaume Pilguen, en brigandine et javeline.

Landouzan.

François le Ny, sieur de Coatelez, en abillement d'archier à trois chevaux. — Enjoinct fournir lance.

Hervé du Boys, par Jehan du Boys, en abillement d'archier.

Jehan Pen, en abillement d'archier.

Jehan Cabon, default.

Ploeyen.

François de St. Goueznou , S.^r du Breignou , homme d'armes.

Yvon Lesquarzal , par Hervé son fils , archier.

Le fils Jehan Phles , mineur , par Robert Phles , en abillement d'archier.

M.^{re} Yves Bergoet , par Jehan Bergoet , en abillement d'archier.

Jehan Mathezou. — Injonction de s'abiller.

Lancelot Keranraes , par Yvon Jouhen , en abillement d'archier.

François Mendec , en brigandine et javeline.

Alain Teauen , en brigandine et javeline.

Guillaume , en abillement de brigandine.

Jehan Boudic , en brigandine et javeline.

Ely du Refuge , en abillement d'archier.

Jehan du Ros. — Enjoint s'abiller.

Jehan Teauenq , en brigandine et javeline.

Guillaume du Ros , en brigandine et javeline.

Vincent le Gall , deffault.

Ploeabenneuc.

Jehan Coadelez , en poinct d'archier.

M.^{re} Alain le Jar , en archier.

M.^e Yves Lescoet , haliebardier.

Yvon Tresily , en brigandine et javeline. — Enjoint se monter.

Bernard de Baudiez , par Jehan son fils , en abillement d'archier.

Guillaume Gestin. — Enjoint s'abiller.

La Forest et St. Thonan.

Lucas le Jeune , par Yvon son fils , archier à deux chevaux. — Enjoint avoir aultre homme en abillement.

Prigent Kerguen , en abillement d'archier.

Guillaume le Meur , en brigandine et javeline.

François , fils mineur Jehan Enncuff , par Alain Quilbignon. — Injonction de servir par noble homme.

Landerneau.

Hervé , sieur de Le Heuc. — On dict qu'il est de la maison de M.^r de Rohan.

Françoise , Dame de la Pallue. — Deffault.

Jehan , S.^r du Roualz. — Il est de la maison de M.^r de Rohan.

Xpofle le Glazren , en brigandine et javeline.

Saint Renan.

Robert Jouhan , par Jehan Jouhan , en abillement d'archier. — Enjoint avoir aultre homme en abillement,

Jehan Kerscau , en abillement d'archier.

Guillaume Kermelleuc , en abillement d'archier.

Michel Saintdo. — Enjoinct s'abiller.

Hervé Kerdouar , deffault.

L'ARCHIDIACONNÉ DE KERMENEDILY.

La paroisse de Lannilis.

Le sieur de Treñry , deffault.

Gabriel Keraldanet , en abillement d'archier à deux chevaux.

Jehan , sieur de Kerouartz. — Enjoinct de s'abiller.

Jehan du Meascam , par Olivier son fils , à deux chevaux.

M.^{re} Xpofte Gourio , en abillement d'archier à deux chevaux.

M.^{re} Hervé du Com. — Injonction s'abiller.

Olivier Beligant , en brigandine.

Jehan Campeir , en abillement d'archier.

Le fils mineur Jehan Guillou , par Xpofte Meascam , en abillement d'archier.

Le fils mineur Hervé Kerosven , par Paul Kerosven , en abillement d'archier.

Alain Kerjehan , par Nicolas son fils. — Injonction s'abiller.

Hervé le Hezou , en brigandine et javeline.

Yvon Keruzou , en brigandine et javeline.

Jehan fils Henry Treffly , default.

Olivier an Hezou. — Enjoinct s'abiller.

Mahé Selvestre , en vougier.

Alain Boudic. — Enjoinct s'abiller.

Jehan fils Hervé Guéguen , en vougier.

Olivier Doillou. — Enjoinct s'abiller.

Yvon Kerazuen , en brigandine et javeline.

Paul Selvestre , par Thomas son fils , en brigandine.

Olivier Kerouartz , par Guillaume son fils , en abillement d'archier.

Yvon Audren , par Jehan son fils , en vougier.

Jacques Keroignant. — Enjoinct s'abiller.

Tanguy Lannilys , par Olivier son fils , en brigandine et javeline.

Olivier Bihan , en robe. — Enjoinct s'armer.

Alain Kerasquer , à pied. — Enjoinct se monter et armer.

Yvon Jolou , par Guion son fils , en vougier.

Yvon le Menez , tenant fief noble. — Enjoinct s'abiller.

Landeda.

Guillaume Symon , en abillement d'archier à deux chevaux.

Yvon Kerammieur , pour luy et Riou Kerammieur son pere , en abillement d'archier à deux chevaux.

Le mineur Jehan le Hodan , par Robert Phles , en abillement d'archier.

Prigent Mathezou , absent sur mer.

Yvon Kergrac'h , par Maudetz Cleguer , en vougier.

Alain fils Hervé , avoué Kerouartz , en brigandine et javeline.

Guengat Kerouartz , *idem*.

Ploequerneau.

Olivier le Moyne , S. r de Rannoizat , par Olivier Keradiou. — Enjoinct faire homme d'armes.

Yvon Kerouzeré , sieur de Kerandraon , par Jehan Selvest , à trois chevaux. — Enjoinct faire lance.

Alain Coëtivy , par Alain Lesguen , en archier à deux chevaux.

Henry Penmarc'h , par Olivier son fils , en archier à deux chevaux.

Jehan an Noblez , en abillement d'archier à deux chevaux.

Guillaume Mazéas , en brigandine et javeline.

Le fils Guillaume Denys , mineur. — Injonction de mettre homme pour luy en abillement.

La fille mineure Jehan Keraldanet , par Paul Potart , en brigandine et javeline.

Salomon du Boys, en abillement d'archier.

Guillaume le Hezou, en vougier.

Yvon Parscau. — On dict qu'il est prins des Espaignols, pour tant excuse.

Jehan de la Fosse. — Enjoinct s'habiller.

Nicolas Locrenan, en brigandine et javeline.

Yvon Locrenan, deffault.

Nicolas Coëtlosquet. — Enjoinct s'abiller.

Vincent Parscau, en brigandine et javeline.

Even Pont Plancoet, *idem*.

Alain, fils Hervé Alain. — Enjoinct s'abiller.

Guillaume Kerily. — Enjoinct s'abiller.

Hervé Robert. — Deffault.

Olivier Pont Plancoet. — Injonction s'abiller.

Derrien Keruzec, pour son fils, mineur. — Enjoinct servir par aultre.

Olivier Keryly. — Enjoinct s'abiller.

Yvon Grall, par Xpofle le Bailly. — Enjoinct s'abiller.

Alain Bihannic, en vougier.

Yvon Parscau, par Galveh Goalan, en vougier.

Jehan Cremeur, deffault.

Yvon Bihannic, deffault.

Ploesezny.

Guillaume Kerguen , en abillement d'archier à deux chevaux.

Jehan le Quinquis. — Enjoinct s'abiller.

Alain le Mescam , en abillement d'archier à deux chevaux.

Robert Bescond , en vougier.

Salomon du Quinquis , en vougier. — Injonction d'avoir harnois.

Jehan Goff , deffault.

Yvon Laurens. — Enjoinct s'abiller.

Sainct Fregan.

Le S.^r de Penmarc'h, absent. — On dict qu'il est o la Royne.

Yvon Marheuc, S.^r de Guicquelleau , en abillement d'archier à deux chevaux. — Injonction de faire lance.

Guillaume Kersauson , mineur , par François Quelenneuc. — Enjoinct mettre noble homme à servir pour luy et à deux chevaux.

Guillaume Lesguern, par Alain son fils, en abillement d'archier à deux chevaux.

Paul du Rest , par Paul Rolland , en vougier.

Guillaume Keriber , par Guillaume Pezron. — Enjoinct avoir abillement.

Isabeau Coëtivy , par Alain le Rouzic: — Injonction de servir par noble homme.

Alain de Launay , en abillement d'archier.

François Cam , mineur. — Enjoinct mettre aultre pour luy.

Yvon de Launay , en brigandine et javeline. — Injonction de salade.

Kernilis.

Jehan Guernisac. — Injonction s'abiller.

Yvon , fils mineur Guillaume Keranraës , par Lancelot Keranraës , en abillement d'archier.

Kernouez.

M.^{re} Tanguy Lescoat , en abillement d'archier à deux chevaulx. — Injonction d'avoir ung aultre homme en abillement.

Loys an Ros. — Injonction de s'abiller.

Kerlouan.

La fille mineure Sezny Pascau , dame de Tuomelin , par Yvon Coetnempren. — Injonction d'ung aultre homme en abillement.

Jehan Kerdanet. — Injonction de s'abiller.

Yvon le Barbu. — Injonction de s'abiller.

Henry de la Fosse, deffault.

Guillaume Senguy, par Guillaume son fils, en vougier.

Guillaume de Lisle. — Enjoinct s'abiller.

Prigent Poulhalec, en javeline. — Enjoinct s'abiller.

Jehan Guidou, deffault.

Hervé Mauyon. — Enjoinct s'abiller.

Guillaume Mauyon. — Enjoinct s'abiller.

Plouneour.

Olivier le Moyné, Sr. de Trevigner. — L'on dict qu'il est au service de la Royne, pour ce excusé.

Alain Kerbiquet, Sr. de Languoneau. — Injonction de se monter et armer.

Prigent Kernilleau, en vougier.

Salomon Manach. — Injonction de se monter et mettre Vincent Manach en abillement.

Galven.

Yvon Kerbiquet, en abillement d'archier à deux chevaux.

François Parcevaux, en brigandine et javeline.

Hervé Coethizon, *idem*.

Ploedider.

Le sieur de la Feillée, à cause de la seigneurie de Coetmenech. — Il est de l'evesché de St.-Brieuc.

Loys, sieur de Morizur, homme d'armes, bien monté. — Injonction de s'armer.

Pierre, Sr. de la Boëssiere, en abillement d'archier à deux chevaux.

Bertram le Gall, en abillement d'archier.

Henry Kergoff, en brigandine et javeline.

Alliette Kerdanet, par Alain le Nuz, en brigandine.

Guillaume Pilguen, par Jehan Kergoal, en brigandine et javeline.

Le fils Yvon Gouzillon, comparu sans abillement. — Enjoint s'abiller.

Goulven Tuommelin, en brigandine.

Prigent Lastennec, en vougier.

Yvon de Launay. — Injonction d'avoir abillement.

Harvize le Nuz, par Xpofle Kerébel, en brigandine et javeline. — Injonction servir par noble homme.

Guillaume Coetnempren, default.

Alain Hely. — Injonction de salade.

Jehan Tanguy. — Injonction d'abillement.

Jehan Coeltreff, en vougier.

Robert an Pont Nevez. — Injonction d'abillement.

Yvon le Veyer Runneven , en brigandine.

Yvonnet Jouan. — Injonction d'habillement.

Aultre Yvon an Veyer, dict an Seaz , deffault.

Jehan Cahart. — Injonction de harnois.

Jehan Tremazañ , en vougier.

Le fils mineur Jehan Tuonmelin , deffault.

Nouel le Roux , en brigandine.

Jehan Henry , en vougier.

Ploeneventer.

Guillaume , sieur de Brezal. — On dict qu'il est au service de la Royne , pour ce excusé.

Anne du Juch , dame de Penmarch , deffault.

Robert Kerraoul , en abillement d'archier à deux chevaux.

Olivier de May , en brigandine et javeline.

Olivier Poulmic; on dict qu'il a maison en Cornouailles.

Guillaume le Nuz , en abillement d'archier. — Injonction de paige.

Jehan Audren , en vougier.

Jehan Guennaou , en brigandine et javeline.

M.^{re} Morice Afroy. — Injonction d'habillement.

M.^{re} Hervé Kereozen. — Injonction d'avoir abillement.

François Kereozen , *idem*.

Jehan Olivier , par Olivier Clocheur , vougier , et enjoinct servir par aultre.

Lesneven.

Yvon Gouzillon , en brigandine et javeline.

Hervé Kerguelen , en brigandine et javeline.

Yvon le Grant , *idem.*

Salomon Brodin , en vougier.

Jehan Melleneuc. — Injonction d'abillement.

Ploedaniel.

François le Bailly , par Hervé Mazeas , en brigandine et javeline. — Injonction de servir par noble homme , et à deux chevaux.

Charles Kerasquer , sieur de Quilimadec , par Morice son fils , lance à trois chevaux.

François le Digouris , sieur de Kerbiquet , en abillement d'archier à deux chevaux.

Alain Kerguen , S.^r de Kerguen , par Nouël son fils , en abillement d'archier à deux chevaux.

Guillaume , fils du dict François le Digouris , en abillement d'archier à deux chevaux.

Jehan Quilifiry , par Noual son filz , en abillement d'archier.

Jehan le Jar au Cozquer, en habillement d'archier à deux chevaux.

La fille mineure Guillaume Cozquer, default.

Yvon le Jar, en habillement d'archier. — Injonction d'avoir un autre homme en habillement.

Yvon le Poulptry, en habillement d'archier à deux chevaux.

Hervé Courtois, default.

Yvon Millon, default.

Guillaume Gouzilton, sieur de Kernou, par Jehan son fils, en habillement d'archier à deux chevaux.

Prigent Kerguen, en habillement d'archier.

Geffroy Mazeas, en vougier.

Nouel Mazeas, default.

Estienne Berton, en vougier.

Yvon Kerdaniel, en brigandine.

Guillaume Maezou, vougier.

Olivier le Moyne Street Gallet, par son fils. — Enjoint s'abiller.

Yvon Berton, en vougier,

Ploederh.

Jehan le Jar, sieur de Penancoet, en habillement d'archier:

Ausquels dessus només, qui ont juré bien et loyalement servir les Roy et Røyne, Due et Duchesse, et se

rendre aux lieux et endroicts qu'il leur sera mandé pour la seureté et déffense de cest pals et duché, toutes et quantes fois que besoing sera.

Et a esté faicte injonction et commandement par messieurs les commissaires, en oultre des injonctions particulieres à ceulx qui ont esté en default, d'estre armez, se trouver en abillement de guerre, fournissant leur nombre selon l'ancien ordonnance, et dedans six semaines aes peines contenues ès mandemens des dictes monstres qui ont esté leuz et publiez en leur presence.

Ainsi signé : DU CHASTEL. — JEHAN DE
KEROUZERÉ, G : GOURIO.

9. MONSTRE GÉNÉRALE

de l'Euesché de Cornouailles, faicte à
Quimper les 15^e et 16^e du mois de
may 1562.

C'est le procès uerbal de la monstre des nobles subjects au ban et arriere-ban de l'euesché de Cornouailles, fait en rôle seulement, à Quimper-Corentin, les 15^e et 16^e de may 1562, suivant la lettre de monseigneur le duc d'Estampes, comte de Penthievre, chevalier de l'ordre, gouverneur et lieutenant général, pour le Roy, au pais de Bretagne. Dans lesquelles lettres la teneur s'ensuit :

« Messieurs ,

» Voyant les troubles et divisions qui sont aujourd'hui
 » en ce royaume, et craignant que cela nous peut amener
 » quelque grand inconvénient, nos voisins s'en meslant,
 » j'ay advisé, selon le commandement que j'en ay reçu
 » du Roy, de faire faire la montre de nos arriere-bans,
 » laquelle nous assignons pour l'euesché de Cornouailles,
 » au lieu accoutumé, le 15^e du mois prochain, en
 » robes seulement, leur faisant mander de tenir leurs
 » armes et chevaux prêts pour marcher si besoing
 » est, et il leur soit commandé. N'entendant, au demeu-
 » rant, que personne, pour quelque occasion que ce soit,
 » puisse estre excusé ni exempté; ni que ceux qui doivent
 » le service de leur personne, faillent s'y représenter
 » audict terme, dans lequel jour je vous advertiray de
 » ce qu'ils auront à faire suivant l'intention de sa majesté.
 » Cependant, je prierai nostre seigneur, vous donner
 » messieurs, ce que desirez.

« A Nantes, le 23 avril 1562.

» En subscription :

Vostre bien bon amy JEHAN DE BRETAGNE.

» Et en superscription :

» A messieurs de la justice, en la jurisdiction de
 » Quimper-Corentin. »

A laquelle monstre a esté procédé par nous Charles de Plœuc , sieur de Plœuc , du Timeur , Queuzon , Ergué et commissaire de l'arrière-ban audict Cornouailles. Présent noble et puissant Tanguy de Rosmadec , sieur dudict lieu , Tyvarlen , Mollac , et capitaine des dicts nobles audict euesché de Cornouailles , et pareillement en présence de maistre Georges Lesandeuze , Seneschal de Cornouailles , et les lieutenants , advocats et procureurs du Roy audict lieu. Présents et assistants avec eux à ladicte monstre , les Seneschaux des cours de Concq , Chateaulin , Châteauneuf du Faou et Gourin. Lieutenant de Carhaix , et les procureurs du Roy des dicts lieux. Jehan Kerampuil , commis pour le procureur du Roy de Carhaix , et le procureur du Roy de Kemperlé , juges et procureurs respectivement audict euesché en suivant les lettres. Et après que lesdicts gens de la justice nous auraient relatés l'assignation de la dicte convocation et monstre , pour ce jour et heure estre faite et portées de ceste ville de ladicte assignation , nous dicts commissaires en la compagnie des capitaines , sommes transportés en la place du tour du Chastel audict Quimper-Coréentin , ce jour d'hui 15 de may mil cinq cens soixante et deux. Auquel jour aurions fait appeller les nobles par nom et surnom leur qualité et paroisse , leurs héritiers et bien tenans , ainsi qu'ils

estaiènt en rôles ès anciens livres èt registrés du greffe d'office au siège présidial de Quimper-Corentin. Après avoir fait, à maistre Riou de Kerguelen, greffier audict siège présent et assistant audict procès verbal, lire nostre mandement de commissaire des dicts ban et arriere-ban. Et en y procédant avons fait appeller,

En premier

Les nobles des paroisses de Nulliac èt Sainct-Caradec.

Yves de Coatmeur, default.

Ernaut de Kerlogaden, sieur de Kerlogat, default.

Jehan Maniguet, sieur de Kerguinio, default.

Jehan Lespernot, default.

Olivier Labaster, *idem*.

Robert Brandonnier, *idem*.

Alain de la Haye, *idem*.

Jehan Kerlogoden *idem*.

Louis Marigo, *idem*. *

Jehan Kerameulin, sieur de Logat, présent. Représenté par M.^e Louis Rossel, son garde. — Dict estre sous l'édict.

Robert Villem, default.

* On voit, par le grand nombre de ceux qui se sont abstenus de comparaître à cette revue, que déjà, en 1562, le système des *montres* tombait en désuétude. Ce mode de levée des gens de guerre était remplacé par l'organisation des corps de troupes réguliers, infiniment plus avantageux, et qui de jour en jour prenait plus d'extension.

Charles de la Coudraye , default.

Yon Floch , *idem*.

Jehan de la Haye , *idem*.

Guillaume et Jehan du Fresnay , *idem*.

Le sieur de Keryedan , *idem*.

Les heritiers de Jehan Rolland , *idem*.

Les nobles de Mur.

Christophe du Fou, sieur de la Roche Guezennec, default.

Maistre Jehan le Moal , *idem*.

Yvon Jouheny , *idem*.

Jehanne de Beaucour , dame de Kermolvan , *idem*.

Le sieur de la Villaudren , *idem*.

Morice Kervenès , *idem*.

Les nobles de Laniscat.

Hervé de Correc , default.

Hervé Hamon , *idem*.

Morice du Ponthou , *idem*.

Louis Gourdel , sieur de Keryolet , mineur , présent par Jehan Gourdel , dict estre sous l'edict.

Les nobles de Plussulien.

Jehan Rolland , default.

Mathurin le Caro , *idem*.

Jehan le Bourhis , default.

Guillaume du Mur , sieur du Baher , présent en personne , disant faire corselet.

Guillaume le Galloudec , présent par François son fils , sieur du Guirieuc , dict faire arquebusier à cheval.

Jehan Kerantero , default.

Magdeleine Kerguenno , *idem*.

De St. Mayeuc.

La veuve et les héritiers de Guillaume Virlon , default.

Jehan Pocart , sieur du Rouch , *idem*.

Les nobles de Corlay.

Marguerite de Guergorlay , garde de ses enfans , default.

Guillaume Poulain , *idem*.

Bertrand Danyou , *idem*.

Jehan Danyou , *idem*.

Merleac.

Charles du Houlle , sieur du Houlle , default.

Guillaume du Quellenec , sieur de Kerjacob , informe par les sieurs de Kersallic et de Campostel qu'il est malade , et néanmoins est porté defaillant.

Guillaume le Lart , sieur du Rho , mineur , présent par Pierre du Mur son oncle , disant faire arquebusier à cheval.

Guillaume Kerguenno , default.

Guillaume Leobart , *idem*.

Yvon le Lart , sous l'esdict.

Les héritiers de Bertrand Luguén , defaillent.

Jehau Rolland , sous l'esdict.

Rolland le Mercier , *idem*.

Guillaume Jegou , default.

Les heritiers de Yonet le Mench , *idem*.

Les nobles de St. Martin.

Le sieur de Clymault.

François du Mur , sieur de Kerguern , présent , dict faire arquebusier à cheval.

Jehan Floch , default.

Guillaume du Bot , *idem*.

Jehan le Mercier , *idem*.

Les héritiers d'Olivier Blohiou , *idem*.

Les nobles de Bodeau.

Le sieur de la Harmoet , héritier de Catherine Ronsault et Pierre Ronsault , defaillent.

Jehan de Queremeur , sieur de la Garenne , dict faire pique sèche.

Guillaume du Bec , default.

Jehan le Guern , default.

Pierre Mahé , *idem*.

Du haut Corlay.

Jehan du Guergorlay , sieur du Bot Cosel , présent par Olivier du Guergorlay son oncle , dict faire arquebusier à cheval ; neanmoins default.

Guillaume du Rochedec , default.

Jehan Geriès , *idem*.

Louis Berthelot , présent par son fils , dict faire arquebusier à cheval.

Du vieux bourg de Quintin.

Le sieur de Beaumaurye , default.

Jehan de Bois Gelin , *idem*.

Guillaume Hamon , *idem*.

Marguerite Guicaznou , présente par son fils Hamon , dict faire corselet.

Henry du Quelleneç , default.

Nicolas Guevillec , par Guillaume Hamon son heritier , sous l'esdict.

Guillaume Audren , default.

Jehan de Suasse , S.^r du Coledo ; le sieur de Compaste dict qu'il est malade.

Le sieur de la Garenne du Quérémur dict à pareil que le dict du Coledo est malade et néanmoins a présenté pour luy Gueno son neveu , et dict faire arquebusier à cheval.

Louis de Guergorlay , default.

Jacques Jegou , *idem*.

Les héritiers de Charles de la Garenne , *idem*.

Jehan Frigat , présent par Louis du Guergorlay , sieur de Keranu, dict faire corselet.

Gilles de la Garenne , default.

André de Penpoullou , sieur du dict lieu , *idem*.

De St. Gilles Pligau.

Susanne Hamon , veufve de Luc le Vanto , default.

Jacques Jegou et Marie Castellou sa femme , *idem*.

Bertrand Dannyou , *idem*.

Riou le Fur , *idem*.

Pierre du Quellenec , Sr. de la Villeneuve , *idem*.

Les nobles de Bothoa.

Yvon Jourdain , sieur du Pellen , default.

Hervé Becmeur , présent par Morice Becmeur son frere, sieur de Locqueltas , dict faire corselet.

Pierre le Scanf , sieur du Niso , default.

Henry le Cloarec , présent par Louis son fils , dict faire pique sèche , après avoir informé de l'âge dudict Henry

par le sieur de Campostel , a esté le dict Louis reçu au service.

Yvon le Monnier, sieur du Coztilliou, dict faire corselet.

Marc de Lestanvec , présent par Yvon son fils , sieur de Lestanvec , dict faire corselet.

Jehan Picard , default.

Yvon Duedal , *idem*.

De St. Trefine.

Morice du Ponthou , default.

Jehan Audren , *idem*.

Alain Kermes , *idem*.

Tanguy le Galloudec , *idem*.

Pierre de la Garenne , *idem*.

Yvon le Mynec , *idem*.

Jehan le Bougem , pour luy rapporté qu'il est prisonnier à Quintin et offre servir de faire corselet , et néanmoins default.

De Lanriven.

Yon Bongac , default.

Pierre Plisidy , *idem*.

Jacques Boranner , *idem*.

Geffroy le Minec , présent par maistre Pierre son frere , disant faire corselet.

De Plounevez Quintin.

Louise Droualen , présente par Pierre de Quenechquivily son mary, sieur de Treffourdic et de Kerborgne, présent, dict faire arquebusier à cheval.

Pierre de la Harmoet , default.

Tanguy le Galloudec.

Yvon Prévost, sieur du Penquer, par Marc Prévost son fils, dict faire corselet, et neanmoins default.

Sylvestre de Perrien, default.

Sylvestre du Ponthou, *idem.*

Morice du Ponthou, *idem.*

De Plouguernevel.

Jehan de Quenechquivily, S.^r de Kerjogan, présent par Henry Taupin, tuteur pour Jehan de Quenechquivily son beau fils, sieur de Kerscouëdec, en estat d'homme d'armes, pour luy et son fils.

Jehan le Grand, S.^r de Kergueguet et de Penguilly, présent, dict faire arquebusier à cheval.

Jehan Chef du Bois, default.

Perceval Guiller, *idem.*

François du Fresnay, sieur de Lestroüallen, présent par N. Raoul, qui a dict que le dict du Fresnay est

malade, et offre servir pour luy et faire arquebusier à cheval.

Les nobles de la juridiction de Carhaix.

Jehan du Perrier, sieur du Mené, défaut.

Vincent du Dresnay, sieur de Kergourty, présent, dict faire arquebusier à cheval.

Maistre Jehan Kerampuil, procureur à Châteauneuf, dict que sa femme est morte, que son bien est en rachapt, et dict estre exempté pour raison de son office de procureur de Châteauneuf.

Henry de Kerneguès, sieur de Kerneguès, présent par Pierre Kerampuil, sieur de Gouazannot, dict faire arquebusier à cheval.

Guyon le Rouge, default.

Yvon le Rouge, *idem*.

Henry Loas, sieur de Kerridan, présent par Hervé Jaouen, dict faire arquebusier à cheval. — Excusé pour sa minorité.

Sylvestre Perrin, default.

Jehan de Kergorno, présent par Louis de Kergorno son fils aîné, dict que son pere est malade, et est sous l'esdict.

Jehanne Guiart, dame de Videt et de Plouyé, default.

Hervé de Roc'hcaër , dict faire corselet.

L'heritier Maury le Lart , default.

Jehanne Trevegat , *idem*.

Daniel le Dimanac'h , sieur de Kerdiergartz , *idem*.

Yvon du Bothon , sieur du Stanger , par Pierre Gauthier , dict qu'il est malade.

Henry Estienne , default.

L'heritier Pierre Cozic , default.

De Kergrist Mouëllou.

Le Baron du Pont ; le sieur de Campostel dict qu'il est en otage deux ans en Angleterre pour le Roy , et de ce a esté informé , et néanmoins default.

Guillaume de Plusquellec , default.

Roland du Liscoët , *idem*.

Pierre Jegu , présent par Germain le Bourhis , dict qu'il est sous l'esdict.

Le sieur de Campostel , présent , dict faire homme d'armes.

Les nobles de Glomel.

François de Bouteville , sieur de Coatcouravel , décédé , son bien en rachapt par le rapport des officiers de Carhaix.

Pierre Raoul , sieur de Kergo , présent par Jehan son fils , dict faire corselet.

Henry du Bothon , défaut.

Charles Capquerec , *idem*.

Guill.^e Loguellaou , *idem*.

Nicolas Kergoff , S.^r de St. Péran , *idem*.

Louis le Den , *idem*.

Pierre Pasquiou , S.^r de Trevaluen , *idem*.

Yvon Jacques , *idem*.

Les nobles de Paol.

Louis du Leslay , sieur de Keranguével , présent par
Nicolas du Leslay son fils , dict faire pique sèche.

Maistre Pierre Estienne , sieur de St. Anaon , à cause de
sa femme , dict faire corselet.

Louis de Penpoullou , défaut.

Guillaume Audren , *idem*.

Pierre de Kergoat , sieur du dict lieu , présent par Gilles
de Kergoat son frère , dict faire arquebusier à cheval.

Louis du Bothon , défaut.

Les nobles de Mesle Carhaix.

Jehan du Chastel , sieur de Mesle.

Yvon Gueguen , sieur de Kergequel , présent par Guil-
laume le Bahezre son garde , dict qu'il est sous l'esdict.

Charles du Drezit , S.^r de Kerforn , présent Pierre du
Drezit son fils aîné , dict faire pique sèche.

Jehan Péran , default.

Catherine Kervechen , présente par Louis Lesmaës son
fils , qui dict estre sous l'esdict.

Maistre Guillaume Guynamont , présent en personne,
dict estre exempt à cause de son office de lieutenant de
Carhaix.

Jehan Penquelen , default.

Mahé Rabacou , *idem*.

Yvon Lorguel , *idem*.

De Trébrivan.

La dame de Lostancoat , default.

Les nobles de Pleviri.

Jehan du Rest , sieur du Plessix , default.

Olivier Canaber , sieur de Kerlouët , présent par Alain
Canaber son fils , dict faire arquebusier à cheval.

Pierre du Vieuxchastel , présent par son fils aîné,
dict faire pique sèche.

Les nobles de Motréf.

Le sieur Evenou , présent par maistre Bertrand Guéguen
son garde , dict faire arquebusier à cheval.

Les nobles de Spezet.

Louis du Vieux Chastel , sieur de Penlabay , default.

Maistre Jehan Kerperennes, sieur du Boisgarin, décédé.

Jehan de Kerlouannec, S.^r de Lisquidic, default.

Les heritiers d'Antoine Penlahay, *idem*.

De St. Hernin.

Maistre Guillaume Guégan, sieur de Kernesec, dict faire arquebusier à cheval.

Guillaume Coëtquevran, default.

La dame de Kergoët, en son nom et comme tutrice du sieur de Kerjolis, présent par Jehan du Quellenec, oncle du dict sieur de Kerjolis, dict faire homme d'armes.

Jehan de Kergoët, sieur de Launay, en estat de pique sèche.

Louis de la Villeneuve, default.

Les nobles de Cleden-Ppher.

Jehan Kerlignonam, default.

Vincent le Stanger, *idem*.

Henry Coetqueferan, S.^r de la Hay, présent par le sieur de Kerampuil son garde, qui dict estre sous l'esdict.

Jehan le Glas, présent, en estat d'arquebusier à cheval.

Geffroy de Kerdeffrec, sieur du Staer, default.

Les nobles de Plounevezel.

Guillaume Trevengamp, présent par Guill.^e Kerloa-guen, S.^r du Han, dict qu'il est sous l'esdict.

Charles de Pestivien , S.^r du Gouarennou , default.

Jehan Lambert , sous l'esdict.

Henry Gouzabât , default.

Charles de Guilloye , présent par Morice son fils , sous l'esdict.

De Poullaouën.

Le sieur de Plœuc , commissaire de l'arriere-ban , présent.

Vincent de Plœuc , S.^r du Breignou , et pour ce qu'il a apparu lettre d'exemption de monseigneur le gouverneur , et qu'il est de la compagnie , est excusé.

Louis le Bigot , S.^r de Kerjegu , décedé et son bien en rachapt par le rapport des officiers de Carhaix.

Louis de Roc'hcaër , sieur de Restihouarn , présent , pique sèche.

Pierre Grandjehan , default.

Jehan Guillou , *idem*,

Louis du Goasvennou , sieur du dict lieu , présent , dict faire pique sèche.

Pierre Coentic , présent , dict qu'il est sous l'esdict.

Et le parsus a esté continué au lendemain , 16^e de may , à six heures du matin. Auxquels jour et heures ont esté appellés suyvant lesdicts anciens registres les nobles de la paroisse de

Scrignac.

Maurice du Mené , S.^r de Kerguern , default.

Pierre Keramprest , default.

Jehan Guillaume , *idem*.

Les héritiers de Jehan le Gonidec , *idem*.

L'héritier d'Yvon Grandjehan , *idem*.

Les nobles de Carnoët.

François du Bois , sieur de Kermabillon , default.

La veufve de Jehan du Bois , sieur de Locmaria , présente par François le Goasquer , qui dict estre sous l'esdict.

Guill.^e de Kerautem , présent par Morice son fils , dict faire pique sèche.

François le Roux , décédé ; son fils mineur comparu par Guillaume Kerlannec , dict faire corselet.

Morice du Bois , default.

Yvon Jourdain , default.

Pierre du Meur , *idem*.

Tanguy Clévédé , présent par son fils François , dict faire pique sèche.

Les nobles de Plusquellec.

Le sieur de Plusquellec , default.

François de la Boëssiere , sieur de Keralouan , présent

pour luy M.^{me} François de la Boëssiere son curateur, qui dict faire corselet.

Yves de la Boëssiere, S.^r de Lesmic, default.

Les heritiers de Morice Poulmic, default.

Maistre Henry du Dresnay, présent, dict faire pique sèche.

Charles du Gourvinec, fils de Tanguy, S.^r de la Riviere, présent, disant faire corselet.

Henry Huon, sieur de Kergadiou, default.

Pierre de la Boëssiere, *idem*.

Vincent du Faou, présent, dict qu'il est sous l'esdict.

Jehan de Kerautem, comme parent de maistre François de Kerautem, dict avoir acqui le bien du dict et s'enrôle pour faire le service d'arquebusier à cheval.

Les nobles de Pestivien.

Morice de Chef du Bois, default.

Jehan du Vieux Chastel, *idem*.

Louis Keranflech, *idem*.

De Mael-Pestivien.

Louis Huon, S.^r. de Keranfret, par Alain son cousin, présent, dict faire arquebusier à cheval, lequel a esté reçu après avoir informé de la maladie dudict sieur de Keranfret.

Olivier de Coëtgourhaden , sieur de Keramblaye , présent par G.^{me} Heryé , dict estre sous l'esdict.

De Duault-Quelen.

Jehan de Quelen , Sr. du Vieux Chastel , default.

Le sieur de Loguevel , *idem.*

Les heritiers d'Ollivier Keraudren , *idem.*

Morice de Lochrist , *idem.*

Pierre de la Boëssiere , Sr. de Kerbournet , *idem.*

Yvon de Kerprigent , *idem.*

Jehan Bocher , *idem.*

Jehan de Kerprigent , *idem.*

Louis Stephant , sieur de Goësanmant , *idem.*

Henry Guinanman , présent par Yvon Salaün , sous l'esdict.

Yvon le Bahezre , présent par Guillaume son fils , dict faire corselet.

Les héritiers d'Alain le Tilly , default.

Germain Rivoüallen , *idem.*

Les nobles de la jurisdiction de Quimperlé.

Le sieur de Quimerch. — Le seneschal de Conq dict qu'il est à Brest en garnison, et néanmoins est jugé default.

Le sieur Livinot dict faire homme d'armes.

Claude du Rest , sieur du Menec , présent , dict faire corselet.

Jehan le Deunf , default.

Jehan Derrien , *idem*.

Thebaut Cambot , default.

Jehan Olivier , sieur Duplessix , default.

Hélène Sylvestre , dame de Keranguever , *idem*.

Les nobles de Riéc.

Le sieur de la Porte Neuve , présent en personne pour lui et sa mere , dame de..... , dict faire homme d'armes et enseigne de l'arriere-ban.

Le S.^r de Treydec , présent , dict faire archer.

Jehan Laizet , S.^r de Kerveac'htou , par M.^{me} Henry.

Hemery , son garde , qui dict estre sous l'esdict.

François de Kermoguer , default.

Jehan le Digonedet , default.

Marc Bizien , S.^r de Keransquer , comparant pour luy François..... qui dict faire arquebusier à cheval.

Maistre Henry Hemery , procureur de Quimperlé , dict estre exempt à cause de son office.

Catherine Cadoret , default.

Jacques de la Saudray , *idem*.

Jehan Kerbescat , *idem*.

Yvon Doullac , deffault.

Les nobles de Mellac.

Charles le Lescoat , default.

Les nobles de Querrien , près Quimperlé.

Olivier du Cambout , decedé , Jehan du Cambout son
fils mineur et heritier du dict lieu , présent par Jehan de
Boysidel , dict faire archer.

Guillaume du Cambout , S.^r de Kerguymarth , présent
par Olivier du Cambout son frere , dict faire arquebusier
à cheval.

Raoul Moëlan , présent , dict estre sous l'esdict.

Jéhan de Toutenoultre , deffault.

Charles Kervechan , sieur du Sparl , *idem*.

Louis Pommerit , *idem*.

Jehan Jabin , *idem*.

Pierre Roserc'h , sieur de Keranjar , présent , dict estre
sous l'esdict.

Louis de Kermorial , présent par Guiomar de Tréanna
son gendre , dict estre sous l'esdict.

Saint Colomban de Quimperlé.

M.^{tre} Jehan des Portes , S.^r de Serhou , default.

M.^{tre} Laurent le Bourgeois , présent , dict qu'il est
sous l'esdict.

Les heritiers et tenans biens de M.^{tre} Pierre Broherec ,
default.

Guillaume Galliot , default.

Jehan Hernou , *idem*.

M.^{tre} Ollivier Kerjesecquen , François Guillemot , dict
qu'il est sous l'esdict et que son bien est en rachapt.

Maurice du Bois , S.^r de Locmaria , default.

Les nobles de la jurisdiction de Gourin.

Le S.^r du Faoüet , default.

Le sieur Troeran , curateur du sieur de Pouriguen ;
présent par Pierre Milon , dict faire arquebuser à cheval.

M.^{tre} Jehan de Kergus , S.^r du Querstanc , présent , dict
faire arquebusier à cheval.

M.^{tre} Louis Guégan , sieur de Kerbiquet , procureur de
Gourin , et disant faire arquebusier à cheval , selon son
rapport , et neanmoins dict estre exempt à cause de son
office.

Pour Maurice le Trancher , comparoit Henry de la
Villeneuve , il dict qu'il est sous l'esdict.

Louis de Kergoat , S.^r de la Meule Gourin , dict faire
corselet.

Christophe de Kerbleizec , présent , dict qu'il est sous
l'esdict.

Yvon le Rest, sieur de Kerdianaon, par Louis Guégan, présent, dict qu'il est sous l'esdict.

Les nobles de Langonnec.

Maistre du Kergoat, S.^r du Runello, présent ; dict estre pourvû de l'office de sénéchal de Quimperlé, et par ce moyen estre exempt, et néanmoins a monsté son équipaige d'arquebusier à cheval.

Jehan le Gall, sieur de Kerlinou, par Henry Contreat, dict estre sous l'esdict.

Louis Rousseau, S.^r Diernelès, présent, dict faire arquebusier à cheval.

Le sieur de Coatqteven, arquebusier à cheval.

Thomas de Bail, default.

Vincent le Garrec, S.^r du Botgué, présent, dict qu'il est sous l'esdict.

Les nobles de Guiscrif.

Thomas Kervenosael, S.^r dudict lieu, a informé qu'il est lieutenant du capitaine des francs-archers de l'evesché de Cornouailles et est mandé d'aller au service du Roy au Guémené.

Louis le Rustal, sieur de Kervelean, présent, dict faire arquebusier à cheval.

Bertrand Guégan, S.^r de Kerandraon, présent, dict faire arquebusier à cheval.

Yvon Kervehosael, S.^r de Tyguelen, default.

Thepot Heruet, garde-mineur du sieur de Saint Guinet,
présent, dict faire corselet.

Yvon Kernegues, sieur de la Villeneuve, présent, dict
faire pique sèche.

Louis Kerdreal, S.^r de Keracsu, présent, dict qu'il est
sous l'esdict.

Thépault de Landannet, default.

Jehan de la Teste, default.

Les nobles de Leuhan.

Le S.^r de Kersalaün dict faire arquebusier à cheval.

De la juridiction de Châteaulin,

Et premier

de la paroisse de Rosnohan.

Le sieur du Parc, par Jacques du Parc oncle paternel
dudict mineur, dict faire arquebusier à cheval.

Jehan le Saux, sieur de Coatmoric, présent, dict qu'il
est sous l'esdict.

Le S.^r de Trosilit, default.

Jehan Gahar, sieur de Kerret, par Hervé Nédellec, qui
dict estre sous l'esdict.

Guillaume de Cornouailles, default. Jacques Nedore

informe que son bien est en rachapt pour le rapport du procureur de Châteaulin.

Les nobles de Hanvec.

François de Kerliver, sieur dudict lieu, et Nicolas de Kerliver son frere, a informé qu'il est malade; et pour son frere dict qu'il faict arquebusier à cheval.

Charles le Saux, comparant pour Marguerite de Tréanna, garde de Marguerite le Saux, mineure, et dict faire corselet.

Les nobles de Quimerch.

M.^{re} Auffret du Bot, S.^r dudict lieu; Guillaume Noblet son serviteur dict qu'il est malade, et néanmoins est jugé default.

Ollivier Lansullien de Penanrun, présent, dict faire pique sèche.

Louis le Tréouret, S.^r de Kerlean, présent, dict qu'il est sous l'esdict.

Jacques Le Goff, S.^r de Penannevez, présent, *idem*.

Jehan de Lansullien. — Informé qu'il est malade.

Les nobles de Loperoc.

Jehan de Penguern, décédé, et son bien en rachapt.

Christophe Mesconval, sieur de la Tour-Quellenec, default.

Les nobles de Braspartz.

Le sieur de Roscrif, default.

Les heritiers Olivier le Meur, *idem*.

Jehan de Poulmic et sa campagne, *idem*.

Marguerite Guoguet, *idem*.

Thepault Guiguenou, *idem*.

Les nobles de Loqueffret.

Guillaume de la Marche, S.^r de Broderic, présent,
dict faire arquebusier à cheval.

Les nobles de Pleyben.

Le sieur de la Haute Ville, S.^r de Tresguidy, default.

Jacques de la Boëssière, présent, dict faire arquebusier
à cheval.

Pierre de Kergadalen dict faire arquebusier à cheval,
pour luy et sa mere, dame de Trévaré.

Guillaume Kerperinpec, S.^r du Birit, dict faire arque-
busier à cheval.

Michel Lanloüet, présent, dict faire corselet.

Guillaume Geffroy se présente pour Michel Geffroy,
qui dict estre sous l'esdict.

Yvon du Kergoet, default.

De Lennon.

M^{me} Jehan de la Boëssière, S.^r de Kerguelen, default.

Louis Kerganiou, S.^r du dict lieu, *idem*.

Les nobles de Beuzéc ou Gouezec.

Jehan de Lesmaës, S.^r de Roscanvo, présent, dict qu'il fait arquebusier à cheval.

Hervé de Poulmic, default.

M^{me} François de la Boëssière, S.^r de Rosveguen et du Troileur, dict qu'il est exempt pour raison de son office de sénéchal de Châteauneuf, et a cependant baillé sa declaration pour arquebusier à cheval.

Olivier Kerguern, S.^r dudict lieu, default.

Raoul de Piré, S.^r de Kerjézéquel, présent, dict estre sous l'esdict.

Guill.^{me} Peulchon, présent pour son fils aîné, dict faire pique sèche.

Les nobles de Lothed.

La dame de Troşiven, sous l'esdict.

Yvon le Moal, default.

Guillaume de Kerperennès, default.

Gillette de Kergoët, dame du Guilly, présente par M.^{me} Michel du Bot, procureur de Châteaulin, son mary, sieur

de Guilly, et est en état d'arquebusier à cheval et a dict estre exempt de servir à raison de son office de procureur de Châteaulin.

De Châteaulin.

Yvon du Quellenec, sieur dudict lieu, présent, dict faire corselet.

Jehan de Treouret, S.^r de Kérstrat, présent, dict estre sous l'esdict.

Les nobles de Dineault.

Jehan de Kersauson, sieur de Rosarnou, default.

François Coatsquiriou, *idem*.

Hervé Trégoasec, S.^r du dict lieu, dict faire corselet et à faire avoir baillé sa declaration.

Les nobles de Cast.

Le sieur de Coatsquiriou, garde du sieur de Treouret, mineur, présent par Antoine le Grand, dict faire corselet et avoir baillé sa declaration.

Les nobles de St.-Coulit.

Jehan le Gentil, présent, dict faire arquebusier à cheval.

Jehan Coatsquiriou, présent, *idem*.

Jehan Huet, décédé, son bien en rachapt.

M.^{re} Olivier du Quezmodiern, garde de la mineure, dict qu'il est sous l'esdict et avoir baillé sa declaration.

De Plounevez-Portzay.

La dame de Trebol, default.

Jacques de Moelien, S.^r de Moelien, présent, dict faire
arquebusier à cheval.

Jehan St. Guessel, S.^r de Kerdontoux, default.

De Plomodiern.

M.^{me} Yves de Tréanna, S.^r de Lanvillo, présent, arque-
busier à cheval suivant son rapport.

La dame du Riblé, pour elle et pour le sieur de Kerau-
tret son douairein, dict faire arquebusier à cheval.

La dame du Pratgane, default.

La mineure de Jehan du Tymeur, par le sieur de Lan-
vilio son garde, qui dict estre sous l'esdict.

Bertrand Coatsquiriou, S.^r de Bulguron; le sieur de
Coatsquiriou son garde dict estre sous l'esdict suivant sa
declaration.

Henry Guyot, default.

Henry Gwynemant, *idem*.

Les nobles de Telgrut.

Olivier Robin, default.

Jacques de la Salle, default.

De la jurisdiction du Huelgoat.

Le mineur du Rusquec, par son oncle François du

Rusquec , qu'il dict faire arquebusier à cheval.

Giles du Botneur , guidon et archer.

Yvon le Grand , sous l'esdict.

Guillaume Provost, Sr. du Squiriou, sous l'esdict.

François de Lesquelien , sieur de Coatquinec, *idem*.

De la jurisdiction de Chateauneuf du Faou.

Le Sr. de Trefflech a présenté le Sr. de Poulriguen cy devant.

Pierre de Kermabon, Sr. de Roudoumeur, présent par Hervé Balaven, sieur de Keroderty, dict faire arquebusier à cheval.

Christophe de Rosily, Sr. de Mesros, présent, dict faire corselet.

Le S.^r Kerladuen, présent.

Le S.^r de Troileur, sous l'esdict.

Les nobles de Landelleau.

Augustin Kernegùs, default.

Louis de Kergoat, *idem*.

Jeanne de Launay, veufve Jehan le Doulic, par Louis de la Villeneuve, dict faire pique sèche et avoir baillé sa declaration.

Des juridictions de Concq-Fouesnant et de Ros-porden, et premier, Melven ou Melguen.

Le sieur de Coât-Canton, capitaine de Brest, default.*

Le sieur du Fresne, présent, dict faire arquebusier à cheval.

M.^{lre} Jehan Gauvain, dict faire pique sèche.

G.^{me} Dronyou, sieur de Kergoat, auquel il est ordonné faire vingt archers, ce qu'il a promis de faire.

Louis Mahault, sieur de Menès-Rehellou, nouvellement décédé, et est son bien en rachapt par attestation des officiers de Concq.

Jehan le Stanger, sieur du Cozquer, présent, dict estre sous l'esdict.

Charles du Liscoët, default.

Yvon Kermesam, default.

Les nobles de Beuzec-Concq.

Pierre Barlot, S.^r de Kerbren, présent, dict faire arquebusier à cheval.

* J'ai parlé ci-avant du château de Coât-Canton ; mais lorsque je l'ai visité, je n'avais pas encore eu connaissance de cette monte, ni de celle de 1481, et j'ignorais ce qu'avaient été ses anciens possesseurs.

M.^{lre} René de Kerguern, sieur de Trévaré, présent, dict quil est sous l'esdict.

Auffret le Forestier, default.

Le sieur du Stanc-Bihan, mineur, présente pour luy M.^{lre} Louis de Kératry, qui dict qu'il est sous l'esdict.

Les nobles de Nevez.

M.^{lre} François de Poulguen, lieutenant de Concq, lequel prétend exemption à cause de son office, et néanmoins dict avoir baillé sa déclaration d'arquebusier à cheval.

Bizien le Gall, présent.

Le sieur de Keraulan dict qu'il est sous l'esdict et avoir baillé sa déclaration.

Les nobles de Nizon.

Le sieur de Kerazret, présent, dict faire corselet et à la fin baillé sa déclaration.

F.^{ois} du Plessix, sieur du Plessix, présent, dict faire corselet suivant sa déclaration.

Christophe de la Roche, présent, dict qu'il est sous l'esdict.

Les nobles de Lanriec.

Charles Penlan, pour luy et garde pour sa fille, dame de Kermenaouët, dict faire corselet.

Pierré de Penanrun, sieur de Penanrun, présent, dict faire corselet suivant sa déclaration.

Jacques Carman, S.^r de Kerguern, dict faire oorselet suivant sa declaration.

De la jurisdiction de Fouesnant-Pleuvin.

Jehan le. . . . présent, dict faire homme d'armes et avoir baillé sa declaration.

Jehan de Lanros, S.^r de Kergoët, présent, dict faire archer.

Réné Caryou, S.^r de Kerguilly, présent par Louis Carriou, dict qu'il faict pique sèche.

Jehan Quimarch, S.^r de Kergos, présent, dict faire arquebusier à cheval suivant sa declaration.

Les nobles de Fouesnant.

Le sieur de Kerouly et de Lespant, dict faire corselet, et néanmoins luy est enjoinct faire arquebusier à cheval, après information faicte de son bien, ce qu'il a promis faire.

La mineure du Stanc-Artur, sous l'esdict, présente par Roland du Menès.

M.^{me} Yves le Band, sieur de Penfoulhyo, dict faire arquebusier à cheval suivant sa declaration.

De Locamand.

Jehan Provost, S.^r de Chef-du-Bois, dict faire arquebusier à cheval.

F.^{ois} le Goff , présent , dict estre sous l'esdict.

M.^{tes} Jacques le Goff , présent , dict faire pique sèche.

Jehan Prigent , S.^r de Coatclémarec , comparant par M.^{tes} Alain du Bot , garde du sieur de Coatclémarec , auxquels il est enjoinct pour les deux de faire vingt arquebusiers à cheval.

Jehan Gongar , sous l'esdict.*

Pierre Goalys , *idem*.

Pierre du Mur , sieur de Kerdavid , présent , est sous l'esdict.

Rolland de Lesandevéz , default.

Alain de la Lande , sous l'esdict.

Christophe de Rospiec , sieur de Keraspouch , présent , dict faire corselet.

Les heritiers de Jehan Bouleec , default.

Jacques Lesbouarn , *idem*.

La dame de Lanros , default.

. . . Kergonan , S.^r dudict lieu , dict faire pique sèche.

De la jurisdiction de Rosporden.

Le sieur de Tréanna , présent , dict faire homme d'armes.

Jehan du Plessis , sieur de Kerminidy , présent , dict faire arquebusier à cheval.

Louis Salaün , S.^r de Foulgoet , présent , dict faire arquebusier à cheval.

Jehan Kermadec, présent, dict faire corselet.

M.^{tes} Michel de Lesmaès, présent, dict qu'il est sous l'esdict.

M.^{tes} Hervé du Haffont, sieur de Roc'hantic, procureur de Concq, dict estre exempt à raison de son office, et néanmoins dict avoir baillé sa declaration de faire corselet.

Bernard Mahault, présent, dict qu'il est sous l'esdict.

Les nobles de Tourn.

Louis de la Riviere, mineur, par M.^{tes} Olivier de la Riviere oncle dudict mineur, après avoir informé du dict Louis et son bien en rachapt, dict faire pique sèche.

Le sieur de Trevarlot, à présent monseigneur de Bonlye, capitaine de St. Malo, gouverneur en l'absence de monseigneur le Duc d'Estampes et le seigneur de Martigné.

Olivier du Couëdic, sieur de Kergoualezre *, présent, dict faire corselet.

Jehan Coetforn, présent, dict faire arquebusier à cheval.

Henry Audren, S.^r de Brevillon, sous l'esdict.

Thepault Daniel, sieur de Rosansoux, *idem*.

* Trisaïeul du brave du Couëdic, capitaine des vaisseaux du roi, qui commandait la *Surveillante* en 1779, et soutint sur cette frégate un combat si mémorable. (Voir, dans la 1^{re} partie, la description du monument de cet illustre marin.)

Charles du Rest, S.^r du Claziou, sous l'esdict.

La veufve de Jehan Daniel, default.

M.^{me} Yves Derrien, présent, sous l'esdict.

Raoul Kermaerien, présent, dict qu'il est sous l'esdict.

Yvon de Kerjézéquel, default.

De la juridiction de Quimper Penhars.

Lesieur de Pratanros, présent, en estat d'homme d'armes.

La dame de Pratanroux, default.

La dame de la Boëssiere Lestougar, garde de ses enfans, présente par François du Quihy, noble homme, et dict faire arquebusier à cheval:

Louis le Diodet, default.

Henry du Guilly, sieur de Toulgoet, présent, dict faire corselet.

Les nobles de Plomelin.

Guillaume Aguès, default.

G.^{me} Moro, présent, dict qu'il est sous l'esdict.

M.^{me} Guill.^{me} Rubier, présent, dict faire corselet.

De Ploegnan.

Charles de Treuillec, présent, dict faire homme d'armes.

M.^{me} Jehan Marion, S.^r de Kerem, présent, dict faire corselet.

Jehan Marion , S.^r de Penanger , défaut.

Marguerite le Baud , présente.

M.^{me} Guill.^{me} Filly , sous l'esdict.

M.^{me} François Sorcal , présent , dict faire arquebusier à cheval , et est son bien en rachapt.

Michel Perrot , présent , sous l'esdict.

Les nobles de Bodiét.

Le sieur de Lestrevet , présent , dict faire archer.

M.^{me} Michel , S.^r de Kerguenno , comme garde du mineur S.^r de la Nouvan , fournira , suivant l'injonction à luy faicte pour son mineur , viñgt arquebusiers à cheval , et pour luy dict estre exempt à cause de son office de sénéchal de Concq.

Bertrand le Dinoes , présent , dict estre sous l'esdict.

Les nobles de Combrit.

Le sieur de Coëtroserech , présent , dict faire arquebusier à cheval.

Henry le Coin , S.^r de Keranguel , défaut.

François Keryou , présent , dict qu'il est sous l'esdict.

Jehanne Meanezé , défaut.

Riou Guennou , *idem*.

Bertrand Kerrou , S.^r de Coetdero , présent , arquebusier à cheval.

Les nobles de Loctudy.

Le sieur de Trenanec , présent , dict faire archer.

Christophe Kerloux , présent , dict faire arquebusier à cheval. .

Yvon Pratanach , default.

Henry Kerleryguen , mineur , par Louis Raoulec , présent , dict faire pique sèche.

Les nobles de Plonivel.

Jehan Rivelen , default.

Jehan Kerveault , *idem*.

De Plobasnalec.

M.^{re} Guillaume Kerlrec , S.^r du Cozquer , bailly de Concq , dict faire archer avec réservation de son exemption à raison de son office.

Henry Toulaulan , sieur de Kerfuntunic , présent , sous l'esdict.

Yvon Toulaulan , default.

Les heritiers de Grégoire Kerascoet , *idem*.

De Treffiagat.

Christophe du Haffont , par Pierre son fils aîné , dict faire corselet.

François le Chever, sieur de Kerbulic, présent, dict faire arquebusier à cheval.

La veufve du sieur de Brevanec, garde de son fils, default.

Marie Kerraoul, présente par son fils.

M.^{re} Bertraud Pratanroch dict qu'il est sous l'esdict.

Catherine le Rabiner, default.

Guill.^{me} Kerascoet et Marguerite le Minguen sa femme, *idem*.

M.^{re} Guillaume Geffroy, sieur de Kerdavid, présent, dict faire corselet.

Les heritiers de Jacques de Lamprat, default.

Les heritiers de Jehan le Harser, *idem*.

De Beuzec Cap Caval.

Lè sieur de Lestriala, présent, dict faire arquebusier à cheval.

Alain Penisguin, default.

Pierre Gerneguès, *idem*.

Henry le Hauffout, présent, dict faire corselet.

Olivier du Coëdic, présent, dict estre sous l'esdict.

Yvon Geffroy, default.

De Ploemenez.

Le sieur de Kerronan, présent, dict faire arquebusier à cheval.

Le sieur de Kerraoul , présent , dict faire arquebusier à cheval.

François de Kermorvan , default.

Pierre le Rest , sieur de la Villeneuve , dict faire arquebusier à cheval.

Hervé le Coing , sieur de Kerynisan , présent , dict faire homme d'armes.

L'heritier de Henry de Bloch , default.

Jehan le Sal , *idem*.

Jehan le Bescond , *idem*.

Henry Floch , *idem*.

Les heritiers de M.^{tes} Rolland Billouart , par M.^{tes} Billouart , présent , sous l'esdict.

Les nobles de Tremcault.

Le S.^r de la Coudray Poulguignan , présent , fournira deux arquebusiers à cheval.

Jehan le Menn , default.

Jacques le Mat , *idem*.

De Tregunéc.

Le sieur de Kerdreannec , mineur , présent par Guill.^{me} de Kerdreannec son oncle , dict qu'il fait prique sèche.

Yvon de Kergus , default.

Les nobles de Ploesnan.

René Keravaing, sieur de Kercorentin, présent, dict faire arquebusier à cheval.

Le sieur de Tremenec, présent, *idem*.

Les heritiers de Jehan le Monster, default.

Le S.^r de Kerrisanat, *idem*.

Les nobles de Treorgat.

Maistre Raoul de Lâtros, sieur de Menesguen, baillly de Cornouailles, présent, dict qu'il faict homme d'armes et dict estre exempt à cause de son office à Quimper.

De Pommérit-Cap.

Le sieur de Penguilly, default.

Henry du Bois, *idem*.

Le sieur de Lesnadec, présent, dict faire corselet.

De Lababan.

Henry Larmor, présent, par aultre Henry Larmor, dict que les biens dudict sont en rachapt.

Guillaume du Bois, default.

La dame de Logan, comparoit pour elle Perceval de Lesonnet, et faict arquebusier à cheval.

De Pouldrezit.

Le sieur de Kerguilluit, présent, dict faire arquebusier à cheval.

Le sieur de Kersaudy, présent, dict qu'il est sous l'esdict.

René Rueseau, présent, corselet.

De Landudec.

Le sieur de Tyvarlen, présent, capitaine de l'arrière-ban.

Le sieur de Quilliquifin, présent, dict faire homme d'armes.

Yvon le Even, S.^r de Kerlen, présent, dict faire corselet.

Louis de Kerinher, présent par Nicolas Kerinher son frere, sous l'esdict.

Le sieur de Kertredic, mineur, par Alain de Kerfor, présent, dict faire arquebusier à cheval.

De Plogastel St. Germain.

M.^{re} Jehan le Corre, sieur de Kerdaniel, présent, dict faire arquebusier à cheval.

Thepault de Kerguelen, S.^r de Kermadhean, présent, dict qu'il est sous l'esdict.

Les nobles de Plouneis.

François le Saux, default.

Le sieur du Marhalla, dict faire arquebusier à cheval.

Les nobles de Guengat.

Le sieur de Guengat , default.

Le S.^r de St. Alouarn , conseiller au siège de Quimper-Corentin , présent , dict estre exempt , et néanmoins dict avoir baillé sa déclaration d'arquebusier à cheval.

M.^{me} Jehan Elias , S.^r de Gerangoet , présent , dict qu'il est sous l'esdict.

De Plogonnec.

Le sieur du Mené , default.

Le sieur de Lospesennec , mineur , comparoit par M. Channiou , dict faire archer.

Le sieur de Boulyec , présent , dict faire arquebusier à cheval.

Le sieur de Robien , sénéchal de Cornouailles , présent , dict qu'il est exempt pour son office ainsi qu'il l'est par l'esdict , et néanmoins dict avoir baillé sa déclaration d'arquebusier à cheval.

François le Guirieue , S.^r de Bonnescat , présent , dict faire corselet.

De Cléden Cap-Sizun.

Yvon Saluden , présent , dict faire corselet.

René Kerodiern informe qu'il est malade et néanmoins qu'il est sous l'esdict.

Les nobles de Goulben.

Le sieur de Lesonalch, présent, en estat d'archer.

Yvon Clisson, sieur du Mené, en son nom et comme garde de Jehan Clisson, mineur, sieur de Keralio, présent pour luy et son dict mineur, fait vingt archers.

Les nobles de Primeten.

La dame de Lesurec, mineure, par Jacques du Mené son oncle, sous l'esdict.

René Jaouen, présent, *idem.*

François le Doulic, sieur de Kermaban, présent par Yvon le Cleuziou, et en estat de corselet.

Jehannette Trenye, garde du mineur de Gerlouarnec, default.

Yvon le Cleuziou, sieur de St. Spez, présent, dict qu'il est sous l'esdict.

De Beuzec-Cap-Sizun.

Alain Rousseau, S.^r de Kerygon, présent, dict qu'il est sous l'esdict.

Glarin Filly, *idem.*

Bertrand Adam, *idem.*

Jehan Provost, sieur de Rostellien, *idem.*

Jehan Kerriou, default.

De Plouzevet.

Le sieur de Kersaudy , présent par M.^{me} Christophe de Kersaudy , garde , dict faire homme d'armes.

Jehanne le Flouch , default.

Henry le Rougeart , *idem*.

Pierre le Goarec , *idem*.

La dame de Lescongar , *idem*.

Les nobles de Mellac.

Le sieur de Cloarec , présent , dict faire arquebusier à cheval.

Les nobles de Mahallon.

Yvon Pentrat , default.

Vincent Gilles , *idem*,

Jehan Gourebél , *idem*.

De Pouldregat.

Le sieur de Kergueleven comparoît par maistre Jehan Auffret , dict que le bien est en rachapt , et informé ; partant exempt.

Jehan Aguès , default.

Jehan Pereoult , S.^r de Kerguern , présent , dict faire pique sèche.

Les nobles de Poullan.

Jehan Keradelet , S.^r de Mescouhan , présent par Guill.^{me} du Faou , dict faire corselet.

Jehan Pencoat, sieur de Kerdannet, présent, dict faire arquebusier à cheval.

Les heritiers Marguerite Pencoat, présents par François Aguès, qui dict les biens estre sous l'esdict.

Guill.^{me} Penguellen, présent, sous l'esdict.

Riou le Dourguen, S.^r du Tertre, présent, dict faire pique sèche.

Henry de Quenechquilly, sieur de Pendhu, default.

Les nobles de Ploesré.

La dame du Juch, default.

Le-S.^r de Keratri, présent, dict estre sous l'esdict.

Glaeren Gouzien, default.

Les nobles de Croson.

Le sieur de Kerdiergartz, présent, dict faire arquebusier à cheval.

Le sieur de Tréberon, présent par Jehan Provost son fils, dict faire arquebusier à cheval.

Alain de Kerlengui, sieur de Tremyedic, présent, dict faire arquebusier à cheval.

Jehan Pencoat, sieur de Quillimengui, présent, dict faire arquebusier à cheval.

Le sieur de Landaoudec, dict faire arquebusier à cheval.

Morice Kerberyou , par Yvon Kersaudy , dict faire pique sèche.

Jehan Kerret, sieur de Launay, par Bouteville son beau fils , présent , dict faire corselet.

Charles Provost, S.^r de Treyer, par le S.^r de Landaoudec son garde, dict qu'il est sous l'esdict.

Les heritiers de M.^{tro} Jehan du Mené, default.

Le sieur de Gouandour comparu par Olivier le Comble, dict faire arquebusier à cheval.

Jehan de Poulmic, S.^r de Kerprovost, présent, dict faire pique sèche.

Hervé Gouzien, présent, dict qu'il est sous l'esdict.

Jehan de Kerhouantenan, présent, dict faire pique sèche.

Bertrand de Poulmic, présent par Jehan de Poulmic son frere, dict qu'il est sous l'esdict.

Le sieur de Rostellec, présent, dict faire arquebusier à cheval.

M.^{tro} Henry le Boucquin, sous l'esdict.

Henry Juquel, *idem*.

Les nobles de St. Nic.

Morice Guermour, présent, dict faire corselet.

Pierre Geoffroy, S.^r de Kermorgilly, présent, dict faire pique sèche.

M.^{me} Hervé Goullhezre , présent , dict faire pique sèche.

De Loperhet.

L'heritier d'Alain de Rosnivinen , default.

L'heritier de Jehan Botguesel , *idem*;

De Plagastel.

Jehan Kererot , présent , dict faire pique sèche.

Jehan Kerret , sieur du Fresque , dict qu'il est sous l'esdict.

François Pencoat , S.^r de Pencoat , default.

Le S.^r de Kernise , sous l'esdict.

Les nobles de Diripon.

Yvon Buzit , S.^r de Kerdaoulas , dict faire arquebusier à cheval.

Hamon Huon , S.^r de Ronsal , décédé.

François Simon , présent , dict qu'il est sous l'esdict.

De Daoulas.

Le sieur de Roscerf , default.

Jehan Kergoet , *idem*.

Duen de Kervern , dict faire pique sèche.

De Logonna.

Jacques de Rosmadec , dict estre sous l'esdict.

M.^{me} Guillaume le Gac , S.^r de St. Thomas , décédé.

L'heritier de Jehan Hernault , default.

Les nobles de Brieç ou Bristiac.

Le sieur de la Villeufve , présent , dict faire àrcher.

François de Lesandevex , S.^r du Stanc , présent pour luy
et le S.^r de Kergus son beau frere , dict faire vingt ar-
chers.

René de Quellenec , compert pour le sieur de Kerostul
mineur et la dame du Riblé , qui tous deux font arque-
busier à cheval comme devant.

De Landrevarzec.

Jehan Moysan , sieur du Parc-Armou , présent par G.^{me}
Tréouret , dict faire pique sèche.

Olivier de Kerguelen , S.^r de Kerenroch et de Penan-
yum , ssuo l'esdict.

Henry de la Boëssiere , présent , sous l'esdict.

Le sieur de Kerperennès est sous l'esdict.

Péron Caradec , *idem*.

De Tregourez.

Barthelemy le Quinquis , présent , sous l'esdict.

Louis de Kersulien , sous l'esdict.

Charles le Corre , default.

Les nobles de:

Les heritiers de Nicolas de Guernombouleh , default.

Christophe du Mené , default.

M.^{re} Coz , *idem*.

Guillaume Coat Chison , *idem*.

Vincent Guenou , *idem*.

Yvon le Jacobin[®] , présent , dict estre sous l'esdict.

Yvon. . . . par Hervé Poulmarc'h , pique sèche.

De Ergué-Gaberit.

Jehan Lisiard , S.^r de Kergonan , présent , dict qu'il est sous l'esdict.

Louis de Kerfor , présent , dict qu'il fait pique sèche.

M.^{re} Coatanezre , S.^r de Penanrun , dict qu'il fait pique sèche pour luy et ses mineurs.

Alain de Kersulguen dict qu'il fait pique sèche.

Louis de Kersulguen , présent ; dict qu'il fait corselet.

Marie de Tréanna de Pennanrun , présente par son père Guyomar de Tréanna , qui dict faire pique sèche.

Les nobles de. . . .

Pierre Kerguisan , S.^r de Chef du Bois , présent , dict qu'il fait arquebusier à cheval.

M.^{re} Guillaume de Kermorial , présent , dict estre sous l'esdict.

Le S.^r de Parpouillic , *idem*.

M.^{re} Jehan le Gubaer , présent , sous l'esdict.

Les nobles de Kerfeunteun.

G.^{me} Coatanezre , default.

Roland de Kerhoguen , présent , dict faire arquebusier à cheval.

Thomas Guéguen , présent , dict qu'il est sous l'esdict.

Jacques le Doulen , décédé , et son bien en rachapt.

François Gauvain dict qu'il faict pique sèche.

Les nobles de Lanniron.

Guillaume de Coatanezre , sieur de Pratmaria , dict qu'il faict homme d'armes.

M.^{re} Richard Finanen , S.^r de Kergoualezre , sous l'esdict.

Les nobles de Quimper.

M.^{re} Jehan le Scanf , présent , dict qu'il faict pique sèche.

M.^{re} Riou Kerguelen , S.^r de Kervalec , présent , excusé pour ce qu'il est greffier d'office et-de l'arrière-ban audict evesché.

Les heritiers de Jacques le Femer , default.

Tanguy Kerjuher dict qu'il est sous l'esdict.

Les heritiers M.^{re} Jacques le Saux , default.

M.^{tre} Guillaume Phily, S.^r de Kerlagatu, présent, dict estre sous l'esdict.

Les mineurs Alain Barlot, S.^r de Kermoysan, sous l'esdict.

Les nobles de Laz.

Le sieur de Coat Bihan, pour lui et sa mere, présent, dict faire archer.

Le sieur de Kerouchamp, présent, dict faire corselet.

M.^{tre} Yves Lanlouët, sieur de Trévaré, default.

Desquels hommes d'armes, archers, arquebusiers à cheval, corselets et piques sèches, ayons prins et reçeüs leur serment en tel cas accoustumé de bien et fidelement servir le Roy en ce que leur sera commandé sous la charge du sieur de Tyvarlen leur capitaine, et non partir de ville sans congé et ouir l'ordonnance que se fera à demain, ce que présentement a esté banni à son de trompète. Et les dicts non comparans avons jugés defaillans par l'avis des dicts gens de la justice et réservé faire raison au procureur du Roy de la saisie par luy demandée sur leurs terres. Advenant le lendemain du dict mois de mai mil cinq cent soixante deux, en ladicte place du tour du chastel de Quimper-Corentin. Nous capitaine, présent les dicts gens de la justice et ledict greffier en l'assemblée des dicts no-

bles, leur avons enjoinct de se tenir prests en équipaige d'armes et chevaux pour faire le service quand il sera commandé. Et resuivant les dictes lettres escriptes au dict sieur de Tyvarlen leur capitaine, ont esté enrôlés vingt gentilshommes du dict ~~arriere-ban~~, auxquels il est commandé se trouver en leur garnison au chasteau de Concq à jedy prochain, sous la charge du sieur de la Porte-Neuve présent, et ont juré luy obeir comme leur chef. Aussi suivant les lettres de monseigneur le gouverneur ont esté présentement choisis et levés par le dict seigneur de Tyvarlen tant des hommes d'armes, d'archers et d'arquebussiers à cheval, leur est ordonné de se trouver à Pontivy au vingt septieme de may présent mois, avec ledict sieur de Tyvarlen pour le service du Roy. Lesquels rôles ont esté leüs publiquement en ladicte assemblée, bannies faictes, et sommée en tel cas à s'y y trouver. Lesquels rôles ont esté affichés affin qu'aucun n'en pretende cause d'ignorance. Aussi nous ont les dictes gens de la justice, requis de les exemter du service dudict ban et arriere-ban au moyen de leurs privilèges accordés par le règlement de l'arriere-ban, sur quoi n'aurions sur le présent, jusqu'à avertir mon dict seigneur le duc d'Estampes, voulu exemter aucun d'eulx des dictes sénéchaux, procureurs du Roy, greffiers d'office au dict lieu de Cornouailles.

10. CAPITULATION du château de Kerouzeré, en 1590*, extrait du dernier arrêt de reformation de la noblesse de Bretagne.

Entre le procureur général du Roi, demandeur, d'une part, et messire Hercule François de Boiséon, chevalier comte dudict lieu, d'autre part,

Est produit dans le veü dudit arrest la capitulation du 19 novembre 1590, laquelle porte les articles et conditions promises entre Monsieur de Boiséon, seigneur de Coëtnisan, commandant en son chasteau de Kerouzeré avec nombre de gens de guerre pour le service du Roy; et les seigneurs du Faouet, Coetedres, de Rosampoul, de Kersauson, des Isles et autres gentilshommes de Léon estant au devant dudit chasteau, avec nombre de gens de guerre et communes dudit pays de Léon pour le service de la sainte union des catholiques sous l'autorité du duc de Mercœur, par laquelle capitulation est arresté que ledit seigneur du Faouet et sa compagnie conduiroient en toutte seüreté ledit sieurs de Coetnisan et autres gens d'armes, chefs, capitaines et autres gens de guerre avec

* Voyez la première partie, page 84 et suivantes.

vingt chevaux estant à la suite dudit seigneur de Coëtnisan pour le service du Roy , avec leurs chevaux et armes, hors du dit evesché de Léon ; que le seigneur du Faouet conduiroit ou feroit conduire en toute seûreté les capitaines, chefs et conducteurs des arquebusiers , avec leurs chevaux et armes et les soldats avec leurs espées au costé et les armes couverts, au prochain port de mer pour se retirer dudit evesché; que ledit seigneur de Coëtnisan rendroit tous les prisonniers qu'il retenoit dans son dit chasteau, et qu'il seroit permis audit seigneur de Coëtnisan de faire tirer tous ses meubles estants au dit chasteau , papiers et tous autres biens meubles toutes fois et quantes que bon luy sembleroit et les mettre en Heu qu'il luy plairoit; que le sieur de Quilifier demeureroit audit chasteau , tant du consentement dudit seigneur de Coëtnisan que du seigneur du Faouet et autres sus nommés, sans pouvoir faire la guerre pour une ny autre part, ny bailler retraite à aucun gens de guerre de quelque parti que ce seroit; et qu'il seroit loisible audit seigneur de Coëtnisan, pour la conservation de ses honneurs et maintenue de sa possession sur iceux, d'envoyer un homme d'affaires pour la perception de ses biens et ménages de son dit chasteau, promettant les dits seigneurs de faire conduire en toute seûreté, au chasteau de Tonquedec, le sieur de Goazbriant,

qui leur avoit esté baillé en ostage pour l'assedrance de ce que dessus, et faire retirer la commune qui estoit au devant dudit chasteau qu'il tenoit assiégé, chacun en sa paroisse. Ledit traité du 19 novembre mil cinq cens quatre vingt dix.

11. ROLE DES COMPAGNIES du Ban et Arriere-Ban de l'Evesché de Cornouailles, qui ont parties à la revue du lundi 7 de juin 1694, passée par M. le maréchal de Vauban *.

M. Le marquis de Nèvet, colonel.

* Depuis 1562, il n'avait plus été passé de *montre* en Basse-Bretagne. Le système militaire, en France, changea totalement de face au commencement du 17^e siècle, tant par l'organisation perfectionnée d'une armée régulière à la solde du souverain, que par la chute absolue de la féodalité, sous le règne de Louis XIII. Seulement on conserva, pour servir en cas de besoin subit et imprévu, les cadres des bans et arrières-bans provinciaux, dans lesquels furent enrégimentés les gentilshommes qui n'étaient pas compris dans ceux de l'armée régulière. Cette milice fut encore utile quelquefois sous le règne de Louis XIV et une partie de celui de Louis XV ; mais, depuis 1760, elle ne fut plus convoquée en Bretagne.

- MM. Du Hilguy, major.
 Du Loch, aide-major.
 Le baron de Trésiguidy, aide de camp.
 Le marquis de la Roche, *idem*.
 Du Bot, conseiller d'honneur.
 De Moëlien, *idem*.

Première Compagnie.

- MM. Le marquis de Nevet, colonel.
 De Lannilio de Tréanna, lieutenant.
 Du Mené de Clisson, cornette.
 De Kergoet du Guilly, maréchal des logis.

Brigadiers.

- MM. De Kerannysan Tremic.
 De Birrit du Quillien.
 De Lanhouloit de Moëlian.

Cavaliers.*

- MM. De Penanech du Stangier.
 De Kervec'htou de Keroullas.

* Ces cavaliers remplaçaient les anciens hommes d'armes, ou *lances fournies*, et ils portaient le titre de *maîtres*; ils étaient gentilshommes et avaient chacun à leur suite et à leur solde particulière quatre autres cavaliers armés.

MM. De Kernisy de Creac'hmeur.

Du Leuré Touronce.

De Gourdon.

De Kerazret.

Des Hayeux.

L'Honoré.

De Keridiern.

Le Gentil.

De Penelé le Bihan.

De Kératry.

De la Saudraye Poterye.

De Kerilis Coatten.

De la Marre.

Robert.

Riou.

Du Menès Bihan.

De Kerlinain.

De Kerolivier.

Ansquer.

De Kerdaniel.

De Kerlivio Frolo.

2.^e Compagnie.

M. Le Marquis du Liscoat, capitaine.

- MM. De Kerstang Kergus , lieutenant.
Du Hellès Toutenoutre , cornette.

Brigadiers.

- MM. De Pratenscour.
De Penanguer Kervenozoal.

Cavaliers.

- MM. De Tranquillien Kerret.
De Kerouiant.
Du Beuz.
De la Haye du Pellem.
De Kerleinou le Gall.
Le Tard.
Le Gallic Kerizouet.
La Villeneuve Denis.

3.^e Compagnie.

- MM. De Kerliver de Carné , capitaine.
De Kervern de Tréanna , lieutenant.
De la Grangè Rouxel , cornette.
De Poulpatré Kerleugui , maréchal des logis.

Brigadiers.

- M. De Lansullien de la Salle.

MM. De Kerdaniel de Carné.

De Beusidou le Veyer.

Cavaliers.

MM. De Coatmenven.

De Contenès le Veyer.

Du Bourblanc.

De Chefdeville Gousabat.

De Kerguern.

De l'Isle Kersauson.

De Kerineuf Trédern.

De Kernavalet.

Du Bourgneuf Courtois.

Du Guermeur Penhoët.

De Kermabeusen.

De Kerigou Jacob.

Du Bourgneuf de Kerret.

De Penanguer Penanguern.

Jacques Moreau.

Coffec.

Keredan Brunet.

4.^e Compagnie.

MM. Le marquis de Quimerch de Tinteniach, capitaine.

De Leserdo son fils, lieutenant.

MM. De Kerascoët son fils , cornette.
De Kernot Coatnoures , maréchal des logis.

Brigadiers.

MM. De Tréanna de Tinteniac.
De Kermadoué.
Du Verger de Kergorlay , ou Guergorlay.

Cavaliers.

MM. Le comte de Pontchâteau de Guer.
Le comte de la Goublaye Visdelou.
Le marquis du Faouet du Fresnay.
Du Rogiou Geffroy.
De Kergorlay du Vergier.
De Kerulien Guiet.
Geguic de Kervasio.
De Châteaunoir de Kerret.
De Kerveno de Kermorial.
Du Boisjan Pepin.
De Kerguern.
De Berdouaré Mahé.
Le chevalier du Stair-Lantivy.
De Châteaupie Pelletier.
De Boisgelin,

MM. Briant Penquelen , conseiller d'honneur.

De Villette.

De L'Isle Dreu.

5.^e Compagnie.

MM. Le marquis de Plœuc , capitaine.

De la Villeneuve Kersulguen , lieutenant.

Du Perennou , cornette.

De Quernel , maréchal des logis

Brigadiers.

MM. De Kerbiquet de Kerguelen.

De Kereler.

Des Fossés Kergariou.

Cavaliers.

MM. De Kerjean.

De Chef du Bois du Stangier.

De Kermapeanno.

De la Haye Dréan.

Blanchard.

De Kerlenguy.

Du Cleusiou Gubaër.

De Renongar.

De Kerdaniel.

MM. De Kernafien.

De Lesven le Ny.

De Brocherel.

Du Parc.

Guedon.

De la Primaudière de Souche.

De Keromnès.

Tacren.

De Kergudou de Leslay.

6.^e Compagnie.

De St. Germain de la Rivière, capitaine.

De Musillac, lieutenant.

De Paol Jegou, cornette.

De Kerjean, maréchal des logis.

Brigadiers.

Du Rho le Lart.

De la Boëssière de Kerret.

Le chevalier de Kersalaün.

Du Parc de Keryvon.

Cavaliers.

(Néant.)

7.^e Compagnie.

- MM.** De Kermorvan Mahé , capitaine.
 De la Boëssière du Relay , lieutenant.
 Du Parc de Locmaria , cornette.
 De Tresuern Thomas , maréchal des logis.

Brigadiers.

- MM.** De Locqueltas Becmeur.
 Du Péron Roc'h Kaer.
 De Kerantur de Keroignant.

Cavaliers.

- MM.** Peret le Mintier.
 De Grantille du Poulmic.
 Du Carpont Guillar.
 De Rosneven Floyd.
 De Kerautem.
 De Kerourien Kerautem.
 De Gozaen Guillar.
 Du Parc de Penanguer.
 De Kerhuel Rolland.

8.^e Compagnie.

- MM.** capitaine.
 Du Leslay de Keranguével.

- MM.** Des Cognets du Correc , cornette.
 Du Leslay de Sébouage , maréchal des logis.

Brigadiers.

- MM.** Du Cottier Hamon.
 De la Congraye Hamon.
 De Goásilio Gourdel.

Cavaliers.

- MM.** De Quéremeur du Vaugailard.
 De la Haye Hamon.
 De Porchourdren Gourdel.
 De Penpoullou.
 De la Boëssière de Kergozou.
 De Snaasse de Pahon.
 Du Quellenec du Moustoir.
 Du Bois Martin Hamon.
 De Tremenec Trevien.
 De la Marre le Borgne.
 De Kersamoal Raoul.
 De la Villéglé de Quélen.
 Du Dresit de Kerallain.
 De Launay du Lety.
 De la Congrais Hamon.

- MM. De Launay du Mené.
 Du Dresit de Penlan.
 De Lemo.
 Kermanac'h le Chapponnier.
 De Perrien.
 De Quélen.
 De Launay de la Salle.
 Du Dresit de Kerforu.
 De Lestel.

9.^e Compagnie.

- MM. Du Couëdic de Kergouazler, capitaine.
 De Kerourien Harguin, lieutenant.
 De Keroijant-Mahé, cornette.
 De Kerguern de Cleunan, maréchal des logis.

Brigadiers.

- MM. Le Baron de Goarlot.
 Le Rouxeau de St. Dridan.
 De Landannet.

Cavaliers.

- MM. De Boisguchenneuc de la Boisrie.
 Penfunteunio de Kermorrny.
 Démansier.

Gauvain.

Du Bois Bily.

Torennec Michel.

Coetnempren de Keravel.

De Hauteville Déaugneur.

Pezron du Leslay.

Kersiré Daniel.

De la Teste du Cleuziou.

De Kermeny le Pape.

De la Garde de Kerstrat.

Furic de Lesnou.

De Kergon Prouhet.

Dessuet.

Ricart.

Du Stanc-Bihan.

Furic de Keranguen.

De Keromnès Guillou.

Du Squiriou.

De Kervilio le Capitaine.

Le Cerf.

Le Fèvre.

10.^e Compagnie.

M. Le Sparler de Coatcuric, capitaine

- MM. De la Marche , lieutenant.
 Le Saux de Toulancoat , cornette.
 Du Botmeur , maréchal. des logis.

Brigadiers.

- MM. De la Boëssière de Longueville.
 De Keryvon Kervennic.
 De la Villeneuve le Bouffoigne.

Cavaliers.

- MM. De Tréouret de Kerstrat.
 Le Chevalier de Kerstrat.
 Le Saux de Rosnevet.
 De la Sauldraye de Kergoniou.
 De Kernezué-Kernezné.
 De Kernezné de Penanprat.
 De Kernezné de Penannech.
 De Kernezné Lesmôleuc.
 Le Goulezre de la Grandville.
 De Kerlean Poulquinan.
 Taillard de Quilliguen.
 Perichoux de Kerversaux.
 Pic de la Janniere.
 Furic de Kergoran.

De Kerelou le Hir.
 Du Rest Salaiin.
 De Keranveyer le Gorec.
 Du Lesleçh Boulogne.

11.^e Compagnie.

MM. De Penandreff de Keranstret, capitaine.
 Du Guer, lieutenant.
 Huon Duplessix, cornette.
 De Kerberet Jouan, maréchal des logis.

Brigadiers.

MM. De Kerhouantenan Henry.
 Provost de la Boëssière.
 De Lantivy de Penannech.

Cavaliers.

MM. Du Perrier du Bois Garain.
 Ansquer du Parc Poullic.
 La Boëssière du Rulasarou.
 De Poulpiquet.
 De Lesquelen du Gouasyennou.
 De Suasse de St. Quijean.
 Touronce de la Haye.
 Du Bourgneuf de Kerjegu.

De Kerbournet de Kerinlouet.
Kermorial de Kermorvan.
Kerguern de Penfret.
De Crec'hquerot de Creac'h en Glas.
De Roc'h-Caër du Plessix.
Du Bourgneuf.
Du Halgoët , pour Mr. du Tertre de Keraven.
Du Rest Provost.
De Launay de Kerguisio.
Du Brienc.
De Penannech Tallouët.
Du Bois Hardy Poulmorgant.
Le Rousseau du Forestier.
Bohier.
De Kerven Thepault.
De Kerandraon Lharidon.
De Ville au Clerc Bougeant.
Le Goazre de Kermaonet.
Lamarre de Lanivour.
De Kerallain Lharidon.
De Kerélan du Païs.
Du Menès Touarès.
Du Raniou le Guillou.
Du Plessix Tresonliern.

11. NOTICE historique et généalogique sur l'ancienne maison de Poulmic, en l'évêché de Cornouailles. *

1351. Hervé de Poulmic, abbé de Daoulas, meurt au bout d'une année de siège, en 1352, le 13 mai.

1363. Mathieu de Poulmic. — Leg à lui fait de 25 livres de rente, à Crozon, par Hervé de Léon, sieur de Noyon, par son testament du 21 août 1363.

1383. Jehan de Poulmic, vassal de la dame de Rais, pour la terre de Fouesnant.

1390. Jehan sire de Poulmic, chevalier, prête serment pour le gouvernement de la Roche-Derrien.

1399. Jehan de Poulmic, chevalier, reçoit une procuration de madame Jeanne de Navarre, duchesse de Bretagne.

1399. Yves de Poulmic, abbé de Landevennec, mort en 1426.

1405. Jehan de Poulmic. — Cité dans un compte du trésorier du duc de Bretagne.

1410. Jehan de Poulmic fut maréchal des salles de Ro-

* Je dois cette pièce à l'obligeance de M. le Bastard du Mesmeur.

han, en l'absence de Jehan Piriou. — Extrait des comptes de Jehan, abbé de St. Mahé, trésorier et receveur général.

1410 et 1411. Jehan de Poulmic avait été capitaine de Quimper avec Yvon de Tréziguidy, nommés par le sire de Clisson, au nom du Roi.

1411. Yves de Poulmic, abbé de Landevennec, avait alors 54 ans:

1411. Bernard de Poulmic figure comme témoin dans l'enquête pour la béatification de Charles de Blois.

1418. Jehan de Poulmic touche quinze livres pour le voyage du duc à Rouen.

1419. N. de Poulmic est reçu un des principaux officiers de Richard de Bretagne, que le duc veut envoyer en ambassade en France.

1420. Jehan de Poulmic est un des seigneurs bretons employés par la duchesse de Bretagne pour retirer Jehan IV son fils des mains des Penthèvres.

1420. Olivier de Poulmic figure dans la monstre de Jehan de Penhoët, amiral de Bretagne.

1422. Le sire de Poulmic, conseiller du duc.

1424. Le sire de Poulmic, commissaire pour armer les communes de Cornouailles.

1426. Jean sire de Poulmic est tué le 6 mars, au siège

de St.-James de Beuvron. Son corps fut porté aux cordeliers de Guingamp, où il est enterré.

1437. G. de Poulmic prête serment avec les nobles de Léon.

1451. Jehan de Poulmic (lettre du duc Pierre II, pour terminer à l'amiable un procès entre des seigneurs de Léon).

1451. Le sire de Poulmic, lieutenant de Jean du Quelennec, amiral de Bretagne, à Brest. — Il avait épousé Charlotte de Beaumanoir.

1455. Le sire de Poulmic prend séance aux états de Vannes, au nombre des bannerets.

1459. Marie de Poulmic, héritière de ce fief, le transporte par mariage à Olivier sire du Chastel.

1462. Olivier du Chastel, sire de Poulmic, prend séance au rang des bannerets, aux états de Vannes de cette année.

1479. Le sire et la dame de Poulmic cités dans le mémoire du vicomte de Rohan, au nombre des bannerets ses vassaux.

1492. Tanneguy du Chastel, seigr de Poulmic, et Louise de Pont-l'Abbé, son épouse, fille d'Hélène de Rohan.

1558. Guillaume du Chastel , sieur de Kersimon , de Poulmic , etc. , capitaine de Brest , lieutenant du Roi en Basse-Bretagne , défit les Anglais à St.-Mahé, en cette année 1558.

Anne du Chastel , dame héritière de Poulmic , transporte ce fief par mariage à Vincent de Plœuc , seigr du Tymeur.

Anne de Plœuc , héritière de Poulmic , transporte par mariage ce fief à Jean de Goulaine , baron du Faouet.

Claude de Goulaine , dame héritière de Poulmic , transporte ce fief par mariage à Jehan du Ham , président au parlement de Bretagne.

Joseph-Marie du Ham , seigr de Poulmic , épouse N. de Coëtlagon , dame de Vauluisant.

Marie-Anne du Ham , dame héritière de Poulmic et comtesse de Crozon , transporte cette terre par mariage à René de la Porte , président au parlement de Bretagne.

N. de la Porte , dame de Poulmic et de Crozon , transporte par mariage ces fiefs à N. Rousselet de Château Renaud , maréchal de France en 1723.

Emmanuel Rousselet , marquis de Château Renaud , comte de Crozon , lieutenant-général en Bretagne , épouse Marie-Emélie de Noailles , et en secondes noes Anne-Julie de Montmorency.

Marie-Sophie Rousselet de Château Renaud, dame héritière de Poulmic et de Crozon, transporte ces seigneuries par mariage, en 1746, à **Jean-Baptiste-Charles comte d'Estaing**, vice-amiral, décapité le 29 avril 1793.

FIN DES PIÈCES HISTORIQUES.



RÉFUTATION

DE

QUELQUES NOTES DE LA NOUVELLE ÉDITION

DU

VOYAGE DANS LE FINISTÈRE.

DE CAMBRY.

Dans une des livraisons dernièrement émises du *Voyage dans le Finistère*, de Cambry (2^e édition), je viens de lire cette note de M. Souvestre, annotateur de cet ouvrage (il s'agit d'une des tours du château de Brest) :

« M. de Fréminville, qui soutient que les Romains ne
» firent que traverser la Basse-Bretagne (si même ils y
» pénétrèrent), dit aussi que la tour actuellement connue
» sous le nom de *tour de César*, ne date que du 13^e
» siècle. M. Miorcec de Kerdanet assure qu'elle ne fut
» construite qu'en 1596, par Sourdéac, mais qu'alors elle
» fut bâtie sur les débris d'une plus ancienne, dans les
» fondemens de laquelle on trouva une platine de cuivre

» portant, d'un côté, l'effigie de César, et de l'autre ces
 » mots : *Julii Cæsaris*. Ce fait qui, s'il est exact, condam-
 » nerait M. de Fréminville, expliquerait en même temps
 » pourquoi, depuis Sourdéac, la tour en question a
 » porté le nom de *tour de César*. »

Ici M. Souvestre a été induit en erreur par l'assertion de M. de Kerdanet, qui se trompe très-fortement lui-même quand il avance que c'est la tour aujourd'hui dite *de César* qui fut refaite par le gouverneur Sourdéac, sur les fondations même d'une autre plus ancienne (en 1597, et non 1596, selon Moreau). C'est le bastion qui porte encore son nom, et qui se voit en face de la mâture, que ce gouverneur fit construire réellement à la place d'une grosse tour défense avancée du donjon, et qui pour lors tombait en ruine. Il suffit de n'avoir qu'une légère connaissance de l'histoire de l'art de fortifier les places à nos différentes époques, et d'avoir un peu d'habitude d'observer l'architecture militaire du moyen âge, pour reconnaître au premier coup d'œil que la *tour de César*, construite exactement dans le même système, et portant le même cachet de vétusté que les autres parties les plus anciennes du château de Brest, ne diffère en rien, ni pour ses formes, ni pour sa maçonnerie, ni pour ses défenses, des tours de tous les châteaux-forts français

bien authentiquement reconnus pour appartenir aux 12^e et 13^e siècles , et qu'elle ne peut avoir été bâtie à la fin du seizième.

A cette dernière époque , en effet , le système de fortification changeait totalement en France , et prenait ce nouvel essor nécessité par l'usage de l'artillerie à feu , essor auquel , un demi-siècle après , Vauban donna un si grand et si parfait développement. Les tours élevées furent remplacées par des bastions angulaires , les créneaux par des embrasures ; plus de galeries saillantes au sommet des murailles , plus de meurtrières ni de machicoulis avec leurs encorbellemens festonnés ; tout cela fut rasé et abandonné. Déjà on sentait le besoin d'en venir à ce système *rasant* généralement adopté aujourd'hui dans toute l'Europe ; et effectivement aucun de ces antiques accessoires des forteresses de nos temps chevaleresques ne se retrouve plus dans le bastion que Sourdéac a fait ajouter au château de la ville dont il était commandant , tandis qu'on en voit encore des traces dans la vieille tour dite *de César* , et que ces traces étaient bien plus frappantes il y a une vingtaine d'années , c'est-à-dire avant qu'on n'eût détruit son couronnement , et remplacé par d'ignobles et larges fenêtres carrées les deux petites croisées gothiques qui seules en éclairaient l'intérieur hexagone.

Quant à l'histoire de cette platine de cuivre , à l'effigie de Jules-César , trouvée , dit-on , dans les fondemens de la tour que remplace le bastion de Sourdéac , je n'en avais pas parlé dans ma description du château de Brest , parce qu'elle me semble extrêmement douteuse. Le chanoine Moreau est le seul qui ait rapporté ce fait , et il ne l'a fait que sur oui-dire. Voici comme il s'exprime : « Dans lesquels » fondement il fust trouvé une platine de cuivre ronde , » *grande comme une grande assiette* , en forme de médaille antique , en laquelle estoit écrite d'un côté » *Julii Cæsaris* , et de l'autre estoit gravée son effigie. » — L'énorme dimension de cette prétendue médaille me fait surtout considérer la chose comme très-apocryphe. Jamais les Romains n'ont frappé de médailles d'un pareil module ; j'en appelle au jugement de nos plus savans numismates. Il n'en est pas un qui ait connaissance de médailles romaines du diamètre d'une grande assiette , surtout au temps des empereurs.

Moreau ajoute que Sourdéac fit replacer cette platine dans les fondemens , et qu'il l'accompagna *d'une autre platine toute d'argent* , en laquelle il fit graver le nom du roi Henri IV , et le sien propre , avec ses titres et qualités , et la date de l'année.

Dans une autre note , M. Souvestre cherche à élever

quelques doutes sur l'étymologie que j'ai donnée du nom de la ville de Quimper. * Pour lui donner une origine romaine, il commence par avancer, sur l'autorité d'un ancien moine irlandais, que cette ville se nommait dans nos premiers siècles *Civitas Aquilæia*, ou *Aquilæa*, la ville des aigles, et il ajoute que le mot celtique *Kimber*, ou *Kimper*, peut signifier en cette langue tout aussi bien la ville des aigles que le mot français *confluent*. Il faudrait le démontrer; et j'avoue que je ne vois dans le mot *Kimper* que ses deux dernières lettres *er* qui puissent avoir rapport avec l'assertion de M. Souvestre, *er*, pluriel *ered*, signifiant il est vrai *aigle* dans l'ancien idiome breton. Mais *er* n'est point *per*, et de plus le premier radical *Kim*, ou *Kym*, n'a jamais signifié *ville*, *station*, ou *habitation* quelconque.

Quant à la dénomination de *Civitas Aquilæa*, je sais fort bien qu'elle se trouve dans d'anciens chroniqueurs,

* J'ai dit qu'il venait du celtique *Kymber*, qui signifie *confluent*, parce que la ville dont il s'agit est établie au confluent des rivières d'*Odet* et d'*Eir*, ou *Ster*. (*Eir* est le nom celtique dont l'actuel est une altération.) De même *Quimperlé* (Quimper-Ellé) se trouve au confluent de l'Ellé et de l'Isolle; *Quimper-Guézennec*, près du confluent du Trieux et de l'Yeff, etc., etc.

des premiers temps de l'histoire de Bretagne, et même dans plusieurs chartes du moyen âge ; mais que M. Souvestre y prenne bien garde, ce n'est pas la ville de Quimper-Corentin qui y est désignée par cette dénomination latine, mais bien positivement et bien clairement le bourg de Locmaria avec le domaine de Poulquinan *, ainsi que le constate d'une manière irrécusable des chartes du 12^e siècle, relatives à l'abbaye de Locmaria, et qui sont rapportées dans les *preuves* de la grande histoire de Bretagne. Dans ces titres, le village de Locmaria est bien désigné en effet sous le nom de *Civitas Aquilæa*.

Au surplus, quand j'ai avancé, dans la première partie de cet ouvrage, que je ne croyais pas que les Romains eussent pénétré dans la pointe du Finistère, j'étais suffisamment fondé à le faire alors, d'abord par le silence de leurs propres historiens eux-mêmes, ensuite par l'absence absolue de toute espèce de monument, de toute espèce de vestige de leur présence (quelques médailles éparses venues de proche en proche ne pouvant rien prouver). Les découvertes faites au Perennou n'avaient pas encore eu lieu, et rien enfin ne pouvait appuyer raisonnablement l'opinion de ceux qui veulent voir du *Romain* partout.

* On a récemment trouvé, près du manoir de Poulquinan, des vestiges de constructions qui paraissent romaines.

— Dès que j'ai eu connaissance des ruines trouvées chez M. du Marallac'h, j'ai sans peine sacrifié mon sentiment particulier à l'évidence, et j'ai été le premier à lui affirmer que ces débris ne pouvaient en effet être attribués à aucun autre peuple qu'à ces barbares et féroces conquérans ; on en a pu voir la preuve ci-avant. J'agis toujours de même en toute occasion : la franchise, la loyauté avant tout, voilà ma devise ; aucun esprit d'entêtement ni de système ne m'aveuglera jamais, et je ne cherche que la vérité ; mais il faut que je la voie, que je la touche au doigt, et qu'elle me soit en un mot matériellement démontrée. C'est pour cela que, dans mes divers travaux scientifiques, je n'ai jamais parlé de rien, écrit sur rien que ce que j'avais vu et observé de mes propres yeux.

Encore une toute petite noise que me cherche M. Souvestre, bien petite, en effet, puisqu'elle n'est appuyée de sa part d'aucune preuve, et ne paraît causée uniquement que par l'esprit de contradiction : c'est à propos de la flexion du chevet de la cathédrale de Quimper-Corentin. Il dit que j'attribue à tort cette particularité à un motif purement mystique, tandis qu'elle n'est due, selon lui, qu'à une nécessité fortuite causée par la mobilité du terrain, qui n'aurait pas permis à l'architecte d'asseoir les fondations de l'édifice sur un plan direct.

Pourquoi M. Souvestre dit-il cela ? où l'a-t-il pris , et comment le démontre-t-il ? c'est sur quoi il garde le silence. De solides remparts , les tours pesantes et massives d'une porte de ville , existent ou existaient naguère encore sur le terrain attenant à la cathédrale de Quimper , et ces constructions militaires n'en ont pas moins été très-solidement et très-directement fondées sur ce sol qu'on dit si meuble ; pourquoi donc n'aurait-il pas pu soutenir de même le poids de l'abside de l'église dont il s'agit ?

Mais M. Souvestre ignore donc que la flexion du chœur de St.-Corentin n'est point une chose propre à cette cathédrale ; que la même particularité se remarque dans plusieurs autres églises françaises du moyen âge , bâties sur des montagnes , même des montagnes rocailleuses , et que là il n'y a point de terrain meuble ? Il ignore donc que l'explication que j'ai donnée de cette flexion n'est pas l'expression de mon sentiment à moi , mais que je n'ai fait , à cet égard , qu'adopter et répéter celui des plus célèbres antiquaires français de notre temps , MM. Millin , Lenoir , et même ce Dulaure , auteur d'une *Histoire de la ville de Paris* , dont je suis bien loin de partager les principes , mais au profond savoir duquel je ne puis refuser un juste hommage ? Tous ces savans auteurs citent un grand nombre d'exemples de cette déviation de la nef à

l'abside d'anciennes églises; ils l'attribuent tous unanimement à l'intention qu'auraient eue les architectes du temps de faire une allusion à la position que prit la tête du Christ en expirant sur la croix; et sur ce point je m'en rapporte bien plus à leur jugement, à leur expérience, fruits de leurs longues et pénibles études, qu'au sentiment de quiconque ne pouvant traiter la matière *ex professo*, n'écrira que pour écrire, et pour se donner le plaisir bien chétif, selon moi, de dire à un autre *vous vous êtes trompé*, ou *vous avez dit une chose fausse*, et cela, qui plus est, sans le démontrer.

Je ne doute pas que M. Souvestre, qui paraît vraiment désirer de tout son cœur de trouver le défaut de ma cuirasse, ne trouve dans ses notes subséquentes l'occasion de me contredire souvent. — A lui permis; jé suis loin de le prendre en mauvaise part : la critique d'un livre est permise à tout le monde, et bien sot serait l'auteur qui s'en formaliserait. Je puis bien certainement me tromper, comme beaucoup d'autres, et je saurai même toujours un gré infini à celui qui me le démontrera clairement, de bonne foi, mais surtout avec connaissance de la chose. — Qu'on veuille bien relire là-dessus ce que j'ai dit dans mon discours préliminaire.

ARTICLES

SUPPLÉMENTAIRES.

Pendant qu'on imprimait les dernières feuilles de ce volume, une circonstance inattendue me contraignit à faire un petit voyage en Cornouailles. Quoique le motif de ce déplacement n'eût aucun rapport avec l'étude des antiquités, j'en profitai pour faire encore dans le pays quelques recherches et quelques reconnaissances qui n'ont pas été infructueuses. Le résultat s'en trouve ici tout naturellement placé.

Cromlechs
de
Trégunc.

Je voulus aller voir encore, au-delà de Concarneau, les étonnans monumens celtiques de la plaine de Trégunc; je les avais déjà pourtant visités deux fois, mais il y aurait là de quoi occuper l'antiquaire et le dessinateur pendant huit jours consécutifs, et ce vaste théâtre du druidisme exigerait à lui seul une spéciale et longue étude. J'ai déjà parlé de l'énorme Dolmen qui s'y voit sur le bord de la grande route, à petite distance de la pierre vacillante;

mais je n'avais pas remarqué que , contre ce Dolmen, onze gros blocs granitiques , posés sur la bruyère , suivant un ordre circulaire , y forment un véritable Cromlec'h , dont le diamètre est de deux cent cinquante-quatre pieds ; dimension considérable et rare dans les monumens de cette espèce , mais d'ailleurs parfaitement en rapport avec tout le grandiose qui caractérise ceux de Trégunc.

Il y avait très-certainement un douzième bloc , complétant l'enceinte de ce Cromlec'h ; une lacune en désigne fort bien la place. Il a été détruit à l'époque où a été tracée la route qui conduit de Concarneau à Pontaven , et sur le bord de laquelle il se trouvait.

Le grand Dolmen avait récemment été attaqué par l'entrepreneur de travaux des ponts et chaussées , qui trouvait fort commode d'en exploiter les pierres pour les employer à l'entretien de la route. Un ordre de M. de Préville a arrêté à temps cette dévastation.

Ce même ingénieur a bien voulu , sur ma prière , faire dégager la pierre vacillante des terres qui , s'amoncelant insensiblement à l'entour , nuisaient à son mouvement oscillatoire , et eussent avant peu de temps fini par l'arrêter tout-à-fait.

Au nord de la grande route , un peu au-dessus du pont Minaouet , et en me dirigeant vers Lanriec , je trouvai un

autre Cromlec'h bien complet et bien dessiné par treize blocs de pierres disposés en cercle. Un quatorzième est placé au centre. Ce cercle druidique a près de quatre-vingts pieds de diamètre.

Un troisième se trouve un peu sur la gauche, mais tout auprès. Il est d'un semblable diamètre; on ne compte que huit blocs formant son enceinte, mais on y aperçoit des lacunes qui démontrent clairement que quelques-uns ont été détruits. On y remarque aussi une pierre centrale.

Enfin, encore un peu plus au nord, je trouvai, contre la métairie de Kervichar, en Lanriec, un quatrième Cromlec'h plus petit que les précédens, mais parfaitement bien caractérisé. Il est composé de huit pierres rangées circulairement, les unes plantées, les autres simplement posées sur le sol; l'une de celles qui sont plantées debout a cinq pieds d'élévation. — La découverte de ces Cromlec'hs, rassemblés ainsi sur un petit espace de terrain, est une chose d'autant plus remarquable, qu'ainsi que je l'ai dit, les monumens de ce genre sont rares en Bretagne.

Cromlec'hs
aux
environs
de Quimper.

M. de Larchantel, que j'ai déjà eu l'occasion de citer dans cet ouvrage, me fit voir à petite distance de Quimper, près de cette chapelle de *la mère de Dieu* dont j'ai parlé ci-avant, les restes d'un Cromlec'h avec ses accompagnemens religieux. Celui-ci, composé de pierres beaucoup moins

volumineuses que celles des monumens de Trégunc, forme une ellipse de 70 pieds de périmètre. Vers l'une de ses extrémités sont d'énormes quartiers de roc entassés, ou, si l'on veut, empilés les uns sur les autres. On peut croire que c'était là que siégeaient le Druide et ses Acolytes dans les cérémonies relatives au culte. Le célèbre D. Bernard de Montfaucon, dans le dernier volume de son *Antiquité expliquée*, donne les figures de quelques monumens celtiques très-analogues à celui-ci et comme lui formés de grosses pierres brutes irrégulièrement superposées les unes sur les autres, principalement de celui qui existe dans une forêt près Helmstadt, dans le duché de Brunswick. A trente ou quarante pas du Cromlec'h dont nous parlons, on voit les débris du Dolmen qui en dépendait. Rappelons encore ici la remarque importante que nous avons déjà faite relativement à ces enceintes consacrées; c'est que le Dolmen, l'autel de sacrifice, s'y voit constamment en dehors du sanctuaire; nous ne connaissons encore en Bretagne, ni même dans le reste de la France, aucune exception à cette règle. Il est cependant curieux d'observer en même temps qu'elle n'était pas suivie chez d'autres nations d'origine celtique, pourtant. En effet, lors d'un voyage que j'ai eu l'occasion de faire à Copenhague, je me suis procuré dans cette capitale du Danemarck

quelques dessins d'anciens monumens scandinaves. Ils représentaient des Cromlec'hs, dont quelques-uns à double cercle de pierres, et au centre un Dolmen de grandes dimensions.

Je fus voir encore, avec M. de Larchantel, un assez grand monument druidique qui se trouve à deux lieues de Quimper, près le *moulin du Pont*, paroisse de Pleuven. Il consiste en un grand nombre de pierres brutes, posées ou plantées sans ordre dans une lande. Parmi tous ces blocs, dont le plus haut a huit pieds d'élévation, on reconnaît avec peine l'enceinte elliptique d'un Cromlec'h de cent pieds de périmètre, et qui serait composé de dix pierres, la plus occidentale desquelles est un vrai Men-hir haut de neuf pieds.

Quelques autres blocs, paraissant rangés sur deux lignes droites et parallèles, semblent indiquer une espèce d'avenue se dirigeant du moulin du pont vers la lande, où sont les autres pierres. — Du reste, l'ensemble de ce monument druidique a souffert de grandes mutilations.

Nous ferons remarquer en passant que le nom de *Pleuven*, ou *Pleven*, que porte la paroisse où il se trouve, signifie en celto-breton *peuplade*, ou *tribu des pierres*.

Manoir
de Korhinee.

A une lieue de Quimper, près des limites des trois paroisses contiguës de Penhars, Plomelin et Pluguffan, je

fus voir le château de Kerhinec : c'est un petit manoir du quinzième siècle, dont les bâtimens, pittoresquement groupés, sont surmontés par deux tourelles, l'une octogone, l'autre ronde, adossée à la première. Derrière, on trouve la chapelle, éclairée par une grande et unique fenêtre en ogive. Le portail et quelques restes de murs crénelés qui l'accompagnent m'ont semblé de construction plus ancienne que le reste de l'édifice.

Nous avons vu un sieur de Kerhinec comparaitre à la montre de 1562.

Le manoir de Kergoufec, dans la paroisse de Kerfeuteun (toujours près de Quimper), quoique dans un état général de ruine, donne lieu à des observations plus intéressantes que celui de Kerhinec. Il est d'abord plus ancien de beaucoup, ayant été bâti et habité dans le treizième siècle, par les chevaliers du Temple. Ce qu'il en reste de plus considérable est le corps-de-logis où se trouve la grande salle, et à la façade duquel sont trois grandes arcades cintrées à angle obtus, et supportées par des colonnes fort courtes, fort écrasées et massives, n'ayant pas de chapiteaux et s'élevant d'un socle carré sans aucun ornement. On est frappé du style égyptien qui règne dans l'architecture de cette façade ; mais la chose n'a rien de surprenant, puisque ceux qui l'ont fait construire en

Manoir
de Kergoufec,
ancienne
maison
de Templiers.

avaient pu prendre des modèles lors de leurs expéditions guerrières contre les soudans d'Égypte ; et il est bien reconnu que les chevaliers croisés se plaisaient à reproduire, lors de leur retour en Europe, l'image des monumens qui les avaient frappés, ou qui leur rappelaient les souvenirs de leurs exploits sur les rives du Nil et du Jourdain.

Tout le haut de ce corps de bâtiment est ruiné et couvert des guirlandes d'un lierre séculaire. Il en est ainsi des murs de l'aile qui y est adjacente à droite et qui, nous dit-on, était occupée par la chapelle ; la porte en est simplement carrée, mais l'architrave en est fort basse.

Le nom breton que porte ce manoir de Templiers est extrêmement curieux, *Kergouïec* signifiant dans cet idiome *l'habitation du savoir*, ou plutôt *de ceux qui savent, des savans*. On sait que, dans le moyen âge, les religieux étaient les seuls dépositaires des connaissances littéraires et scientifiques, telles qu'on pouvait les posséder alors, et que pendant long-temps ce fut dans l'enceinte des monastères que se conserva l'étincelle de cette flamme qui, au seizième siècle, s'anima avec tant d'éclat pour éclairer l'univers ; mais il paraîtrait, d'après la dénomination du manoir dont il s'agit, que les moines réguliers n'étaient pas les seuls qui fussent un peu lettrés,

et que les religieux militaires, les Templiers surtout, avaient une part supérieure dans l'instruction des hommes de leur époque. Ces chevaliers, en effet, dans leurs fréquens rapports avec les Arabes, en avaient pu apprendre les élémens de sciences depuis long-temps oubliées dans l'Occident. On sait très-bien qu'aux douzième, treizième et quatorzième siècles les peuples de l'Orient, bien plus avancés que nous alors, cultivaient avec succès les mathématiques, la chimie, la physique et la médecine, et qu'ils enseignèrent à nos croisés beaucoup de choses relatives à ces différentes sciences. Les Templiers, revenus dans leur patrie possesseurs des élémens de ces sciences (dont ils se gardaient bien de propager le secret), passaient donc naturellement, aux yeux d'une multitude ignorante et grossière, pour des savans d'un mérite très-élevé. De là naturellement le nom donné à l'une de leurs habitations en Basse-Bretagne.

Plus d'une fois, dans le cours de cet ouvrage, nous avons eu l'occasion de parler des Templiers, sujet toujours d'autant plus intéressant que leurs prodigieux exploits en Palestine inspirent l'étonnement et l'admiration, et que leur catastrophe, au quatorzième siècle, est un problème historique qui n'est pas encore suffisamment résolu, quoique jusqu'ici les plus fortes apparences se réunissent,

aux yeux des historiens impartiaux, pour démontrer l'innocence de ces guerriers malheureux. Nous avons indiqué que, malgré l'activité de ses persécuteurs, leur ordre avait survécu et même avait pu successivement se conserver et parvenir jusqu'à notre époque. Mais une chose digne de remarque, c'est que les Templiers modernes sont tout comme les anciens l'objet de calomnies, dont le texte, quoique différent, n'en est pas moins odieux. Le méchant livre d'un ecclésiastique furibond (feu l'abbé Barruel) y a donné lieu. L'auteur de ce livre, qui n'est d'un bout à l'autre qu'une diatribe haineuse et passionnée, entasse les unes sur les autres des allégations calomnieuses, des perfidies absurdes, sans pouvoir produire la moindre preuve à l'appui. Et comment le ferait-il, cet homme indigne du caractère paisible et sacré de prêtre? — Il ne parle que de choses qu'il ne connaissait pas et ne pouvait pas connaître.

Il est vrai de dire cependant que tout récemment les parades tragi-comiques d'un certain docteur Palaprat, et de l'entourage qu'il a affublé d'un costume de Templier, ont pu prêter côté à la méchanceté et donner quelque apparence de vérité aux imputations lancées contre les véritables chevaliers du Temple.

Mais je le demande à tout homme impartial et de bonne

foi, n'est-il pas absurde de dire qu'un ordre dans lequel on ne peut être admis qu'en prouvant quatre degrés de noblesse *, qu'un ordre qui compte parmi ses derniers grands-maîtres un prince de Condé, un prince de Conti, un duc de Maine, et enfin le duc de Brissac, massacré en 93, que cet ordre, dis-je, ait donné naissance à la secte atroce des jacobins, et ait pour dogme principal le renversement des trônes et la destruction universelle des monarchies? A coup sûr, ceux qui auront lu mes écrits ne seront pas tentés de me considérer comme le partisan des idées ni des sectes révolutionnaires, et je ne prendrais certes pas la défense des Templiers, s'il m'était possible de soupçonner seulement qu'ils eussent quelque point de rapprochement avec ces sectes obscures, actives et sangui- naires. Mais le simple bon sens repousse cette idée. J'ai eu d'ailleurs, pendant plusieurs années, la faculté de com- pulser à mon aise toutes les archives de l'ordre du Temple, d'en lire, d'en dépouiller tous les titres, et je puis affir- mer que je n'y ai jamais rien vu, rien trouvé qui ne fût conforme à la morale religieuse et monarchique. A ce sujet, on verra sans doute ici, avec autant de curiosité que

* *Nullus ad novitiatum accedit, nisi genere, in quarto gradu sit nobilis.* (Article 154 du chapitre 23 des statuts de l'Ordre, révisés dans le couvent général tenu à Versailles en 1705.)

d'intérêt, la formule des vœux que prononce l'écuyer-novice, lorsqu'il est admis au grade de chevalier profès ; la voici :

Serment
de profession
d'un Chevalier
du Temple.

« In nomine Dei patris et filii et spiritus sancti, Ego
» N.... ordinis Templi militiæ sanctæ memetipsum ad
» præsens et in ævum devovens, liberè solemniterque
» *obedientiæ, paupertatis et castitatis sicut et frater-*
» *nitatis, hospitalitatis et præliationis* votum suscipere
» profiteor.

» Quo voto firmam et non quassibilem edico voluntatem.

» Ad religionis christiænæ, ordinis Templi, commilitonumque causam, tutelam et honorem, maximam que illustrationem et ad Templi, sepulchrique *Domini nostri Jesus-Christi*, Palestinæ, Orientisque terræ et patrum dominiorum recuperationem, gladium, vires vitamque et singula alia mea impendendi.

» Regulæ sancti patri Bernardi *, chartæ transmissionis, regulis, legibus, decretis, singulisque aliis actis, secundum ordinis statuta, emissis, me submittendi. Nullos equites creaturus, nullosve titulos aut gradus, ritusque et usus ordinis proditurus, nisi

* Le célèbre St.-Bernard, abbé de Clairvaux, avait composé la règle donnée aux Templiers.

- » patuerit, ex statutis, licentia : omni denique modo,
- » sivè in ordinis domibus sivè foras et in quocumque
- » vitæ statu, *supremo magistro* omnibusque et singulis
- » in militiâ superioribus absolute obediturus.

» Sic fratres meos Equites Templi, sororesque Equitissas * in charitate habendi, ut ipsos, fratrumque viduas et liberos sicut et sororum liberos, gladio, consilio, copiis, opibus, auctoritate, singulisque rebus meis adjuvem illosque semper et ubique, nullo casu excepto, cuius commilitonum Templi non consorti præferam.

» Pios peregrinos tuendi : Captivorum propter crucem et pauperum subsidio simul et solatio inserviendi.

» Infideles et incredulos, exemplo, virtute, bonis operibus, alloquiisque suasoriis oppugnandi : in infideles autem et incredulos gladio crucem aggredientes, propter crucem gladio præliandi.

» Ab omni impudiciâ ab horrendi et ad nullam carnis operam, nisi debitam, et tantum cum uxore legitimâ accedendi.

» Tandem apud singulas quas adibo gentes, ibsarum,

* De même que l'ordre de St.-Jean de Jérusalem, ou de Malte, celui du Temple avait des dames chanoinesses, ou qui en portaient seulement la croix honorifique, à cause de leur haute naissance.

» salvo religionis ordinisque jure, legibus et moribus
 » obtemperandi. Gentibus verò, hospitalitate et amicitia
 » ordinem colentibus, civis et equitis fidelissimi sacra of-
 » ficia præstandi.

» Hæc sic coràm equitibus (huicce conventui adstan-
 » tibus) *voveo*, *alta voce dico et vovere profiteor*.
 » Quod votum sanguine mei subsigno et confirmo, atque
 » in tabulas conventuales, iterùm scribo et subsigno,
 » subsignantibus supra dictis testibus.

« Gloria patri et filio et spiritui sancto. Amen. »

Y a-t-il rien dans tout cela qui vienne le moins du monde appuyer ou justifier le sentiment absurde des partisans de la monstrueuse diatribe de Barruel?

Ruines
romaines
du Perennou.

Je termine cet article supplémentaire par une description de l'édifice romain découvert, en 1833, au Perennou, par les soins de M. du Marallac'h.

Ces ruines sont celles d'une petite maison thermale; elles ont été exhumées des terres qui s'étaient amoncelées par dessus, au bas du parc du Perennou, et tout près du bord de la rivière de l'Odet.

Elles ne consistent généralement qu'en des pans de murs élevés tout au plus de trois pieds au-dessus du niveau du sol actuel; mais la disposition de ce qui reste de

ces murs permet de saisir en totalité l'ensemble du plan de l'édifice.

Sa figure est celle d'un parallélogramme rectangle , ayant cinquante-quatre pieds de longueur sur une largeur d'un peu plus de vingt-et-un. La porte d'entrée, pratiquée dans l'un des grands côtés, donnant sur la rivière, est précédée de deux marches en larges pierres plates ; cette porte vous introduit d'abord dans une espèce de galerie ou corridor communiquant aux diverses pièces qui divisent le bâtiment. A l'extrémité de gauche de cette galerie, on trouve la principale de ces pièces, c'est-à-dire la salle de bains : elle forme un carré long et occupe dans sa longueur toute la largeur de l'intérieur de la maison, ce qui comprend dix-huit pieds six pouces ; elle a onze pieds de largeur. Elle était entièrement pavée en carreaux de marbre de différentes couleurs, mais où l'on reconnaissait les plus belles espèces de marbre de l'Italie. Ces carreaux, d'environ dix pouces de côté, étaient incrustés dans une sorte de ciment rougeâtre ; des malveillans les ont enlevés presque tous.

La baignoire était pratiquée au fond de la salle. Nous ferons observer ici que les baignoires des thermes romains n'étaient point en métal et portatives comme les nôtres, mais construites en maçonnerie, à place fixe ; et assez

vastes pour que plusieurs personnes s'y baignassent commodément à la fois. Telle est celle de la maison du Perennou ; on y aperçoit un déversoir percé dans le mur et communiquant à un conduit ou rigole extérieure , qui servait à vider l'eau par dehors quand on avait pris le bain.

La salle de bain communique par une porte particulière à une pièce à main droite , qui a la figure d'un carré exact de neuf pieds de côté ; cette chambre n'était point pavée en marbre. A l'extrémité de droite de la galerie d'introduction , on voit une porte suivie de quatre marches , par lesquelles on descend dans le chauffoir. Cette pièce a dix pieds huit pouces dans un sens , sur neuf pieds trois pouces dans l'autre ; on y voit un fourneau en briques , où l'on remarque très-bien la place des barres de fer qui supportaient la chaudière servant à échauffer l'eau destinée aux bains.

Ce chauffoir communique dans une autre pièce ou chambre , qui a quatorze pieds sur neuf. Le mur de refend qui la sépare de celle attenante à la salle de bain est percé par deux petites arcades cintrées. Je ne me hasarderai pas d'expliquer à quel dessein ces arcades ont été ouvertes , et la chose ne me paraît pas facile à démontrer d'une manière claire. Cependant il serait possible que le mur où on les voit fût celui d'un aqueduc supportant des con-

duits d'eau pour en amener et la distribuer, selon le besoin, dans les diverses pièces de la maison.

Tous ses murs sont construits par assises régulières de petites pierres de taille cubiques grosses à peu près comme des pavés ordinaires. Dans les parties intérieures, ces murailles avaient été enduites d'un revêtement en ciment rougeâtre, dont on voit encore des portions dans quelques endroits.

On trouva, dans les débris de l'édifice, une grande quantité de fragmens de tuiles romaines, de briques plates et à rebord, d'autres qui, par leur convexité circulaire, semblaient avoir appartenu évidemment à des conduits d'eau. Enfin une médaille de bronze, d'assez grand module, mais tellement fruste qu'on n'en reconnaissait plus ni l'effigie, ni une seule lettre de son exergue. Quelqu'un cependant l'expliqua par analogie; mais en admettant cette explication, elle ne remonterait qu'aux derniers temps du bas-empire.

Cet édifice, comme nous l'avons dit, n'était que la maison thermale dépendante d'une habitation plus considérable; cette habitation principale devait exister à peu de distance; on en a fait la recherche, et les efforts de M. du Marallac'h à cet égard ont été couronnés d'un plein succès. Il a découvert, sous des terres amoncelées pendant

une longue suite de siècles, les murs d'une vaste maison, une longue galerie communiquant à plusieurs pièces, etc. Mais les travaux qui doivent les mettre entièrement en évidence, et nous en montrer l'ensemble, ne sont pas encore achevés.

Ces vestiges, où il est impossible de ne pas reconnaître tous les caractères d'une construction romaine, ne peuvent plus permettre de douter que les Romains n'aient pénétré jusqu'aux lieux où on les a retrouvés, et n'y aient formé quelque établissement. Mais il est certain, d'après les historiens les plus authentiques, que la chose n'a pu avoir lieu avant la première partie du cinquième siècle, c'est-à-dire de 430 à 435, aucun Romain n'ayant pénétré en Cornouailles avant cette époque: Alors on y vit en effet paraître Litorius, lieutenant d'Aëtius, qui s'établit à Carhaix, et de ce point put s'avancer plus loin vers la pointe du Finistère. Les monumens du Perennou ne peuvent remonter à des temps antérieurs à cette invasion, et qui plus est ils n'ont pas eu une bien longue existence; car, de l'aveu même des écrivains romains, quoique leur général Litorius eût gagné plusieurs batailles contre les Armoricaïns, il ne put jamais venir à bout de les soumettre. Quelques trêves, quelques alliances partielles maintinrent à la vérité jusqu'en 500 plusieurs postes romains dans la Bretagne, mais alors la

chute totale de l'empire et le développement du christianisme vinrent les y anéantir ; la destruction des édifices antiques du Perennou doit donc se rapporter à la fin même du siècle qui les avait vu naître.

FIN DES ANTIQUITÉS DU FINISTÈRE.



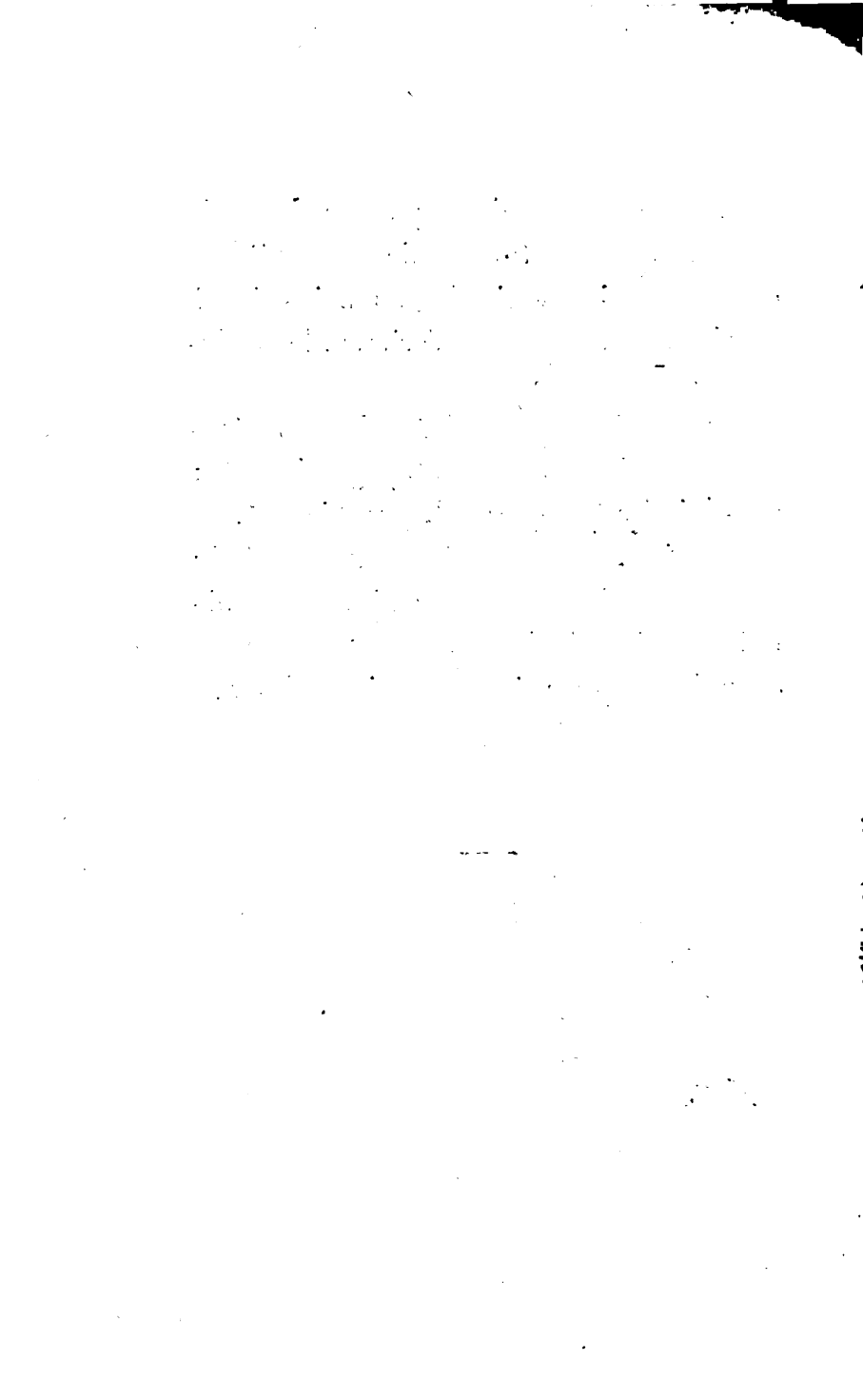
En terminant ces *Antiquités du département du Finistère*, l'auteur croit devoir prévenir qu'il va s'occuper immédiatement de la description de celles *du département des Côtes-du-Nord*, travail pour lequel il a recueilli déjà de nombreux matériaux, qu'il va augmenter encore par une exploration prochaine et détaillée de cette partie de la province de Bretagne.

Le département des Côtes-du-Nord , le plus étendu des cinq qui partagent cette vaste province , n'est pas moins intéressant que ceux du Morbihan et du Finistère , sous le rapport archéologique ; il est même beaucoup plus riche en monumens du moyen âge , surtout en grandes abbâyes , châteaux-forts et églises , dont plusieurs renferment encore un assez grand nombre de tombeaux. Il possède aussi plusieurs monumens celtiques , et en outre le curieux temple Gallo-Romain de Lanleff , monument unique en France , et peut-être même en Europe , consacré au culte du soleil , comme nous croyons l'avoir démontré.

Enfin ce département , où fut le berceau de du Guesclin , où on ne peut faire un pas sans rencontrer quelque tradition relative à l'histoire de cet illustre guerrier , n'est pas moins fécond en grands souvenirs historiques que les autres parties de l'héroïque Bretagne.

L'auteur espère donc que le volume de son ouvrage qui traitera de ces matières, offrira au public un intérêt au moins égal à celui dont il a honoré ses écrits sur le Morbihan et le Finistère.

Les Antiquités des Côtes-du-Nord formeront un in-8° de 4 à 500 pages de texte ; on y joindra quelques lithographies, et, en frontispice, un portrait de Bertrand du Guesclin, soigneusement copié sur une miniature originale du 14^e siècle, exécutée par Jean de Bruges, peintre du roi Charles V.



.....

TABLE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LA SECONDE PARTIE DES ANTIQUITÉS DU FINISTÈRE.

Articles.	Pages.
AVANT-PROPOS.	
1. Château du Poulmic.	1
2. Sanctuaire druidique de Landaoudec.	10
3. Manoir de Landaoudec.	14
4. Pierres celtiques du Leuré.	<i>ibid.</i>
Lignes et Manoir de Quéléren.	15
5. Camaret.	17
6. Monument de Toulinguet.	18
7. Monumens des environs de la baie de Dinan.	20
8. Monumens funèbres près l'anse de la Pallue. . .	21
9. Dolmen de Rostudel.	22
10. Sanctuaire druidique de Kercolleoc'h.	23
11. Men ⁴ hirs de l'anse de Morgatte.	<i>ibid.</i>
12. Ruines du château du Mur dans l'île de Rozan.	24
13. Monumens celtiques des bords de la rivière de Laber.	25

Art.	Pages.
14. Tombelle appelée le tombeau d'Artus.	26
15. Carneillou de Trébéron.	27
16. Dolmen de Kersenzez.	<i>ibid.</i>
17. Crozon.	28
18. Manoir de Gouandour.	30
19. Abbaye de Landevennec.	31
Tombeau de Gralon.	34
Tombeau de St.-Guenolé.	40
Autres tombeaux de l'abbaye de Landevennec.	48
Objets antiques trouvés dans le voisinage de Landevennec.	49
Abbés réguliers de Landevennec.	52
Abbés commandataires.	55
20. Eglise de Plonevez - Porzay.. . . .	58
21. Tombeau de St.-Ronan.	57
Notice sur St.-Ronan.	59
22. Douarnenez et l'île Tristan.	60
Eglise de Ploaré.	<i>ibid.</i>
L'île Tristan.	61
Notice historique sur Fontenelle.	62
23. Men-hirs entre Douarnenez et Poullan.	89
24. Antiquités indiquées par Moreau , à la pointe du Raz.	90
25. Men-hir sur la pointe du Raz.	94
26. Ile de Sen.	<i>ibid.</i>
27. Fontaine sacrée sous un Dolmen près du village de Primelen.	96
28. Sanctuaire druidique de la pointe du Soch , sur la baie d'Audierne.	98
29. Grand Dolmen de la baie d'Audierne.	99

Art.	Pages.
30. Men-hirs de Plovan.	100
31. Ville de Kerity-Penmarc'h.	<i>ibid.</i>
Église de Penmarc'h.	102
Église des Templiers de Kerity.	103
Église de St.-Pierre.	105
Chapelle de N. D. de la Joie.	106
Église de St.-Guénolé.	107
Chapelle de St.-Fiacre.	108
Ordonnance du duc Jean V, relative aux négocians de Penmarc'h.	110
32. Chapelle de Traon-Hot'arn.	114
33. Chapelle de N. D. de Buec.	115
34. Monumens druidiques des environs de Pen- marc'h.	<i>ibid.</i>
35. Château de Pont-l'Abbé.	119
36. Couvent des Carmes à Pont-l'Abbé.	122
37. Église des Templiers à Loctudy.	<i>ibid.</i>
Grands-Maitres des Templiers.	128
38. Nouveaux détails sur le couvent des Cordeliers de Quimper.	130
39. Ancienne Fortification, ou <i>Oppidum</i> celtique aux environs de Quimper.	133
40. Stang-Rohan, ancienne tour près de l' <i>Op- pidum</i> de Kercaratéc.	135
41. Chapelle de la Mère de Dieu, près de Quim- per.	136
42. Manoîr de Coat-Bily.	138
43. Église de Kerfeunteun.	133
Notice sur le peintre Valentin.	139

Art.	Pages.
44. Men-hirs de Plomelin, aux environs de Quimper.	140
45. Manoir du Kerdour.	141
46. Tombe d'un ancien Chevalier à St.-Evarzec. . .	142
47. Église de Fouesnant.	143
48. Monumens de Trégunc.	145
49. Château de Rustephan.	148
50. Château du Henan.	150
51. Men-hirs aux environs de Pontaven.	152
52. Tour de Lusuen.	153
53. Dolmens de la Forêt de Lusuen.	154
54. Tour et Église du Moustoir.	156
55. Château de Kymerc'h.	157
56. Abbaye de St.-Croix de Kimperlé.	165
Abbés de St.-Croix de Kimperlé.	169
57. Rosporden.	172
58. Dolmen incliné aux environs de St.-Yvi. . .	175
59. Calvaire de Plougastel.	176
60. Nouveaux détails sur Daoulas.	177
Abbés réguliers de Daoulas.	182
61. Petite Chapelle de St.-Joseph du Faou.	185
62. Château de Tréziguidy.	<i>ibid.</i>
63. Église de Pleyben.	188
Notices sur les frères Ozanne.	192
64. Châteauneuf du Faou.	196
65. Château de Trévaréz.	197
66. Église de Landelleau et Monument du marquis de Châteaugal.	200
L'Héritière de Keroulas, ballade bretonne du seizième siècle.	203

Art.	Pages.
67. Carhaix.	209
Notice sur la Tour d'Anvergne.	219
68. Le Huelgoat.	231
Figures extraordinaires dans l'Église du Huelgoat. . .	232
69. Le camp d'Artus , très-ancienne fortification près du Huelgoat.	234
70. Église et Tombeau de St.-Herbot.	238
71. Château du Rusquec.	239
72. Abbaye du Relec.	240
Abbés du Relec.	241

**SUPPLÉMENT AUX ANTIQUITÉS DE L'ANCIEN ÉVÊCHÉ
DE LÉON.**

73. Addition relative à l'article Brest de la 1 ^{re} partie.	243
74. Addition à l'article de Gouesnou.	246
75. Castel Saint - Thenenan , ancienne tour près Kersaint-Plabennec.	248
76. Inscription de la croix des Trois-Recteurs. . .	250
77. Sépulture de <i>Salaün ar foll</i> , et note supplé- mentaire relative à l'église du Foll-Coat. . .	253
78. Sur la ville de Lesneven.	256
79. Manoirs de Kerisquillien et de Keryvois. . . .	257
80. Monumens celtiques près de Kerisquillien. . .	<i>ibid.</i>
81. Manoir de Guicquelleau.	258
82. Autel druidique entre Brélevenez et Cléder. . .	260
83. Tombe de François le Vayer, chanoine de Léon.	262

Art.	Pages.
84. Eglise de la Roche - Morice , son Reliquaire , Danse macabre.	263
85. Eglise de Landivisiau.	270
86. Tombe de François de Tournemine.	271
87. Eglise de St.-Thégonec.	273
88. Eglise de St.-Jean-du-Doigt.	275

**RECUEIL DE PIÈCES HISTORIQUES AUTHENTIQUES , RELATIVES
AUX ANTIQUITÉS DU FINISTÈRE.**

I. Chronologie des rois, jarles ou comtes de Cornouailles , tirée du cartulaire de l'abbaye de Landevennec.	279
II. Chronologie des rois, jarles ou comtes de Cornouailles , tirée du cartulaire de l'abbaye de Ste.-Croix de Kemperlé.	283
III. Gradlon le Grand (Gradlon-Mur), poème breton du sixième siècle.	285
IV. Liste des bannerets bretons qui étaient à la bataille de Bovines, le 27 juillet 1214.	296
V. Charte de transmission de l'ordre des Templiers, de l'an 1324.	298
VI. Ordonnance de François II, duc de Bretagne, concernant la levée des gentilshommes et autres tenant fiefs appelés à servir militairement, en vertu de leurs obligations féodales.	303
VII. Monstre de l'évêché de Cornouailles, de l'an 1481.	316
VIII. Monstre de l'évêché de Léon, de l'an 1503.	380

TABLE.

541

Art.	Pages.
IX. Monstre de l'évêché de Cornouailles , de l'an 1562.	426
X. Capitulation du château de Kerouzeré.	480
XI. Rôle des compagnies du ban et arrière-ban de Cornouailles , en 1694.	482
XII. Notice historique et généalogique sur la maison de Poulmic, en Cornouailles.	497
Réfutation de quelques notes de la nouvelle édition du <i>Voyage dans le Finistère</i>	503

ARTICLES SUPPLÉMENTAIRES.



Cromlec'hs de Trégunc.	512
Cromlec'hs aux environs de Quimper.	514
Manoir de Kerhinec.	516
Manoir de Kergouïec, ancienne maison de Templiers.	517
Serment de profession d'un chevalier du Temple.	522
Ruines romaines du Perennou.	524

FIN DE LA TABLE.